

DU PRÊTRE,

DE M. MICHELET,

ET DU SIMPLE BON SENS.

Cet ouvrage se trouve chez :

Appert, passage du Caire, 54.
Waille, rue Cassette, 6.
Lagny frères, rue Bourbon-le-Château, 1.
Pilout, rue Saint-Honoré, 35.

—

On trouve chez les mêmes libraires :

LES JÉSUITES,

Par le même auteur.

PARIS. — IMP. D'A. SIROU, RUE DES NOYERS, 37.

DU PRÊTRE,

DE M. MICHELET,

ET DU SIMPLE BON SENS.

PAR UN SOLITAIRE.

> Lâche et indigne métier d'écrivain, qui ne sait se poster au milieu des erreurs publiques que pour les ménager et les flatter.
>
> MONTLOSIER, *Monarchie*. 1832.

DEUXIÈME ÉDITION.

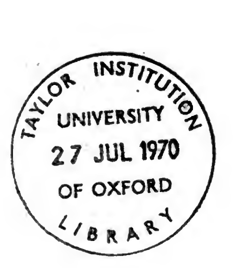


PARIS,

A. SIROU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue des Noyers, 37.

1845


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 JUL 1970
OF OXFORD
LIBRARY

Le moyen d'argumenter toujours contre la boue? Il faut secouer ses habits, et s'éloigner.

Il y a des gens que le mépris même n'atteint pas : ils passent dessous. Cette observation de M. de La Mennais m'a souvent frappé.

Cependant, il est vrai qu'une feuille de papier imprimée, si misérable et immonde

qu'on la suppose, ne manquera pas d'obtenir créance auprès de certaines personnes irréfléchies ou mal disposées. Je connais le public de M. Michelet. Le caractère semi-officiel du Professeur me fait appréhender des adhésions sur parole.

Je me résigne.

D'autres pourraient remplir la tâche, et mille fois mieux que moi ; je n'ai pas besoin de modestie pour en convenir. C'est là précisément ce qui m'encourage à l'accepter. Que les forts combattent les forts. S'il y avait un plus faible joûteur que le Solitaire, je l'enverrais à M. Michelet.

On trouvera dans ces notes peu d'ordre et de littérature, parce qu'en effet ce sont des notes ; j'ai eu soin d'en avertir le lecteur à plusieurs reprises.

On y trouvera d'excessives *brièvetés* pleines de longueurs. Je n'ai eu ni le temps de conduire à terme toutes mes pensées, ni celui d'être court.

C'était bien assez, pour la langue française, des outrages que lui prodigue M. Michelet..... Mais je ne dirai pas : *le soleil sans rayon, la subtilité qui attrappe Dieu, les moments matériels, les jésuites qui sont souvent chimériques, des cœurs pâles, un char mis en pièces sans faute, un océan de rêves sur le mot océan des eaux, une main qui retombe et dit non une vague brusque et dure, une âme ivre de Dieu et soûlée du diable, des maisons qui ont l'air prêtre et l'air vieille fille la femme associé à l'homme dans son orage*[1].... Pour amener la jeunesse à mon opinion, je ne dirai pas non plus : *Tâtez-en, et vous me reviendrez.*

[1] Pages 53, 58, 109, 150, 159, 187, 208, 214, 243, 253 de la première édition, et 261, 269 de la seconde.

Je laisse à mon adversaire, ces idées profondes : *La France est pape. — Tout prêtre pouvant faire Dieu, peut aussi bien faire que l'impair soit pair, etc.*, [1].

M. Michelet dénoncera ma polémique comme injurieuse et de mauvais goût. J'avais promis sans doute, en commençant, plus de calme et de bénignité; mais sous cette masse d'ordures, l'âme déborde, l'indignation s'échappe, la nature grimace et se brise.

Et puis, je tiens à honneur de partager avec un Père de l'Eglise, qui est cet admirable évêque de Chartres, l'accusation sensée dont il s'agit.

Quelle est donc la miséricordieuse politesse de M. Michelet? n'est-ce pas lui qui a dit de nous : « *Ils sont ambitieux, sans reli-*

[1] Pages 330, 327 260, 2ᵉ édition.

gion, impies, corrupteurs infâmes. Ils sont d'un orgueil furieux ; c'est le fond même de leur être. Tout aboutit, dans la plus délicate de leurs fonctions (la confession), *à la séduction et au crime. Leur grande science, c'est l'intrigue. Leur dégradation morale se dépeint dans leur mine basse. Ce sont des tartufes. Ils sont laids. Tout ce noir est enveloppé d'un manteau d'hypocrisie ; ils portent l'adultère dans les familles*[1] ! » etc., etc.

Néanmoins, j'ai constamment distingué, dans M. Michelet, l'écrivain et l'homme.

Celui-ci, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu. Je veux qu'il soit honnête; je le souhaite, du moins, dans toute la sincérité de mon cœur. J'admettrais même que l'homme ne répond pas des méfaits de l'é-

[1] Pages 260, 261, 12, 256, 269, 277, 287, 318, 204, 281, 282, 6, 7, etc.

crivain. L'orgueil ulcéré a pu produire chez M. Michelet cette monstrueuse bizarrerie.

L'écrivain appartient au public, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête. Il s'est donné librement; il a provoqué les représailles.

Qu'avait fait M. Michelet ? que vais-je faire ?

Il a flatté lâchement les toutes-puissantes passions d'une populace aveugle, et appelé la proscription sur la tête de ses concitoyens.

Il a voulu flétrir la religion du Peuple.

Il a calomnié la femme, et les entrailles même où il puisa la vie.

Je viens avec mon indépendance connue, et les douloureux sacrifices qu'elle m'a coûtés.

Je viens réparer une grande faute innocemment commise. En attaquant, avec des rigueurs excessives peut-être, quelques abus disciplinaires, n'ai-je pas ouvert la porte à ces ineptes récriminations dirigées sans réserve contre l'essence même de l'Eglise et du catholicisme ? Les hommes du genre de M. Michelet sont plus enfants qu'on ne pense à certains égards. Il faut s'observer devant les enfants.

Je viens réclamer pour le Peuple et son inviolable majesté, pour la Liberté sainte, pour la suprême Loi de l'Etat, pour la Vertu malheureuse, pour l'Humanité, pour la Raison, pour M. Michelet lui-même, pour la Religion de ma mère et de la sienne.

PREMIÈRE PARTIE.

—

DE M. MICHELET.

—

M. MICHELET ET LE SIMPLE BON SENS.

J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros : les gens l'avaient prise
Pour maître tel, qui traînait après soi
Force écoutants : demandez-moi pourquoi.

La Fontaine.

Pourquoi son libelle ? — De quelle idée s'est inspiré l'auteur. — Pourquoi une réfutation.

Après avoir lu, moyennant patience, le dernier libelle de M. Michelet, je n'y songeais plus guère.

A quoi bon ce libelle ? Quelle est son importance ? Qui peut se flatter de l'avoir

compris? Et s'il n'exprime réellement aucune idée saisissable, quels fruits produira-t-il? quels dangereux effets sur l'esprit public? Pourquoi le réfuter? Pourquoi donc y songer?

Les frivolités amusent quelquefois, lorsqu'on a le temps de s'amuser. Le temps coûte cher; j'en ai beaucoup trop dépensé pour M. Michelet, et pour ses fantaisies qui ne sont point amusantes.

Il y a des dévergondages superbes qui font vibrer étrangement toutes les fibres de l'âme, et la balancent, pour ainsi dire, en de profondes oscillations d'enthousiasme et d'horreur.

La folie elle-même présente un intérêt, car elle éveille et féconde la pitié, ce sentiment divin; elle glorifie la raison, en montrant à l'homme ce qu'est l'homme sans elle.

Point de bonheur, point de misère qui n'ait ses enseignements et ses émotions durables.

Voici une chose pourtant:

Froissé par des contradictions puissantes

et légitimes, un écrivain s'irrite et jaunit dans l'ombre.

Il a une conscience, mais encore faut-il se venger, — et, à ces fins, démentir son savoir, son bon sens, son passé, sa foi.

Difficilement l'honneur accepte des transactions pareilles.

L'orgueil intervient, et aussi le sophisme empoisonneur.

C'est un grand philosophe que le bon Homère, et les compagnons d'Ulysse n'ont pas bu jusqu'au fond la coupe de Circé, fille du Soleil et de la nymphe Persa.

L'écrivain rumine et digère amoureusement un si doux breuvage. Les yeux fermés, la tête appesantie, le cœur immobile et comme abîmé, il a subi du haut en bas la métamorphose cruelle, sans une dernière lueur d'intelligence qui lui fasse du moins sentir sa chute.

Ne parlez pas du ciel et des aspirations supérieures, et de la belle patrie, et des traditions maternelles, et du charme irrésistible qui attire les peuples dans la conversation des sages. Il demande aux cloa-

ques l'élément de la vie; *vir impius fodit malum*, dit l'Ecriture[1].

L'instinct brutal, ou *l'esprit chagrin*, comme dit Bossuet en son prodigieux langage, a remplacé le discernement et le goût; sa voix n'est plus qu'un grognement rauque et sauvage; il s'isole, et, pour peu qu'on l'approche, il s'alarme effroyablement ou il mord. Parmi les êtres subalternes de la nature animée, il est le seul dont la misanthropie et la tristesse ne s'apaisent jamais.

En présence de tant de honte, l'observateur peut-il rester impassible? Non certes.

Mais alors la pitié, contre son habitude et son essence même, engendre le dégoût, sinon le mépris qui l'offusque et la dévore; mortel sentiment, hideuse et insupportable émotion, monstrueux privilége d'un mal qui n'apprend rien, quand tous les autres maux contiennent du moins une leçon quelconque.

Je me trompe, ce mal fait voir jusqu'où

[1] L'homme impie fouille le mal. *Prov.* XVI, 27.

descendent dans la dégradation les esprits perdus d'orgueil ; et c'est pourquoi l'homme probe et sensible, quelque répugnance qu'il éprouve d'ailleurs, ne doit ni l'oublier ni le négliger entièrement.

Sur des motifs aussi plausibles, mes dispositions se modifièrent, M. Michelet me parut digne de considération, et, cédant aux instances de mes amis, j'ai pris la plume.

Je ne fais point un livre. C'est chose impossible. Le sujet s'y oppose. Il faut suivre l'auteur, c'est-à-dire divaguer nécessairement. Je jette au hasard quelques notes sur le papier. Si j'avais su que l'*Ami de la religion* dût publier les excellents articles de M. Journès[1], et l'*Univers* une lettre de M. l'évêque de Chartres sur la même matière[2], ces notes seraient restées

1 Numéros 4034 et 4037.
2 Voir le numéro du 9 mars 1845.

dans mon portefeuille. Un seul mot de M. Clausel vaut mille fois mieux que tous les volumes dont je pourrais grossir la discussion.

Comme quoi M. Michelet ne peut se prévaloir des trois éditions plus ou moins authentiques de son libelle. — Etat des esprits.

Le nouveau libelle de M. Michelet jouit d'une certaine vogue, et M. Michelet dira ou fera dire qu'il est impossible d'en contester le mérite sans outrager le jugement public. A ce sujet, quelques explications me paraissent nécessaires.

Vogue et succès ne sont point synonymes. La vogue peut naître d'un préjugé. « Le préjugé, dit Voltaire, est une opinion sans jugement. » Je le prouve. — S'il en résulte quelques longueurs, tant pis. L'importance de la matière fait mon excuse. Encore une fois, je n'écris point un livre, je publie des notes.

En quel siècle vivons-nous?

Jamais l'activité ne fut plus grande.

Le France surtout, la France domine le mouvement général, et s'appelle à juste titre la reine de la civilisation. Elle a remué, sur toute sa surface, le domaine des sciences, donné la vie et l'intelligence à tous les éléments, popularisé le génie par la liberté. M. Michelet l'a dit avant moi. Pour lui plaire, j'admets que ces différentes assertions ne sont susceptibles d'aucune réserve. J'aime aussi la France et mes contemporains, ce me semble.

Donc, nous vivons en un siècle miraculeux.

Mais c'est un fait d'observation, et probablement une loi de nature, qu'ici-bas aucune faiblesse n'égale celle de la force.

Dans les corps athlétiques, la souplesse manque, et la rapidité du geste, et la précision du maintien; et la résolution soudaine.

La liberté produit d'abord la curiosité ou l'insatiable envie d'explorer et de conquérir un monde d'idées précédemment inconnu. De la curiosité naît le mouvement, c'est-à-dire la précipitation, la distraction, la

variété des opinions partielles, la tumultueuse controverse, et, avec beaucoup de ténèbres, beaucoup de lumière et de précieuses découvertes.

Qu'une affection violente excite chez l'homme le principal et le plus délicat des organes, le sang reflue de toutes parts sur un seul point, la vie surabonde au cerveau. Cette insolite richesse doit appauvrir d'ailleurs l'économie animale.

Le même phénomène se revèle ici. Toute la puissance que donne occasionnellement la passion à l'une des facultés supérieures de l'esprit, les autres facultés la perdent. La source tarit les émanations. L'être tout entier se recueille et siége dans la préoccupation dominante; à peine s'il reste aux agents secondaires de la pensée la consistance suffisante pour reprendre leur fonctionnement normal, lorsque la crise est finie.

Etrange révolution, que subissent les masses comme les individus, et dont une expérience de soixante siècles démontre les effets permanents.

Laissons les généralités : — les peuples primitifs, magnifiquement éblouis par le spectacle inopiné de la création matérielle, et divinisant l'image aux dépens du principe ; la brillante et sereine patrie d'Homère, qui épuisa des trésors de génie et de langage, pour donner aux plus abominables excès les charmes de la vertu ; les Romains, si sublimes à la guerre et si honteusement nuls sous le rapport des choses morales et religieuses ; le Bas-Empire, législateur intrépide et désordonné, admirable et funeste, qui crut agrandir la justice en accumulant des définitions, et ne fit que la rendre impossible, etc., etc.....

Journellement, les gens du peuple, voyant passer sur la voie publique un philosophe illustre, se heurtent du coude l'un l'autre et disent : *Quel air stupide*[1] ! Cette épithète, dès qu'elle est réduite à sa valeur, signifie tout juste que le philosophe, étranger du reste aux agitations environnantes et à toutes choses, trahit extérieurement

[1] *Stolidum caput !* Voir ci-dessous les vers d'Horace.

l'obsession d'une idée fixe, souveraine, unique. Et en effet, les apparences ne mentent point. Mettez sous ses yeux une idée, une doctrine, un système, un objet quelconque, dont les élements ou le fond ne peuvent coïncider avec cette opiniâtre disposition, le philosophe entend à peine et comprend moins encore; il a tressailli comme à l'approche d'un poignard. Rassuré cependant par un sourire, il se détourne en grimaçant d'impatience et continue sa route; si vous le poursuivez, et qu'il s'en aperçoive, il criera machinalement, mais sans s'arrêter, que vous avez raison; il le croira; peu lui importe. Je trouve dans les épîtres d'Horace les jolis vers que voici :

Ingenium sibi quod vacuas desumpsit Athenas,
Et studiis annos septem dedit, insenuitque
Libris et curis, statuâ taciturnius exit
Plerumque, et risu populum quatit[1].

Voilà le résultat définitif et capital de

[1] Un sage qu'ont vieilli ses veilles et ses peines,
Qui consuma sept ans en immenses travaux,
Se montre, quand il sort des ruines d'Athènes,
Aussi muet qu'un marbre, et donne à rire aux sots.
DARU. — Ep. 2, liv. II.

la concentration des forces, de la curiosité, du mouvement que nous examinions tout à l'heure : le dédain, qui à son tour enfante la négligence et l'apathie; la foi exclusive en une idée, qui épuise la séve de toutes les autres idées; la brusque adhésion qu'obtiennent toujours, par insistance et fatigue, les premiers obstacles venus, et d'autant mieux qu'il répugne davantage de les discuter et de les croire; l'impossibilité de croire, qui fait croire sans réserve; l'incrédulité, qui constitue, dans toute l'acception du mot, la crédulité.

On peut admirer, sans nul doute, le siècle présent et ses héroïques efforts et ses larges conquêtes; mais aussi faut-il reconnaître qu'il éprouve la destinée commune. Pour tracer des chemins de fer et préparer généreusement le bien-être industriel des populations, il n'en témoigne pas moins, à l'égard du fait moral et religieux, une désolante insouciance. Comme ce philosophe, dans sa marche rapide, il est assailli par des

voix importunes, et la crainte de dissiper en vaines réfutations l'énergie interne qui le travaille, la curiosité, l'impatience, l'empressement font qu'il accepte au hasard mille et mille opinions contradictoires. Il croit, lui aussi, pour éviter la peine de ne pas croire.

C'est une immense calamité. Le plus étourdissant raisonneur doit l'emporter sur les autres, par cela même qu'il provoque plus vite l'ennui et la lassitude... Et tout éloigné que je suis d'insulter au jugement du public, il advient en cette sorte que la vogue du libelle me préoccupe fort peu. — Ordinairement, la vérité n'est pas si fatigante.

Convient-il donc à ceux qui la soutiennent de persister alors dans leurs tempéraments habituels?

État de la discussion.

Nous sommes de vieux adversaires.

M. Michelet publiait une brochure contre les jésuites, j'écrivis pour eux.

Il tire le siècle par un pan de son habit, j'essaye de saisir l'autre.

Suivant lui, le prêtre catholique exerce une dangereuse influence sur la famille; il le dit et ne peut le penser. S'il ne s'abuse, il ment, selon moi. — Je dis et je pense à l'unisson.

Dans une première lutte, le sort des armes semblait fort indécis. Les positions n'étaient pas égales.

L'attaque partait d'un lieu élevé. La renommée, capricieuse ou non, militait sur ce point; de même, il faut l'avouer, les passions vulgaires du moment, nourries par l'incessante turbulence du parti qui s'appelle assez improprement *libéral* et par la silencieuse longanimité des victimes. A tant d'avantages, le nouveau venu joignait une allure d'esprit singulière, mais précieuse pour la circonstance. N'ayant ni la volonté ni le temps de réfléchir, des auditeurs et des lecteurs confondront tout naïvement avec l'originalité l'incohérence et la bizarrerie, avec l'invention l'hypothèse audacieuse, et avec le style un monstrueux

accouplement de mots dépaysés et perdus. —On saura chez les races futures que M. Michelet s'est acquis parmi nous un certain nom d'écrivain, j'allais dire un grand nom !

La défense n'avait pour elle qu'elle-même et le bon droit; nulle chaire au Collége de France; modestes antécédents, pauvre petite plume, espoir unique d'aigrir les préjugés en les froissant, et de s'y briser dès l'abord.

Ce qui advint, d'autres l'ont dit. Dieu compte les morts, et lui seul voit d'un œil sûr où demeure la victoire. Un écrivain n'est qu'un soldat. Quand il a suffisamment usé de son fusil et suivi la manœuvre, qu'il rentre au camp, sa mission cesse; il apprendra plus tard les résultats essentiellement douteux de l'action générale; en tous cas, il lui reste un triomphe certain, qui est la satisfaction du devoir.

Les caractères de modération et de loyauté que l'homme honnête exige dans un ouvrage polémique, je crois les avoir montrés; je ne veux pas m'en départir.

Mais la loyauté répudie la mauvaise foi, les balles mâchées, et même les dures vérités qui sont inutiles; la modération ne consiste pas à réclamer insolemment d'autrui tels ou tels procédés généreux qu'on lui refuse, et pour en abuser à l'aise.

En m'imposant des obligations de ce genre, souvent difficiles et onéreuses, j'aurais droit d'espérer une conduite analogue de la part de mon rival, et, par exemple, qu'il ne fera pas du *jésuitisme* contre les jésuites.

Réfuter n'est pas injurier, au contraire. Celui qui dénonce un livre, l'exalte et l'honore; il lui donne une célébrité, ou du moins une publicité que souvent il n'aurait pas. Au lieu de s'emporter, M. Michelet nous doit des remercîments. — Mais le jour lui fait mal aux yeux et va le noircir... Est-ce ma faute?

Si tout homme qui peut lire pouvait également comprendre, il suffirait assurément de rééditer à plusieurs milliers d'exem-

plaires ces pédantesques inepties en soulignant les moindres.

Les journaux, malheureusement, leur viennent en aide, exploités qu'ils sont par la complaisance ou la vénalité. Avant la publication du libelle, avant que l'auteur ne pense à l'écrire, ils en préconisent la forme et l'esprit. Lorsqu'il a paru, l'admiration coule à pleins bords, non qu'ils jugent du mérite et de l'utilité par leurs propres yeux : les journaux ne lisent jamais rien. Des éloges communiqués forment seuls leur critique consciencieuse. Personne n'ignore que, par une étrange inconséquence des hommes et des choses, la liberté de la presse, poussée à sa dernière expression, se ment à elle-même, exerce sur les esprits un despotisme sans limites, et tue la discussion chez le grand nombre au profit d'une minorité audacieuse et toujours envahissante. Les abonnés d'un journal font chaque matin leur acte de foi sur chacune des paroles que renferme la feuille à venir. Ils le choisissent d'abord dans une couleur

qui leur convienne approximativement, et une fois choisi, c'est lui qui les absorbe à son tour. On pourrait, en dressant un catalogue de ces publications quotidiennes, obtenir le chiffre exact des opinions qui se partagent la pensée publique.

Les journaux ont adopté M. Michelet, j'entends ceux qui s'annoncent comme les organes du progrès social, et jouissent, par conséquent, d'une immense popularité; c'est plutôt leur influence aveugle et leur fatal dogmatisme que je veux dévoiler aujourd'hui.

Ce que veut en définitive M. Michelet.

Quand M. Michelet, dans son libelle intitulé *les Jésuites*, mettait soigneusement à part l'Eglise catholique et le clergé séculier de France, il fit preuve d'habileté, mais il n'abusa que lui-même.

Si politique qu'elle fût, cette réserve n'était visiblement qu'une réserve et n'eut

point d'autre portée. Il fut adroit avec une maladresse insigne.

Ses deux libelles ne diffèrent que par l'époque de leur apparition.

Il y a une chose remarquable et néanmoins qu'on a observée depuis longtemps, à savoir que la compagnie de Jésus, par un privilége inouï, trouva toujours ses adversaires sur le terrain de l'hérésie et de l'impiété; soit qu'en effet la haine de ses institutions amène essentiellement le désordre de l'esprit et du cœur, ou qu'elle en résulte aux termes d'une logique rigoureuse.

Ce fait incontestable, M. Michelet ne l'admettait pas, il semblait le méconnaître. Nos avertissements l'indignaient. Lui hérétique! lui, ce rêveur *d'esprit* et *de vie* qui avait *refait l'Eglise!*... Lui qui parlait à Dieu comme à son vieux camarade, en disant : *Venez, oh! que vous serez bien reçu!*... Qui donc oserait l'appeler impie?

Lui-même.

Ouvrez cette informe compilation : *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille*. Les jésuites ont disparu presque totalement; à

peine s'il est possible de deviner, sous le voile épais qui les couvre, je ne sais quelle action lointaine et déliée de leurs doctrines. Les prêtres sont en cause désormais, et le catholicisme tout entier.

Point du tout, M. Michelet n'a pas dit son dernier mot sur les jésuites. Ecoutez.

Cette compagnie imbécile, qui, durant un espace de trois siècles, n'a pas produit *un seul homme*, gouverne pourtant et manie des royaumes ainsi qu'une boule de cire. Elle pousse la nullité jusqu'au génie, et l'hypocrisie jusqu'au comble de la vertu! Comment cela se fait-il? Elle est partout, dans les confessionnaux pour débaucher toutes les femmes, dans les tribunes sacrées où éclatent *les foudres de son éloquence*, et à plus forte raison *sur les tours de Notre-Dame*... où *nul ne l'a vue !* Puisqu'elle vole sans merci les opulents héritages, s'engraisse de la substance des familles, et bâtit des palais somptueux à son usage, à quoi bon cette pauvre cellule toute nue, ce malheureux grabat, ce luxe effréné d'indigence?....

Une visite.

Pour vérifier enfin des imputations qui prennent à l'heure qu'il est un caractère proverbial, j'ai visité les jésuites.

Les quartiers qu'ils habitent dans nos villes ne sont pas ceux des rois et de l'aristocratie, croyez-le bien. Mon guide se dirigea d'abord vers le faubourg de Paris que les gens du peuple, avec une lamentable justesse, ont nommé le *faubourg souffrant*.

Là, au milieu d'une rue étroite et presque déserte, des mendiants nous indiquèrent une maison d'apparence sévère et conforme de tous points à celles qui l'environnent. — Car il y a des mendiants et des mendiantes devant leur porte. Et l'on n'en trouve point aux environs du Collége de France, parce qu'il faut obéir à la loi qui proscrit la mendicité, certainement, ou encore parce qu'en prévenant les besoins, l'Université ferme charitablement la bouche aux prières, comme le prouve la

félicité du voisinage. — Il semble pourtant à ceux qui ont faim que la fréquentation des jésuites suppose un penchant naturel à l'aumône et un cœur plus facile à émouvoir.

Le portier nous accueillit avec une urbanité non commune. J'en conviens.

Après quelques instants, un Père vint à nous. C'était un homme.

C'était un prêtre. Soutane longue et d'étoffe grossière, tête droite et découverte, bon visage d'hôte, affabilité charmante; j'eus peine à distinguer autre chose.

Il se servait de sa langue pour parler, et de ses pieds pour faire des pas. Il souriait en souriant. Sa simplicité n'était point celle du chat qui étouffe la souris d'une griffe enfantine, ou la niaiserie du papillon qui brûle dans une bluette ses ailes diaphanes et vagabondes; c'était l'extrême bon sens d'une conscience libre et pure, l'effusion d'une âme qui n'a rien à cacher, la vive et franche allure d'une vie sans peur et sans reproche, la politesse évangélique.

Nous eûmes au parloir une conversation de vingt minutes. Une foule de personnes

circulait autour de nous, personnes de toutes conditions. Ces monstres cruels et ténébreux affrontent la lumière du jour. Ennemis et amis peuvent pénétrer à l'aise dans la maison, en toucher et anatomiser les mystères, y fixer même leur demeure, sous prétexte d'une retraite, etc., etc. A peine demanderont-ils qui vous êtes.

Le Père nous conduisit à sa cellule. En y entrant, je fus pris d'un fou rire, et comme il s'étonnait : Mille pardons, lui dis-je, Révérend Père, j'admirais vos coquetteries et vos magnificences.....

Voltaire disait : « Pendant les sept années que j'ai vécu dans les maisons des jésuites, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée, toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient, et les exercices de leur profession *austère*. J'en atteste des milliers d'hommes élevés comme moi. *C'est sur quoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale corruptrice*. Ils ont eu, comme les autres religieux, dans des temps de ténèbres, des

casuistes qui ont traité le pour et le contre des questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli; mais, de bonne foi, est-ce par la satire des *Lettres provinciales* qu'on doit juger de leur morale?.... J'ose le dire, il n'y a rien de plus contradictoire, de plus inique, de plus honteux pour l'humanité que d'accuser de morale relâchée des hommes qui mènent en Europe la vie la plus dure et qui vont chercher la mort au bout de l'Asie et de l'Amérique. »(*Corresp.*)

Mais les jésuites ne sont plus ce qui occupe directement M. Michelet. Désormais, comme on l'a vu tout à l'heure, il en veut aux prêtres, par la raison que ceux-ci obéissent à l'influence des jésuites.

Il aime pourtant les prêtres, s'il faut ajouter foi aux grimaçantes protestations qui terminent son libelle, mais sous la condition de les diffamer d'abord.

Point d'enfant plus fidèle de l'Eglise catholique, moyennant qu'on lui permette de préconiser le calvinisme, de maudire le célibat ecclésiastique, la confession, l'Eu-

charistie, etc., et d'appeler à grands cris une religion nationale.

Il donnerait sa vie pour la France, et il s'épuise à salir ses gloires les plus réelles et les plus incontestables, saint François de Sales, Bossuet, Fénelon... que sais-je ?

Il *porte l'humanité dans son cœur*, et afin de mieux montrer le haut prix qu'il en fait et l'amour immense qui l'agite, il invoque sur elle l'exécration, supposant chez l'homme des appétits et des monstruosités que n'imaginerait pas l'enfer en délire.

Le nom dont on nomme une disposition pareille, je le dirais bien. L'orgueil mène là ; encore une fois, l'orgueil et... la coupe de Circé.

Par quel chemin? Autant d'individus, autant de directions. Les circonstances décident, comme la trempe diverse des caractères et le vent qui souffle.

Disposition d'esprit, valeur scientifique, historique et littéraire de M. Michelet.

Doué d'une âme chaleureuse et impa-

tiente, M. Michelet possède en fort petite dose ce don précieux du jugement qui rapproche et compare les notions acquises pour en former un tout harmonieux.

Son ardeur, infiniment louable du reste, fait son mérite et sa perte.

S'il savait se contenir dans la sphère exceptionnelle que lui assigne la nature, il eût marché droit.

Ce cerf blâme ses pieds qui le rendent agile;
Il estime un bois qui lui nuit.

Parce qu'il est *un travailleur,* il veut avoir créé; il confond le manœuvre avec l'architecte, les matériaux avec l'édifice.

Les hommes universels, s'il y en eut jamais, se raréfient de jour en jour. On cite Voltaire, soit à raison, soit autrement. Le grand travers de M. Michelet, c'est d'affecter la succession de celui-ci. Des pieds à la tête, la taille lui manque. Voltaire faisait peur quelquefois, M. Michelet nous cause une impression très-différente. Je ne dirai pas qu'il fait pitié, bien que ma conviction l'exige.

Dans la comédie italienne, Arlequin joue à l'archevêque, il porte les habits pontificaux tellement quellement, et les niais pourraient s'y tromper; mais, à la manière dont il donne la bénédiction, chacun reconnaît Arlequin. La bénédiction, pour M. Michelet, c'est son langage et son style.

Il n'écrit pas, il aligne des lettres. Lorsqu'il réussit à rapprocher insolitement deux expressions hétéroclites, il se trouve ingénieux, sa finesse le ravit. — Telle est, au reste, la méprise commune de notre époque. La phrase antique, jusqu'au dix-neuvième siècle, constituait l'esprit par son union substantielle avec la pensée, de même que l'âme et le corps constituent l'homme. Les modernes procèdent différemment; si, dans leurs principes, l'intelligence et ses sublimes facultés ne sont réellement qu'un jeu fortuit et une combinaison temporaire des organes physiques, par voie de conséquence ils réduisent la pensée à l'arrangement mécanique des termes qui la révèlent, et en cette sorte ils maté-

rialisent l'esprit lui-même. — Ce travers, M. Michelet ne le partage pas seulement, il l'a exagéré.

On connaît sa valeur, comme historien; Depuis les ravissantes chroniques de Jean Froissard et de Monstrelet, la grande épopée française avait exercé beaucoup de plumes bien ou mal taillées. Personne encore ne s'était avisé d'en faire un texte démesurément élastique pour les plus burlesques visions, et un roman fiévreux dont rougiraient des Scandinaves ou nos dramaturges des boulevards du Temple.

Alors du moins, c'est-à-dire quand il inventait son *Histoire de France*, les récits mentionnaient des événements lointains et inabordables pour le plus grand nombre. Sur la foi d'un *savant*, car je suis loin de contester à M. Michelet le savoir à défaut de vraie science, les faits énoncés et affirmés prennent vite racine dans la mémoire, — avec les magistrales interprétations qui les enveloppent, comme l'exige la *philosophie de l'histoire*.

Ici, la condition de M. Michelet n'est plus égale. Toutefois, son audace augmente. Ce qui se passe sous nos yeux, les hommes qui vivent autour de nous et sous le même toit, toutes choses de ce monde essuieront l'outrage de ses odieux travestissements.

« Je vous ferai voir ce que c'est qu'un prêtre, » disait jadis M. de La Mennais. Il s'est tu..... M. Michelet tient à remplir la promesse, et, dans ce but, il fait voir une fantasmagorie dégoûtante et absurde.

Il présente pour ce qui est, ce qui pourrait être; il signale des abus hypothétiques comme effets nécessaires et principes. Des médecins, par inadvertance ou autrement, peuvent tuer leurs malades, des juges flétrir un homme pur, des notaires gagner les bagnes, des filles éhontées ou légères effeuiller en se jouant sur l'onde infecte des égouts leur couronne virginale; donc la médecine tue, la justice prévarique, plus de garantie pour les transactions sociales et la fortune des familles, toute femme est une prostituée.

Et encore, où M. Michelet prendra-t-il

ses exemples? Quels prêtres va-t-il nous offrir comme types du Prêtre? J'ai dit leurs noms : saint François de Sales, Fénelon, Bossuet... Il oublie saint Vincent de Paul ; il s'en souviendra probablement.

Nouveau genre de diplomatie, et qui décèle bien ses prétentions ultérieures.

Car s'il est vrai que les plus belles existences, dès qu'elles fleurissent au soleil du sanctuaire, doivent se ternir inévitablement et se flétrir, que penserons-nous des existences communes?

En effet, ces prémisses m'épouvantent. Mais l'inflexible logique pousse au delà ses exigences. Il faut prouver la mineure, comme dit l'École, ou, en d'autres termes, démontrer par des raisonnements lumineux et des faits précis cette influence pernicieuse du génie sacerdotal dans Bossuet, etc., etc.

S'abstenir, c'est assumer une lourde responsabilité, c'est provoquer et justifier d'avance tous les démentis. *Ei incumbit onus probandi qui dicit.*

SECONDE PARTIE.

DU PRÊTRE.

LE PRÊTRE ET LE SIMPLE BON SENS.

I

Intérieur de la famille. — Deux points de vue.

« Il s'agit de la famille.... Il y a dans la
« famille un grave dissentiment.... Nous
« pouvons parler à nos mères, à nos fem-
« mes, à nos filles, des nouvelles du jour;
« nullement des choses qui touchent le
« cœur et la vie morale, des choses éter-
« nelles, de religion, de l'âme, de Dieu....
« Hasardez-vous à dire un mot de ces cho-

« ses, votre mère secoue tristement la tête,
« votre femme contredit, votre fille, tout
« en se taisant, désapprouve...... Elles
« sont d'un côté de la table, vous de l'au-
« tre, et seul. » (*Page* 5.)

Il y a des Iroquois, des Patagons, des Nègres océaniens et d'autres Sauvages. Que l'un d'eux comprenne le français ou ce qui semble tel, qu'il trouve au seuil de sa cabane l'ouvrage de M. Michelet, qu'il s'avise de lire. En voyant cette larmoyante peinture, il dira : La parole et l'écriture ne sont point données à l'homme pour cacher sa pensée, à plus forte raison pour exprimer le mensonge. Puisqu'elles sont écrites, ces choses sont vraies. Trois fois heureux les peuples que n'a point visités la civilisation ! La nature vaut mieux. L'amour et la paix règnent souvent au sein de nos tribus, toujours dans nos familles. *Au repos du soir, chez soi, à son foyer*, comme dit ce Sage d'au delà des grands fleuves, les douces effusions, les confidences naïves et fortifiantes, les avis paternels sagement donnés et religieusement sentis, l'union parfaite des joies et des

labeurs, des prières traditionnelles et des infinies espérances, de la foi au Grand-Être et de toute la vie. Les anciens ont vu des messagers d'Europe qui leur annonçaient la Bonne Nouvelle, mais ils n'en voulurent point. Ils avaient raison, puisque ainsi la Bonne Nouvelle déprave les affections et bouleverse la nature.

Quels Iroquois sommes-nous donc, pour que M. Michelet, sur le simple exposé d'une chimérique anomalie, soumette à l'improviste nos convictions et nous fasse voir le soleil à minuit?

Mon Dieu! l'extrême inconvénient de ces productions comme de tant d'autres, c'est qu'on ne puisse les analyser sans risque d'enfantillage. Elles n'échappent même communément au ridicule que par la ténuité du fond et les singularités amphigouriques ou captieuses de la forme. Réduites au terme simple et positif, si elles ne s'éventent, leur niaiserie étonne et désole.

Imaginez un père de famille qui, *revenant bien las au foyer, parle à sa femme, à sa fille, d'affaires, de nouvelles du jour,*

des agitations parlementaires, de l'alliance anglaise, des ignobles drames de la cour d'assises, du mouvement de ses capitaux, etc., que sais-je?... et *de* mille *sujets dont nous parlons aux indifférents*. (*Page* 5.)

La femme soutient ses opinions personnelles, si elle ne juge plus convenable de n'en point avoir, ou elle ratifie majestueusement celles du mari, et tous deux *se recueillent dans une pensée commune*. — Quoi qu'il en soit, elle *contredit* (*ibid.*), mais *sans ouvrir la bouche pour parler ni manger*. (*Page* 284.) C'est du moins un tour de force.

Que dira la fille? Je ne veux pas qu'elle soit absurde; elle ignore la Charte et le bilan financier; ce que c'est que l'adultère et........., son innocence le demanderait d'abord; sa modestie la contient et la distrait. Elle n'a rien à contredire, elle se taira parfaitement, et s'ennuiera peut-être à la fin.

Un fils, quel qu'il soit, ne cause jamais à sa mère des sentiments de pitié méprisante. Elle *secoue tristement la tête*, en deux occasions: lorsqu'elle voit sa vie me-

nacée sans retour et qu'elle épie sur ses lèvres déjà refroidies un dernier souffle inespéré; ou bien encore s'il se détourne d'elle pour courir obstinément aux sentiers des impies et professer d'affreuses doctrines.

M. Michelet déclare qu'une situation pareille (la situation qu'il a rêvée) ne convient point à la famille. Je suis fort de son avis.

Bien plus, il me paraît certain que cette situation ne se rencontre nulle part; elle existe dans son cerveau seulement. A peine l'admettrais-je comme une exception déplorable.

Le premier soin des parents et leur étude constante à l'heure où nos intelligences veulent éclore, c'est précisément de les initier, autant que possible, à la science *des choses éternelles*.

Éducation maternelle.

Voyez cette délicieuse mère qui tient dans sa main la petite main de son enfant et la dirige avec une grâce inexprimable du

front vers la poitrine, et de l'épaule gauche à la droite, si bien qu'il aura fait le signe de la Croix.

Avant même de bégayer le plus doux des noms de la terre, il entendait Celui devant lequel tout genou fléchit aux cieux et dans les éternels abîmes.

Bientôt viendront les jours du catéchisme. Sans même qu'il puisse épeler encore, une interprète chérie servira sa mémoire; et ce passe-droit ravissant qu'il aura fait à l'alphabet, Virgile et Thucydide en profiteront par la suite, comme son bon sens et sa foi.

Vous souvient-il de la première communion? Oh, l'adorable événement! Plusieurs semaines à l'avance, la maison prend un air de recueillement et de timide bonheur. Pour rédiger sa confession générale, l'enfant, qui redoute l'oubli et des omissions involontaires, s'adresse résolument à son conseil naturel,... et voilà un tableau digne du grand maître. La Table sainte est préparée. Dieu incline les cieux et descend; le pauvre, l'esclave, le dernier des hommes va se nourrir de Dieu, *Manducat Domi-*

num pauper, *servus*, *et humilis*. C'est le pain des anges : l'enfant pourra s'asseoir parmi les convives, avec sa blanche tunique décorée d'innocence et d'amour, pauvre petit ange de la terre. Et dès l'aube matinale, après l'avoir fortifié par ses instructions prévoyantes et ses pieuses tendresses, la mère, en lui tenant la main, l'accompagne jusqu'aux degrés inférieurs de l'autel. Attentive à ses moindres mouvements, saisie elle-même d'une émotion violente et douce, nulle parole n'exprimerait ce qui se passe alors dans son cœur. La messe étant dite, le prêtre dévoile à cette jeune assemblée le ciboire d'or et les trésors intarissables de vie qu'il renferme. L'hostie sans tache s'élève dans un horizon sublime, et, soit illusion pure de la foi qui contemple, soit qu'effectivement il s'opère une transfiguration miraculeuse, l'hostie semble inonder l'espace d'un immense et indéfinissable resplendissement. Le mystère se consomme. — Le *pauvre père*, durant cette solennité, où était-il ? Au milieu de la foule, à genoux, écoutant les prophétiques pensées

qui traversent paisiblement son âme, joyeux et grave, austère et triomphant, pieux et divinisé, pour ainsi dire, de tout l'amour que lui inspire son fils. Au retour, il l'attendait. Le baiser qu'il lui donne alors ne ressemble plus à ceux des jours passés; il s'incline un peu, mais ne le soulève pas jusqu'à lui comme il avait fait le matin même; son enfant, c'est un homme désormais, et un ami... Et voilà, derrière les vitres, M. Michelet qui ricane : *Bon père, bon homme, dormez sur les deux oreilles.* (*Page* 325). Sacrilége balourdise!..... En certaines localités où survivent encore quelques vestiges des vieilles mœurs patriarcales, la première communion confère à l'enfant le droit, bien longtemps désiré, de s'asseoir à la table des grands parents, et les bonnes gens du peuple ne comprennent pas qu'il soit possible de l'envoyer plus tôt en apprentissage[1].

. . . .

Ici commence l'éducation supérieure.

[1] Voyez, dans la *Gazette de France* du 24 janvier 1845, un portrait de la femme chrétienne par M. de Châteaubriand.

Quel sera l'instituteur de l'enfant ? M. Michelet simule une guerre au coin du feu : la femme exige l'*école chrétienne*, le mari veut l'*école;* celui-ci le collége, celle-là le petit séminaire. « Si l'homme était *obstiné*, la « femme peut-être ne résisterait pas, mais « *elle ne boit ni ne mange*, et jusque sur « l'oreiller..... — Entendez-vous ? — Elle « maigrit visiblement. *J'aime mieux sauver* « *ma femme*... Voilà ce que dit l'homme. » Et la femme l'emporte, « n'ayant à at- « tendre que rigueur au confessionnal si « elle n'avait pas réussi. » Et, par ce moyen, *six cent vingt mille filles* sont élevées par des religieuses (calcul Louandre), vingt mille garçons dans les séminaires, et une quantité innombrable par les frères des écoles chrétiennes. (Tout ceci, *pages 284 et suivantes* passim.)

Auparavant la guerre sévissait de même dans la famille : le mari veut élever l'enfant, la femme lui dispute cette prérogative, et M. Michelet donne raison à la femme ; — je suis de son avis. — « Malheureux, prenez « donc garde ! l'objet est fragile ; en le

« maniant (l'enfant) de vos grosses mains,
« vous l'aller briser. »

Reste à s'expliquer un si brusque changement. Pour que cela soit, il ne suffit pas que M. Michelet l'affirme. On peut lui demander, sans trop d'outrecuidance, par quelle opération magique les rôles sont intervertis tout à coup, et comment la tyrannie de la mère a détrôné la tyrannie du père. Ces miracles ne se prouvent pas d'eux-mêmes. Je prévois la réponse de mon adversaire. Il y découvre l'influence du prêtre; mais c'est reculer la difficulté, sans la résoudre, et pour la compliquer encore. Où siége le prêtre? Au confessionnal, qui est le centre mystérieux de son action sur la famille; vous l'avez dit positivement : La pénitente *n'ayant à attendre que rigueur au confessionnal tant qu'elle n'a pas réussi*, *fait une guerre acharnée*, soumet les résistances du père, et remet *la petite* (*page* 284) *aux religieuses*. Alors, évidemment, le père déteste les confessionnaux et n'a garde de les fréquenter. — Bien au contraire, quand il enlevait l'en-

fant à la mère, c'est lui, et de toute nécessité, c'est lui qui déclarait la guerre, *n'ayant à attendre que rigueur tant qu'il n'a pas réussi*, et c'est donc lui qui se confessait, c'est la femme qui ne se confessait pas: Troc pour troc...

A vrai dire, ces ineptes subtilités me dérangent le cœur, je les abandonne. Et puisque j'ai droit de nier purement et simplement ce que mon adversaire affirme de même, je nie derechef qu'il y ait une pareille guerre dans la famille; que les confesseurs soient interessés à l'issue de cette guerre, sinon pour le bien-être moral de l'enfant; que les confesseurs ne puissent et ne doivent pas, sous peine d'indignité, donner en cette matière des conseils modérés, et qu'en les donnant ils abusent de leur mission. Je nie que les *six cent mille filles* élevées par les religieuses soient celles qui déshonorent le plus la société, *ayant hâte de tomber au sortir du couvent* (*page* 287); qu'elles ne soient pas pour la plupart élevées gratuitement, et sous l'œil de la famille, et que *le Prêtre les attire là* pour leur faire connaître

l'amour avant l'amour.(*Ibid.*)—Non, cette réflexion ne dénote point l'honnête homme, non plus que celle-ci : « Une vieille femme, « pour le laïque, est une vieille ; pour le « prêtre, c'est une femme » (*page* 287), car elle insinue gratuitement une odieuse calomnie. — Et à Dieu ne plaise que je compare l'éducation universitaire avec celle que M. Michelet veut flétrir ! J'ai peur de la boue et des agents de police, et j'entends les remords de mon adversaire, j'ai vu sa conscience toute nue :

Malheureux homme que je suis ! Des fantaisies mesquines et déréglées, des phrases tordues et béantes, de fourbes allégations, l'idéal de l'infamie, une fétide accumulation d'hypothèses clandestines et ordurières, ou tout au moins au début quelques peintures empreintes d'une hypocrite mélancolie et d'une absurdité radicale, c'est là, s'il faut m'en croire, l'expression fidèle de la famille, telle que l'ont faite les prêtres ! Mes convictions rougissent de mes paroles ;

cependant je persiste, car mon orgueil ulcéré crie vengeance, et je prise assez peu mes contemporains pour croire qu'ils signeront les yeux fermés chaque ligne échappée de ma plume furibonde.

Ainsi croiront-ils que Mahomet a mis la moitié de la lune dans sa manche, et que, dans l'état actuel du gouvernement ecclésiastique, un père *ne peut parler à sa mère, à sa femme, à sa fille, de la religion, de l'âme, de Dieu*, sans provoquer des contradictions douloureuses. Ils se garderont bien d'avouer qu'une double question s'élève ici, laquelle consiste à savoir si les discours du père offensent ou n'offensent pas la morale et la raison, s'il *parle de Dieu* pour établir le panthéisme et nier implicitement son existence, *de l'âme* pour la réduire à l'instinct machinal des brutes ou donner sur son essence les plus avilissantes notions, *de la religion* pour proclamer que toutes les religions sont indifférentes, hormis le catholicisme dont il calomnie en mille manières le principe et l'histoire ; si, au contraire, *en parlant des choses éternelles*,

maître de lui-même et de ses facultés, sérieux et sincère, paisible et convaincu, ses désirs et sa philosophie n'ont d'autre but que la démonstration progressive et le triomphe du vrai, c'est-à-dire du bien.

Au dernier cas, la mère, ni la femme, ni la fille ne secoueront la tête, j'en suis certain. Au premier cas, j'approuve intérieurement leur silencieuse répugnance : un chef de famille perd sa majesté, du moment et à proportion qu'il en abuse. Les lois humaines, dans leurs plus mauvais jours, donnaient au père le droit de vie et de mort sur la personne de ses enfants, jamais sur leur conscience[1] !

O mon Dieu ! quel est le misérable qui, de gaîté de cœur, empoisonnerait ainsi ce qu'il a de plus cher au monde ? Diderot fut surpris plusieurs fois faisant le catéchisme à sa fille. Tel autre[2] se repose sur un prêtre du soin de catéchiser son fils. La Providence permet que l'impiété rougisse d'elle-

[1] Voyez l'*Essai sur la puissance paternelle*, par M. Chrestien de Poly, conseiller honoraire à la Cour royale de Paris. Tom. I, pages 12-16 et la suite.

[2] M. Michelet le sait fort bien.

même à la vue de l'enfance, et qu'en réservant pour un âge plus mûr ce qu'il appelle facétieusement de trop fortes révélations, le mauvais père adopte d'abord l'éducation chrétienne. Je sais toutes ces choses.

Que ma femme eût abandonné subitement les offices de l'église et le confessionnal, j'aurais suspecté son honneur, qui est le mien. Les bonnes croyances de ma vieille mère, mon incrédulité s'en vante, et sa simplicité fait mon orgueil.

Je n'ai point vécu sous l'escalier de saint Alexis ou dans les vagues régions de l'Empyrée. Je vois les hommes, leurs habitudes, leurs mœurs, la société entière; nulle part le spectacle comique et lugubre d'une famille inaccessible aux inspirations supérieures, et figurant quelque intérieur de tripot.....

Mais, pour assouvir ma rage intérieure et diffamer les prêtres qui — méconnaissent mon génie d'historien, — c'était la marche à suivre, la seule. Si horribles qu'ils soient, les crimes dont j'accuse le Prêtre deviennent vraisemblables, parce

qu'ils sont horribles précisément, et qu'il n'est pas vraisemblable que le dernier des hommes eût la scélératesse de les supposer.

On présumera plutôt que des intentions droites et pures guidaient ma langue et mon esprit dans ces *mystiques* entretiens de famille où je *parle de Dieu*. Si les contradictions m'imposent silence, donc il y a derrière la toile un sombre génie qui les suggère, et dont les idées, puisqu'elles diffèrent des miennes, sont malveillantes et pernicieuses.

Et moi aussi je suis père. Je ne crains point d'avilir ma famille en provoquant des personnalités injustes sans doute, mais toujours écrasantes. Nul ne m'accusera méchamment de juger les affaires du monde sur mes propres affaires, tous les ménages sur le mien, et le monde à la lumière des yeux de mon chat, comme on l'a dit du Tasse, qui du moins savait s'en servir :

Non avendo candele per iscrivere i suoi versi

Comme quoi, selon M. Michelet, le prêtre est l'ennemi de la famille. — Le célibat ecclésiastique.

« Comment nous étonnerions-nous de « cet état de la famille? nos femmes, nos « filles sont élevées, gouvernées, *par nos « ennemis*... » (*Page* 6.)

Ennemis veut dire *prêtres*, dans la langue de M. Michelet.

Dans la langue de Voltaire, c'est autre chose : « Je pense, dit Voltaire, qu'il est nécessaire d'entretenir des prêtres pour être les maîtres des mœurs [1]... Rien n'est plus utile au public qu'un curé : il procure des assistances aux pauvres, console les malades, *met la paix dans les familles*, etc., etc.[2]. Un prêtre est médecin des âmes et très-bon médecin : il ne s'irrite pas contre ses malades. Il fait plus qu'enseigner, il donne l'exemple[3]..... En général, le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en France que les querelles *de religion*

1 Tom. XLI, p. 242, éd. de Kehl.
2 Tom. XLVI, p. 157.
3 *Ibid.*

avaient autrefois causé de maux[1]. » —Mais Voltaire déraisonne ; M. Michelet vaut mieux ; bien certainement, les prêtres sont *nos ennemis*. Vient le développement et la preuve.

Les prêtres sont nos ennemis, en tant qu'ennemis, 1° de *l'esprit moderne*, 2° de *la vie*.

1° *Ennemis de l'esprit moderne*, poursuit-il, — car *cinquante mille* prêtres *parlent contre la liberté*, ce qui ressort bien expressément de leur conduite dans les débats relatifs à l'instruction publique, des mandements de M. de Bonald, des discours du P. Lacordaire, des procès Combalot et Souchet[2], des écrits de M. l'abbé Pélier de la Croix, du système politique de M. l'abbé de Genoude, etc. —Peut-être convenait-il

[1] Tom. XLVI, p. 157.

[2] Voir, dans le compte rendu de ces deux procès, les remarquables plaidoiries de M. H. de Riancey. — C'est évidemment aux discours du P. Lacordaire que M. Michelet fait allusion, lorsqu'il dit (*page* 186) : « Quel spectacle de voir prêcher solennellement devant la première autorité ecclésiastique, tel sermon qui du premier mot au dernier n'est qu'une hérésie ! » M. Michelet s'entend fort à démêler des hérésies. Du reste, il n'en cite pas une seule ; il l'oublie.

de s'expliquer plus catégoriquement sur la portée du mot *esprit moderne*, j'aurais su ce que veut dire mon adversaire, et à des objections bien formulées je pouvais faire une réponse quelconque

2° *Ennemis de la vie, qui pourtant réclame en eux.* (*Ibid.*) — Eh ! qu'entendez-vous par ces paroles ? J'entends, faute d'autre idée, que les prêtres catholiques, ayant fait vœu de continence, ne peuvent entrer dans le mariage, et que c'est chose exécrable ; ou bien je n'entends rien du tout.



Et voici comment le célibat tue la vie :

C'est l'ordre naturel et social que le mariage, par un concours effectif de deux individus, homme et femme, transmette la vie à un troisième, et constitue simultanément la famille ou *la vie de famille*. Or, le prêtre, soumis à la loi du célibat, — qu'il s'est imposée lui-même, de son plein gré, après de longs examens, dans un âge mûr, à cette époque de l'existence où l'homme s'arrête et se recueille pour discuter une impérieuse alternative, s'unir à la femme ou s'en éloigner, et prendre ici ou là des engagements

irrévocables, — soumis à la loi du célibat, le prêtre *sentira* pourtant la chair qui l'aiguillonne... C'est possible. Ainsi *la vie réclame en eux.*

Et alors, bien qu'il renonce à la famille, *il sentira qu'il en est privé*... Rien de plus naturel. — Et sur ce, le misérable, à défaut de meilleur moyen, *il ne s'en console qu'en troublant la nôtre !*... Suite nécessaire. Il tue la vie, en nous réduisant, par les dissensions intestines, à pratiquer un célibat forcé d'où ne peuvent résulter des enfants qui *vivent !*... (*Page* 7.)

C'est au lecteur de suivre la gradation.

M. Michelet déteste le célibat des prêtres, mais il ne voit rien de condamnable, je le présume, dans celui des soldats, et de tant d'autres que leur fantaisie seule conduit à le pratiquer toute leur vie. Elle-même, L'Université l'impose à ses membres.

Si chrétien qu'il soit, M. Michelet n'accepte pas la doctrine de saint Paul : *Je dis à ceux qui sont dans le célibat, qu'il leur est bon d'y demeurer comme moi. Celui qui*

n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur[1].

Ce grand historien, il n'a jamais su que, si l'Eglise accordait quelquefois la prêtrise à des personnes mariées, de tout temps elle a défendu le mariage aux prêtres, dès qu'ils étaient ordonnés. — Encore fallait-il qu'en recevant l'ordination, les prêtres s'engageassent à vivre perpétuellement séparés de leurs femmes.

Cet illustre philosophe, comme l'appelle malicieusement le *National*[2], il voudrait des cures *à tablier;* il conçoit mal qu'un prêtre ayant femme et enfants ne serait pas un prêtre : — plus de dévouement social que dans un intérêt de famille, plus de missions civilisatrices, plus d'heures libres pour instruire les ignorants et visiter les malades, etc., etc., et nous avons des Pritchard!..... « Le prêtre marié, dit Menzel, brigue les faveurs des cours, il tremble pour sa famille... » Et William Cobbett : « Nous savons que le mariage des prêtres et la taxe des

[1] I *Cor.*, VII, 32.
[2] 24 février 1845.

pauvres se sont établis en même temps en Angleterre. »

Ce grand rêveur, il oublie une chose curieuse, à savoir, que la plupart des ennemis du célibat ecclésiastique furent précisément, comme l'auteur de *Candide* et autres, des célibataires; et quels célibataires[1]!

Le vieux système mort. — Encore le jésuitisme.

Reste à savoir quels sont les procédés du prêtre pour troubler la famille. Ecoutons toujours M. Michelet.

Le catholicisme est « un vieux système mort. » (*Page* 7.) — Bien qu'il envahisse tout, et enlève les femmes, les filles, etc.

« Ce système, qui fonctionne mécanique-« ment, ne peut vouloir que des morts. » — On le conçoit de reste; ainsi veut-il des célibataires qui tuent la vie, faute d'engendrer, etc., etc. — Le *National* a dit

[1] Voyez l'ouvrage de M. l'abbé Jager, sur le célibat ecclésiastique, et *La foi de nos pères*, par M. Th. de Bussierre, livre excellent, auquel j'emprunterai bien des renseignements utiles.

du libelle : *C'est proprement un charme !*

Quelque *mort* qu'il soit, ce système doit périr davantage, car il vit encore d'une vie mécanique. (*Page* 7.) — Et c'est ainsi qu'il envahit tout.

« Ce qui perdra ce système, c'est la force « apparente qu'il a tirée récemment de son « unité. » (*Ibid.*)

Il faut suivre M. Michelet et refléter le moins possible ses obscurités chatoyantes. Les jambes fléchissent, les yeux s'éteignent.

Quelle est cette *force apparente et récente?*

Définissez, s'il vous plaît.

De quelle unité s'agit-il? — Vous-même l'avez demandé : *Unité morale?* dites-vous, *association réelle des âmes?* — Et vous répondez : *Nullement.* (*Page* 8.) Et pas une syllabe de plus pour expliquer cette *unité morale* et cette *association réelle des âmes*, ni justifier même la négation qui suit.

De la *force apparente?* Rien, moins que rien, sinon un amalgame indigeste d'assertions gratuites et maladives.

Au total, c'est l'*esprit de mort* que vous

définissez; — vous croyez du moins le définir en l'appelant *de son vrai nom*, dites-vous, *le jésuitisme*.

Dans un premier libelle, vous employez à satiété, comme dans celui-ci, l'expression cabalistique : *Esprit de mort*. Le public, par l'organe de plusieurs écrivains, en avait aussi réclamé le sens, et il s'attendait à l'obtenir. Vous dédaignez son ignorance; c'est un grand tort, puisqu'à son tour il vous accusera de parler sans savoir ce que vous dites, et d'éluder grossièrement, au moyen d'une réserve opiniâtre, cette juste imputation.

Selon M. Michelet, le jésuitisme et *l'esprit de mort*, c'est une seule et même chose. J'y consens, et d'autant mieux qu'en admettant une phrase insignifiante de tous points et sans déductions possibles, ma plume évite, une fois du moins, les nébuleuses divagations où l'entraîne la sienne.

Désormais le jésuitisme est en cause, et non plus la *force apparente et récente*, *l'unité morale*, *l'association réelle des âmes*. Ce ne sont pas toutes ces puissances qui

vont anéantir ou qui auraient pu ressusciter le *vieux système mort;* le *vieux système mort périra* par le jésuitisme, qui momentanément lui communique une sorte d'animation factice.

Ceci posé, qu'est-ce que le jésuitisme enfin? quelle est la nature de son influence? comment détruira-t-il ce qu'il fortifie en apparence et précisément par là même qu'il le fortifie? Voilà des questions bien claires qui surgissent d'elles-mêmes et provoquent tour à tour une réponse analogue.

Comme quoi le jésuitisme opère, et par qui?—Diffamation.

Hier, le jésuitisme était exclusivement la doctrine théorique et pratique des enfants de Loyola; c'est, aujourd'hui, celle des sulpiciens, des ignorantins et des lazaristes, *qu'on lui croit étrangers, mais par lesquels il agit puissamment.* (*Page* 8.)

Un homme ordinaire fournirait ses preuves; il suffit à M. Michelet de nous apprendre que *les sulpiciens élèvent le clergé,*



que *les ignorantins élèvent le peuple*, que *les lazaristes dirigent six mille sœurs de charité, ont la main dans les hôpitaux, écoles, bureaux de bienfaisance*, etc.

Fort bien, mais j'ai droit de répliquer, et afin de couper court à ces entortillages qui fatiguent le lecteur et moi, j'aborde le sujet sans détour.

Au sens de M. Michelet, le jésuitisme est un composé systématique de toutes les corruptions, de toutes les bassesses, de toutes les impostures, de tous les abrutissements. Je n'ose pas craindre qu'il en disconvienne : telle est sa constante profession de foi et la conclusion sommaire et formelle de ses deux pamphlets. Imputer à quelqu'un le jésuitisme, c'est donc, de la part de M. Michelet, lui imputer les crimes et les abominables vices que résume cette qualification, c'est le diffamer, c'est un attentat prévu par la loi. Qu'elle blesse l'honneur d'un individu ou d'un corps, la diffamation ne perd pas son caractère : même préjudice, même peine, si ce n'est que la position plus ou

moins éminente et délicate de la partie outragée augmente ou diminue la gravité de l'offense. L'Université le sait bien; naguère encore, M. l'abbé Combalot, sur ses dénonciations et sur la plainte de son grand maître, expiait par la prison et quatre mille francs d'amende l'immense tort d'avoir dit qu'elle donne à la jeunesse une éducation peu catholique. M. l'abbé Souchet, M. le cardinal de Bonald, etc... On sait toutes ces choses. — A merveille! « Chacun poise sur le peché de son compaignon et eslève le sien[1]. »

Si, à l'heure qu'il est, la société de Saint-Sulpice, les lazaristes, les ignorantins, les sœurs de charité et tant d'autres, demandaient raison à la justice des calomnies de M. Michelet, celui-ci, sans nul doute, les *dénoncerait* comme de vils *dénonciateurs;* il invoquerait sur eux l'exécration publique; il s'écrierait que *l'esprit de mort* veut étouffer *l'esprit de vie*, il sonnerait un dernier glas désespéré pour les funérailles de la liberté de la presse.

[1] Montaigne.

Nous n'irons pas aux tribunaux. La conscience nous suffit; elle est plus sûre et plus dans nos habitudes.

Le clergé possède un infaillible moyen de vengeance : pour se disculper, il se fait voir. On l'attaque toujours de nuit, sachant qu'à la clarté du jour il est trop fort. Ses ennemis, puisqu'ils prennent eux-mêmes ce nom, redoutent les simples pensées et la langue usuelle. Ils ne tuent pas sa réputation, ils l'escamotent. M. Michelet se distingue parmi eux, en ce qu'il pousse l'expédient jusqu'aux limites incommensurables du possible. Nous l'avons vu, nous le verrons encore.

Ainsi donc, le jésuitisme constitue l'enseignement des sulpiciens; proposition lucide, à coup sûr, mais assez rigoureuse pour mériter examen.

Les Sulpiciens.

Les sulpiciens élèvent le clergé. — Ils élèvent la minime partie du clergé; mais

tous les directeurs de séminaire sont des sulpiciens pour M. Michelet, et tous les sulpiciens des jésuites.

M. Michelet ne dit pas, il laisse pressentir que le clergé, au sortir des séminaires, pratique universellement le jésuitisme. On cherche la preuve, comme d'habitude; elle viendra plus tard; ceci n'est qu'un exposé. Attendons, mais n'espérons pas beaucoup.

Fallitur augurio spes bona sæpè suo.
Ov.

Les Ignorantins.

Les *ignorantins*, comme de juste, sont les frères de la doctrine chrétienne.

Il a paru charmant de les désigner en cette sorte; bientôt, avec la même délicatesse, on imaginera des étymologies assassines, et, vu la signification du mot latin *Annas*, le père Annat s'appellera le père Canard. Serait-ce une gentillesse de Pascal? tant pis... Ce n'est, en fin de compte, qu'une mauvaise farce puisé dans le *Mé-*

nagiana. « Cet *Ana*, dit M. Froisset aîné, fut publié un an après la mort de Ménage (1693). Amas de mots insipides ou plaisants... Le cadre originaire en a été considérablement élargi par des intercalations peu exactes. Dans la dernière édition, La Monnoye l'a doublé en y incorporant ses propres remarques. » Si j'avais dit que M. Michelet fait de l'histoire avec des *Ana*, M. Michelet m'appellerait insolent[1].

Les ignorantins élèvent le peuple. Je n'en doute pas.

Je sais de plus qu'ils forment depuis deux cents ans (1679) une compagnie toujours bienfaisante et paisible, toujours modeste et glorieuse. Le peuple qu'ils élèvent les estime et les aime; il se souvient de leurs services, il les voit, il en profite. « Allez,

1 Voyez Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, art. Annat. — Et notez en passant cette parole étonnante du même écrivain janséniste : « On remarque, à l'avantage du père Annat, qu'il n'avait point profité de sa place de confesseur du roi, pour avancer sa famille, quoi qu'il eût été fortement sollicité à ce sujet. » Mon adversaire s'autorise souvent du père Tabaraud.

« On prétend avoir ouï dire au roi qu'il ne savait point si le père Annat avait des parents. » Bayle. *Dict. phil.*, art. Annat.

dit leur fondateur, soyez justes, soyez humains. Ne pouvant faire l'aumône, faites la charité. Les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'argent. Aimez les autres, et ils vous aimeront. Servez-les, et ils vous serviront. Soyez leur père, et ils seront vos enfants[1]. »

La philanthropie, cette fourbe contrefaçon de la charité par l'égoïsme, a créé ses instituteurs et fait concurrence au Bienheureux de la Salle; il en résulte les écoles normales secondaires, les nouveaux maîtres d'école des campagnes.....

Qu'on abuse effrontément d'un surnom ridiculisé, il n'importe. Les frères de la doctrine chrétienne l'acceptent comme le

1 *Emile,* liv. II. J.-J. Rousseau leur emprunte ces belles paroles. — L'institut du bienheureux de la Salle fut approuvé par le pape Benoît XIII. Le père Garreau, jésuite, a écrit sa vie (1760). Le père Elie Maillefer, bénédictin, en fit une plus tard, qui est restée manuscrite à la bibliothèque de Reims. On y lit, entre autres choses : « Il eut à souffrir des persécutions de la part des maîtres d'école de Paris, etc., et de quelques honnêtes personnes dont on surprenait la bonne foi par des calomnies... » Jésus-Christ lui-même, en passant sur la terre, fut appelé *Samaritain ayant le démon.* (*Samaritanus es tu, et dæmonium habes*).

plus magnifique des titres. Les ignorantins n'ignorent pas, ils consacrent leur savoir aux ignorants; ils ignorent d'autant moins. J'ai connu des ignorantins d'une vaste érudition, d'une admirable élévation de pensées, de beaucoup de littérature, et qui vous eussent donné très-facilement, mon cher monsieur Michelet, des leçons de style. En ce sens, Bossuet, lorsqu'il faisait le catéchisme à des enfants de village, était un ignorantin.

Que veut ici le jésuitisme? que parlez-vous d'infamies? Ces pauvres frères demandent quelques bancs, un galetas, un peu de pain et la paix; et les petits de l'indigence deviennent en effet leurs enfants, dont ils ouvrent l'esprit, préparent les destinées, épurent la vie pour de longs jours, et garantissent en quelque sorte l'attitude sociale. Ils parlent, ceux-là, des choses éternelles, de l'âme et de Dieu, simplement, vraiment. Interrogez les rois et tous les pasteurs des hommes; ils vous diront ce qui arrivera, si jamais les ignorantins disparaissent de la face de la terre.

Les Sœurs de charité.

Une fois en bon chemin, M. Michelet ne s'arrête plus. Après les ignorantins, ce sont les Sœurs de charité!!

Le jésuitisme agit sur elles par les lazaristes, qui les dirigent *au nombre de six mille* précisément, et non de cinq ou sept mille. (*Page* 8.) D'autre part, les lazaristes fonctionnent tout naturellement, et sans qu'il soit besoin de dire pourquoi, à la merci du jésuitisme. Par contre-coup, le jésuitisme *a la main* dans les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, etc., etc., comme si les Sœurs de charité administraient le matériel et les revenus des hôpitaux, etc., etc.! M. Michelet veut ignorer qu'il existe dans les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance des comités de laïques designés et institués par l'autorité civile, visités minutieusement par des inspecteurs de l'Etat, sujets des règlements et des lois qui atteignent le corps entier de la nation. . .

N'oublions pas surtout la définition du jésuitisme.

Horribles filles, sans doute ! Les Sœurs de charité ont fui les adorations du monde, vaincu les séductions de la fortune et de la famille et les plus légitimes entraînements du cœur, abdiqué, au seuil du temple des douleurs, et leur éblouissante jeunesse et leur diadème de beauté, et ces charmantes frivolités si naturelles à leur sexe et d'ailleurs si impérieuses. Ce sont désormais les servantes du pauvre; elles portent la livrée de leur état, mais sans en avoir même la propriété réelle, car elles font aussi le vœu de pauvreté. Leur vie ne leur appartient pas, ni leur sommeil que la voix d'un malade peut interrompre à tout moment, ni leur nourriture qu'elles reçoivent comme un don gratuit. « Pauvres filles plutôt, belles et pures comme des anges, merveille de la terre et du ciel qui les envoie pour veiller, sur toute la surface du globe, dans leur patrie comme au fond des pays les plus inexplorés et les plus barbares, au soulagement de nos misères, panser des

« plaies infectes, garder les morts, et ne voir « jamais que par son côté douloureux cette « pitoyable humanité... — L'Hôtel-Dieu, dit Voltaire, c'est en même temps le réceptacle de toutes les horribles misères humaines et le temple de la vraie vertu[1]. — « Oui, la sœur de charité est la servante « des pauvres, leur sœur, leur mère, et « souvent leur famille presque unique. Au « premier signe, elle vole auprès d'eux « pour les soulager ou les aider à mourir; « et lorsqu'il n'y a plus qu'un cadavre, et « que les proches parents s'agitent pour di- « viser les parts du grabat, qui donc s'age- « nouille dans une pieuse attitude aux pieds « de ce cadavre, et recommande au bon « Dieu l'âme qui l'abandonne? Un prêtre « et une sœur de charité..... Et lorsque « s'achève une existence ainsi remplie, elles « n'ont gagné, avec le bonheur éternel, que « le pauvre habit qui enveloppe leur corps « dans le cercueil[2]. »

[1] *Dict. phil.*, art. Charité.

[2] *Mystères du presbytère*, page 122. — Voir aussi Jean Witt, genannt Von Dœring, Fragmente aus meinem Le-

M. Michelet pense différemment.

La Sœur de charité, comme toutes les religieuses du monde, ne fait qu'une chose, elle élève « les petites filles pour le déses-« poir et la damnation quotidienne des « pères et des maris. » (*Page* 385.)

Ces sublimes filles ne sont à ses yeux que des jésuites en cornettes, des suppôts du jésuitisme, des jésuitesses, je ne sais quelles *incarnations du diable* (*page* 251), suscitées par les lazaristes, pour exploiter scélératement à leur profit les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance, les mères, les filles, etc., etc.

Car enfin, ses réticences ne m'abusent point. Dût-il en méconnaître tout haut la portée, j'insisterai encore, persuadé qu'il la reconnaîtrait tout bas, et qu'en se réservant sur un point le bénéfice d'une calomnie

ben, etc. Brunswick; — et : Anmerckung des Redacteurs eines nicht katolischen Blættes von Saint-Louis inden vereinten Staaten von Nord-Amœrica. Ritters Jahrbücher, 1834, t. III, p. 25.

équivoque, il voudrait esquiver sur un autre point la honte de l'avoir faite, et laver sa réputation d'un plat mensonge par un mensonge également courageux.

Est-ce à dire que, dans la sincérité de sa conscience quelconque, M. Michelet croit avoir mission pour flétrir ce qu'il y a au monde de plus pur et de plus inviolable? Non, certes.—J'aimerais mieux une affreuse bonne foi. La folie est une excuse.

Il s'efforce d'insinuer au public une pensée qui n'est pas la sienne, et dont il conçoit tellement bien, à part lui, l'absurdité perverse, qu'il voudrait l'accréditer sans l'exprimer.

Ce que c'est que l'orgueil malade et les poisons de Circé, le voilà.

« En vérité, dit Pascal, il est glorieux à la religion d'avoir pour ennemis des hommes si déraisonnables; et leur opposition lui est si peu dangereuse, qu'elle sert, au contraire, à l'établissement des principales vérités

qu'elle nous enseigne ; car la foi chrétienne ne va principalement qu'à établir ces deux choses, la corruption de la nature et la rédemption de Jésus-Christ. Or, s'ils ne s'en servent pas à montrer la vérité de la rédemption par la sainteté de leurs mœurs, ils servent au moins admirablement à montrer la corruption de la nature par des sentiments si dénaturés[1]. »

Entendez-vous Bossuet ? « Pour prémunir les esprits contre la tentation qu'il n'y a point de gens de bien, disons-leur : « Soyez « tels que vous désirez voir les autres, et « vous en trouverez qui vous ressemblent. »

Mais nous perdons de vue l'objet principal. Il s'agit d'établir que le *vieux système mort*, malgré certains signes apparents de vitalité, doit bientôt se dissoudre et *périr*.

Ces signes apparents se multiplient comme les étoiles d'une nuit limpide.

[1] *Pensées*, éd. de 1670, p. 10.

L'influence du jésuitisme sur les sulpiciens, les sœurs de charité, les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance, c'est un signe.

Viennent les autres signes, qui sont :

Tant d'établissements ; et M. Michelet pourrait dire sans doute quels sont ces établissements, le mal qu'ils font à la société, les dégoûtants mystères qu'ils renferment, ce qu'il mettrait à leur place, et combien peu M. de Châteaubriand, lorsqu'il écrivit le *Génie du christianisme*, avait le sens commun.

Tant d'argent; et M. Michelet pourrait dire qui l'a vu, cet argent, sinon les pauvres... Qu'il sonde sa bourse pour savoir au juste de combien d'oboles le jésuitisme et les aumônes l'ont dégarnie. Qu'il ose comparer son triple traitement de professeur universitaire (6000 fr.), et d'archiviste (5000 fr.), et d'académicien (1500 fr.), ce qui donne 12,500 fr., avec le budget d'un

curé de campagne (800 fr.[1]) et même d'un évêque... Il dressera, par exemple, l'inventaire des biens que possède en toute propriété l'admirable sœur Rosalie, et je voulais bien qu'il en fît la dot de sa fille.

Mais, dira-t-il, la richesse du clergé n'est point individuelle, c'est une richesse collective. — Profonde abstraction.

Toutefois, *tant d'argent* doit se trouver quelque part ; l'énormité des sommes doit faire positivement qu'elles se voient.

Je n'admets pas que le clergé, ce cupide mendiant, consume sa vie à les enfouir. A quoi donc les emploiera-t-il? C'est l'usage qui seul en précise l'existence et la moralité.

On a honte vraiment, par le temps qui court, de justifier le Prêtre, et en général le clergé, contre une accusation d'opulence et de luxe.

1 Les curés de première classe reçoivent du gouvernement 1500 fr., et ceux de seconde classe 1200. — Ceux-ci étant en petit nombre, et les premiers en fort petit nombre.

M. Michelet, comme archiviste, ne touchait d'abord que 3000 fr. Sur ses instantes demandes, le traitement fut porté à 5000. Avec 10,500 fr., un *professeur illustre* meurt de faim.

M. Michelet daigne absoudre le clergé inférieur, qu'il courtise assez singulièrement après l'avoir entouré de mépris et d'insulte, comme machine jésuitique.

Reste le clergé du premier ordre. Eh bien, *tant d'argent* se trouvera donc dans les maisons épiscopales.

Je nie, vous affirmez. *Adhuc sub judice lis est.*

Au fait, les évêques d'aujourd'hui ne diffèrent pas beaucoup des simples prêtres, quant à leur genre de vie. Jamais la loi de résidence ne fut plus ponctuellement observée. Ils sortent, pour la plupart, des classes moyennes et subissent les heureuses conséquences de leur origine, libres du monde et de ses exigences dispendieuses, riches du droit qu'ils ont de ne l'être pas. Dix mille francs leur sont alloués par les Chambres ;— et vingt mille au moindre préfet de province.

On sait ce qui arriva : le gouvernement prit les biens du clergé, lesquels biens étaient tout uniment le fruit des travaux et

du bienfaisant génie des moines et des prêtres. Le clergé, après quelques réclamations éloquentes, se tut, ramassa dans les rues un peu de paille abandonné pour s'en faire un lit, et mangea comme il put. Napoléon vint ensuite, qui, par un effort d'équité, lui dit : Nous te paierons les arrérages des biens volés, avec un rabais de cent pour cent moins un centime.

Moyennant cette indemnité[1], grossie quelquefois d'une faible aumône supplémentaire, les évêques visiteront chaque année les diverses paroisses qui composent leur diocèse, tiendront table ouverte pour les prêtres

[1] *N. B.* Cette page, comme plusieurs autres, semble contredire mes précédents ouvrages. La contradiction n'est qu'apparente effectivement. J'ai attaqué des abus partiels ; on n'en peut rien conclure à l'égard de la généralité. En signalant quelques vices d'organisation, j'ai respecté l'édifice, et mis la société en dehors des reproches que j'adressais à tel ou tel de ses membres. M. Michelet l'a senti. Mon nom ne figure pas sur sa liste des défenseurs de la discipline canonique et des droits du clergé secondaire. (*P*. 326). Je l'en remercie bien sincèrement. Il a vu le fond de mes pensées, et qu'en réalité les siennes n'y répondaient pas. Je fus heureux. Les frères Allignol avaient droit au même bonheur.

voyageurs, rendront aux autorités civiles des dîners officiels, placeront nécessairement leur signature en tête de toute œuvre charitable, et n'entendront aucune plainte sans l'apaiser, aucune demande sans la satisfaire. Qu'on mette à la disposition des évêques *tant d'argent*, la tâche devient facile, et je suis loin de m'étonner qu'ils s'en acquittent si bien; ce qui m'étonne plutôt, c'est de voir qu'ils vivent très-bourgeoisement et ne laissent point, à l'heure de la mort, deux ou trois pièces de monnaie pour payer leur sépulture, comme fit le dernier évêque de Limoges.

M. Michelet s'indigne de ma niaiserie, et veut qu'il soit impossible d'hésiter. Evidemment, forcément, la richesse du *vieux système mort* consiste dans les dons et aumônes qu'il a extorqués, et dont il use pour fonder les établissements susdits.

Si je prie M. Michelet d'observer que, par cette raison même, le clergé n'en use pas à son bénéfice propre : Sottise, s'écriera-t-il, sottise, niaiserie nouvelle ! Le clergé s'enrichit pour fonder ces institutions, il les

fonde pour étendre son influence; donc il bénéficie de *tant d'argent*.

Sur quoi je répéterai : Avant de servir l'influence cléricale, ces institutions servent l'humanité souffrante qu'elles abritent, les affamés qu'elles nourrissent, les ignorants qu'elles éclairent, la jeunesse qu'elles moralisent, la vieillesse dont elles adoucissent les infirmités et réchauffent les langueurs. Il est peu honnête de prêter gratuitement aux bonnes actions un principe égoïste. Et puis, en accordant que le clergé se propose l'unique but d'étendre ainsi son influence, je puis encore discuter la valeur morale et sociale du but. L'influence du clergé me paraît salutaire, et mérite, à mon sens, qu'on l'achète au prix des bienfaits et de la charité; l'adversaire n'a pas démontré qu'elle soit pernicieuse. Jusqu'à la preuve, *tant d'argent* ne peut être qu'une vilaine plaisanterie. « Il y a, disait Scaliger, un art de médire. Ceux qui l'ignorent, diffament moins leur ennemi, qu'ils ne témoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer[1]. »

[1] Scaliger, 2e part., ch. x.

Tant de chaires pour parler haut, tant de confessionnaux pour parler bas.

Un mot sur la confession.

Que la confession est infâme.

Parler haut dans les chaires et bas dans les confessionnaux, c'est bien *mourir en perdant la vie.*

C'est en outre un centième moyen d'exploiter à coup sûr la confiance et la bourse des bonnes âmes. Songez-y bien.

Il y a des choses qui se disent tout haut, et d'autres tout bas.

Généralement, les chaires préparent les confessionnaux, car elles y attirent; elles servent encore à donner le change aux profanes auditeurs sur les manœuvres frauduleuses qui s'exercent *tout bas* à l'endroit des simples.

Je défierais la subtilité même d'échapper à ces objections.

Et notez bien que M. Michelet s'adresse

ici à la jeunesse des écoles. Ce libelle est la reproduction d'un cours public, et même d'un cours d'histoire de France. Voilà pourquoi l'Etat verse chaque année plusieurs milliers de francs dans les mains du professeur. — J'avais dit précédemment : Nous vivons en un beau siècle !.....

Au reste, les faits allégués par M. Michelet sont des faits possibles. Une position aussi délicate que celle du prêtre, lorsque surtout on la rapproche des fragilités communes aux fils d'Adam, fait craindre volontiers bien des misères et les rend vraisemblables.

Il y a longtemps que Bayle l'avait dit : « C'est une tentation terrible. » M. Michelet copie Bayle, comme il copie tout le monde, à tort et à travers, sans plus se soucier des réponses victorieuses qui lui furent faites. Oui, c'est une tentation terrible, si ce n'est un affreux dégoût... L'Eglise l'a si bien compris, qu'indépendamment des lois de la conscience et des grâces d'état sur lesquelles nous comptons beaucoup, les prêtres reçoivent d'elle les instructions écrites

les plus détaillées à ce sujet. Les jésuites eux-mêmes, *prêtres foncés à deux doublures*, comme les appelait M. de Pradt, tiennent de leurs Constitutions les règles que voici :

« Il faut aux confesseurs de grandes dispositions, un âge mûr, une vertu éprouvée, des lumières, de la discrétion, du désintéressement. Un rigoureux examen prouve la capacité des sujets. Ils doivent juger avec la même impartialité le riche et le pauvre, être inaccessibles, nous l'allons voir, à tout esprit de domination et de jalousie, être les confesseurs des personnes du sexe et non leurs confidents, ne point transformer le tribunal de la pénitence en une banque de commerce, rejeter absolument de la balance de la justice divine l'or et les présents, étendre les mains pour absoudre, jamais pour recevoir. *Nemini aut petere aut accipere quidquam liceat, sive ab iis quorum confessiones audiverit, sive ab aliis, quod vel in pauperes distribuat, vel alteri satisfactionis nomine restituat*[1].

[1] Const., part. 6, c. 2, § 7, p. 409.

Au paragraphe onzième des *Regulæ concionatorum*, vous lisez : *Commendabunt (concionatores) etiam peculiari ratione pœnitentiæ et misericordiæ opera, sanctarum precum exercitia, utilium librorum lectionem, et bonam filiorum educationem.* En français : « Les prédicateurs ne recommanderont que des œuvres de miséricorde, des prières, la lecture des bons livres, la bonne éducation des enfants[1]. » — Au paragraphe 28 des *Regulæ sacerdotum : Etsi, cùm opus est, ægrotos ad condenda testamenta hortari conveniat, iis tamen conficiendis non assistant.* « Bien qu'il convienne, en cas de besoin, d'enga-

[1] La bonne éducation des enfants. — Encore un mot dont il est facile d'abuser. Raisonnablement, un confesseur peut-il négliger cette particularité dans la direction? C'est demander si, étant chargé de conduire un père ou une mère dans les voies du salut, il peut s'abstenir de les éclairer sur le plus important de leurs devoirs. M. Michelet suppose qu'aux yeux des jésuites et du Prêtre, aucune éducation n'est bonne si elle ne met en leurs mains les fils et filles. Je ne combattrai point une hypothèse. Un oui vaut un non. Mais je soutiens, qu'alors même, ils conseilleraient aux pères et mères de famille la meilleure éducation possible ; et il faut plus que des pétarades de style pour me convaincre d'erreur.

ger les malades à faire leur testament, cependant qu'ils n'assistent jamais à la confection des testaments. »—Au paragraphe 23 : *Etsi vota ad perfectionis statum pertinentia, ut sancta laudari debent, et circa ea confessarii consilium, sed magnâ cum consideratione, dare possint, quia tamen non humanam sed divinam vocationem requirunt, nemo ad ea emittenda quempiam inducat, verùm ad orationem tales hortetur, ut à Deo adjuti, vocationem suam meliùs intelligant et exequantur.* « Quoiqu'il faille louer, comme étant saints, les vœux qui concernent l'état de perfection, quoique les confesseurs puissent, avec une grande réserve, donner un conseil à cet égard, cependant, comme ils cherchent une vocation, non pas humaine, mais divine, que personne ne pousse qui que ce soit à prononcer des vœux, mais qu'il exhorte ceux qui le consulteraient, afin que, moyennant le secours de Dieu, ils comprennent mieux d'eux-mêmes et embrassent leur vocation véritable. » — Au paragraphe 15 : *Confessarii ità audiant pœniten-*

tes, ut mutuum aspectum fugiant; sic enim attentiùs et liberiùs audient. Quod si locus non erit ejusmodi, ut tabula confessarium à confitente dividat, manus interposita inter faciem propriam et confitentem qui ad latus esse debet, id præstabit. Mulierum verò confessiones non audiantur nisi ad crates, etiamsi sint puellulæ. Que les confesseurs entendent les pénitents de telle manière qu'ils évitent de se voir mutuellement; car ainsi les entendront-ils avec plus d'attention et de liberté. Si le lieu ne permet pas qu'une barrière sépare le confesseur du pénitent, le confesseur placera ses mains entre ses yeux et celui qu'il confesse, lequel doit être à son côté. Quant aux femmes, que jamais on ne les entende, fussent-elles enfants, qu'à travers une grille de séparation. »

A force de prudence et de prévisions, ces règles paraîtront minutieuses. Continuons.

Il est dit au paragraphe 17 : *Eos qui crebriùs confitentur, maximè fœminas, breviter expediant, nec de rebus ad confessionem*

non pertinentibus in confessione loquantur. Extrà confessionem verò, si oportebit eas alloqui, id fiat in loco patenti; nec longum sermonem misceant, et oculos modestè demissos habeant. « Ceux qui se confessent souvent, les femmes surtout, on les tiendra peu de temps; on ne parlera jamais en confession des choses qui n'appartiennent point à la confession. Hors du confessionnal, lorsqu'il faudra conférer avec les pénitentes, que cela se fasse en un lieu ouvert. Qu'on évite les longs discours, et qu'on ait les yeux modestement baissés[1]. » — Au paragraphe 18 : *Quando quis à superiore mittetur ad confessiones fœminarum audiendas, vel de aliâ causâ eas adierit, socius, quem superior ipsi designabit, quamdiù cum fœminis sacerdos loque-*

[1] C'est un signe d'hypocrisie, selon M. Michelet. Que si les jésuites et le Prêtre marchaient l'œil ouvert et la tête haute, il s'effaroucherait de leur impudence. Comment faire? Dieu nous enseigne que l'homme périt par la vue, et l'expérience, malheureusement, nous démontre tous les jours cette vérité. *Oculos averti, disait le prophète Job, ut ne cogitarem quidem de virgine* : « j'ai détourné les yeux pour ne pas même songer au mal. » Faut-il insister?

tur, eo in loco erit undè videre eos, sed non quæ secreta esse oportet audire possit, quantùm loci dispositio patietur; quod si non pateretur, curet omninò sacerdos ne ostium sit clausum, nec locus obscurus. « Quand un prêtre sera envoyé par son supérieur pour entendre des confessions de femmes, ou qu'il leur parlera pour une autre cause, un autre jésuite désigné par le supérieur l'accompagnera. Tant que le prêtre parlera avec les femmes, l'autre jésuite sera dans le même lieu, de manière à les voir sans pouvoir entendre ce qui doit être secret, autant toutefois que les lieux s'y prêteront. Si les lieux ne s'y prêtent pas, le prêtre doit rigoureusement tenir la porte ouverte et éviter l'obscurité. »—Au paragraphe 19 : *Particularem personarum, præsertim fœminarum, curam nemo suscipiat; et quamvis confessarius pro suo munere in vitâ spirituali instituat pœnitentem, nullius tamen obedientiam admittat.* « Que nul ne prenne le soin particulier de qui que ce soit, surtout des femmes ; quoique le confesseur, en vertu de

son caractère, dirige une âme dans la vie spirituelle, qu'il n'admette l'obédience de personne. » — Au paragraphe suivant : *Si quis uni confiteri solitus, ab eodem alium confessarium adeundi facultatem petierit, vel eâ non petitâ adierit, id sibi gratum esse confessarius benignè ostendat.* « Si quelqu'un, habitué à se confesser à un jésuite, lui demande la faculté de se confesser à un autre prêtre, ou qu'il prenne sans permission cette faculté, le confesseur doit montrer avec bonté que cela lui est agréable[1]. »

Et que M. Michelet ne dise pas : Les jésuites ont des règles qu'ils méprisent ; car il justifierait par le fait même ces règles qu'il a misérablement flétries, autant du moins qu'il le pouvait faire ; et jusqu'à ce qu'il eût démontré ce mépris, les présomptions seraient pour moi.

Il reste donc établi que tant de crimes

[1] Au sens de M. Michelet, le jésuite ne fait si bonne contenance que parce qu'il est sûr de revoir sa pénitente, l'ayant ensorcelée pour toujours. Voilà les objections qu'il nous donne à réfuter ! — M. Clausel vient de publier dans *l'Univers* une admirable lettre sur la confession (6 avril).

possibles demeurent pourtant impraticables. Je demande encore s'ils sont vrais.

Et en attendant, je répugne à croire que *les domestiques rendent compte aux prêtres*, etc., etc. (*page* 9), non dans les confessionnaux seulement, mais dans leurs *associations*. (*Ibid.*)

Quel compte rendent-ils? dans quelles *associations ?* Pourquoi des réticences toujours? Expliquez-vous, enfin; ayez pitié de moi... « Des opinions inintelligibles, filles de l'absurdité et mères de la discorde, voilà ce que l'on substitue aux dogmes qu'enseigne le christianisme[1]!

Mais je devine les mots sous-entendus : *Ils rendent compte* de la conduite et des affaires de leurs maîtres.

Supposons-les assez stupides pour se livrer pieds et poings liés à la merci d'un vil suborneur, assez infâmes pour jouer dévotieusement des rôles d'espions et dépra-

[1] Voltaire, édit. de Kehl, tom. LIV, p. 382.

ver l'hospitalité même, assez prudents ou séduits pour ne jamais éventer leur infernale conspiration. Quels fruits en veulent tirer les confesseurs? Que leur importe la vie des maîtres? De quoi donc, je vous prie, vont-ils s'informer? Vous n'en dites rien, on le préjuge, c'était votre intention, vous triomphez sous cape... Quel triomphe!

Les confesseurs demandent si la famille se trouve dans un état de fortune prospère, et quel genre d'accès ils pourraient avoir auprès de sa femme pour dépouiller le mari. Qu'une abjecte et sale passion les obsède et les pousse, ils l'appelleront au service de leur cupidité; ils voudront même la feindre, sans l'éprouver. *Qui a l'esprit à tout* (*page* 14). L'amour qui se donne lui-même doit aisément donner autre chose; et ravir l'honneur de la femme, c'est faire d'elle son esclave dans la plus large acception du mot. L'adultère facilitera le vol, l'adultère, fils des confessionnaux, qui sont les fils de la religion de Jésus-Christ!

Et la société n'y songe pas! *Loin de là*, dit M. Michelet, *l'Etat*, *en défendant l'as-*

sociation aux laïques, l'a encouragée chez les ecclésiastiques ! (*Page* 9.)

Ou l'Etat perd la tête, ou bien il est de connivence avec le clergé; point de milieu. Cette connivence paraît inadmissible; car, indépendamment des malentendus qui les divisent à l'heure présente et menacent d'éterniser la guerre entre eux, une question d'intérêt s'élève ici. Puisqu'en effet le clergé absorbe *tant d'argent*, quels bénéfices peut rapporter à l'Etat cette hideuse complicité? L'Etat doit y trouver sa ruine au point de vue moral et matériel; sa fortune est assise sur celle des citoyens, l'une et l'autre n'en font qu'une dont il est seulement l'administrateur responsable et intéressé. Quelle arrière-pensée le détermine à se piller lui-même, à gorger complaisamment ses spoliateurs en leur prêtant main-forte, et, ce qui est beaucoup mieux, à payer M. Michelet pour le dire?

Entendons-nous, s'il vous plaît.

Nous avons des codes et des lois constitutionnelles. Ces mystérieux forfaits que vous avez découverts, d'autres les con-

naissent assurément, et les coupables comme les victimes finissent toujours par des inadvertances qui les trahissent, ou des plaintes qui demandent réparation. Les crimes sont qualifiés, des tribunaux existent : ni vous ni d'autres, personne ne formule une dénonciation juridique, depuis dix-neuf cents ans qu'il y a des confessionnaux, dans les pays chrétiens, chez les idolâtres que visitent les missionnaires et qui les égorgent, nulle part.

Cependant, toutes les catégories sociales, comme toutes les classes de la nature, produisent des monstres. Sans nuire à l'admirable économie de l'ensemble, ces anomalies en révèlent au contraire toute la beauté; du moins la rendent-elles plus sensible. Le soleil lui-même a des taches. L'Eglise, à divers intervalles bien rares et bien éloignés, sentit remuer dans son sein l'*enfant de la contradiction*. Il se rencontra de mauvais prêtres, quelques-uns, le plus souvent un seul. Un confessionnal fut profané, un testament dénaturé, une pénitente séduite, assassinée, que dirai-je?... Toujours, partout,

les premiers cris d'horreur et d'anathème s'élevaient dans les rangs du sacerdoce, défiant des récriminations impossibles. L'indignation publique appelait la justice; et la potence ou les bagnes vous raconteront la suite... Donc l'Etat faisait son devoir, et je l'ai prouvé.

Quand M. Michelet prouvera, pour sa part, que l'Etat, fermant l'oreille à des dénonciations motivées, et en dépit de l'évidence des faits, protége visiblement les confessionnaux contre la justice, j'accuserai l'Etat. Rien d'aussi facile. L'Etat, dans la pensée de M. Michelet, c'est ici le gouvernement français, ce sont les fonctionnaires supérieurs, les ministres. Je tiens leur Code pénal, qui est la Charte. Il suffit d'une pétition aux Chambres. Voici un abus flagrant de pouvoir...

Mais je tombe dans l'enfantillage, je touche à l'absurde.

Deux mots seulement, pour citer à l'appui de la confession des témoignages non suspects : « Que de restitutions et de réparations, dit Jean-Jacques Rousseau, la confession ne produit-elle pas parmi les catho-

liques! » Il y a loin de là aux rapines que suppose M. Michelet. — « La confession, dit Voltaire, est une excellente institution, un obstacle au vice; elle est admirablement calculée pour disposer au pardon des cœurs ulcérés par la haine, pour engager ceux qui sont coupables d'injustice à restituer. » — « Assurément, disait aussi Leibnitz, s'il est quelque chose de beau et d'aimable dans la religion chrétienne, c'est la confession. Les Chinois et les Japonais même l'ont admirée. Car la nécessité de se confesser éloigne beaucoup de personnes du vice; cette nécessité donne également beaucoup de consolations à ceux qui ont failli. Aussi je regarde un sage directeur comme le grand organe de la Divinité pour le salut des âmes; ses conseils nous aident à régler nos affections et à réparer les dommages causés à autrui, *à relever l'esprit.* Rien n'est plus excellent qu'un fidèle ami dans les affaires humaines, mais il devient bien plus respectable encore, quand un sacrement divin l'oblige à nous garder sa foi et à nous servir. » — « Les avantages de la

confession auriculaire, que les protestants ont rejetée, étaient immenses; leur perte est irréparable,» dit le docteur C. J. Nitsch. Et consultez l'ouvrage déjà cité, de M. Théodore de Bussierre[1], où sont consignés les aveux les plus formels d'une foule d'écrivains protestants et autres.

Donc les calomnies de M. Michelet retombent de tout leur poids sur l'Etat. Elles diffament la religion et tendent à sa ruine; car la religion autorise les confessionnaux, et fait du sacrement de pénitence l'une des bases fondamentales de sa constitution. « Or, dit Rousseau, s'il est quelque misérable état au monde où chacun ne puisse vivre sans mal faire, et où les citoyens soient fripons par nécessité, ce n'est pas le malfaiteur qu'il faut pendre, c'est celui qui le force à le devenir. » Ici l'*État* signifie le gouvernement et le catholicisme.

Qui le croirait? la force apparente du

[1] *La Foi de nos Pères*, p. 290-297.

vieux système mort consiste en tout cela; tout cela se nomme *unité d'action* d'une part, et de l'autre *monopole de l'association : unité d'action*, parce que le *vieux système mort* fait converger fantastiquement vers un seul but, qui est lui-même, des myriades de volontés et de choses; *monopole de l'association*, car apparemment nulle corporation légale, excepté le clergé, ne s'autorise du suffrage de l'Etat pour réunir des individus au nombre de plus de vingt; l'Université, à cet égard, n'a pas ses coudées franches, ses prérogatives exorbitantes; l'Etat ne l'a pas *laissée prendre* près de la jeunesse des écoles *la plus dangereuse initiative!* (*Page* 9.)

« Eh bien! avec tout cela, continue
« M. Michelet, le clergé est faible... Il n'a
« pas avancé d'un pas... Chose étrange!... »
Fort étrange vraiment, mais qui s'explique par le moyen d'une distinction.

Au point de vue matériel, le clergé marche comme un géant, *maître* qu'il est des *domestiques*, *de deux cent mille gar-*

çons, et de six cent mille filles, et de plusieurs millions de femmes, et de tous les établissements publics, et de *tant d'argent*, et de l'Etat. Voilà une puissante machine, M. Michelet l'observe excellemment.

S'il déclare ensuite que le clergé est faible et n'avance pas, c'est qu'il le considère *en Dieu*. Autre point de vue.

« Vous êtes forts, dit-il, de mille moyens « matériels... — De séminaires et d'hôpitaux. — Vous n'êtes faibles qu'en Dieu. » (P. 10.) Etre *faible en Dieu*, c'est..... Je donne ma langue aux chiens. C'est, puisqu'il faut le présumer, connaître Dieu faiblement.

M. Michelet va donc prouver cette *faiblesse*, et conclure péremptoirement qu'elle doit aboutir à l'annihilation complète, 1° des *mille moyens matériels* qui soutiennent en apparence le *vieux système mort*, et partant 2° du *vieux système mort* lui-même. (Voyez les pages 9 et 10.) Je suis content.

Raisonnons plutôt. — C'est M. Michelet qui nous en convie

Les grandes découvertes de M. Michelet. — Il est prêtre. — De la la captation dans les couvents.

« Dieu est le Dieu de l'esprit, de la vé-
« rité, de la charité. » — Fort bien.

Or, 1° « *le Dieu du vrai* s'est révélé en ces « deux siècles, plus qu'il ne l'avait fait dans « les dix siècles précédents » (*p.* 10). — J'ai grande envie de m'étonner.

« Par qui cette révélation s'est-elle ac-« complie ? » — Si je connaissais tant soit peu cette révélation, je le dirais bien. Lui qui la connaît, M. Michelet dit aux prêtres : « Non « par vous, mais par ceux que vous appe-« lez laïques, et qui ont été les prêtres du « vrai. » — *Pardine*, fait Gros-Jean, *c'est bien malin !*... Je suis Gros-Jean, et je répète ; expliquez-moi d'abord la question, j'apprécierai ensuite la réponse ; je m'engage même, pourvu qu'elle soit juste, à ne point rire des *prêtres du vrai* que le clergé a l'infamie d'appeler *laïques*... Allons, trêve de rébus et d'énigmes surtout.

En guise d'explication, M. Michelet m'accorde ces graves paroles : « Vous ne « pouvez montrer aucune des grandes dé- « couvertes qui restent sur la voie de la « science. » — Décidément, M. Michelet se moque de moi. Hé! de grâce, par pitié, au nom de Dieu, quelles sont ces grandes découvertes? De quelle science, et puis de quelle science, et de quelle *voie* s'agit-il?

En ces deux siècles, Monsieur, le monde a découvert deux choses : les chemins de fer et les bateaux à vapeur; merveilleuses révélations à coup sûr....., que nous contestent pourtant les Antiquités chinoises.

Les inventeurs se nomment Papin et Salomon de Caus. Ce n'étaient pas des prêtres; ce n'étaient pas non plus des professeurs du Collége de France.

Ainsi utilisée, la vapeur peut enfanter des prodiges. Elle étendra la civilisation en multipliant les rapports matériels des peuples; comme toujours, la lumière jaillira du contact. Gloire aux inventeurs! Voilà

des *prêtres du vrai*, Salomon de Caus et Papin, que le clergé avait l'infamie d'appeler *laïques!*... Eh bien, soit. Et voilà une immense révélation; mais montrez-en d'autres.

Vous placez probablement parmi les modernes découvertes la liberté politique et la liberté de penser conquises naguère au prix d'une grande révolution et d'une petite. Il y a ici un peu de vrai.

Mais la liberté n'est pas une chose que l'on définisse d'un mot. Cette dénomination magique éveille dans les esprits une foule de sentiments opposés. Elle se prête malaisément à l'application. Prenez garde. La liberté consiste dans une alliance paisible et inviolable de la justice qui commande, et de la volonté qui obéit. Elle n'affranchit pas la conscience d'elle-même, mais des sujétions extérieures qui la pousseraient despotiquement au mal. La liberté est l'ordre consenti; c'est un concours harmonique des puissances sociales vers le bien-être commun, qu'elles veulent réaliser en sens divers, et suivant la nature de leurs destina-

tions plus ou moins actives ou passives. Une méprise la tue.

Il est possible que le clergé n'ait pas toujours souri à ce doux nom. J'admire tant d'expérience et de sagesse. La liberté l'a égorgé d'abord pour punir ses hésitations, elle s'est dévorée bientôt elle-même. On a honte de voir les fruits qu'elle donne... Hélas ! est-on *libre* d'en gémir tout haut ?... Ce qu'il faut taire aujourd'hui, l'histoire le dira. — Momentanément, l'ouvrage de M. Michelet, n'est en réalité d'un bout à l'autre, qu'un pitoyable réquisitoire contre l'esclavage de la pensée au dix-neuvième siècle.

Cependant la liberté est belle, la liberté est nécessaire à la vie des peuples.

Que répondra mon adversaire, si je soutiens qu'*en ces deux siècles*, jamais la liberté n'a combattu sans placer à son avant-garde le clergé, ou du moins des prêtres ?

Dès l'époque de 89, alors qu'elle se levait à l'horizon de la France comme une aurore bienfaisante et pure, signe certain d'un beau jour, il y eut dans les assem-

blées publiques un immense tressaillement, un immense concert d'allégresse et de bénédictions, des prodiges de dévouement et de génie, un écho magnifique du Forum et des tribunes d'Athènes ; et incontinent une multitude confuse de systèmes, de subtiles disputes, de refroidissements et de haines profondes. — Mais, au milieu des joies et des illusions perdues, paisible et grave, modeste et réfléchi, un homme prêtait l'oreille aux douces paroles de l'ange ; il écrivait sous sa dictée, pour ainsi dire, le nouveau testament constitutif des droits et des devoirs du citoyen, et présentait aux peuples enchantés cette œuvre immortelle, ou qui devait l'être. Nous l'avons vu, la liberté devint folle ; elle fut faussaire contre elle-même ; elle couvrit le papier d'innombrables ratures, et l'ayant déchiré d'une dent furieuse, elle en jeta les débris dans un fleuve de sang. Plus tard, quelques lambeaux retrouvés et cousus pêle-mêle formèrent l'ensemble des constitutions qui nous régissent aujourd'hui. — Or, ce grand homme avait nom : l'abbé Sièyes.

Sans méconnaître ses qualités immenses, le clergé peut déplorer ses immenses faiblesses, mais rien ne peut faire qu'il ne soit pas sorti des rangs du clergé.

Napoléon parut, despote glorieux, couronné d'enthousiasme et d'épouvante, ayant séduit la liberté même. Tout se taisait en sa présence, la nation, l'Europe, l'univers. — Un seul homme osa lui résister en face et plaider pour le droit commun contre l'oppression..., un modeste grand homme, l'abbé Emery.

A l'heure qu'il est, des réclamations vives et nombreuses s'élèvent sur tous les points de la France. — Les évêques se plaignent, le clergé tout entier partage leur indignation douloureuse et leurs combats. Que veulent-ils? l'abolition de vos iniques priviléges, l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la famille et de la conscience, la liberté.

Que si M. Michelet connaît encore des découvertes faites *en ces deux siècles*, sa modestie m'enchante, et je les devine.

Au temps jadis, l'histoire n'existait pas, M. Michelet l'a inventée.

On n'y voyait qu'un exposé lucide et catégorique des événements, la peinture des mœurs et des caractères, une majestueuse simplicité de récit, une belle et saine littérature, la morale en action.

Quel pas M. Michelet lui fit faire !

Ce fut plus qu'une histoire, ce fut désormais un roman, comme l'a dit M. Albert Aubert, rédacteur du *National*, propagateur valeureux, sinon convaincu, du livre que j'attaque. Il se mit à piller de toutes ses forces les vieilles chroniques, prit de petites feuilles volantes, y déposa ses notes au hasard, et, le travail terminé, il reprit ces notes une à une pour féconder la lettre morte, pensait-il, au moyen de l'esprit, et grouper vigoureusement des faits accidentels et variés dans une idée unique et fatale, qui est la philosophie de l'histoire.

Je veux qu'il ait réussi.

A part le fatalisme, les contes pour rire et les débauches de style, son système pré-

sente quelque chose de raisonnable. En se bornant à des nomenclatures élégantes et précises, l'histoire, telle qu'on l'avait conçue, obtient le double et difficile avantage de la lucidité jointe à la brièveté. Plus claire, elle contente mieux l'intelligence; moins longue, elle intimide moins la mémoire; dégagée de commentaires et d'interprétations *à priori*, elle ne gêne point la perspicacité du lecteur, et provoque par là même une foule de jugements précieux. Mais l'histoire n'est pas exclusivement un journal où s'enregistrent, dates par dates, des aventures fortuites et, pour ainsi dire, décharnées. L'écrivain peut produire son opinion, et, en la soumettant à l'examen du lecteur, aider quelquefois des convictions hésitantes. Telle est la vraie philosophie de l'histoire, et celle que les anciens ne pratiquaient pas suffisamment. — Or, avant M. Michelet, et sans compter l'horrible Mariana, un homme l'avait découverte pourtant, un grand homme encore, le plus puissant esprit qui fut jamais, un prêtre. Cet homme s'appelle Bossuet.

Le clergé, très-certainement, n'a pas inventé la manière de professer l'histoire de France comme vous le faites, Monsieur, en parlant de toute autre chose, en débitant des pasquinades que la police n'admettrait pas aux champs de foire, en dégorgeant sur les ministres du culte établi et reconnu par la majorité des Français, les plus noirs poisons de la calomnie, en démoralisant la jeunesse.

Ce qu'ils n'ont pas inventé non plus, ce sont les expédients au moyen desquels vous repoussez la polémique des prêtres, la dénonçant comme agressive, personnelle, injurieuse, grossière et sale, lorsqu'ils ne font, en définitive, que protéger leur honneur et leur vie contre vos ordures.

Le clergé n'a rien découvert ! Mon Dieu, non, rien dans la mécanique, rien dans l'astronomie, rien dans la médecine et dans l'art de forer les puits artésiens, rien dans le messianisme de M. Mickiewicz et l'école panthéiste de M. Cousin.

On sait pourtant qu'un prêtre du Midi vient d'inventer le *barodrome*, genre de voiture qui se meut par son propre poids; qu'un autre a découvert tout récemment l'infaillible secret d'explorer les sources vives et d'en constater l'existence souterraine à l'aide des phénomènes extérieurs; que le jésuite Moigno marche l'égal des Arago et des Cauchy; que le prêtre La Mennais, en des jours meilleurs, s'inventa au moins lui-même.

Mais que voulez-vous qu'il fasse, ce malheureux clergé! Quelle inconséquence est la vôtre, ou plutôt quelle mauvaise foi! Vous lui liez les pieds, et vous dites : Marche! A l'instant où vous l'accusez d'inertie, la liberté de ses mouvements vous offusque, et vous serrez la courroie! Il n'a qu'une chaire dans le temple, vous l'en aurez bientôt chassé!... Donnez-lui un Collége de France, un observatoire, vos énormes appointements, seulement la liberté qu'il réclame depuis un demi-siècle, et nous verrons.

Au reste, pour apprécier les actes d'une

corporation, convient-il de se placer sur le terrain où cette corporation n'est pas, et, selon vous, ne doit pas être? Si quelqu'un reprochait à l'Université de n'avoir *point avancé d'un pas* sous prétexte que M. Michelet n'a point augmenté d'un paragraphe le *Dictionnaire des cas de conscience* de Pontas, elle en prendrait pitié. A chacun sa mission, dirait-elle; et cette fois elle dirait bien.

La question est donc de savoir si le clergé, dans l'ordre de ses attributions spécifiques, a fait ou n'a pas fait des découvertes, et s'il a ou n'a *point avancé d'un pas*.

Question vaste et compliquée.

Au point de vue matériel, M. Michelet proclame que le clergé *avance considérablement*.

A l'autre point de vue, il faut distinguer derechef.

Le clergé, ou autrement l'Eglise enseignante qu'il représente et constitue, le

clergé est progressif d'une part, et d'ailleurs stationnaire.

Comme Adam, si je puis ainsi m'exprimer, il est né dans la force de l'âge ; il doit vivre ainsi jusqu'à l'éternité des éternités.

Dieu a passé sur la terre et donné son testament tout entier. L'homme ne doit rien ajouter ni retrancher à l'œuvre de Dieu. On n'invente point des dogmes, on n'invente pas la morale ; les articles qui la formulent dans l'Evangile sont exprès et absolus ; le code régulièrement sanctionné et promulgué porte la signature du législateur.

Cependant les passions et les intérêts sophistiques de l'homme peuvent faire jaillir des dispositions écrites, si lumineuses qu'elles soient, une foule de commentaires embarrassants pour la pratique.

Il y a, dans les gouvernements civils, une magistrature chargée de la jurisprudence interprétative ; dans l'etat religieux, c'est l'Eglise. Interpréter n'est pas changer. La loi reste inviolable, inviolée ; loin d'altérer l'expression, l'Eglise en maintient le sens, et comme cette même loi consacre

tout d'abord l'infaillibilité de ses décisions, l'Eglise continue le législateur et ne se trompe jamais.

Sous ces rapports, le clergé est stationnaire, il l'est nécessairement, et il avance d'autant plus.

Mais la morale chrétienne, dans ses applications ultérieures, touche de très-près aux rouages qui font mouvoir les sociétés. On a droit d'examiner si l'Eglise, sans en effleurer la substance, l'adapte plus ou moins heureusement aux exigences des temps, des esprits et des choses.

Ici, elle est progressive.

Pour le prouver, M. de Châteaubriand fit un livre immortel, élevant la logique jusqu'à la poésie. D'un autre côté, portant pour tout bagage ses cauchemars historiques et deux pamphlets de basse classe, M. Michelet s'annonce et déclare, sans plus de gêne, qu'il n'en est rien. Faut-il rire ou se désoler?.....

Ayant dit que *le Dieu du vrai* n'est pas

connu du clergé, mon adversaire ajoute que le *Dieu de la charité* ne l'est pas davantage. Suivons la thèse.

« Ce Dieu nous a permis de substituer « un droit humain au droit cruel du moyen « âge; vous en maintenez la barbarie. » (*Page* 11.)

On a remarqué bien souvent que Dieu n'est pas nommé une seule fois dans nos codes. « Toute législation émane de Dieu. Il en est le père. Votre Code de 25,000 lois, qui ne remonte pas plus haut que l'homme, ressemble à un vaste hôpital d'enfants trouvés[1]. » Les païens eux-mêmes plaçaient au frontispice de leurs lois cette majestueuse inscription : *Deo Optimo Maximo*. Le véritable rédacteur de nos codes, le grand Pothier, que les conseillers d'Etat de Bonaparte ont pillé tout simplement et paganisé, Pothier n'avait pas été si dédaigneux; il puisait au pied des autels catholiques ses inspirations, et l'avouait tout haut. De quel Dieu parle donc M. Michelet?

La Mennais.

Pour confondre la barbarie du prêtre, M. Michelet nous renvoie aux pages 249-250, où nous apprenons que, *dans les couvents de filles, la captation peut être effrénée, terrible.*

Elle peut l'être, elle l'est par conséquent. M. Michelet peut m'étouffer, donc il m'étouffe. Courage!

Je dis qu'elle ne peut l'être, et sur ce motif, qu'à l'appui d'une pareille supposition, vous invoquez un mensonge :

Qui ose entrer là? personne. (P. 249.)

Et moi, je réponds : tout le monde, les familles, les amis, qui que ce soit, M. Michelet, la justice, la même justice qui surveille les confessionaux.

Pourquoi caresser un préjugé stupide, et l'exploiter lâchement? Trompées par des récits infâmes, quelques bonnes personnes se figurent les couvents, je le sais bien, comme des cachots de bastille, et les pauvres femmes qu'ils abritent comme autant de victimes éternellement vouées à tous les genres de tortures. — Elles s'imaginent aussi qu'on a bâti des hospices pour tuer

plus vite les indigents malades. Et cependant, aux jours de l'infirmité, ces bonnes gens aspirent à peupler les hospices. Et leurs filles viennent frapper tous les jours à la porte des couvents.

Un auteur protestant disait : « Les descriptions de couvents que l'on rencontre sont malheureusement faites, pour la plupart, par des personnes qui jamais de leur vie n'ont mis les pieds dans les couvents, et qui n'en connaissent pas les rapports intérieurs [1]. »

C'est grande pitié qu'en un siècle orgueilleux comme le nôtre, il faille constamment ramener certains esprits aux détails élémentaires de chaque chose, et leur expliquer l'évidence. On savait chez nos pères, du haut en bas de la société, qu'une fille mineure ne peut entrer dans une communauté religieuse sans le consentement exprès de ses parents; qu'ayant atteint l'âge de la majorité, il lui reste à remplir bien d'autres conditions; et que la condition

[1] Fr.-Aug. Schneider. *Erinnerungen.*

principale est de faire ou d'avoir fait plusieurs années de noviciat, c'est-à-dire, d'avoir étudié longuement et librement sa vocation religieuse. On l'ignore aujourd'hui ; on ignore que la loi civile ayant méconnu les vœux perpétuels, nulle force humaine, même après la foi jurée, ne peut maintenir une claustration involontaire.

Eh bien ! vous parlez de *captation effrénée*, *terrible*. Sur qui s'exerce-t-elle?

Voici une femme ; mais c'est une femme de vingt-un ans et plus, dans toute l'énergie de l'âge et de la raison, qui sentira le piége aussitôt, et, saisie d'horreur, poussera des cris de vengeance, en secouant ses sandales sur le seuil de cet asile maudit....

Voici une jeune fille que des instincts bienheureux et sublimes éloignent de la vie mondaine, « car cette vie, comme dit Voltaire, n'est que de l'ennui ou de la crème fouettée. » Sa belle et pure imagination, les doux récits de ses compagnes, des choses qu'elle avait vues de ses yeux, tout l'engageait à croire que la droiture et la simple

innocence habitent la maison du Seigneur. Le noviciat commence, un affreux mystère se révèle... — Lors même que la captation s'exercerait sur une autre, elle doit l'apercevoir, mêlée qu'elle est au mouvement général et à tous les détails de la communauté. — Si la professe reste libre vis-à-vis de la loi civile, à plus forte raison la novice, que n'atteint pas même la loi religieuse. Qu'arrivera-t-il ? on l'a deviné de reste.

M. Michelet, pour se tirer d'affaire, prétendra certainement que je l'ai mal compris, ou qu'à dessein j'ai contourné son objection. Il est très-facile, sans doute, de ne pas comprendre M. Michelet. Néanmoins, je l'ai compris cette fois. Quant à la sincérité de mes intentions, le lecteur jugera.

Quelqu'un persiste en faveur de M. Michelet :

La captation, dit-il, la captation est dirigée de telle manière, et la trame ourdie par de si habiles mains, que les victimes

elles-mêmes, sous une profonde impression de terreur, n'osent faire entendre un soupir, ou, obsédées d'hallucinations infernales, caressent amoureusement le couteau qui les égorge.

Contre toutes les vraisemblances, je l'accorde.

Qu'est-ce qu'une captation ? C'est l'action de capter, de surprendre des héritages, des donations, par flatterie, par ruse, par artifice. Merlin la définit ainsi.

La religieuse, professe ou novice, possède ou possèdera des biens que veut surprendre le *vieux système mort*. C'est clair.

Trois difficultés se présentent.

1° Le plus ordinairement, dès qu'elle a fourni sa dot, qui consiste en une somme très-minime et un trousseau à l'avenant, la religieuse est vouée désormais à la pauvreté la plus absolue. — A quoi sert la captation ? qu'obtiendra-t-elle ? où est son objet ?

2° Quelquefois, la religieuse, même après ses engagements, conserve une place dans la famille, avec le droit d'intervenir de son

chef au partage commun. Alors donc elle possède, au moins éventuellement; et les voies vont s'ouvrir à la captation. — Mais la religieuse, elle aussi, laissera des parents intéressés à savoir ce qu'elle a fait de sa fortune. Ceux-ci ne vivent point au couvent. Plus d'hallucinations, plus de terreurs. Il faut du jour. A peine admettraient-ils des raisons. Et si, dans quelque obscur recoin du Code, se trouvait, par cas fortuit, une clause subversive de leurs prétentions, ils appelleraient hautement de la méprise ou des équivoques du législateur aux arrêts motivés des tribunaux...— Je reviens souvent à cette idée, parce qu'elle est capitale.

3° L'effet direct, le seul possible, de la captation, c'est de surprendre des donations, donation entre-vifs ou par testament, donation pure et simple, etc., etc. Je néglige cette dernière disposition, puisque les religieuses professes ne possèdent pas, puisque les novices, étant mineures pour l'ordinaire, ne peuvent aucunément disposer avant l'âge de seize ans[1], ni dis-

[1] Code civil, art. 903 et 904.

poser ensuite que jusqu'à concurrence de la moitié de leurs biens, et sous des réserves nombreuses [1].

La donation est nulle, si elle n'est pas revêtue de toutes les formalités requises.

Les dispositions entre-vifs ou par testament, au profit des hospices, des établissements d'utilité publique, etc., etc., etc., — et je suppose que les couvents n'en sont point exceptés, — n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par une ordonnance royale (art. 910 — loi du 2 janvier 1817). Tous actes portant donation entre-vifs seront passés devant notaire, dans la forme ordinaire des contrats, etc., etc. (Art. 931.)

De là résultent nécessairement des actes

[1] Je ne parle pas des *donations manuelles*, qui sont réductibles en cas d'excès. — S'il suffisait ici, pour constituer la captation, qu'un certain nombre de femmes ou de filles fussent réunies et cloîtrées sous la direction de personnes plus âgées qu'elles et investies d'une suprême autorité, tous les pensionnats, toutes les écoles, la société tout entière pourrait être accusée du crime de captation. Nous arrivons aux conséquences les plus absurdes. Prouvez l'abus en alléguant des faits ; là question change. Où sont les faits ?

publics et la participation des officiers de l'Etat. Les couvents suivent le droit commun de la nation. Or, malgré ces garanties, qui sont suffisantes partout ailleurs, des citoyens subissent une flagrante spoliation. L'opinion s'agite. Encore une fois, quel parti prendra la justice? impossible qu'elle se taise. Saisie du procès ou par les ayants cause ou par elle-même, elle appellera les témoignages : celui des agents officiels, celui de la donatrice qui vivrait encore, ceux des personnes qui pratiquent l'établissement, ou qui peuvent à quelques égards fournir des informations utiles, et avant tout, ceux du conseil qui gère et administre la partie matérielle de ces sortes d'œuvres. Elle interrogera les donataires, exigera d'eux le serment, discutera leur concours dans l'acte incriminé, la nature de leur influence, leurs habitudes, leurs antécédents, l'état présent et passé de leur fortune, le régime intérieur de leur maison, leurs relations à l'extérieur, les règles qu'ils suivent et font suivre, le but de leur existence et les fins qu'ils obtiennent. A cette

perquisition minutieuse et terrifiante, les plaignants ajouteront leurs griefs, leurs commentaires exaspérés, les incalculables produits de leurs hypothèses rancunières et de toutes leurs recherches. Le crime dévoilé dévoilera mille crimes. Cette captation réelle ou mensongère donnera lieu d'examiner les donations précédentes. Leur nombre seul constituerait un commencement de preuve contre les donataires. Certes, quelle fourberie, quel génie de rapine et d'audace scélérate pourrait échapper à cet inflexible appareil ?

Aucune plainte, cependant. L'opinion, travaillée par des libelles crapuleux et des romans inqualifiables, murmure à peine quelques absurdités vagues et honteuses d'elles-mêmes.—On a inventé (je l'oubliais) une méthode commode pour tuer à coup sûr des réputations, sans crainte d'être appelé à la preuve et convaincu d'infamie. On suppose des noms, une action ridicule et d'ignobles complications d'incidents. Un jésuite s'appelle R.... Dans toutes les phases

possibles d'une vie horrible, R.... dépassera l'idéal de la perversité : voleur, débauché, assassin, pédéraste, que sais-je ? Sur ce modèle, le bon peuple jugera les jésuites et le Prêtre, comme il jugeait la morale sur les œuvres de M. Paul de Kock. Si les prêtres se lèvent et disent : Tu mens, *mentiris impudentissimè*, on répond qu'il s'agit d'une fable, qu'une dénomination fictive exclut l'intention d'outrager telle ou telle personne ou société vivante, et que le roman n'a point de compte à rendre à l'histoire. On sait d'ailleurs qu'en diffamant les jésuites, dont une prétendue législation reprouve l'existence, on n'a rien à craindre des cours d'assises. C'est une grande marque de courage et un système d'honnête homme.

On fait encore une gentillesse : on dit que les contradicteurs sont notoirement des écrivassiers faméliques aux gages du jésuitisme. Et on sait bien le contraire[1]. On a soi-même colporté sa plume de porte en

[1] Voir le *National* du 24 février 1845.

porte pour la vendre au plus offrant; on a passé à pieds joints sur des conventions notoirement stipulées pour stipuler notoirement des conventions plus lucratives. Notoirement, on a *mis du jésuite* dans son feuilleton pour servir les spéculations éhontées d'un marchand de journaux. Et cela fait, on s'appelle les *prêtres du vrai et de la charité*, de grands travailleurs, des pères infortunés qui ne peuvent parler de la morale, de Dieu, à leurs femmes, à leurs filles, sans éprouver des contradictions affreuses!. C'est magnifique.

Pour sa part, M. Michelet continue de marcher.

Les coteaux, les vallons,
Tous chemins lui sont bons.

Théorie de la discipline. — L'incarnation du diable.

Comme deuxième preuve de la *barbarie* que *maintient* le *vieux système mort*, M. Mi-

let nous dit : « Les barbares disciplines du « moyen âge y règnent toujours (dans les « couvents), et s'y perpétuent. » (*Page* 249.)

Discipline signifie, au bas mot, un fouet de cordelettes dont se servent quelques personnes, engagées ou non dans l'état religieux, pour mortifier leur corps.

Les disciplines sont *barbares*. Mais elles sont absurdes d'abord : « Cruelle contradic-« tion, s'écrie M. Michelet, ce système qui « parle tant de la distinction de l'âme et du « corps, croit que le corps, distinct de « l'âme, la modifie par sa souffrance ! » (*Ibid.*)

Ainsi raisonne mon adversaire, procédant toujours par logogriphes et demi-teintes. — D'après les dispositions des jeunes esprits, cette méthode, si elle exclut la bonne foi, sent du moins la finesse ; M. Michelet la pratique habituellement, et par la nécessité de son rôle, et par cette raison qu'il tient tout d'abord à passer pour un homme fin. M. Michelet va répondre que je ne pèche pas de ce côté là ; c'est bien fin encore.

Ainsi donc raisonne-t-il :

Admettre la distinction de l'âme et du

corps, c'est déclarer qu'il n'existe entre le corps et l'âme aucune espèce de rapports. Le corps, parce qu'il est distinct de l'âme, ne peut en modifier les sensations et les habitudes suivant les modifications diverses qu'il subit lui-même. Une expérience trop claire ne démontre pas au dernier des enfants et des crétins l'étroite connexion de ces deux substances distinctes, la perpétuelle réciprocité de leurs influences, le bien-être du corps dans les joies de l'âme, et combien l'âme saigne des blessures faites à son enveloppe.—Lorsqu'on veut faire de l'abstraction psycho-physiologique, il faudrait au moins du bon sens, à défaut de bonne foi. Voltaire, s'il mentait volontiers, déguisait presque toujours ses ingénieuses fourberies sous les semblants d'une dialectique perfide; M. Michelet n'atteint pas même au sophisme.

Voyez l'espiéglerie. Le *vieux système mort*, vous dira-t-il, « croit à la distinc-« tion du corps et de l'âme, puisqu'il ap-« proche hardiment le confesseur des ten-« tations charnelles; il est donc spiritua-

« liste, pour s'enhardir à affronter les « séductions de la chair. Mais, puisque le « même système croit que le corps, dis- « tinct de l'âme, la modifie par sa souf- « france, il est donc matérialiste quand il « s'agit de briser la volonté. » (*Pages* 249 *et* 250.) Donc le *vieux système mort* se contredit de plus en plus et d'une manière indigne...

Le fil m'échappe.

Fâchez-vous, Monsieur; je suis jésuite, ignorantin, *cuistre*, *Canard*, tout ce que vous voudrez, mais je ne comprends pas, vous ne comprenez pas, personne n'y voit goutte.

Je demande pourquoi le confesseur, dans l'exercice de son ministère, *s'approche* plus *hardiment des tentations charnelles*, que l'avocat donnant une consultation dans son cabinet, le médecin surtout,... et l'homme sage dont la foule interroge l'expérience, au milieu des hésitations journalières qui agitent nos pensées.

Nul doute cependant que le confesseur ne *s'enhardisse à affronter les séductions de la chair*. Ici, comme partout ailleurs, il y a danger. Je crois, en effet, par suite de la distinction du corps et de l'âme, que, si malheureusement une lutte s'engageait, l'âme opposera ses instincts supérieurs et l'indéniable majesté de son empire aux abjectes rébellions du corps ; et ce qui rend à mes yeux la victoire certaine, c'est positivement l'intime correspondance des facultés matérielles et immatérielles qui unit les deux substances sans les confondre. Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. » *Castigo* (je châtie) *corpus meum et in servitutem redigo : ne fortè cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar*[1].

Dites que le vieux système est *spiritualiste* lorsqu'il donne à l'âme la surveillance du corps, je le veux bien ; qu'il est *maté-*

[1] 1 *Cor.*, IX, 27. — Trad. de Sacy

rialiste, lorsque l'âme, pour châtier le corps ou prévenir ses dangereux caprices, le traite plus ou moins sévèrement, je m'y résigne; mais avouez que personne encore n'avait imaginé cette définition du matérialisme, et que vous faites l'enfant d'une extraordinaire façon.

En vérité, mon cher monsieur Michelet, je suis matérialiste à cet égard, et je m'en glorifie; tout le monde est matérialiste, vous l'êtes vous-même. Il vous arrive chaque jour et à chaque moment d'embrasser le parti du *vieux système mort* et de prendre la discipline..... Ayant une leçon à préparer ou un ouvrage à écrire, lesquelles choses ne peuvent être qu'infiniment spirituelles, l'état du corps vous préoccupe au sujet de la pensée. Il est des concessions habituelles qu'alors vous lui refusez. La table devient plus frugale, et vous choisissez de préférence certains mets. Trop de fatigue ne convient point; il faut un peu de promenade sur les vertes pelouses de Charenton, et l'air dilatant d'une fraîche et rose matinée. N'était la crainte d'effrayer

ce que le *National* appelle votre *chasteté de plume*, je dirais qu'à la veille des grandes méditations, le professeur et l'écrivain commandent à la nature un silence absolu, et pratiquent religieusement la continence au sein même des affections conjugales. L'esprit ne s'élève qu'en humiliant la chair. « Nous trouvons déjà partout, « dans le monde ancien, dit un auteur, « que tous ceux dont on attendait quelque « chose de vraiment grand et d'extraor- « dinaire, devaient s'abstenir de l'amour « physique[1]. » C'était un fameux jésuite et une bien fidèle *incarnation du diable*, que Marcus Tullius Cicéron, lorsqu'il vous donnait ce précepte éminemment matérialiste et destructif de la liberté de l'homme : *Status*, *incessus*, *sessio*, *accubatio*, *vultus*, *oculi*, *manuum motus teneant decorum.* Voyez par quels étroits rapports il unit minutieusement les facultés spirituelles aux corporelles, en déterminant leur mutuel concours à la perfection morale.

[1] Dr E.-W. Hufeland. *Makrobiotik*, 1798, 2e édit., t. II, pag. 120.

Pénétrons-nous bien de cette idée que la discipline (*les disciplines*) n'est obligatoire pour personne. Elle est même universellement interdite, en ce sens que la religieuse, lors même qu'elle veut se l'infliger, viole les règles les plus communes et les plus expresses, si elle n'a obtenu l'autorisation préalable du directeur de sa conscience. Bien plus, elle obtient difficilement cette permission. Sur quoi M. Michelet peut consulter tous les maîtres de la vie spirituelle et les Règles imprimées des couvents. Que devient donc la *barbarie ?*

Que devient-elle? Et maintenant, quel cas vais-je faire des espiègleries suivantes :

« Que chacun se mortifie pour son
« compte. Mais vous, les hommes de la
« grâce, *qui ne parlez que charité*[1], etc.,
« etc., vous frappez des femmes,..... que
« dis-je? des filles, des enfants, à qui l'on ne
« reproche après tout que des faiblesses!...
« Alors que, dans les bagnes même, sur des
« voleurs, etc., etc., la loi défend de

[1] Tout à l'heure, on nous accusait de n'en point parler. C'était autre chose.

« frapper,... que le *vieux système mort* « ne frappe point des femmes, etc., etc. » (*Page* 250.)

Un vénérable prêtre, fort connu et fort vénéré dans Paris, m'écrivait ces jours derniers : « J'ai plus de soixante ans, un peu d'expérience des hommes et des choses, trente-cinq ans d'exercice du ministère sacerdotal, et beaucoup de pitié. J'ai été confesseur des sœurs de Saint-Paul à Chartres, de la Visitation à Dole, des Augustines à Paris, etc., etc., je n'ai jamais ouï dire ce que raconte ce pauvre étourdi... »

On ne prend soin de nos démentis ; on ne cite aucun fait, on est cru sur parole. « Comme il est agréable de n'avoir besoin que de remuer la langue pour faire mouvoir l'univers [1] ! »

On fait une pirouette sur le talon gauche, et l'on se demande : « Comment ces *châtu*-

[1] Emile, I.

« *ments* sont-ils administrés ? » On n'y répond qu'en disant : « C'est une question plus « grave peut-être.... » (*Ibid.*) — Hé ! mon maître, pour cette raison-là même, il importait de l'examiner à fond.

Puis une autre demande : « Qui règle le « nombre des coups ? est-ce vous, madame « l'abbesse ? ou bien le père supérieur ? » (*Ibid.*) — C'est l'abbesse, car M. Michelet l'a jugé ainsi.

Et « que doit être l'arbitraire passionné, « capricieux, d'une femme sur une femme, « *d'une laide sur une belle*, d'une vieille « sur une jeune ! On n'ose y penser. » (*Page* 251.)—Pour saisir toutes les nuances du tableau, les lecteurs ont toujours l'obligeance de croire que l'abbesse exerce dans son couvent une autorité sans appel et sans limites ; et encore, qu'elle est « *la plus fidèle incarnation du diable en ce monde*, » (*ibid.*), ou autrement une « jésuitesse, « grande dame convertie, *tranchant du* « *Bonaparte*, usant, à tourmenter des in-

« fortunées sans défense, la *rage des pas-*
« *sions mal guéries*[1]. »

Voilà un monstre de femme. Quelle que soit ma pitié profonde pour l'espèce humaine, je l'estimais incapable d'une production pareille. Mon Dieu, mon Dieu!... je songe encore à la justice; je songe au Code pénal, qui prononce : 1° la peine des travaux forcés (art. 310) contre tout individu qui aurait fait des blessures ou porté des coups, etc., etc., avec préméditation ou guet-apens. — 2° La peine des travaux forcés (art. 341) contre ceux qui, sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, auraient séquestré des personnes quelconques ou prêté un lieu pour exécuter la séquestration. — 3° La peine de mort, si l'individu séquestré a été soumis à des tortures corporelles (art. 344). — 4° La réclusion contre quiconque aura, par *fraude* ou *violence*, enlevé ou fait enlever des mineurs (art. 354). Il y a un gouvernement

[1] *Chasteté de plume.* — Un autre aurait dit.....

et des lois, qui ne réclament pas : à quoi songent-ils donc ? Arrivent les cris d'alarme de M. Michelet; même silence. Tout le monde est endiablé par l'abbesse. « Vous « ne trouverez ni prêtres, ni prélats qui « refusent l'absolution au tyran des reli- « gieuses.... Le directeur, quelque endurci « qu'il puisse *être*, *est* encore un homme, « il *est* bien difficile que la pauvre fille n'en « vienne pas à le fléchir. » (*Page* 251.) Mais l'abbesse, qui conçoit cela, demande aussitôt son changement (*ibid.*); et demander c'est obtenir. Le directeur s'en va, comme une bête, sans jamais s'expliquer avec l'évêque ni lui dévoiler ce qui se passe. Tout le monde est endiablé, je le jure. — Et vite, monsieur Michelet, sacrifiez-vous pour la justice et l'innocence. Au risque d'une amende de quatre mille francs et d'un emprisonnement de quinze jours, diffamez, s'il le faut. C'est peu de chose pour vous. Faites une plainte en règle; allez au parquet; soyez clair surtout, le procureur du roi vous entendra. Montrez du doigt les *infortunées sans défense*,

femmes, *filles*, etc., etc., l'antre dévorant qui couve ces mystères d'atrocité, et... la *fidèle incarnation du diable.*

Peste soit de ma vie! M. Michelet le disait bien. Je divague pour le suivre. Tout à l'heure, j'invoquais les tribunaux; M. Michelet m'y prend; il les invoque, lui aussi:

« Il y a, dit-il, d'autres juges que les « évêques, heureusement. La loi dort, « mais elle vit. » (*Page* 253.) — C'est bien mal de dormir, et bien inutile de vivre en dormant. Mais observez d'abord que les évêques sont juges, responsables par conséquent, jusqu'à un certain point, devant la loi: donc il entre des évêques dans les couvents. M. Michelet se contredit avec une grâce toute particulière.

Durant le sommeil de la loi, « de dignes « magistrats ont voulu faire leur devoir. « Nul doute *qu'on ne le leur* permette. » (*Page* 253.) — *On* se traduit par ces

mots : le *gouvernement*. Je renvoie la particule aux ministres prévaricateurs, et aux Chambres législatives qui les tolèrent.

« De *dignes* magistrats ont jugé trois affaires. » — Peut-être celle des sœurs de Saint-Joseph d'Avignon, et deux autres qu'il faudrait deviner. — Le conseil d'Etat (25 mars), contre les réclamations motivées et circonstanciées de M. l'archevêque d'Avignon et de Me Béchard[1], vient de prononcer dans l'affaire des sœurs de Saint-Joseph. Je respecte sa décision, mais cette question purement administrative n'est pas de mon sujet. Posons cependant qu'il y ait des abus dans certaines maisons. Que s'ensuivrait-il? Qu'elles partagent le sort commun de toutes les institutions de la terre; qu'il devient plus facile de les énumérer et de

1 Sur une consultation délibérée à Paris par MM. de Vatimesnil, Pardessus et Duvergier, bâtonnier de l'ordre des avocats. — Il n'est question dans cette affaire ni de captation, ni de *disciplines*, mais purement et simplement de savoir si l'administration des hospices peut ou non, sans une ordonnance royale de révocation rendue sur l'avis de l'évêque diocésain, retirer à des religieuses le soin des malades d'un hospice, lorsqu'elles sont autorisées *à ce* par des ordonnances royales et des décrets précédents, etc., etc.

justifier par la comparaison les communautés irrépréhensibles; qu'il n'est pas vrai que personne ne puisse y entrer ni savoir ce qui s'y passe, puisque précisément il fallait y entrer et savoir ce qui s'y passe pour découvrir ces abus; et enfin, que la condamnation des unes fait l'apologie des autres.

De dignes magistrats, disons-nous, ont jugé trois affaires. « Leurs nuits en sont « troublées; ils savent que toute violence « qui se fait là, *chaque coup* qui s'y donne, « au mépris des lois, est une accusation « contre eux devant la terre et le ciel, « *Exurge, Deus, judica causam tuam.* » (*Page* 253.) — Pompeuses consciences!... Dispositions excellentes pour éclaircir le mystère jusqu'en ses plus sombres profondeurs, et porter une sentence terrible.

Or, « les coupables, remarque M. Miche- « let, ont été punies légèrement! » (*Ibid.*) D'où il conclut que la loi se réveillera peut-être.

J'en conclus bien plus légitimement, ce

me semble, que la justice ne ferme point les yeux sur l'intérieur des maisons religieuses, qu'une transgression étant possible dans les meilleurs établissements de l'homme, et celle-ci, supposé qu'elle existât, n'ayant été punie que très-légèrement par des juges scrupuleux et sévères, cette peine très-légère implique essentiellement l'idée d'une très-légère transgression. Je pourrais citer à l'appui des témoignages certains et imposants, mettre en doute l'autorité de M. Michelet, lorsqu'elle veut faire contrepoids à l'autorité de la loi même en calomniant la magistrature, admirer l'importance monumentale qu'il donne à sa personne, et quelque chose encore..... Il vaut mieux aller vite, et pousser vers sa fin ce travail fatigant.

En résumé, c'est ainsi que le « *vieux système mort* maintient la barbarie du moyen « âge ! »

Voici de nouveaux faits.

Pie V prend les armes pour le VIEUX SYSTÈME MORT. — Les cruautés de ce pape. — S'il a dit TUEZ TOUT.

Bien plus, ajoute mon adversaire, le *vieux système mort* a formulé toutes ses tendances homicides dans une parole de Pie V, rapportée par Catena. (*Page* 11.)

Catena dit la vérité; mais il ne dit pas *Tuez tout*, comme dans la version de mon contradicteur[1]. Il y a ici une exagération volontaire qui, par l'intention, devient un mensonge honteux.

Or, la raison et l'équité distinguent dans le souverain pontife deux hommes : Le chef spirituel de l'Église, et le souverain temporel.

Comme chef spirituel et représentant immédiat de Jésus-Christ, le glaive n'est point à sa droite. Mais son dernier titre lui confère les devoirs et les prérogatives des chefs d'État ordinaires : il a droit de faire une

1 Voir plus bas.

guerre juste, il doit la faire. — Telle était la position de Pie V.

Je prévois une objection : Il s'agit ici des hérétiques, et c'est comme calvinistes que Pie V les combattait. « Il se plaignit de son général Santa-Fiore, « *che non avesse il com-* « *mendamento di lui osservato d'ammazzar* « *subito qualunque eretico gli fosse venuto* « *alle mani*[1]. » Hérétiques, sans doute. Hé! ces hérétiques se bornaient-ils à des innovations spéculatives? La conséquence pratique de leurs doctrines n'était-elle pas de renverser le trône où siégeait Pie V, et d'introduire le trouble et la discorde dans les États? Eux-mêmes n'avaient-ils pas déclaré la guerre, eux les premiers, disant qu'ils ne déposeraient pas les armes qu'ils n'eussent changé le gouvernement de l'Eglise et des Etats, *della Chiesa e degli Stati*[2]? »

Pie V écrit au roi de France : « *La somma fu, che avendo egli loro più volte predetto il disegno di quei* RIBALDI *non esser d'op-*

1 *Vita di Pio V*, p. 55, éd. de Mantoue.

2 Catena, *Vita di Pio V*, p. 50, ligne 35. — Voyez l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, Agatio di Somma, Félibien.

primere la religione, della quale si fanno solamente scudo PER RIVOLTURA DE GLI STATI *ma in verità* DI LEVAR LORO LE VITE, E' L REGNO, *non era più tempo di dissimulare, anzi con l' arme spegnere tanta* SCELERAGINE, *promettendo di fornir di quel la maggiore quantità di denari che potesse, quando di vero si deliberassero l'empresa, e di soldati pagati d'Italia durante la guerra*[1]. » Le roi de France l'avait appelé à son secours. Les conspirations du comtat d'Avignon l'intéressaient encore à la querelle. Il nomme un général, le comte de Santa-Fiore, qui fait avec ses soldats des prodiges de valeur, qui remporte une victoire signalée,—*si bien qu'on eût pu dire de Pie V que cette victoire était toute sienne*[2], — et qui use à l'égard des vaincus d'une clémence dangereuse. Il apprend qu'un

[1] Catena, même ouvrage, p. 48. — On peut voir également, à la page 53, le discours de Santa-Fiore aux soldats du pape. Il expose les motifs de la guerre, et dit entre autres choses : « Soyez soldats catholiques pour défendre le monde des cruautés et des scélératesses des hérétiques, et non bourreaux dissolus pour les piller, » etc., etc.

[2] Catena, même ouvrage.

chef des Huguenots, puissant seigneur et fort riche, voulait racheter sa vie contre une somme d'argent; il craint une faiblesse du comte, il regrette qu'on n'ait pas exterminé ces *ribauds*, ces *scélérats*, jusqu'au dernier. En ces circonstances, que fait un chef d'État? Pourquoi Pie V s'abstiendrait-il donc? La mesure était violente; elle était de droit commun. Chez les nations les plus policées, elle existe encore; et, comme Napoléon, nos généraux français d'aujourd'hui, après les mesures de prudence et de modération que leur inspire l'humanité, font quelquefois des guerres d'extermination. — C'est une remarque fort importante. J'y reviendrai.

M. Michelet, s'il voulait nous persuader que le *vieux système mort* ne connaît ni le Dieu de la charité ni le Dieu du vrai, devra donc recommencer sa besogne.

Attendu qu'il lui faut d'autres preuves

pour établir que le clergé *n'a point avancé d'un pas*, je persiste à dire que le clergé avance.

Et, par une déduction rigoureuse, il m'amène à conclure que le *vieux système mort*, n'étant pas appuyé sur les bases ruineuses dont il a parlé, ne mourra pas.

Sa définition du vieux système m'a satisfait comme le reste, et si bien qu'en définitive mes idées s'égarent et se perdent.

Avant de clore cette première partie, j'ai besoin de soumettre au lecteur une simple réflexion.

Dernièrement les journaux publiaient la lettre suivante de M. l'abbé Cœur :

« MONSIEUR,

« Le *National* a dit, et d'autres journaux ont répété que, dans mon cours de la Sorbonne, je m'étais *écrié que les jeunes gens qui partageaient les doctrines émises par*



M. Michelet dans son dernier livre, et qui propageaient cet ouvrage, n'étaient que des piliers d'estaminet, des malheureux que le bagne réclamerait un jour.

« J'affirme, pour la seconde fois, j'affirme sur l'honneur, que tout cela est complétement faux, que je n'ai pas dit un seul mot qui pût, ou s'appliquer aux jeunes gens du Collége de France, ou servir en aucune façon de prétexte à cette ignoble calomnie. Les paroles qu'on me prête, sont d'un fanatique imbécile ; si j'avais pu les prononcer, je me croirais indigne de monter jamais dans une chaire, et je m'étonne qu'on ait eu le courage de les attribuer à un professeur de Faculté, qui remplit honorablement ses fonctions, à un homme connu dans Paris par dix ans de prédications publiques, à qui on n'a pu reprocher jusqu'à cette heure aucune imprudence, aucune dureté de langage, et qui croit sincèrement mériter l'estime qu'on a toujours accordée à sa modération. Pour moi, je le déclare, des paroles de cette nature, si on osait en ma présence les imputer à quelqu'un de

Messieurs les professeurs des Facultés ou du Collége de France, je les nierais sans autre examen, je les soutiendrais impossibles. C'est ainsi que j'entends le respect pour le haut enseignement de mon pays.

« Parmi les opinions que j'ai combattues dans mon cours, plusieurs, à la vérité, se trouvent dans le dernier livre de M. Michelet. Je m'étais abstenu de prononcer son nom; mais si on a pu le reconnaître, on a dû remarquer aussi le soin scrupuleux que j'ai mis à séparer du livre que je blâme, *l'homme que j'honore et dont j'ai publiquement et à plusieurs reprises loué le caractère*[1].

« Dans ma vie de labeur et de solitude, je suis trop inhabile à me défendre contre ces injures anonymes accueillies par certains journaux : voilà pourquoi je demande un secours à votre loyauté, je confie ma plainte à l'impartiale justice de tous les organes de la presse qui n'ont pas pour maxime de flatter les forts en écrasant les

[1] Il est bon de faire remarquer que M. Cœur a eu longtemps des rapports personnels avec M. Michelet.

faibles, d'achever sous le poids du mensonge ceux qu'ils ont surpris un instant moins en faveur près de l'opinion dominante. »

Les réserves de M. Cœur sont l'éloge de sa générosité. Toutefois, il oublie une chose importante : il eût pu signaler la valeur des gigantesques réclamations que l'Université fait entendre chaque jour en faveur de la liberté personnelle et commune. Un professeur laïque voue au mépris et à l'exécration le catholicisme et les prêtres : dans quelque amphithéâtre voisin, se trouve un professeur ecclésiastique; celui-ci, avec intention ou pour obéir à la nécessité de son sujet, parle en sens contraire du catholicisme et des prêtres[1]. Dès lors, l'Université s'indigne et dénonce comme outrageux pour le laïque les enseignements du prêtre. La jeunesse est ameutée; on forme des complots stupides. Voici des hurlements; viendront les voies de fait. Le professeur ecclésiastique doit se rétracter humblement ou renoncer à son cours d'éloquence sacré...

[1] Voir à la fin de ce volume le discours de M. Cœur.

Non, *votre siècle*, puisqu'il vous plaît de l'appeler ainsi « n'admet pas les différences; « il ne veut pas que *l'ennemi* devienne ami, « qu'il vive. » (*Page* 11.) Lui seul supprime « la contradiction en tuant le contradic- « teur. » (*Ibid.*) — Et que veut-il du *Dieu de la charité*, du *Dieu du vrai*, etc., etc.? Il ne lui reste pas même une ombre de pudeur humaine.

Hélas! sans y songer, et malgré les fastidieuses sujétions de la tâche qui m'est confiée, j'ai déjà couvert bien des pages. Sur un pamphlet médiocre et vide, écrirai-je donc une dizaine de volumes? Cet inconvénient, je l'avais prévu. Ayant à réfuter, chez un auteur sérieux et sensé, un certain nombre de propositions louches, contestables, hasardées, fausses, mais caractérisées et formulées du moins syllogistiquement, j'aurais pu faire un livre et prévenir l'ennui. Un cadre devenait possible, et aussi des divisions et subdivisions rigoureuses, des démonstrations précises et directes, une con-

clusion définitive et désormais indiscutable. Rousseau présente excellemment ces avantages. Voltaire lui-même ne ricane pas sans poser le doigt sur les ridicules qu'enfante son imagination capricieuse et méchante.— Car en vérité, j'admire avec M. l'évêque de Rhodez la vanité pleureuse de ces illustres professeurs, et je ne puis m'en taire. — *On prétend me faire passer pour un Voltaire!* s'écrie M. Michelet. Oh ! quelle erreur ! mais non, et non, M. Michelet n'est point un Voltaire. Voltaire avait des connaissances vastes, sûres, digérées, un style abondant et limpide, un esprit prodigieux, et du sens commun. En répondant à ses discussions pointilleuses, l'abbé Guénée trouvait des raisonnements à décrépir, et des sophismes vernis, pour ainsi dire, à démasquer; il argumentait contre des arguments. Non, mille fois non, vous n'êtes pas un Voltaire, et vous n'êtes pas même sophiste. La subtilité vous manque, et le nerf, et la richesse des moyens, et un fonds d'idées, et un semblant de conscience. Après une assertion, une autre assertion, une série

d'assertions impudentes... Et trois cents feuilles de papier blanc noircies d'encre sale, voici vos libelles et vos titres... Allons donc !... Et alors qui vous combattra?

Depuis l'enfant perdu qui les insulte dans les rues de la ville, jusqu'au curé Meslier, les prêtres de Jésus-Christ se connaissent bien des adversaires; ils savent même qu'à l'appui des propagandes anti-catholiques, les adversaires font circuler parmi les hommes du peuple une foule d'infâmes brochures décorées de vignettes et figurant des prêtres dans les plus sales attitudes d'un libertinage monstrueux et raffiné. En présence de toute cette boue, les prêtres ne s'arrêteront pas; ils continuent leur chemin vers le salut du monde, et songent que si Dieu leur a dit : *Vous serez en haine pour mon nom*, Dieu promit aussi à son Eglise des destinées immortelles... Qui vous combattra?

Quelqu'un se résigne, et vient. Le voilà placé vis-à-vis de M. Michelet. Une rapide lecture l'aurait-elle abusé? il prend une à une les propositions, et ses patientes re-

cherches n'aboutissent qu'à découvrir ce que nous avons vu. Il lui faut d'abord supposer un sens à des paroles qui n'en ont pas, ou qui du moins en offrent plusieurs; de cette supposition, doivent naître des suppositions sans fin. L'adversaire manquant de preuves, le réfutateur suppose celles qu'il aurait pu donner : elles varient suivant les sens divers dont chaque phrase est susceptible. Encore advient-il, après tant de fatigues et de peines, que M. Michelet lui répnod : *Ce n'était point ma pensée*. Quelle est-elle donc, cette pensée?... Ici la toile tombe. C'était une grosse comédie.

Hélas! hélas! étant fort ennuyé moi-même, je crains d'être en conséquence fort ennuyeux. Néanmoins poursuivons.

Les prêtres sont donc *faibles*, puisqu'on nous l'a dit.

Les prêtres sont faibles, « dans les « sciences, dans la douceur des mœurs,

« dans l'équité des lois. » (*Page* 12.) — Car s'il y a encore chez les hommes quelques vestiges de l'antique hospitalité, le sacrifice de soi à toutes les misères, des mœurs admirables, de l'éloignement pour tous les désordres publics et particuliers, les prêtres ne s'en doutent pas. Les prêtres n'ont pas dit : *Qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu*. Et, proportion gardée, nos bibliothèques ne doivent pas à des prêtres la majeure partie de leurs trésors.

En ce qui regarde la *douceur des mœurs*, je n'ai rien à dire que tous les écrivains du monde n'aient dit avant moi. C'est une question jugée, depuis Melchisédech jusqu'à nos aumôniers de prisons et curés de campagnes, y compris saint Vincent de Paul et les jours du choléra. — L'*équité des lois* n'est qu'une énigme ; je n'en fais cas. — Je conçois un peu la question de science. A tout prendre, M. l'évêque d'Orléans n'est qu'un saute-ruisseau ; M. Clausel veut badiner, lorsqu'il appelle toutes les Académies du monde à prononcer sur la valeur littéraire des œuvres du prélat,

comparées à celles de M. Michelet ; c'est M. Michelet, ce n'est pas M. Fayet, qui a retrouvé la plume élégante et nerveuse de Massillon, avec l'austère logique de Bourdaloue. Bien fou qui s'imagine que l'archevêque de Cambrai, M. Giraud, tiendrait fort honorablement sa place à côté de M. Quinet : je trouve assurément chez les universitaires une imagination plus ravissante, des formes plus choisies et plus gracieuses, plus de richesse et de dignité, plus d'idées neuves et de judicieuse rhétorique, plus de hardiesse avec plus de naturel, et en un mot, plus de ce qui fait les grands écrivains. L'évêque de Langres, M. Parisis, n'entend rien à la controverse : M. Michelet lui dira comment les conséquences dérivent des principes et s'y rattachent par l'effet de leur énergie réciproque, impérieusement, essentiellement ; il est hors de doute que l'Université militante et la science laïque du dix-neuvième siècle tout entier nous offriront beaucoup d'ouvrages de polémique, très-lumineux, très-profonds, très-supérieurs à ceux de M. Parisis, pour

la forme et pour le reste. Si M. Michelet n'eût jamais existé, M. l'abbé Pélier de la Croix, M. l'abbé Gerbet, les archevêques de Reims et de Paris, les évêques de Belley, de Digne, et tant d'autres, ne sauraient pas le premier mot de la théologie ; et, malgré les enseignements de l'illustre professeur, que savent-ils donc? Qu'est-ce donc, en face de M. Michelet, que des orateurs comme M. Lacordaire, et M. Cœur, et M. Combalot, et ce piètre jésuite de Ravignan? Qu'est-ce qu'un publiciste comme M. l'abbé de Genoude? Qu'est-ce qu'un philosophe comme M. Bautain? Qu'est-ce qu'un génie comme ce M. de La Mennais, qui est prêtre pourtant, qui l'était surtout en ses plus glorieux jours? Pourquoi sortir de la France, et voir que, sur tous les points de l'univers, le clergé actuel soutient noblement sa vieille réputation de savoir, et son incontestable supériorité? — Eh bien, Monsieur, quand même le clergé ne produirait aucun livre, le simple bon sens défendrait de l'en blâmer. Sa première et principale mission n'est pas de faire des livres. Les soins du mi-

nistère paroissial et les pauvres qu'*il aura toujours avec lui* pour les soulager, ne lui laissent guère de loisirs. Quelquefois, seulement, en des circonstances critiques, l'Église permet à ses fils aînés d'entrer dans l'arène, et de lutter contre d'impurs écrits. Le clergé prouve alors s'il se taisait par impuissance. Nulle attaque, de quelque nature qu'elle fût, nul sophisme qu'il n'ait abordé de pied ferme, analysé rigoureusement, et confondu en définitive. Tous les mandements du carême pour l'année 1845 sont des modèles achevés de raisonnement et de style. — L'Université peut et doit écrire, elle en fait son état. C'est pour cette raison, sans doute, que, de l'avis unanime, à part certaines exceptions bien clair-semées, l'Université n'a pas produit, depuis sa naissance, trois écrivains sortables. On dit en manière de proverbe : *Ecrire comme un professeur*, ce qui apparemment signifie quelque chose. Comptez les universitaires, comptez les prêtres ; comptez les savants et littérateurs, ici et là ; et dites quelle est, de l'Université ou du clergé, la plus stérile

corporation. Choisir des individus dans toutes les classes de la société intellectuelle et les placer vis-à-vis des prêtres pour faire saillir l'infiniment petit nombre des derniers, c'est une grosse pasquinade, rien autre chose [1].

Force et faiblesse du clergé. — Quel grand travailleur c'est donc que M. Michelet. — Une vieille borne inerte cachée par une moisson. — Scène de famille.

Quoi qu'il en soit, devinez pourquoi les prêtres sont *faibles* : « Parce qu'ils sont « impies, et qu'une chose leur manque, « entre toutes, qui est la religion. » (*P.* 12.) Quelle est la religion qui manque aux prêtres? celle *du vrai*. Qu'est-ce que *le vrai? Quid est veritas?* « Il est triste pour le genre humain, dit Voltaire, que Pilate sortit sans attendre la réponse; nous saurions ce que c'est que la vérité. » Le genre humain le sait aujourd'hui : c'est la science

[1] Voici ci-dessous le témoignage de Lalande, etc., etc.

de M. Michelet. Qu'est-ce que la science de M. Michelet?..... Ainsi les prêtres sont-ils des impies.

« Mais nous, continue M. Michelet, nous « sommes des travailleurs... Le sol que le « moyen âge nous laissa plein de ronces, « *il* a produit, par nos efforts, une si puis-« sante moisson, qu'elle enveloppe déjà et « va cacher tout à l'heure la vieille borne « inerte qui crut arrêter la charrue. » (*Pages* 12 *et* 13.) — Qu'un autre te loue, et non pas ta bouche; que ce soit l'étranger, et non pas tes lèvres [1].

Ce moyen âge, — que M. Michelet nomme à la page 323 *mon vieux moine rêveur*, — que les jésuites ont *méconnu* sacrilégement, et pour lequel son *cœur est immense*, à la page 31 *des Jésuites*. — Ce moyen âge *a laissé le sol plein de ronces*, c'est-à-dire *plein de* découvertes d'imprimerie, de poudre, d'architectonique, d'éléments sociaux, de littérature, de contro-

[1] *Proverbes*.

verse religieuse et philosophique, d'antiques manuscrits, de mondes inconnus, etc., etc.

En vain nous alléguerons la notoriété publique et les témoignages que voici : « Les grandes richesses affluèrent entre les mains du clergé et dans les couvents, qui les avaient gagnées à la sueur de leurs fronts[1]. » — « Les évêques organisèrent des écoles, bâtirent des cathédrales et des églises; les religieux s'occupèrent des sciences; l'art et l'architecture furent nourris et protégés par l'Eglise[2]. » — « Tout ce qui restait de l'ancienne civilisation grecque et romaine se réfugia dans le sanctuaire pacifique des couvents[3]. » — « Un seul couvent de bénédictins a peut-être plus fait pour les sciences que les deux Universités d'Oxford et de Cambridge[4], » etc.



Peu importe. Il s'agissait de déblayer *le sillon;* aux mains de MM. Michelet et

[1] Bretschneider, *der Simonismus*, etc., p. 65-67.
[2] Wolfgang-Menzel, l'un des plus illustres littérateurs de l'Allemagne.
[3] *Ibid.*
[4] Gibbon.

Quinet, la charrue produit une moisson *puissante*.

Où est cette moisson ?

Et *cette vieille borne inerte*, qu'est-ce que cela ? les prêtres toujours. Homme inconsidéré, vous dites qu'ils vous *enveloppent*, ces monstres patelins, et en même temps que vous êtes enveloppé par eux ! que vous les *cachez* même, et aussitôt qu'ils surgissent de toutes parts, féroces, puissants, audacieux, à cheval sur des milliers de monuments publics et *sur les tours de Notre-Dame*[1], tyrans absolus et criminellement chéris du foyer, idoles dévorantes du grand monde !...

Eh bien, j'y consens : c'est là une *vieille borne inerte*, et vous êtes d'heureux travailleurs. Que s'ensuit-il ? On ne s'y attendait guère. « Parce que nous sommes des « travailleurs, nous avons besoin, plus que « d'autres, du repos du cœur... — Or — « pour goûter ce repos, il ne faut pas que « nous trouvions chez nous la vieille dis-

[1] « Ils ont placé leurs batteries sur les tours de Notre-Dame. » (*Des Jésuites*, p. 60.)

« pute qui est finie dans la science, que « notre femme ou notre enfant nous dise « sur l'oreiller une leçon apprise et les « paroles d'un autre homme. » (*Page* 13.) — Quoi! pauvre homme, *bonhomme* (*page* 385), vous avez une femme et une fille savantes, qui, comme le moyen âge, sèment des ronces sur le sol, et encombrent la charrue de leur époux et père, et recommencent *la vieille dispute finie!*... D'abord, je ne veux point de cette fille pour en faire ma femme.

Quæris cur nolim te ducere, Galla? diserta es[1].

Autant *épouser la philosophie*, comme vous l'observez fort sagement (*page* 288), ou comme dit Lucinde : *J'épouserai plutôt la mort*[2].

Et que vous disent-elles donc? Je les soupçonne d'aller à la messe et de comprendre infiniment peu vos fantastiques radotages sur le *Dieu du vrai* et les débauches mystérieuses des confessionnaux, des

[1] Martial, xi, 20.
[2] *Le médecin malgré lui.*

couvents, des maisons de jésuites... Comme c'est vilain ! Oh ! oui, voilà bien évidemment *une leçon apprise d'un autre homme*, et une foule de ronces..... Et c'est sur l'oreiller qu'elles vous ont joué de si mauvais tours !... Mais que fait-elle là, sur l'oreiller, cette fille malapprise ? Elle y sème des ronces ! elle réveille *la vieille dispute finie* et raisonne comme votre vieux moine rêveur, conjointement avec sa mère ! Ce sont des femmes savantes ? Croyez-moi, Molière a fait pour elles *les Précieuses ridicules*. Lisez *à la femme*, *à la fille*, cette délicieuse comédie... Le prêtre, qui est une *vieille borne inerte*, n'a pu leur causer une telle démangeaison... L'oreiller ! Mais insinuez-vous là des choses ?... J'éloigne la fille ; elle n'a rien à voir en ces lieux, et moi non plus, je n'y veux pas pénétrer, c'est assez d'une fois.

« Vous savez qu'il est difficile et même presque impossible de traiter publiquement une question pareille ; vous savez aussi que si le vice peut s'introduire, sous les formes les plus abominables, dans le

sanctuaire mystérieux des plus légitimes amours, l'apôtre de la morale doit s'imposer le devoir analogue d'y porter des investigations charitables, sévères et discrètes[1]. »

Néanmoins mon adversaire insiste : Le clergé seul excite les femmes et les filles à semer des ronces sur l'oreiller du père, parce qu'elles suivent les prêtres. De là une question nouvelle et fort ingénieuse :

« Les femmes suivent volontiers les forts, « comment se fait-il donc ici qu'elles aient « suivi les faibles ? » (*Page* 13.)

Par ma foi, c'est prodigieux ! — Ne confondons plus *les forts* avec les prêtres ; ceux-ci deviennent, à dater d'à présent, *les faibles*.

« Il faut bien, dit M. Michelet, qu'il y « ait un art pour prêter la force aux fai- « bles. (Très-bien.) Cet art ténébreux, qui « est celui d'anéantir la volonté, — sur un « point, pour l'exagérer sur un autre

[1] *Les Jésuites*, p. 36, ligne 7. — *Ils* (les jésuites) *gouvernent le lit*, dit M. Michelet.

point — je l'ai cherché dans ce volume. « Le dix-septième siècle en eut la théorie; — M. Michelet s'extenuera bientôt à prouver (comme il prouve) que le dix-septième siècle en eut la pratique et la théorie par Fénelon, Bossuet, madame Guyon, Molinos, etc., etc.; — « le nôtre en continue » la pratique. » — Et pour ne pas voir que M. Michelet se contredit grossièrement et déprécie son siècle (*notre siècle*) après l'avoir exalté, nous admettrons encore ici une faute de grammaire. M. Michelet voulait dire sans doute : *Le prêtre en continue la pratique au dix-neuvième siècle.* A moins que le prêtre et le siècle ne soient une même chose; en ce cas, je cherche la *faiblesse* du prêtre appuyé sur le siècle, et à quoi se réduit l'estime que le siècle inspire à M. Michelet.

Et M. Michelet de s'écrier :

Moyennant cette *pratique*, réalisée par la *direction*, il y a deux mariages dans un mariage; le père et le directeur sont mariés à la même femme, et le mieux marié des deux n'est pas celui qu'on pense; le mari n'est

qu'un mari putatif; le vrai mari, c'est le directeur. Car enfin, « qui a l'esprit a tout[1]. » (*Page* 14.) Or, 1° le directeur a l'esprit, puisque... il règle la conduite en ce qui touche le salut éternel, étant à même d'indiquer à la femme par quels moyens elle conservera la fidélité conjugale. 2° Il *a tout:* ayant l'esprit, il a le corps; l'aveu d'un crime est une occasion nécessaire de faire un crime; garder un dépôt, c'est le violer; il confisque la fidélité à son profit et déshonore immanquablement son partner.

« Cela ne peut aller ainsi. » (*Ibid.*)

Mais quel moyen d'éviter *cela?*—Supprimer la confession. — Et que va devenir la femme, pour ne pas dire la fille? *Réponse:* « Non, cela ne peut aller ainsi. Il faut que « le mari s'associe la femme *dans sa route* « *d'idées et de progrès*..... L'homme n'est « pas innocent de ce qu'il souffre; il a laissé — l'étourneau — il a laissé la femme en « arrière, et il s'est précipité en avant... « Que cela n'arrive plus. » — Mais que la

[1] C'est proprement un charme.

femme y prenne garde, et la fille surtout : dans la *route d'idées et de progrès* se rencontrent..... Bref.

M. Michelet me demande, comme la première fois : « Qui êtes-vous pour entrer en champ clos avec le fort? Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi; vous obscur et non professeur illustre, moi qui suis moi? » L'Ecriture sainte, en toute hypothèse, contient une aimable sentence : *Melius est pauper qui ambulat in simplicitate suâ, quàm dives torquens labia sua et insipiens*[1]. Je pense bien plutôt que si M. Michelet se précipite en avant, c'est par cette raison seule qu'il a honte de reculer. Il y a chez M. Michelet cette guerre civile de soi-même dont parle Pythagore. Ici le manque de courage produit ce qui semble l'effet d'une conviction croissante. Montaigne l'avertit : « La pire des actions et condi-

1 Mieux vaut le pauvre qui marche dans sa simplicité que le riche tordant ses lèvres et délirant.

tions ne me paroît pas si laide, dit-il, comme je trouve laid et lâche de ne l'oser avouer. »

On me fait une histoire. M. Michelet, poursuivi par le fantôme du jésuitisme, donnerait depuis quelque temps, à ses amis et à d'autres, des inquiétudes sérieuses. Cette monomanie se propagerait..... L'humanité avait assez d'un malheur. La Providence, si bonne et si douce, permettrait-elle au mauvais démon qui combat ses influences, d'enchérir sur sa perversité ordinaire, et de pousser nos afflictions jusqu'au comique? *Cela ne peut pas aller ainsi*, dirai-je à mon tour; il ne faut pas caricaturer la folie.

Une tactique nouvelle. — Encore un mot sur M. Michelet.

On a imaginé de nos jours une tactique dont les anciens controversistes ne se doutaient pas.

Pour justifier des doctrines méprisables soit en elles-mêmes, soit dans leurs conséquences prochaines ou éloignées, l'écrivain se borne régulièrement à déclarer que la Critique lui impute ces mêmes doctrines et ces mêmes conséquences; puis, contournant son geste, enflant sa voix, crispé d'horreur, il évoque sur cette Critique

faussaire toutes les foudres de l'opinion, et sollicite en retour une commisération pleine de gloire pour le noble écrivain méconnu.

Combien de gens attendent, pour s'occuper d'un livre, qu'il ait fait quelque bruit ! Alors, par amour-propre, chacun prend place au foyer des discussions publiques, et déraisonne, puisqu'il le faut. Avec les déconvenues humiliantes qui résulteront essentiellement d'une effronterie pareille, naît le désir de s'initier du moins aux notions générales du procès. On cherche un résumé quelconque, dans les journaux, dans la conversation d'un homme qui lit, et tout au plus, dans la plaidoirie contradictoire des parties intéressées, qui joint à l'avantage d'être analytique celui d'amuser les passions, en leur épargnant de grands frais de curiosité. Le livre, qui s'en soucie ? Trouvez deux exemplaires dont les feuilles soient coupées d'un bout à l'autre, Communément, le dernier qui parle, c'est le bon avocat ; je veux dire que le premier doit avoir tort ; ici, le premier, c'est la Critique.

Effet nécessaire d'une double cause : de l'irréflexion d'abord, et ensuite du penchant naturel qui nous porte à servir l'opprimé. Un simple examen du livre suffirait pour montrer que l'opprimé est l'oppresseur, et qu'en effet la critique repousse seulement une agression furieuse ; mais, je le répète, on n'a pas lu ce livre, et c'est de la réfutation que les juges veulent dater les débats. Heureuse encore la Critique d'avoir obtenu d'eux une rapide confrontation !

Ceci posé, lorsque j'aurai littéralement reproduit ses absurdités innombrables, ne trouvant pas un plus sûr moyen de constater ma bonne foi et la rigoureuse équité de mes inductions, alors M. Michelet viendra, et sans autre soin, réciter les absurdités en question, assuré qu'il est de soulever ainsi tous les mépris et tous les ridicules. Il ajoutera, pour clause unique et définitive, que telles sont les ignominies dont j'ose grever frauduleusement un homme si considérable.

On s'en tient là. Et M. Michelet triomphe, c'est vrai ; mais d'un triomphe qui vaut tout au moins une défaite, et auquel ne manque pas l'antique *Memento* du héraut d'armes romain, ou plutôt le cri réprobateur de la conscience profanée.

Conformément au même système, parce que j'ai dit, à l'encontre des thuriféraires du *National*, que M. Michelet se méprend sur la nature de ses dispositions intellectuelles et se rompt l'échine en voulant *enjamber plus que l'étendue de ses jambes*[1], mon adversaire et les siens vont prétendre que j'ai rangé M. Michelet dans la classe des idiots ; et pour me confondre, ils choisiront çà et là, dans ses volumineux écrits, quelques bribes moins indigestes, quelques sentiments honnêtes, une heureuse échappée de style qui dénote de l'habitude et de la fraîcheur d'imagination. Et partant nul n'est idiot, sinon moi.

[1] Montaigne.

En cette position singulière, je maintiens mes premières idées, avec la persuasion qu'elles n'impliquent pas de si brutales conséquences.

Il est tels vers dans les rondeaux de M. de Benserade et dans le *Napoléon* de M. Quinet, que M. de Lamartine et Racine pourraient avouer. Le pire des livres contient quelques bonnes choses. Certaines phrases de M. Michelet me font souvenir, et même un peu trop, des *Paroles d'un croyant*... Oh! j'aime les douces choses qu'il nous raconte de l'amour maternel et de ses adorables puissances (*page* 303); bien qu'en subtilisant sur ce sujet, il l'assèche beaucoup... Métamorphoser l'histoire en roman, c'est, à mon avis, un crime littéraire et social, dès que, par ce moyen, l'on se propose d'induire le peuple en erreur et d'obtenir concurremment des résultats homicides[1]; néanmoins, il m'est impossible de nier que M. Michelet ne suive cette méthode avec

[1] M. Alfred de Vigny a fait du roman avec de l'histoire, mais honnêtement, franchement, admirablement. Est-il permis de nommer un si grand écrivain à propos de M. Mi-

une sorte de dextérité superficielle, mais dangereuse et malhonnête... Il excelle à détourner les mots de leur sens normal; et les faits se dépouillent assez commodément, sous sa plume, de leur cachet d'origine, en attendant une appréciation plus mûre, qui dissipe en fumée tous ses frêles échafaudages.

Ainsi se réduisent à leur juste valeur les seules réponses qui m'aient été faites jusqu'à présent, et celles qui vraisemblablement seront faites de nouveau.

Je me devais à moi-même cette digression.

chelet? Tant qu'il y aura sur la terre des hommes amis du beau, de la vérité dans l'art, des nobles sentiments, des hautes distinctions du style et de la pensée, de la dignité et de la gloire des lettres, *Cinq-Mars* vivra; et de mêm tous les livres de M. de Vigny.

II

La réaction dévote. — Un tableau du Guide. — Comparaison. — Influence des jésuites sur l'élève de Denis Calvart et des Carrache. — Comme quoi tous ces détails ne sont ni ennuyeux, ni étrangers au sujet.

M. Michelet veut trouver, dans un tableau du Guide (l'Annonciation)[1] une « image fidèle de la réaction dévote à l'époque « d'Henri IV. » — Et cela parce que « le dessin est incorrect, la couleur fausse, et « pourtant l'effet séduisant. » (*Page* 23.)

Voilà une sentence portée sur le tableau du Guide.

« On y remarque, dit Lacombe, un pinceau léger et coulant, une touche gracieuse et spirituelle, un dessin correct, des car-

[1] Avant 1790, ce tableau appartenait aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris. Il est maintenant au Louvre.

nations si fraîches qu'elles semblent laisser entrevoir le sang qui circule... La jalousie que les plus grands peintres conçurent du Guide était une preuve de l'excellence de son génie. Le Caravage s'oublia même jusqu'au point de le frapper au visage... »

Nous pèserons une autre fois ces deux témoignages.

M. Michelet remarque, d'une façon fort judicieuse, que « l'ange est un mignon enfant « de chœur *de seize ans*, » et que « la Vierge « en a dix-huit ou vingt. » (*Page* 24.) — Ce qui ne trahit pas du tout une allusion lubrique. Car, dans les *Galanteries de la Bible*, Parny fait jouer le même rôle à quelque Lovelace amidonné du pays des circoncis; et bien au contraire, celui que M. Michelet met en scène est un *mignon enfant de chœur de seize ans*... J'ai fort envie de savoir s'il y a des enfants de chœur de seize ans qui soient *mignons* à cet âge, et non pas les plus difformes lourdauds de la terre; mais ce serait une chicane, et le sujet m'appelle ailleurs.

Je saurai du moins pourquoi le Guide a fait un mauvais tableau.

Comme type de la Vierge, dit M. Michelet, « le Guide a pris une jeune demoi-« selle italienne chez elle, sur un prie-Dieu « commode..... S'il s'est inspiré d'autre « chose, ce n'est pas de l'Evangile, mais « bien plutôt des sermons à la mode que « débitaient les jésuites dans leurs coquettes « églises. » (*Ibid.*)

Nulle difficulté. Il est clair que la chose dut se passer ainsi ; et les jésuites viennent à propos ; et le Guide, qui vivait et se ruinait dans les maisons de jeu, le Guide fréquentait beaucoup les jésuites et les églises ; et le simple bon sens ne dit pas que la manière du Guide rappelle plutôt l'école flamande de cette époque et le goût fort connu de son premier maître ; et ce fut une grande sottise de la part du Guide, que de donner à l'ange une figure de jeune homme ; et, suivant une coutume immémoriale, avant les jésuites, l'ange paraissait sous la forme d'un Philémon cacochyme, la Vierge Marie avec le *souffle haletant* de Baucis,

autre injure des ans; et... *c'est la faute des jésuites.*

Malheureusement, mon adversaire ne désigne pas les *sermons à la mode* et les noms de ceux qui les prononçaient ; un seul nom m'eût contenté, la moindre citation m'eût ravi... Où sont-elles ces *coquettes églises* que bâtissaient les jésuites? (*Ibid.*) Parlez-vous du *Gesu-Nuovo* des jésuites napolitains, de la coupole de Saint-André *della Valle*, des draperies de Lanfranc? Dites-le. J'irai, j'interrogerai les échos assoupis, et ils me diront tous les mielleux soupirs de la « galanterie séraphique. » — Mais, de ma part, cette question suppose une ignorance grossière; M. Michelet ne parle pas pour les petites gens.

Il lui suffit d'un mot : « La *Salutation angélique*, la *Visitation*, l'*Annonciation* étaient le sujet chéri sur lequel on « avait dès longtemps épuisé les imagina-

« tions. » (*Ibid.*) — A la rigueur, je pourrais inférer de là que l'imagination du Guide, frappée par ces discours *chéris*, se porta volontiers vers l'*Annonciation*; et je n'y vois pas trop grand mal. Mais, pour me persuader qu'il emprunta aux *sermons à la mode* les fantaisies grivoises que lui prête mon adversaire, il faudrait enfin montrer ces sermons et surtout poser le doigt sur les détails criminels ou suspects.

La *Salutation angélique*, dites-vous, la *Visitation*, etc., etc., étaient le sujet sur lequel on avait épuisé dès longtems les imaginations.—*Epuisé?* je nie jusqu'à la preuve, et si je nie toujours, c'est que vous ne prouvez jamais. *Depuis longtemps?* Sans doute. Depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à l'heure qu'il est, en ses époques primitives comme au moyen âge, au temps de la renaissance comme au soleil des libertés constitutionnelles issues de la révolution, jamais les prêtres n'ont cessé un seul jour de réciter la Salutation angélique, d'en ordonner la récitation aux fidèles, et d'expo-

ser publiquement les mystérieux détails qui s'y rattachent. Il est même étonnant que le Guide n'ait pas puisé de préférence ses inspirations dans l'Evangile. Nulle part la visite de l'Ange, sa douce et resplendissante figure, l'intérieur de la maison qu'habitait la sainte Vierge, les ineffables communications qui furent échangées, les émotions, les anxiétés, les attitudes, nulle part la scène entière n'a pris des proportions aussi déterminées, aussi minutieuses même, si j'ose le dire. Le Guide eût trouvé là son œuvre toute faite. Il l'eût trouvée encore dans les écrits des Pères, spécialement de saint Ambroise, et surtout de saint Bernard, qui n'écrivait pas sous le règne de Henri IV. Il l'eût trouvée, s'il vivait au milieu de nous, dans ces petits chefs-d'œuvre forts négligés et fort précieux que de modestes génies viennent déposer chaque jour sur les autels consacrés à la mère de Dieu. Et je soutiens qu'il l'a trouvée là. — M. Michelet doit accuser 1° l'Evangile et l'Eglise plutôt que les jésuites ; l'Evangile a dit : « Or, l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu

en une ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge qu'un homme de la maison de David avait épousée; et cette vierge s'appelait Marie. L'ange, étant entré où elle était, lui dit : *Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes.* Mais elle, l'ayant entendu, fut troublée de ses paroles, et pensait en elle-même quelle pouvait être cette salutation. L'ange lui dit : *Ne craignez point, Marie... Vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus,* etc., etc.., Alors Marie dit à l'ange : *Comment cela se fera-t-il, car je connais point d'homme.* L'ange lui répondit : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* » — M. Michelet doit accuser 2° l'Ancien Testament. On lit au livre de Tobie : *Tunc egressus Tobias invenit juvenem splendidum*, « alors Tobie trouva un jeune homme fort bien fait, » qui était un ange. — De la Genèse à l'Apocalypse, l'Ecriture sainte ne parle presque jamais de l'apparition d'un ange,

sans remarquer sa jeunesse et sa beauté. — La raison même, à défaut des deux Testaments, réprouve les folles idées de M. Michelet.

Ainsi, les jésuites, en prêchant sur l'Annonciation, n'auraient guère trouvé moyen d'enchérir sur les détails que l'on vient de voir. D'autre part, il n'est pas démontré qu'à l'époque du Guide, *l'Annonciation* fit plus que jamais le sujet des sermons *à la mode*. Alors même que mon adversaire le prouverait, j'aurai prouvé de mon côté que les jésuites, en suivant l'exemple de Dieu, auteur des Ecritures sacrées, ne couraient pas grand risque de corrompre la morale et les arts.

Que les jésuites expliquaient aux petites filles le sexe et les mystères de la génération.

— Tout aussi logiquement, M. Michelet reproche aux PP. jésuites, aux dominicains et aux franciscains, d'avoir traité devant les enfants, des questions de *sexe*,

d'avoir *occupé* les *petites filles* de leur *sexe et de son plus secret mystère*. (*Pages* 174 et 175.) Et la raison qu'il en donne, la voici : c'est que, « tous ces moines, *gens voués « au célibat* (N. B.), écrivaient des livres « comme celui de Gravois, *de ortu et pro- « gressu cultûs immaculati conceptûs ;* « 1764 » (*p.* 174)[1].

Notez d'abord que cet ouvrage est écrit en latin, in-4°; que la plus grande partie des ouvrages publiés sur la matière sont écrits dans la même langue, peu habituelle aux enfants et aux petites filles; que ceux même qui sont écrits en français, le sont d'une manière qui les rend beaucoup plus inaccessibles pour le commun des hommes, manière abstraite, style de scolastique ; que d'ailleurs, ces discussions ténébreuses ne sortaient pas de l'enceinte des universités et des couvents, qu'il n'arriva jamais au prêtre de les exposer dans les chaires, et qu'enfin l'Ecriture sainte, dont la lecture est permise probablement, réclame à ce sujet

[1] De l'origine et du progrès du culte de l'immaculée conception.

toutes les malédictions de l'illustre professeur. Voir ci-dessus.

Le tableau du Guide. — Suite.

Mais patience, M. Michelet va convaincre les jésuites d'avoir falsifié l'Evangile en couvrant le texte sacré de fades enluminures, et tellement falsifié l'art, que dès lors le Guide ne pouvait faire un meilleur tableau. — Non pas.

M. Michelet répète aussitôt, en forme d'argument palmaire, que « ce joli tableau « est *de conséquence*, comme œuvre carac- « téristique d'une époque mauvaise » (*p.* 24). —C'est pourquoi nous présumerons qu'une grande pensée se remue sous l'expression *joli tableau de conséquence*... comme si M. Michelet voulait dire : « En considérant cette jolie toile inspirée par le jésuitisme, il devient facile d'apprécier le jésuitisme par elle. L'influence qu'il exerçait sur le Guide résulte indubitablement de celle

que subissait la société tout entière. *Voilà justement pourquoi votre fille est muette.* Quelle philosophie! et quelle invention logique!

Cela fait, nous n'avons plus qu'à mettre en présence le tableau, et l'époque, et les jésuites.

Voilà le tableau ; voici l'époque :

Le P. Cotton. — Henri IV. — Gabrielle d'Estrées. — Encore la réaction dévote.

On annonce l'époque. — Son nom? — *La réaction dévote.* — Comment? — La réaction dévote. — On ne s'appelle point ainsi, en français... Cependant faites entrer la réaction dévote.

Voilà une *pauvre femme bien lasse.* « Elle « a fait les campagnes (c'est-à-dire *les* « *massacres*) du seizième siècle, et porté « le mousquet aux processions de la Li- « gue » (*p.* 25). — A la voir, personne ne l'eût deviné.

Parbleu! s'écrie M. Michelet, qui tient l'office de cornac, la chose marche toute seule. Si madame s'est « humanisée tout à « coup, c'est qu'elle est devenue bénigne « (n'en déplaise à M. de la Palisse); c'est qu'il « faut bien essayer d'endormir ceux qu'on « n'a pas pu tuer. » *(Ibid.)* — Si bien que les sanglants massacres du siècle d'hier ne suffisent point à ses appétits carnassiers; cette doucereuse placidité n'est qu'une feinte pour étouffer l'âme à défaut du corps.

« L'entreprise, au reste, n'était pas si « difficile : tout le monde *avait sommeil*, « après *cette grande fatigue*. Henri IV, s'en- « dormant comme les autres, ou voulant « les endormir, leur donnait l'exemple et « se remettait de bonne grâce aux mains « du père Cotton et de Gabrielle » (*p*. 25). — D'où suit visiblement que la réaction dévote voulait endormir ceux qu'elle avait endormis, et, si j'ose le dire, enfoncer une porte ouverte.

La partie est fort bien arrangée. Le père

Cotton vient là fort à propos, en compagnie d'une prostituée royale.

L'infatigable Béarnais *avait sommeil*, en ce sens qu'il se livrait à la débauche ; « tellement, dit Mézerai, qu'on ne saurait même donner à ses amours le nom de galanterie ; » et, ajoute Bayle, « qu'il n'y eut jamais d'homme plus indigne d'avoir une épouse fidèle. » Ainsi voulait-il que *tout le monde* eût sommeil, et faire de la débauche une loi de l'Etat. Chacun, pour lui plaire, devait avoir sa Gabrielle, et, le hideux diplomate, afin d'y parvenir plus sûrement, il avait rapproché de sa personne le père Cotton, jésuite!... Ainsi l'exigeait la réaction dévote. — L'histoire n'en dit rien du tout. Mais à la clarté des yeux de son chat, M. Michelet l'a vu. — La raison s'en offense, qu'est-ce que la raison ?

L'histoire, sœur germaine de la raison, nous rapporte que le père Cotton se rendit à la cour de France, sur l'invitation du cé-

lèbre Lesdiguières, et que le roi, satisfait *de ses mœurs* [1] et de sa haute intelligence, le prit pour confesseur, puis voulut lui donner, avec un archevêché, le chapeau de cardinal, qu'il refusa [2]. L'histoire raconte aussi que, durant le séjour du père Cotton à Versailles, Henri IV, ayant examiné mûrement toutes les pièces du procès, rappela les jésuites, *comme plus propres et plus capables que les autres pour instruire la jeunesse* [3]. « Cotton, dit le président Grammont, était l'orateur le plus éloquent de son siècle, le religieux le plus désintéressé,

1 On sait que, par une inconséquence étonnante mais naturelle pourtant, les hommes les plus corrompus pour leur propre compte, sont bien souvent ceux qui censurent le plus minutieusement la conduite des autres.

2 Henri IV l'offrit également à saint François de Sales. — Il n'est pas hors de propos d'observer que le père de Pierre Cotton était secrétaire des commandements de la reine mère. Cette circonstance, jointe à ses mérites et aux recommandations de Lesdiguières, contribua probablement à le rapprocher d'Henri IV.

3 Lettre de Henri IV au cardinal d'Ossat, écrite de Lyon, le 20 janvier 1602. — Henri IV légua son cœur au collége des jésuites de la Flèche. — Comme preuve du peu d'estime qu'il faisait du P. Cotton spécialement, je cite une parole qui, pour être futile en apparence, n'en a pas moins de signification. « Le roi, disait un homme de cour, a du *Cotton plein les oreilles.* »

le plus modeste ; il conserva toute sa vertu au milieu de la contagion de la cour. C'était un lis entre les épines [1]. » — « Ceux qui l'ont connu particulièrement, dit Dupleix, peuvent porter témoignage que c'était un parfait religieux [2]. » — « On ne voit pas, dit M. l'abbé Cottret, que cet emploi délicat de confesseur, lorsqu'il est question surtout d'un prince tel que Henri IV, ait apporté quelque changement à la conduite de ce monarque; mais son confesseur sut conserver, avec les égards qu'il pouvait avoir pour un grand roi, la réputation d'un saint religieux et l'estime des plus illustres personnages. Lorsqu'il mourut (le 19 mars 1626), un grand concours de peuple assista à ses funérailles. Il s'était fait la réputation d'un saint homme. Saint François de Sales avait pour lui une estime particulière. »

Tel fut le père Pierre Cotton sous le rapport des mœurs, s'il faut prendre l'histoire au sérieux. Ce noir complice des

[1] *Hist. Galliæ,* p. 678.
[2] *Hist. de Henri le Grand,* p. 349.

galanteries d'Henri IV, ce digne représentant d'une société stupide, insatiable et impudique, refusait d'une part la barette et l'archevêché d'Arles; de l'autre, il dérobait à ses infâmes emplois le temps nécessaire pour écrire un traité *du sacrifice de la messe*, un grand nombre de sermons, une *Lettre déclaratoire de la doctrine des pères jésuites, conforme à la doctrine du concile de Trente; Genève plagiaire*, gros in-folio, etc.

Toujours est-il que « la tactique du confesseur ne différait *pas beaucoup* de celle de la maîtresse. » (*Page* 26.) M. Michelet l'assure. — Et à ce propos, les étudiants du Collége de France apprendront tous les manéges des ruelles; M. Michelet, comme *prêtre du vivant et du vrai*, leur dira quelles sont les mille et une roueries d'une femme perdue, et par quels moyens insidieux elle sauve les apparences de l'honneur, en exploitant les débauches de son royal amant; sur le témoi-

gnage d'un homme qui a *découvert le ciel*[1] et tant d'autres choses, la jeunesse admettra, sans plus d'examen, que le père Cotton singeait de point en point Gabrielle d'Estrées, et, « que son adresse, à lui comme à elle, « était de refuser parfois, d'ajourner et de « faire languir, de sévir, mais molle- « ment, puis enfin de s'attendrir, par trop « grande bonté de cœur.... » (*Ibid.*) Ils apprécieront cette réticence, que n'eût point dédaignée l'Arétin.

Lisez, s'il vous plait, les pages 27, 28 et suivantes.

Qui doute maintenant que *le roi* ne fût *obligé*, en ces temps-là, *de communier à jours fixes?* — Personne, puisque ainsi l'a jugé cet illustre professeur d'histoire. (*Page* 27.)

Eh bien! comme il faut se confesser pour communier, et que régulièrement le *Diable à quatre* avait sur la conscience une quan-

[1] *Des Jésuites*, page 60.

tité plus ou moins considérable de bâtards, l'absolution devenait difficile, vu la récidive surtout. Mais

On trouve avec le ciel des accommodements.

Le père Cotton disait au roi : *Faisons un marché : je vous en passerai beaucoup*[1]; *passez-m'en*. « Et tel amour coûtait au « roi un secret d'État, tel bâtard une « ordonnance. » (*Page* 27.) Après quoi l'absolution allait toute seule. « Je vous laisse *telle maîtresse*, disait encore le jésuite, si en échange vous me donnez l'éducation du Dauphin. » (*Ibid.*)

On admet difficilement qu'une telle effronterie soit possible, car elle dépasse les limites de la vraisemblance, je le sais. Mais son invraisemblance, dès que les preuves sont faites, la définit précisément et en révèle mieux que toutes choses du monde le vrai caractère et l'étendue.

1 C'est le style de M. Michelet. *Combien le père Cotton en passa-t-il à Henri IV*, etc., etc. (*Page* 27.)

C'est pourquoi, en dépit du simple bon sens et de la dignité humaine, je veux suivre pas à pas M. Michelet dans son labyrinthe, sans regarder à droite ou à gauche, ni même ouvrir la bouche.

Donc, le père Cotton servait les amours d'Henri IV, et spéculait sur l'adultère [1], les bâtards et des turpitudes de tous genres, pour dormir et faire dormir ses sujets, au bénéfice de la compagnie de Jésus.

Henri IV, comme un imbécile qu'il était, ne manquait pas de donner dans le piége. Il avait grand besoin de la permission du jésuite pour prendre une maîtresse ; sans cette formalité, il n'osait pas. C'était un de ces rois que le premier venu peut forcer de *communier à jours fixes;* c'était une de ces natures hypocrites et peureuses, ridicules et abominables, qui ménagent le diable et les saints, qui vont à l'Eucharistie tout

[1] Gabrielle avait épousé, par l'entremise d'Henri IV, Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, avec lequel elle n'habita point.

fumants de débauche, et en disant à *la pourriture :* Je reviendrai tout à l'heure !...

M. Michelet tient de bonne part le secret des confessions royales. Prêtre avisé du moins ! Pour savoir, il n'a pas besoin d'entendre : s'il n'entendit de ses propres oreilles les aveux d'Henri IV, sa perspicacité les devine infailliblement sur les apparences, et, comme on dit, sur les antécédents et les conséquents. Il est hors de doute que le *Vert-Galant* péchait par injonction du confesseur, et point malgré ses observations et remontrances sévères... Ce n'est pas précisément pour expier son austérité sacerdotale que plus tard le père Cotton abandonna la cour, *où il ne pouvait rien faire*, et qu'il faillit être assassiné.

Ces horribles marchés de concessions et de bâtards, d'édits et de maîtresses, personne n'aurait droit de les contester et de prétendre que, pour y croire, le témoignage de l'histoire contemporaine se fait désirer.

Il est également certain que, par suite de ces manœuvres, la *réaction religieuse* ou compagnie de Jésus étendit démesurément sa puissance, et qu'en « accordant ainsi des « faiblesses d'hommes pour des faiblesses « politiques, le père Cotton et le père La « Chaise saisissaient partout l'homme au « moyen de la femme, et par la femme « l'enfant. » (*Page* 27.)

Tout ceci, à coup sûr, paraît clair comme le jour et s'enchaîne bien.

Les jésuites. — Le divin poupon. — Les femmes et les paradis sous verre. — Les enfants.

Cependant, continue M. Michelet, « les « jésuites rencontraient plus d'un obsta- « cle, *un surtout bien grave:* leur réputa- « tion de jésuites. » (*Ibid.*) Et, comme pendant du portrait que j'ai donné dans le premier livre, M. Michelet présente celui-ci : « Les jésuites luisaient faux à cent pas : « Faux d'expression, d'accent; faux de « geste et d'attitude, manièrés, exagérés,

« souvent mobiles à l'excès. Cette mobi-
« lité amusait, mais elle mettait en garde;
« mais les grâces apprises, les allures sa-
« vamment obliques, etc., etc., ne sont
« rien moins que rassurantes. Ils travail-
« laient à se faire simples, etc., etc., bon-
« nes gens..... La grimace les trahissait. »
(*Page* 28.) — Le passage est curieux; au moins est-il ecrit en français, et même finement écrit, sauf le barbarisme : *Luire faux de geste*, etc., etc.

Oh ! quels serpents que ces jésuites ! Quels déplorables polichinels !..... C'était sérieusement un *grand obstacle*.

Eh bien donc, puisqu'il en est ainsi, je m'empresse d'affirmer que « les jésuites « étaient déjà beaucoup trop connus. » (*Page* 27.)— Et voilà que, nonobstant une réputation si misérable, ce niais d'Henri IV, et ce niais de Louis XIV, et cette France trois fois niaise permirent à *la royauté* des Cotton et des Lachaise de *grandir* vis-à-vis la royauté des Bourbons et de l'absorber même ! (*Page* 25.)

Insolent qui dirait : Vous avez menti, professeur illustre. Jamais saint Charles Borromée, *dans ses lettres* ni autre part, n'appelle les jésuites « *intrigants, brouillons*, » etc. (*P.* 27). Je vous défie d'exhiber les pièces. Alors même que l'archevêque de Milan, pour blâmer la conduite de quelques individus, aurait employé des expressions dures, celles-là n'étaient point dans son usage et répugnaient à sa haute délicatesse comme à sa charité[1]. — Et ensuite, il y a des indignes dans toutes les corporations les plus saintes, même dans cette sainte Université dont vous faites partie ; et c'est une pitoyable façon de raisonner que de conclure des individus à la corporation tout entière.

Insolent, je le répète, qui tiendrait ce langage. *Non, je veux être en colère*, dit Martine[2]. Les jésuites, *aux allures serpentines et obliques*, l'ont bien mérité.

Mais, quelle que fût leur décadence, les

[1] Ce fut saint Charles Borromée qui décida l'entrée de Pierre Cotton chez les jésuites.

[2] Molière, *le Médecin malgré lui.*

jésuites « avaient près des femmes un mérite « qui rachetait tout : ils aimaient les en- « fants. » (*Page* 29.) — Ici, nous ne sommes plus d'accord.

Les jésuites aimaient les enfants. Jésus les aimait aussi. Tout homme qui n'aime pas les enfants est un homme mauvais, bien pire que celui qui n'aime pas la musique. Platon, Esope, Origène, Fénelon, Bossuet, Rollin, saint Vincent de Paul et Napoléon aimaient les enfants ; ils trouvaient « pour les faire rire, le petit mot caressant. » (*Ibid.*) J'avoue que, sans être Napoléon ni Bossuet, je les aime beaucoup, beaucoup, ces chers petits êtres, si purs, si faibles, si différents de nous qui sommes des hommes, si aimants eux-mêmes, ces fils de nos mères ! Et j'admire ces époques singulières où, comme toujours, le génie des arts se conformait au goût des esprits et suivait l'éternelle loi de l'esthétique, jetant au moule son gigantesque saint Christophe, peuplant de chimères symboliques les frontons et les pourtours extérieurs et intérieurs de nos vieilles cathédrales, para-

bolisant, pour ainsi dire, toutes choses; j'admire qu'à cette époque, la statuaire et la peinture, voulant exprimer l'amour et le dévouement obligatoire du jésuite pour l'humanité entière, aient quelquefois représenté saint Ignace ou saint François Xavier avec un divin *poupon*[1]. — *Poupon!*... « C'est, en effet, le « mot qu'on « trouve à chaque page de saint François « de Sales. » (*Page* 29.)

L'étonnement de M. Michelet m'étonne ainsi que sa malice; mais M. Michelet ne m'a point *associé dans sa route d'idées et de progrès*.

Il est encore prouvé que « les Jésuites » (crime abominable) « commencèrent à faire « ces petits paradis sous verre où les « femmes » (et non les hommes) « aimaient « à voir l'enfant de cire couché dans les « fleurs. » (*Page* 29.) — Il est au moins avéré qu'on ne saurait plus impudiquement pratiquer une plus sotte idolâtrie.

1 Mot inusité aujourd'hui, mais qui alors..... Pourquoi riez-vous?

Or donc, les jésuites aimaient si fort les enfants, qu'ils « ne dédaignaient pas d'être « régents, d'enseigner la grammaire et « d'*apprendre* à décliner [1]. » (*Ibid.*)—Tous les professeurs et maîtres d'école, tous les pères de famille ou à peu près, et M. Michelet lui-même en font bien autant... Mais ce n'est pas ce que M. Michelet veut dire : les jésuites seuls *y* mettent des intentions perverses, *car* ils veulent influencer les femmes de cette manière, et ensuite satisfaire certaines fantaisies honteuses... que l'illustre professeur abandonne à la sagacité de son jeune auditoire.

Cependant » (car la réserve ne manque point à l'appel), « cependant, il y avait bien « des gens qui leur confiaient leur âme et « qui hésitaient à leur confier leurs fils. » (*Ibid.*) — Gens incroyables, puisqu'au dire du Sauveur du monde, il vaut mieux tout perdre que de perdre son âme ! Enorme inconséquence, dégradante ineptie que

[1] C'est encore une faute de français.

celle-là : confier son âme à qui l'on n'oserait confier son fils!!

Ainsi, chose convenue, les jésuites *enlevaient les enfants* et tout à la fois les enfants *leur échappaient.*

M. Michelet nous échappe lui-même. C'est lui, et puis ce n'est pas lui, et puis vous sentez qu'il vous passe entre les doigts. — « N'est-ce pas vous qui vous appelez Sganarelle ? — Hé ! quoi ? — Je vous demande si ce n'est pas vous qui se nomme Sganarelle ? — Oui et non, selon ce que vous lui voulez. »

Mais vous savez comment se prennent les alouettes. « Leur bonheur leur donna « (aux jésuites) pour auxiliaire, un grand « enfant, fin et sage, qui justement avait « tout ce qui leur manquait pour inspirer « confiance, une charmante simplicité. » (*Page* 30.) — Finesse et simplicité se réunissent peu, chez un enfant surtout, encore moins chez un *grand enfant*, qui d'ordinaire

tient beaucoup d'un idiot, comme l'enfant de chœur du soi-disant Guide. Au sens de Voltaire, il est rare que la finesse ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie : la politique l'admet, la société la réprouve.

Eh bien ! ce grand enfant, c'était saint François de Sales; rien que cela.

SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Comme quoi saint François de Sales fut le complice des jésuites. — Possevino. — Les Vaudois.

Les jésuites mirent en avant saint François de Sales, comme on place au milieu d'un champ l'alouette prisonnière... Et en effet, tous les enfants accoururent.

Que faisait donc saint François de Sales pour attirer les enfants? L'alouette chantait: le *grand enfant* « créait, au profit de ces « politiques, ce qu'ils auraient cherché tou« jours, le genre, le ton, et le vrai style de « la dévotion aisée. » (*Page* 30.) — Remarquez que les jésuites, fourbes créateurs de la dévotion aisée, qui bâtissaient tant de

coquettes chapelles, qui inspiraient le Guide, et tous les arts, et toutes les littératures, *auraient cherché toujours le genre, le ton, et le vrai style de la dévotion aisée.*

Bien mieux : M. Michelet nous a dit tout à l'heure : « Cette *dévotion aisée* fut *justement* une cause de déconsidération pour les jésuites ; elle inspirait à leurs pénitents même et à leurs pénitentes un profond *dégoût.* » (*Pages* 29 *et* 30.) Quel intérêt trouvent-ils maintenant à la vulgariser de plus en plus, par l'organe de saint François de Sales ? Ne doivent-ils pas, au contraire, pour ménager leurs intérêts et détruire des préventions si fâcheuses, la renier vigoureusement et s'en affranchir, à l'extérieur du moins ? Comment concilier toutes ces versions ?

Revenons un peu sur nos pas.

Nous savons en quelle sorte saint François de Sales, comme *grand enfant*, servait à prendre les petits enfants. — Mais quelle fut la tactique des jésuites pour

prendre saint François de Sales lui-même, et de quelle nature était le rôle qui lui fut confié, nous l'ignorons encore, nous l'allons voir.

M. Michelet raconte que, « vers 1600, « le grand effort de la *réaction ultramon-* « *taine* était aux Alpes, en Suisse, en Savoie, » — et que « sur les deux pentes *on* montrait « deux visages différents, *face d'ange et* « *face de bête :* celle-ci dans le Piémont, « contre les Vaudois, celle-là en Savoie et « vers Genève, que garantissaient des traités « et les lances de la Suisse[1]. » (*Page* 30.) Et ces paroles ne sont pas tirées de Gulliver ou de la Barbe-Bleue.

Or, Antoine Possevino résidait à Padoue de 1586 à 1590 : donc il organisait les persécutions contre les Vaudois du Piémont. Il dirigea la conscience de saint

1 En 1536, Favel, ministre protestant, vint à bout de leur faire embrasser (aux Vaudois) le calvinisme. La confession de foi qu'ils présentèrent au roi en 1540 était l'ouvrage de quelques ministres huguenots. — Au lieu des *lances de la Suisse*, il fallait dire les calvinistes de la Suisse.

François de Sales: donc il formait son *élève*, non pas à suivre son exemple, ce qui d'ailleurs paraît trop naturel, mais à marcher en sens contraire, et à faire *visage d'ange* par devers les protestants de la Savoie, tandis qu'il ferait lui-même, sur un autre point, *face de bête*. (*Pages* 30 *et* 31.)

Un mot sur Antoine Possevin. Il naquit à Mantoue. C'était effectivement un *professeur;* il le fut de Scipion et François de Gonzague; il fut même recteur des colléges d'Avignon et de Lyon: car c'était aussi un jésuite, il entra dans la compagnie de Jésus vers 1559. C'était un *érudit* et même un grand orateur: l'Italie et la France admirèrent sa parole, et le monde scientifique admire sa *Bibliothèque choisie*, in-folio, son *Apparatus sacer ad scriptores Veteris et Novi Testamenti*, 3 vol. in-fol., et ses autres ouvrages; — *Moscovia*, *seu de rebus Moscoviticis*, sur l'étendue de l'Etat des Moscovites, leurs mœurs, leurs religions, etc. — *Judicium de quatuor scrip-*

toribus (la Noue, Bodin, Philippe de Mornay et Machiavel), 1592 et 1593. — *Confutatio ministrorum Transylvaniæ et Francisci Davidis, de Trinitate.* — *Miles christianus.* — *Bibliotheca selecta de ratione studiorum, ad disciplinas et ad salutem omnium gentium procurandam*, 1593, 2 vol. in-fol., etc.

Dirait-on vraiment une *face de béte*, féroce ou non, et quelque membre de cette compagnie mort-née, qui n'a jamais produit un homme ?

Le jésuite Possevin était encore *diplomate;* bien plus, c'était un homme de génie.

Par ces considérations, et aussi parce qu'il maniait avec une prodigieuse facilité toutes les langues et tous les idiomes de l'Europe, Grégoire XIII l'envoya, en qualité de nonce, à la cour de Suède ; Maximilien II le décora du titre d'ambassadeur ; il eut également les nonciatures de Pologne et de Russie. Et, parmi les incalculables forfaits qui en résultèrent, je trouve : 1° qu'il engagea le roi Jean III à abjurer le luthéra-



nisme[1]; 2° qu'il rétablit la bonne intelligence entre les rois de Pologne et de Suède, et le czar Iwan IV; 3° qu'il ne tint pas à lui que la Russie ne rentrât dans le sein de l'unité catholique; 4° qu'il réconcilia Henri IV avec le Saint-Siége, et mourut à Ferrare le 26 février 1611, à l'âge de soixante-dix-huit ans, paisible, admiré, honoré de tous ceux qui l'avaient connu.

Comme le dit en note M. Michelet (*page* 31), le jésuite Dorigny a écrit sa vie, 1712. Bien mieux, Tiraboschi lui a consacré une notice fort intéressante dans la *Storia della litteratura italiana*. Mais, en vérité, cette note du professeur n'est qu'une mauvaise plaisanterie, ou plutôt une façon tout aisée de faire à bon marché l'homme en *us;* car le jésuite, apparemment, ne pouvait aider de son témoignage des calomnies dirigées contre un des siens; et en effet, son petit in-12, d'un bout à l'autre, accuse le libelle d'imposture.

1 M. Michelet dit en style de choix : « Il le blanchit et le fit catholique. »

Pour se tirer d'affaire, M. Michelet coupe court à toutes les contestations en s'adressant une demande nouvelle :

« Cette terrible histoire des *Vaudois*, jeune homme [1], *dois-je en parler* ou *m'en taire ?* » (*Page* 31.) — Et M. Michelet nous invite à lire la *trilogie des historiens vaudois :* Gilles, Léger, Arnaud. — *Trilogie* est un mot superbe ; c'est comme si l'on disait que les trois auteurs susnommés ont écrit l'histoire vaudoise en trois points, et de manière à n'en faire qu'une. Cette explication, je la tiens d'un savant homme.

Or, qu'est-ce que Gilles, Léger, Arnaud?

Il y a quelque chose de mieux, à mon avis, que Léger et son *Histoire des Eglises évangéliques des vallées du Piémont ;* ne fût-ce que le calviniste Mosheim, à défaut de l'*Histoire des variations* [2]. — Indiquez, s'il vous plaît, les ouvrages de Gilles. — Dites s'il s'agit d'Arnaud de Brescia, ou de quel Arnaud vous parlez. Les Arnaud et les Arnauld

1 C'est une agréable façon de parler, que l'illustre professeur affectionne beaucoup.

2 L'Histoire *hautaine* des variations, dit M. Michelet.

pullulent dans l'histoire. De même les Gilles. Voici, par exemple, Gilles Colonne, le docteur très-fondé (*doctor fundatissimus*) [1]; Gilles, seigneur de Chantocé, qui fut étouffé entre deux matelas, pour viol et autres hauts faits, et n'écrivit rien; Nicolas Gilles, qui écrivit les *Chroniques de France depuis le sac de Troyes jusqu'en* 1496 [2]; le cardinal Gilles de Viterbe, mort en 1532, et qui n'a laissé, avec une foule de bonnes œuvres et une grande réputation d'orthodoxie, que des commentaires sur l'Ecriture sainte, des dialogues, des poésies, et des lettres célébrées par dom Martenne; Pierre Gilles [3], auteur de plusieurs ouvrages de géographie et d'un traité *de vi et naturâ animalium* (1480-1555), et Jean Gilles, maître de musique de l'église Saint-Etienne de Toulouse (1669-1705), qui a composé de très-beaux motets et une messe des morts généralement regardée comme un chef-d'œu-

1 Il mourut en 1316. —Claude de Turin, disciple de Félix d'Urgel et père des Vaudois, se sépara de l'Eglise romaine au neuvième siècle.

2 Je soupçonne celui-ci.

3 Je soupçonne encore celui-ci.

vre, etc., etc. — Ainsi est-il des Arnaud et Arnauld de toutes couleurs, dont la moralité ou la compétence du moins mériterait examen. Allons, expliquez-vous.

Et puis, ne confondez pas les Vaudois avec les Albigeois ou *bons hommes*, ni avec les Manichéens ceux qui s'appelaient *cathares*, *tisserands*, *manouvriers*, *ignorants*, *cordonniers*, etc., etc., et le soleil avec la lune. — Ne vous méprenez pas, *vieil homme*, sur la nature des guerres que vous et les vôtres nommez *de religion*.

Les Albigeois valaient moins que les Vaudois; mais les Vaudois non plus, retenez-le bien, ne bornaient pas leurs prétentions à des théories pures et simples. Souvent ils couraient aux armes de leur propre mouvement, et procédaient par forme agressive. — En 1487, le pape envoya l'archidiacre Albert de Catanée pour travailler à leur conversion, en compagnie de quelques missionnaires. Ils traitèrent brutalement les missionnaires et l'archi-

diacre. Pour se défendre d'eux, le marquis de Palmes fit marcher ses soldats contre leurs bandes, et la paix fut rétablie. — En 1530, après leurs conférences de Genève, ils s'attroupaient pour combattre une sentence du parlement. — En 1535, François Ier leur accorda une amnistie. — En 1543, ils reprirent les armes, renversèrent les autels, pillèrent les églises et commirent d'autres excès [1]. Nous aurons sur ce sujet le témoignage d'un homme grave.

Je ne veux pas nier qu'en certains cas l'agression vint d'autre part. Mais, indépendamment du mélange humain, qui se fait toujours sentir dans les plus mystiques innovations, les systèmes religieux touchent de très-près à la constitution civile et au repos des États. Les Vaudois ne cachaient pas leurs intentions : ils voulaient détruire le royaume temporel du pape, c'était le fond de l'hérésie, et dépouiller le clergé de tout droit de propriété [2]. Mosheim

[1] *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. IX, in-12, p. 645 et 652.

[2] Voyez la vie d'Arnaud de Brescia, et toujours l'*Histoire de Pie V* par Catena.

lui-même, en les protégeant de ses sophismes doucereux, vient confirmer cette vérité : « Leur objet, dit-il, ne fut point d'introduire de nouvelles doctrines dans l'Eglise ni de proposer de nouveaux articles de foi aux chrétiens, mais de *réformer le gouvernement ecclésiastique*[1]. » Pour en venir là, une révolution au moins était nécessaire. Concevrez-vous qu'en sa qualité de prince, obligé à sa conservation par la nécessité de veiller à celle de son peuple, le souverain pontife pût envoyer contre les rebelles des inquisiteurs? Rappelez-vous bien que ces rebelles, affublés du nom de Vaudois, n'étaient le plus souvent que d'impurs bandits, cotereaux, routiers, triaverdins, couriers, mainades, au sujet desquels Pierre le Vénérable écrivait dès 1147 : « On a vu un crime inouï chez les chrétiens : rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines,

[1] *Hist. ecclésiast.*, 12e siècle, 2e part., c. 5, § 11 et 12. — C'est comme une traduction de la lettre de Pie V, citée plus haut.

les contraindre à prendre des femmes par les menaces et les tourments, etc., etc.[1]. Je ne parle pas de François Ier et du parlement d'Aix, qui avaient à venger des insurrections flagrantes, sinon pour remarquer que François Ier n'était ni jésuite ni aux mains des jésuites, et que le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, ayant intercédé pour les Vaudois, dut échouer devant les exigences du premier président d'Oppède et de l'avocat général Guérin.

Vous vous taisez, et je me tairai moi-même. Mon *encre*, *en écrivant*, ne *blanchirait* pas *de larmes*, comme vous dites (*page* 31), ou du moins les mêmes influences n'agiraient pas sur elle ; je pense qu'elle rougirait.

Elle rougirait, à la vue de tant de contradictions éhontées et d'infatigables sottises, qui, en résumé, ne sont toujours que des mensonges.

Vous assurez que, dans les boucheries

[1] Fleury, *Hist. ecclésiast.*, liv. 69, p. 24.

de Possevino, « les bourreaux les plus « cruels furent des femmes, les pénitentes « des jésuites de Turin. »—(*Page* 32.) Je le nie de toutes mes forces; j'assure que vous êtes hors d'état de le prouver, et que vous n'en croyez rien.

Vous ajoutez : « Les victimes furent des « enfants. »—Eh quoi! ces mêmes hommes que vous aviez affublés tout à l'heure d'un *tablier de nourrice* et d'un *poupon chéri*, les voilà qui *brûlent quatre cents enfants!* (*Ibid.*) Ils caressaient les enfants pour flatter les mères; et, par un retour subit des choses, voilà qu'ils choisissent les plus cruels bourreaux des enfants parmi les mères!

Peu importe à M. Michelet, pourvu qu'il arrive à cette gigantesque transition : « Au seizième siècle, on détruisait les en-« fants; au dix-septième, on les volait. » *Ibid.*) Nous verrons bien.

Je cite en passant une note de la page 32,

qui n'a aucun sens et donne tout uniment à M. Michelet le plaisir de montrer qu'il sait l'italien, à condition pourtant qu'il l'écrira comme ne le sachant pas. « L'édit « de 1655 porte, dit-il, qu'aucun Vaudois « ne pourra être forcé de se faire catho- « lique. » — C'est d'abord, dans la thèse de M. Michelet, un contre-sens. Car enfin quelle plus édifiante tolérance pour les Vaudois?..... — : *N'ei figliuoli potranno esser tolti alli loro parenti, mentre che sono in età minore, cioè li maschi di dodici e le femine di dieci anni.* « Les enfants ne pourront être séparés de leurs parents pendant qu'ils sont en bas âge, c'est-à-dire les mâles avant douze ans, et les filles avant dix ans. » — L'édit, selon moi, présentait ainsi à la sainteté du pouvoir paternel une garantie respectable. Aux termes de l'édit, quelle que soit la dangereuse influence des parents sur les pensées et la liberté de leurs fils ou filles, le législateur n'entend pas leur contester des droits de nature. Il a opéré en cette occasion de la même manière que pour le

mariage, etc., etc. Un âge vient où l'enfant se fait homme, et doit jouir de la plénitude de ses facultés d'homme; on lui assigne à ces fins une époque dite de la majorité; on empiéte même sur la disposition générale, en l'émancipant avant le terme de la majorité absolue. — Comment l'édit se sert-il du mot *tolti ?* Aujourd'hui même, quand une jeune mère subit l'emprisonnement, il est d'usage qu'on ne lui enlève point l'enfant suspendu à ses mamelles. Raisonnons un peu : Les jésuites ne marchaient pas les armes à la main contre les Vaudois. L'édit n'a pas été fait par les jésuites, les rois l'ont rédigé. Dans une guerre, il y a des causes et des effets; les causes de celle-ci, je les connais : c'étaient des erreurs pernicieuses et des brigandages. Les rois combattaient pour détruire ces deux choses. Du sort de la bataille devait résulter le triomphe des rois contre les erreurs[1]...

[1] Il y a un mot de M. Lacret elle quime revient en mémoire : « François Ier, dit-il, craignait des nouveautés religieuses qui pouvaient changer les caractères et les lois de a nation, etc., etc. »

Les rois victorieux sont maîtres des vaincus, comme toujours ; ils les ont, pour ainsi dire, dans le creux de leur main. La première pensée qui les occupe doit être d'obvier à des révoltes nouvelles et de rendre le brigandage impossible en étouffant son germe. Ils ont usé du droit nécessaire des représailles; mais, l'action passée, le carnage finit. Les vaincus vivront. Cependant, s'ils vivent, les vaincus propageront indubitablement l'hérésie par l'éducation. Donc, autant que possible, le vainqueur séparera les enfants de leurs pères. Mais la nature réclame ; jusqu'à certaines époques de l'existence, l'assiduité maternelle est indispensable pour l'enfant : le vainqueur écoute la voix de la nature, et porte un édit en vertu duquel les fils et les filles ne pourront être séparés de leurs parents avant tel ou tel âge.

M. Michelet voulait se taire, il aurait bien fait de tenir parole.

Nous en sommes au vol des enfants.

« Ces *plagiaires*[1] les enlevaient pour *leur* « faire abjurer *leur* foi, et *leur* faire haïr *leur* « famille[2]. » (*Page* 32.) — L'accusation est grave. J'écoute les preuves.

On me donne la biographie de saint François de Sales, en indiquant une foule d'historiographes qu'on semble fort n'avoir pas lus. On fabrique aisément de l'érudition avec des catalogues de librairie.

Je néglige la biographie en question. Comme dit élégamment M. Michelet : *un seul mot, et j'en serai quitte.*

« Pour la guerre de séduction (en atten- « dant toujours les preuves) qu'*on*[3] vou- « lait commencer alors, il (saint François « de Sales) avait toutes les armes : dévotion « tendre *et sincère*, parole vive et chaude,

1 *Plagiarius*, en sens propre, « signifie, comme on sait, voleur d'hommes. » *Ita* Michelet, p. 32. — Ce mot vient de *plaga*. Plagiat signifie la condamnation au fouet de ceux qui avaient vendu des hommes libres pour des esclaves. *Ita* Voltaire, tom. VI, p. 783 de l'éd. Bacquenois.

2 C'est proprement un charme.

3 Voilà un *on* qu'il faudrait pourtant éclaircir.

« charme singulier de bonté, de beauté, de « gentillesse. » (*Page* 33.)—Je n'avais pas conçu qu'il fût possible d'exploiter pour de si indignes usages tant de qualités merveilleuses, tant de bonté, tant de *sincérité* surtout.

Vous plairait-il de savoir pourquoi cette machine infernale « *resta pourtant saint* « *François de Sales?* C'est que *la grâce du* « *ciel avait plu sur lui* » (*Ibid.*). — Jamais, oh non, jamais la grâce n'avait fait un pareil tour de force, et si bien coiffé Belzébuth à la mode du paradis.

Encore un petit mot de biographie. Saint François de Sales, c'est une chose notoire, avait une *blonde figure* (comme on s'exprime en bon français), *une blonde et douce figure, qui fut toujours un peu enfantine*[1] (avec sa longue barbe de capucin). L'histoire dit à son tour : « Il était grand;

[1] Page 34.

il avait la complexion robuste, la voix forte et les traits réguliers[1]. » J'y mets de la complaisance, et j'accepte, avec la *blonde figure*, la *figure enfantine*.

Ce *blond*, cet *enfantin*, « les petits en-« fants, dès qu'ils l'avaient vu, ne pouvaient « *en* ôter les yeux. » —Va pour une écorchure de grammaire[2].

« Il leur passait volontiers la main sur « la tête. » (*Ibid.*) — On peut croire et ne pas croire que M. Michelet raconte une fable.

« *Voilà mon petit ménage*, disait-il, « *voilà mon petit manége*. » (*Ibid.*) — Saint François de Sales faisait de jolis jeux de mots : en grâce, épargnez-lui ce mauvais calembour, qui n'appartient qu'à vous[3].

1 Voir Marsollier, p. 41, Fichet, Maupas, et le portrait qui est *classique*.

2 C'est encore proprement un charme.

3 Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui*, fait un calembour de même espèce et de même force : « Qu'appelles-tu bienheureuse de te trouver ? dit Martine ; un homme qui me réduit à l'hôpital !... qui mange tout !...— Tu as menti, répond Sganarelle, j'en bois une partie. — Qui me vend, pièce à pièce, tout ce qui est dans le logis !... — C'est vivre de *ménage*. »

Or, attendu que « les enfants allaient après « lui, les mères suivaient les enfants. » (*Ibid.*) — On le conçoit de reste... O candides lecteurs, ce tableau vous ravit, moins les sottes et prétentieuses malignités qu'il affecte ; vos cœurs ont murmuré : c'est bien. Mais patience.

Manége n'est point un vain mot. « Enfant d'apparence, le *bon homme* était très-fin. » (*Page* 35.) — Il s'agit toujours de saint François de Sales. Admirez bien vite la convenance du langage et l'ingénieux expédient. M. Michelet, comme l'a très bien observé M. Clausel, insinue par là que l'évêque de Genève, si bon qu'il fût en apparence, avait des vues d'intérêt singulièrement raffinées et assiégeait de ses intrigues le berceau même[1].

Effectivement, voyez-le, je vous prie, cet homme enfantin dont M. Michelet proclamait tout à l'heure la *dévotion sincère* (*page* 33). « Il permet aux religieuses tel ou « tel petit mensonge... Faut-il croire qu'il

[1] Lettre du 9 mars à l'*Univers*.

« se les soit toujours refusés à lui-même ? » (*Page* 35.)—Donc, en dépit de sa sincérité, saint François de Sales faisait mentir et mentait volontiers à l'occasion ! Sincérité menteuse, fourberie sincère, à volonté.

Pour compléter son jugement, M. Michelet nous renvoie au huitième tome des Œuvres, pages 196, 223 et 342[1], où je trouve : 1° une lettre du 21 décembre 1620 à madame de Chantal, concernant un de leurs amis communs qui s'est fait calviniste, et qu'il termine en lui souhaitant la sincérité de la dilection envers le prochain ; 2° une lettre du 26 avril 1622 à une dame, sur les moyens de persévérer dans la piété au milieu des afflictions, lettre bien simple qui se résume en ces quelques points : *Tout revient au bien de ceux qui aiment Dieu. Dieu est votre père. Rien ne nous manque avec Dieu. Pensons à l'éternité. Ne nous glorifions qu'en la croix de Jésus-Christ.* 3° une lettre à un évêque sur les devoirs du ministère pastoral. Il suffit. Je sais où prendre le petit manége et le menteur.

[1] Edit. 1833.

Nous divaguons beaucoup ; je n'en puis mais. Il faut divaguer encore, et ainsi jusqu'à la fin.

Voici une distinction subtile : « *Cependant* « le vrai mensonge fut *moins* dans ses pa« roles que dans sa position ; » car (jugez l'à propos) « il fut évêque pour donner « l'exemple d'immoler au pape les droits des « évêques. » (*Page* 35.) — *Sunt verba et voces*. Ainsi le mensonge était dans les paroles de saint François de Sales, mais encore plus dans sa position. Que signifient ces derniers mots ? Peut-être, que sa position l'obligeait à mentir. Un exemple ? *Ses rapports avec le Pape*. Si je priais M. Michelet de s'expliquer, il serait fort embarrassé. Quels sont les droits des évêques que le Pape leur envie ou puisse leur envier ? Quels sont les droits des évêques qui n'émanent point d'un droit supérieur du chef de l'Eglise ? Dès qu'un droit chez les évêques deviendrait pour l'autorité papale un objet d'envie, serait-ce donc un droit ? Les gal-

licans au moins, et même les parlementaires distinguent la cour de Rome du Saint-Siége. Nous l'observions tout à l'heure : il y a deux hommes dans le prêtre souverain qui siége à Rome : le roi spirituel et le roi temporel. Cela est vrai. Que le roi temporel exagère ses prétentions au nom de l'autre, alors seulement les droits d'autrui sont violés, et des réclamations s'élèvent ; et encore faudra-t-il que nous trouvions un juge compétent du procès. M. Michelet, s'il eût compris son affaire, devait nous mettre sur la voie de ces réclamations légitimes, et rappeler en quelles circonstances l'évêque de Genève parvint à les entraver[1].

[1] On lit ces paroles remarquables dans une lettre écrite à un ami qui lui avait envoyé un ouvrage touchant l'autorité des deux puissances : «Non, je n'ai pas même trouvé à mon goût certains écrits d'un saint et très-excellent prélat, esquels il a touché du pouvoir indirect du pape sur les princes. Non que j'aye à juger si cela est, ou s'il n'est pas, mais parce qu'en cet âge où nous avons tant d'ennemis dehors, je crois que nous ne devons rien émouvoir au dedans. La pauvre mère poule qui, comme ses petits poussins nous tient sous ses ailes, a bien assez de peine de nous défendre du milan sans que nous nous entre-béquetions les uns les autres et que nous lui donnions des entorses.»

Il aime mieux dire que saint François de Sales « rendit aux jésuites le service de sau« ver leur Molina accusé à Rome » (*ibid.*), sans nul souci des écrasantes réponses qu'il nous suggère. Car les jésuites, dès lors, n'avaient donc pas un complice dans le Pape et la cour de Rome; c'était donc un excellent homme, très-miséricordieux et libéral, que celui qui, pour sauver l'indépendance des idées, arrachait à la vindicte des lois un écrivain dangereux... Et, en somme, il est faux, de toute fausseté, que jamais Molina ait eu besoin d'une telle assistance. Son système, fort catholique d'ailleurs, roulait exclusivement sur des points abandonnés à la libre controverse. A ce sujet, les dominicains et les jésuites commencèrent une dispute d'école qui dura longtemps. Les jésuites eux-mêmes n'étaient pas d'un avis unanime, puisque le P. Henriquez écrivit contre le traité *De liberi arbitrii cum gratiæ donis... concordiâ*[1]. La cause,

[1] Voir le traité *De fine hominis*, par Henri Henriquez (1554). — Ce jésuite avait eu pour disciple l'immortel Suarez. Il entra d'abord chez les dominicains, et quitta

portée à Rome par le cardinal Quiroga, grand inquisiteur d'Espagne, resta plusieurs années en suspens. La congrégation *de Auxiliis*, formée par Clément VIII, examina la question, et plusieurs assemblées de consulteurs et de cardinaux l'examinèrent aussi, sans rien décider. Enfin, Paul V permit aux deux écoles d'enseigner leurs sentiments respectifs, et leur défendit de se censurer mutuellement.

Avançons dans le labyrinthe, et cherchons toujours le *mensonge dans la position.*

Cruauté de Saint François de Sales.

Cet homme de nature si *blonde* et si *douce*, que Possevino avait chargé de faire *face d'ange* sur la pente d'en deçà des monts, ne « s'en tint pas cependant aux

l'habit de cet ordre pour celui des enfants de saint Ignace. — Nous avons encore de lui une Somme de théologie morale et un traité *De clavibus Ecclesiæ*.

« moyens de douceur. Il appela au secours « des moyens *moins honorables* (saint Fran- « çois de Sales!) : l'intérêt, l'argent, les « places, enfin l'autorité, la peur » (*p*. 35); c'est-à-dire qu'il fit *face de bête*. Et, continue M. Michelet, « voyez, sur l'into- « lérance de saint François, ses nouvelles « lettres inédites. » — On cherche, et on voit les choses les moins cruelles du monde. Le duc de Savoie, irrité contre des sujets rebelles, veut les soumettre par la force. Mais tout à coup la pitié entre dans son cœur. François de Sales se présente et demande à remplacer la guerre par une mission, qui est acceptée. Il s'agit de prêcher des huguenots pour les *accoiser*, d'introduire le catholicisme et l'ordre sur une terre maudite qui dévore les prophètes. La parole si douce et si persuasive du missionnaire fait et multiplie les miracles. De toutes parts, les croix brisées se relèvent, les églises revivent, l'ordre est rétabli. Il peut écrire, le 19 mars 1596 : « On dresseroit promptement l'église de Thonon et quelques autres

lieux. Je ne doute point d'assurer V. A. qu'elle verroit dans peu de moys le général de tout ce pays reduyt, puisqu'en la ville plusieurs sont si bien disposés et les autres tant esbranlez en conscience, que si on leur présente l'occasion, etc., etc. Quant au reste, ils sont venus pieça de dix ou douze paroisses pour prier qu'on leur donnast l'exercice de la foi catholique. » Ces heureux résultats le dédommageaient bien amplement de tant d'héroïques labeurs. Mais quelques populations plus opiniâtres fermaient l'oreille à ses prévenances. Ayant usé de toute patience et de toute douceur, il expose au duc de Savoie l'état des choses. C'était une nécessité de sa mission. Comme il prévoyait les conséquences du rapport, et qu'en effet le prince, à défaut des sermons, n'eût pas manqué d'employer les armes [1], il cherche un tempérament. « Tous concourent, dit-il alors, à cette opi-

[1] On se rappelle le mot du baron d'Hermance. « Il conduisit François sur une plate-forme d'où l'on dominait tout le pays, et lui faisant voir les canons en batterie : J'espère, dit-il, que nous n'aurons pas besoin de tout cela, si les calvinistes peuvent se résoudre à vous entendre. »

nion (entre autres le marquis de Lullin, qui aurait infailliblement suppléé saint François de Sales auprès de Charles-Emmanuel), tous concourent à cette opinion, qu'il n'y a plus aucun moyen de reste, sinon que V. A., *par un édit paisible*, commande que tous ses sujets aient à faire profession de foi catholique, et en prêtent serment, dans deux mois aux mains de ceux qui seront députés, ou à vider ses Etats, *avec permission de vendre leurs biens*. » Et veut-on savoir ce que c'était que ces candides huguenots? Lui-même va nous l'expliquer. « V. A., écrit-il, à la date de 1602, gagnera beaucoup en les perdant, gens desquels l'affection est déjà pervertie, et qui suivent leur huguenotisme *plutôt comme un parti que comme une religion*. »

Ainsi était fait ce barbare François de Sales. Remarquez, en passant, que les lettres citées par M. Michelet, font précisément partie des volumes de la canonisation, comme le constate l'honorable M. Datta [1].

1 Lettres publiées par M. Datta, tom. I.

Sur tant de *moyens moins honorables*, le libelle choisit ceux-ci : 1° l'*autorité*. Mais il nous fait le conte ci-dessus, et cela m'ennuie; je passe. 2° L'*argent*. « Par ordre du Pape, saint François de Sales visite à Genève le vieux Théodore de Bèze et fait tous ses efforts pour le ramener dans la communion catholique. « Il lui présente un bref par lequel Sa Sainteté lui offrait une honorable retraite partout où il lui plairait, quatre mille écus d'or de pension, de lui payer ses meubles et ses livres tout ce qu'il lui plairait de les estimer, et de lui donner toutes les sûretés qu'il jugerait à propos de prendre. *Un pareil début*, reprend l'historien, *surprit Bèze*; François lui dit que le Pape n'avait pas cru qu'il fût juste de lui proposer d'abandonner les avantages qu'il avait dans la communion calviniste, sans lui en proposer d'autres; que les offres qu'il lui faisait de sa part *ne tendaient point à le corrompre*, *qu'on était persuadé qu'un homme aussi éclairé que lui ne se gouvernait pas par l'intérêt dans une affaire de conscience; que ce n'é-*

tait qu'une compensation, qu'il aurait droit d'exiger, si on ne la lui avait jamais offerte [1]. » De là M. Michelet conclut très-loyalement que saint François de Sales *marchanda* Théodore de Bèze. (*Page* 36.)

Un saint et savant prêtre de Paris, connu et adoré depuis plus de quarante ans dans les prisons, dans les hôpitaux et dans les galetas de la Cité, fut appelé dernièrement au lit d'une malade, pauvre créature, étant de celles-là que l'infortune ou d'affreux désespoirs poussent trop souvent à faire métier d'infamies publiques. Aux avis du vénérable prêtre, la malheureuse répondait par des pleurs, et puis elle disait : « *Comment aurai-je du pain ?* — *J'en ai un morceau*, répondit à son tour l'homme de Dieu, *je le briserai, nous en aurons tous deux*... » Il marchandait la pauvre créature !

[1] Aug. de Sales, liv. III. — Marsollier, liv. III.

La Visitation. — De l'appui qu'elle donne au vieux système mort. — Quelle face d'ange fit saint François de Sales.

On va et on vient, dans un labyrinthe.

Nous revenons à la douceur, qui « était « nécessaire, dit M. Michelet, pour amollir « et fondre cet inabordable glacier de lo- « gique et de critique. » (*Page* 36.) — *Glacier* signifie Genève et le calvinisme, lequel calvinisme paraît ici très-logique au bon *Prêtre du vrai*... Que la jeunesse le sache bien, au nom de l'État dont ce professeur est le mandataire ; et que les pères de famille se réjouissent, tout en composant la majorité des Français, dont la religion est, selon la Charte, le catholicisme.

Eh bien donc, saint François de Sales va pratiquer maintenant la douceur, et faire *face d'ange;* et Possevino ne grondera plus.

Etudions sa méthode.

D'abord, pour *amollir cet inabordable glacier de logique*, « il faut un charme plus

doux. » (*Ibid.*) — C'est chose convenue.

Pour obtenir *un charme plus doux*, il faut *attirer* des *nouvelles converties;* pour *attirer*, etc., etc., il faut instituer des couvents. (*Ibid.*) — C'est très fort.

Au nombre des couvents institués pour les *nouvelles converties*, se trouve inévitablement la Visitation. — Et Bergier réplique : Ce n'était au commencement qu'une congrégation de filles et de veuves destinées à visiter, à consoler et à soulager les malades et les pauvres[1]. »

Néanmoins, qui donc me dira comment les Visitandines amollirent le *glacier de logique*, et pourquoi saint François de Sales ne se suffisait pas à lui-même en cette occasion? Pour remplir sa mission du Chablais et convertir 72,000 hérétiques, il n'eut pas besoin, que je sache, d'un bataillon de Visitandines. Rappelez-vous la belle parole du baron d'Hermance.

M. Michelet veut faire entendre que le but de l'évêque de Genève, en instituant la Visitation, était d'attirer les hommes par

[1] Voyez la suite.

les femmes, et de convertir les jeunes filles de la Suisse au catholicisme par le moyen de l'instruction primaire. J'ai indiqué, d'après Bergier, le véritable but de l'institution. Fichet, Maupas, tous ceux qui ont parlé de saint François de Sales et de la Visitation, confirment le témoignage de Bergier. « Saint François de Sales, disent-ils, veut qu'on fasse d'autant moins de difficulté de reçevoir les personnes âgées ou infirmes, que le premier institut de la Visitation est de servir les malades et les pauvres... Plusieurs femmes inspirées de Dieu aspirent souvent à la vie religieuse, dont cependant elles sont exclues parce qu'elles sont déjà avancées en âge ou qu'elles sont infirmes, ou enfin parce que la faiblesse de leur tempérament et la délicatesse de leur complexion ne leur permet pas de supporter les jeûnes, les abstinences et les autres austérités qui sont en usage dans les autres ordres religieux. *C'est pour elles qu'il a établi la Visitation*[1]. » Manuel a dit aussi :



1 Marsollier, pages 495 et 497. — « Il les obligea à peu

« C'est par bonté qu'il institua un nouvel ordre de filles. Les monastères ne s'ouvraient pas aux vierges d'une santé délicate ; il lui parut nécessaire d'instituer pour elles, pour celles mêmes qui étaient infirmes, un asile sûr et commode, et la première supérieure fut la baronne de Chantal, qui, *ayant perdu son mari*, *ne pouvait plus aimer que Dieu*[1]. » Ainsi, dans l'origine, les religieuses ne tenaient point de pensionnat. Cette disposition nouvelle ne fut adoptée qu'après l'ordonnance de clôture portée sur les instances du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon. Les élèves remplacèrent les pauvres, sans leur porter préjudice. Je trouve seulement, à l'époque de la fondation, quelques pieuses personnes réunies dans un dessein charitable : Mademoiselle Favre, fille du premier président de Savoie, mademoiselle Chatel,

d'austérités corporelles, le but qu'il s'était proposé qu'on reçût les infirmes et les personnes d'une complexion délicate ne le permettant pas. » (*Ibid.*, page 487.)

[1] Manuel, député à la Convention nationale. *Année française*, tom. IV, p. 430.

mademoiselle Fichet du Faussigny et mademoiselle de Blosnay : elles faisaient ce que font aujourd'hui nos dames de charité. Quand le fondateur eut ordonné la clôture, les religieuses prirent de jeunes élèves sans doute ; valait-il mieux ne rien faire et justifier les reproches de fainéantise que dirigera contre elles mon adversaire, mon très-conséquent adversaire ? Alors, parmi les élèves, il y eut effectivement des *nouvelles converties ;* rien n'empêche de croire que les bons enseignements et les douces vertus des Visitandines aient transpiré du pensionnat vers Genève, et un peu fondu le *glacier de logique*. Voilà tout le mystère.

Que s'ensuit-il ? où veut arriver M. Michelet ?

Il s'en suit, par forme d'à-propos, que « ces institutions sont restées célèbres par les noms de madame de Chantal et de madame Guyon » (*page* 36), et qu'il y avait hâte de mettre en avant ces deux figures. — *Figures de bêtes ?... figures d'anges ?* examinons.

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET Mme DE CHANTAL.

Intrigue amoureuse. — Leur concours à la réaction dévote. — Madame de Chantal ENTRE à la Visitation. — Les résultats.

Et d'abord, voici madame de Chantal.

Nous laisserons encore la biographie et les contes pour rire.

On fait de l'esprit. On observe très-judicieusement que madame de Chantal est née en 1572, *l'année de la Saint-Barthélemy* (*page* 38). — Moins judicieusement, M. de Marsollier avait dit : *le* 23 *janvier, jour de Saint-Jean-l'Aumônier, ce qui fut regardé comme un présage de ce tendre*

amour qu'elle eut toute sa vie pour les pauvres[1].

On nous peint saint François de Sales comme une espèce d'amoureux blafâtre et un damoiseau de bas étage. Il séduit et endort, par des complaisances de chat, les bons parents de la jeune dame, entre lesquels un archevêque de Bourges, et le beau-père. Il *fait sa cour aux petits enfants et à la nourrice*, ni plus ni moins qu'une *jeune-recrue* sensible; *il a pour eux mille caresses*. Ainsi l'enseignent Possevino et Gui Pancirole. Il appelle madame de Chantal *sa chère sœur et sa chère fille*, et croit manifester ainsi sa flamme, comme si tous les évêques, en style officiel, n'en faisaient pas autant, — et *quoiqu'au fond le bonhomme soit chaste*[2].

Mais la jeune dame a un confesseur, et tout ce que peut obtenir saint François de

1 Vie de saint François de Sales, tome Ier, édit. de 1833.

2 Dans la première partie, j'ai donné à saint François de Sales la qualité de Français. Il l'était par le langage; et Henri IV le regardait si bien comme tel, qu'il lui offrit la coadjutorerie de Paris. (S. C. M.)

Sales, c'est l'emploi de directeur. Le *confesseur borné* se prend de jalousie ; une guerre s'engage à la sourdine. A qui la pénitente ? à moi — à moi plutôt. Et la pénitente, ainsi tiraillée en deux sens, ne sait à quel saint se vouer. Bagatelle que tout cela ! Le directeur *est fin ;* il engage la pénitente à ménager les susceptibilités du confesseur, et ne manque pas de « soumettre d'avance à « celui-ci les conseils qu'il pourra don- « ner » (*page* 40), pour l'enjôler à coup sûr, et n'en faire qu'à sa guise. Au fait, vous croyez qu'ainsi tout va pour le mieux ? et vraiment saint François de Sales paraît pousser jusqu'au prodige la modération, l'abnégation de soi-même et l'ineptie ; c'est une erreur bien grande. M. Michelet déclare que *les apparences trompent ;* je n'en dois point douter. — Je ne dois pas dire que tout ceci est pur mensonge, et qu'aussi bien M. Quinet me donnera la nouvelle ci-dessous : Saint Louis gagna ses éperons à Marengo, et M. Michelet le droit d'écrire en parlant français une fois dans sa vie.

Suivez l'intrigue.

Saint François de Sales (1567-1622) emploie le langage de son époque, pour exprimer l'attachement qu'il a voué en Notre-Seigneur Jésus-Christ à madame de Chantal; il lui dit : *Je parle devant le Dieu de mon cœur*, etc., etc.; *l'affection que je vous ai, a une certaine particularité qui me console infiniment et qui m'est extrêmement profitable*[1]. — Donc... Mais je ne prévois aucune conséquence, à moins de suppositions cyniques.

« C'est à elle, à ses enfants qu'il pense au « moment de la communion; ils font péni- « tence aux mêmes jours, ils communient « ensemble » (*page* 41). — Cela pourrait être, cela est. Pourquoi non? M. Michelet

[1] Cité à la page 41 du libelle. — M. Michelet renvoie son lecteur au tome VIII des œuvres de saint François de Sales, éd. de 1833, qu'il a eue CONSTAMMENT SOUS LES YEUX, dit-il, et il indique les pages 311 et 272 comme renfermant des lettres galantes du Saint à madame de Chantal. Je trouve à la page 311 : *Lettre à un ami qui lui avait envoyé un livre qu'il avait composé sur l'autorité des deux puissances.* (J'ai parlé ou je parlerai de cette lettre.) Et à la page 272 : *Lettre à une dame : le moyen d'être tout à Dieu, c'est de crucifier nos inclinations les plus vives.* — Donc, le P. Loriquet fut un historien faussaire!

suit sa méthode affinée. Et, à la rigueur, que veut-il dire ?...

On loue sa *chasteté de plume !*...

Mon devoir n'est pas, je le déclare, d'imiter cette chasteté. Je n'ai pas besoin d'hypocrisie. Sans détours, je soutiens qu'il accumule les détails, qu'il les exagère et les invente, pour imputer finalement à madame de Chantal et à son directeur des inclinations misérables. Les épithètes flatteuses dont il a parsemé ses perfides calomnies n'en diminuent point la portée ; je n'y vois qu'une grossière façon de donner le change à des esprits irréfléchis ou ignorants.

Dire d'un homme qu'il est sincère et qu'il est faux, qu'il est pur et qu'il joue une repoussante comédie de Lovelace, qu'il fait en quelque sorte de l'autel un lit moelleux pour ses amours mystiquement charnelles, qu'est-ce que cela? Et qu'est-ce donc enfin que de multiplier les citations mensongères et les fables de toutes couleurs,

dans l'évidente intention d'accréditer ces intrigues chimériques ?

. . . .

L'évêque de Genève était un saint, aux yeux de madame de Chantal, comme du monde entier. Le directeur, qui n'avait pas deviné, cent ans d'avance, le style poli et chaste d'un siècle impudique, se conforme à l'usage existant, et parle comme on parlait alors, il écrit de même; il entretient une correspondance spirituelle avec cette pieuse dame, se conformant toujours à l'usage commun; il parle, *devant Dieu*, de son affection spéciale qui le console infiniment et *lui est extrêmement profitable*, des prières qu'il fait pour elle et pour son fils, etc., etc.—De son côté, madame de Chantal croit fermement, je le présume, à l'efficacité des prières du Saint; elle se persuade qu'en les rapprochant des siennes autant que possible, elle donnera par là même à celles-ci quelque chose du parfum qui s'exhale des premières et réjouit le cœur de Dieu : elle cherche à mêler une fleur dans ce bouquet céleste...

Et, en tout honneur, M. Michelet viendra

me raconter que ces communications ravissantes et immaculées recèlent au fond je ne sais quelle surprise brutale des sens !

Il use de restrictions, ce grand ennemi des restrictions ; sa *chasteté de plume* fait la nerveuse et l'effarouchée. Mais un instant, et vous aurez le fin mot.

Madame de Chantal, « pour être une « sainte, n'en avait pas moins des abîmes « de passion inconnue ! » (*Page* 42.)

On lit dans l'histoire : « Le saint évêque et *la comtesse de Sales*, *sa mère*, voulant accomplir un vœu qu'ils avaient fait à saint Claude, *il en donna avis* à madame de Chantal, à qui il *avait ouï dire qu'elle en avait fait un pareil*, et il lui marqua le jour qu'il devait arriver. Madame de Chantal s'y rendit[1]. »

[1] Elle avait lié une étroite amitié avec la comtesse de Sales, mère du saint prélat, qui lui avait fait promettre qu'elle viendrait la voir. » Maupas, Marsollier (page 470) et tous les historiens de la vie de saint François. — Il écrit à cette même dame : *Dieu sait combien votre chère fille m'est précieuse, comme une propre sœur.* — Encore une maîtresse.

Ici, c'est une *passion inconnue* qui la mène. Cette *passion inconnue*, ce spleen d'Ariane, cette rage utérine la rapproche de son Silenciaire, et la pousse violemment à faire du directeur un confesseur, à prononcer entre les mains de saint François de Sales le vœu d'obéissance, *vœu si doux à prononcer en des mains aimées!!* etc. (*Pages* 42 et 43.)

Parce qu'une pénitente choisit de préférence tel ou tel confesseur, il faut bien que son cœur soit séduit et sa vertu malade! Parce que saint François de Sales, livré sans réserve aux lointaines occupations de l'apostolat, ne pouvait assister constamment à Dijon sa pénitente, celle-ci, qui est une personne de haute qualité, s'expose aux plus hideux soupçons, si elle se dirige de temps à autre vers les différents pays où réside son confesseur!... Des amis, fort honnêtes et non poussés par des appétits libidineux, ne s'écrivent jamais: *Venez nous voir;* et jamais ne répondent: *Je suis lié des pieds et des mains; l'incommodité du voyage passé ne vous étonne-t-elle pas?*

nous verrons entre ci et Pasques! (*P.* 44.)

Après six semaines, madame de Chantal écrit à son directeur (non pas seulement *qu'elle voudrait le voir encore* [1]) mais qu'elle voudrait se confesser encore ou réclamer ses conseils. — Et je dois en conclure que « ce n'est plus qu'orages en elle, que tentations ! » (*Page* 43.)

Elle a « des doutes même sur la foi (*ibid*), » — Et c'est nécessairement une *rage utérine* qui la réduit à cette pénible position d'esprit !

« Elle dit cette parole sombre : Il y a quelque chose en moi qui n'a jamais été satisfait. » (*Ibid.*) — Et voilà une échappée de bacchante! Et cette parole signifie, sauf *la chasteté de plume*, qu'elle voudrait de saint François de Sales ce que Phèdre voulait d'Hippolyte! Et nul ne verra qu'il est uniquement question de ce sublime malaise, si merveilleusement défini par saint Augustin : *Domine Deus*, *irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te !* et

[1] Page 43.

mieux encore par saint Paul : *Cupio dissolvi*, etc., etc. !... Et le *National* s'écriera : « Remercions M. Michelet d'avoir fait acte de *bonne philosophie !* »

Or, saint François de Sales cachait toujours son jeu ; cet homme sincère était toujours un fourbe.

« Il fait semblant *de n'entendre qu'à moitié* (*page* 43) ; *il veut ne pas comprendre* que la *dame de ses pensées* brûle pour lui d'une flamme inextinguible.

« Il n'écoute ses scrupules que pour l'en« gager à n'y point réfléchir. » — Et c'est là une tactique de galanterie boudeuse !

Il l'occupe de ses dettes à payer (dettes de madame de Chantal). — Mais l'amphibologie fait bien.

« Elle lira parfois de *bons* livres, » — et le Tartuffe lui conseille quelques *mauvais* livres... (*Ibid.*)

Cette sainte personne, que l'Eglise a placée sur nos autels, passe donc par toutes



les vicissitudes des tentations et du doute.

« Elle ne sait *plus* à la fin si elle ne va « pas *s'enterrer* aux Carmélites ou se re- « marier. » (*Page* 44.) — Tant est vive et désespérée la passion qui l'entraîne vers saint François de Sales. (*Page* 46.) Et de fait, qu'on me permette de le dire, il est assez d'usage aujourd'hui que les Didons du Quartier-Latin, dans leurs chagrins d'amour, menacent leurs *fils d'Anchise* de la guimpe ou de la mort [1]... Fi donc!

« Un docteur de Sorbonne la pousse aux Carmélites. » (*Page* 45.)[2] Craignant que son amante ne lui soit enlevée, saint François de Sales fait trêve de rigueurs diplomatiques; et d'autant mieux qu'avec la meilleure volonté du monde, il devait malaisément concilier cette indifférence et ses chaleureux empressements.

1 Voyez ci-dessous pour ce qui est du *second* mariage de madame de Chantal.

2 Je cherche à la page 336 du tome VIII, éd. de 1833, suivant l'indication de M. Michelet, et je ne trouve point qu'il y soit question de cette affaire. Je trouve : *Lettre à un de ses amis. Il le console de la mort de son frère.*

Tout à coup, par bonheur, « le saint « trouve un aliment à cette puissante « flamme *qu'il avait trop allumée* » (*p.*46), — malgré ses feintes rigueurs. Ou, en d'autres termes, le directeur permet à madame de Chantal « d'entrer au couvent de la « Visitation. » (*Ibid.*) — Ce qui fait la finesse du moyen, c'est qu'à l'époque indiquée par M. Michelet (1607), la Visitation n'existait pas encore, et qu'elle fut précisément fondée par madame de Chantal et saint François de Sales, le 6 juin 1610 [1].

Bien entendu que *la puissante flamme* trouva un *aliment* dans les pratiques de la Visitation. — Un *aliment* signifie peut-être une diversion puissante.

Dès quelle visitait les malades et les pauvres, madame de Chantal devait oublier

1 Saint François de Sales avait quarante-trois ans, et madame de Chantal trente-huit ans. — « Pour éprouver sa soumission, il lui proposa de se faire religieuse de Sainte-Claire, puis sœur de l'hôpital de Beaune, et enfin *Carmélite*. » (Extrait de sa *vie*, écrite par Marsollier, *page* 490.) — M. Michelet suppose un dialogue ridicule, et conclut que l'angélique abnégation de madame de Chantal provenait encore de sa passion violente pour l'évêque de Genève.

saint François de Sales, — qui était pourtant son supérieur immédiat, et qu'elle voyait perpétuellement, plus que jamais, car *elle voyageait* même *de fondation en fondation, sous sa direction aimée.* (*Page* 48.)

C'est une tâche fort disgracieuse que celle de réfuter M. Michelet. Chaque mot demande une observation. A peine s'il s'en trouverait un seul que l'auteur n'ait détourné de son vrai sens et qui n'ouvre la porte à mille interprétations diverses. Le plus ordinairement, comme je l'ai dit, on est forcé de supposer, à défaut de comprendre. Plus souvent encore, la seule réponse possible consiste en ceci : l'auteur invente ce qu'il affirme; il ment du commencement à la fin. L'air d'assurance qu'il sait prendre pour débiter ses contes ne laisse pas d'en imposer au premier abord. Comment croire à tant d'audace ? Qui oserait s'inscrire en faux contre des citations portant noms d'auteurs, édition des livres, indication du format et

des pages et des lignes ? On ne songe pas même à vérifier les notes ; si, par hasard, l'occasion s'en présente, voyant la fourberie, on voudra n'avoir vu qu'une erreur de typographe ou s'être mépris soi-même, et tout finit là.

Je soutiens que l'histoire de madame de Chantal a été falsifiée, dénaturée dans son ensemble comme dans toutes ses parties ; que nul écrivain, nul livre, nul témoignage, nulle tradition ne justifie les commentaires délirants de M. Michelet ; qu'aussi bien je pourrais analyser tous les actes, et même les plus irréfléchis, de l'existence de M. Michelet, et les paraphraser, et en induire persévéramment qu'ils impliquent, par voie directe ou indirecte, telle inclination désordonnée que l'on voudra.

Mon but n'est pas et ne peut être d'écrire une véritable vie du Saint et de la Sainte, en face de ces déclamations vampiriques. D'autres l'ont fait, et fort bien fait. Les *vies* de Maupas et Fichet, si jésuite que soit ce dernier, etc., etc.[1], ces *vies* reste-

[1] Henri Cauchon de Maupas, évêque d'Évreux. Il fut en-

ront comme des modèles d'édification, de bon style et de vérité; et pour la même raison, M. Michelet rentrera dans l'ombre honteusement, ainsi qu'un homme que le jour compromet.

Donc, je n'insiste pas. Je laisse à de plus patients le soin d'examiner s'il y a quelque pudeur dans toutes ces assertions :

« On interdit bientôt à la Visitation la « charité active, et l'austérité » (*pages* 49 et « 50). Madame de Chantal y *commença les* « *molles dévotions*, etc. » — La Visitation existe encore. Nous avons lu sa Règle [1]. Nous savons que ces pieuses filles travaillent de leurs mains, qu'elles élèvent des jeunes personnes du sexe, etc., etc. [2]. Les

voyé à Rome en 1661, pour solliciter la canonisation de saint François de Sales. La *Vie de madame de Chantal* (1664), souvent réimprimée, a été traduite en italien. — Alexandre Fichet, jésuite, a laissé un grand nombre d'ouvrages fort savants et fort estimés.

[1] Qui est, à part quelques dispositions locales, celle de Saint-Augustin.

[2] « Saint François de Sales régla les exercices et l'emploi du temps, jusqu'aux moindres choses. » Marsollier, page 499.

pauvres peuvent parler. Quoi qu'en dise M. Michelet, les portes sont ouvertes. Saint François de Sales s'est expliqué assez nettement à ce sujet. Nous lisons en l'*Esprit de saint François de Sales*, partie XVII, section 24 : *Des mortifications extérieures:* « Il n'en estoit pas beaucoup ami, et ne vouloit pas qu'on les employast....., sinon aux pressantes nécessitez des tentations violentes : car alors il vouloit que l'on s'essayast de repousser la force par la force, et que l'on pratiquast ainsi ceste sainte violence qui ravit les cieux ; et comme par des incisions et bruslures, on redonne la santé au corps, souvent aussi par ces remèdes caustiques on conserve la sainctété en l'âme. »

Toutefois, la *puissante flamme* vivait encore ; et c'est pourquoi, furieuse et folle qu'elle était, madame de Chantal « se « tatoua le sein du nom de Jésus. » — Et rien n'explique une pareille détermination que des contrariétés d'"amour ! Et puis c'est du *petit esprit* (*page* 50). Que sais-je?

1° M. Michelet confond les dates. C'est

beaucoup trop *découvrir* en histoire. Lorsqu'elle eut le courage de graver sur son cœur le nom de Jésus, madame de Chantal n'était pas à la Visitation. La Visitation s'ouvrit plus tard. C'était peu de temps après la mort de son mari. Un seigneur de Bourgogne, ancien ami du président Frémiot, la demandait en mariage. « Elle fut touchée du mérite de ce seigneur et des instances de son père qui voulait au plus vite conclure cette union. Mais elle se ressouvint d'une promesse qu'elle avait faite à Dieu, et refusa. Pour sceller de son sang le vœu qu'elle fit *de ne jamais se remarier*, elle eut le courage de graver elle-même avec un fer chaud le nom de Jésus [1]. Action extraordinaire, plus admirable qu'imitable, dit bonnement l'historien, mais qui ne laisse pas de marquer un grand courage et une ferme résolution de n'être jamais qu'à Dieu [2]. »

2° C'est du *petit esprit*. (*Page* 50.) Que répondrai-je?... Le roi de Suède, Charles-Jean,

[1] Maupas, *Vie de madame de Chantal*.

[2] Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, p. 474.

se tatoua le bras gauche du nom de la République... L'affection se traduit généralement en cette sorte chez les généreux enfants du peuple; ce qui n'exclut pas l'habitude d'attacher religieusement à sa personne certains objets précieux ou de vil prix qui rappellent de près ou de loin des êtres vénérables. Le tatouage cause un peu de douleur, tant mieux; on se réjouit alors de souffrir : c'est la nature; tous les syllogismes du monde humanitaire ne prévaudront pas contre elle.

Que si positivement, madame de Chantal, comme l'insinue M. Michelet, se donnait à elle-même le change, et en traçant un nom divin, sous-entendait celui de son *saint amant*, il fallait le dire tout haut, citer des autorités irrécusables, prouver qu'on n'a pas toujours soif de calomnies et d'ordures, et supprimer enfin cet ignoble propos: « 1° En tout ce qui concerne saint François de Sales, la Sainte se montre très-faible ; après sa mort, elle délire. (*Page* 50.) « 2° Elle porte sur son tombeau, etc., etc. » (*Page* 59.) Ni Fichet, ni Maupas, ni l'abbé de Marsollier, ni le véridique Pierre

Camus n'en ont fait mention, ni personne.

En effet, je trouve sur le tombeau du saint évêque un petit livre [1], comme sur celui de ma bonne mère une petite couronne d'immortelles et quelques cyprès amoureusement cultivés par mes mains. Si j'en crois des chroniques naïves, madame de Chantal le déposa, « en priant son ancien di-
« recteur que, s'il y avait quelque chose
« contre son intention, il voulût bien l'effa-
« cer... » Et M. Michelet de s'écrier : « Que
« d'autres soient embarrassés pour trouver
« le vrai nom de ce sentiment, etc.; qu'une
« fausse réserve les arrête ; qu'ils l'appellent
« amour filial, etc., etc. ; nous l'appellerons
« l'*amour*. » (*Page* 51.)—Ici je me récuse.

Pour avoir plus vite raison, M. Michelet n'entend pas que je définisse le sentiment qui animait madame de Chantal. C'était de l'amour ; je le veux, mais je voudrais savoir quel amour : il y en a de tant de sortes, de si beaux et de si vilains !

1 C'étaient les Règles de l'ordre écrites par le fondateur et auxquelles madame de Chantal avait ajouté quelques dispositions commandées par les circonstances.

Si madame de Chantal n'éprouvait qu'un amour de vénération et de reconnaissance, tel que nous en inspirent les hommes de grandes vertus et même de grande science, les bienfaiteurs de l'humanité, nos propres bienfaiteurs spécialement; si elle était à saint François de Sales ce que sont à l'Empereur, par exemple, ces vieux soldats mutilés qui chaque année vont offrir leur couronne ou leurs souvenirs glorieux à la colonne de la place Vendôme, j'admire ce sentiment.

Si, au contraire, un mystérieux démon la pousse, et qu'elle prétende ainsi raviver des désirs impurs et mal éteints, je l'envoie aux Madelonnettes.

Donc *aymer, qu'est-ce?* disait le Saint lui-même; et, à cette demande, il répondait magnifiquement[1]: « L'amour est la première affection du raisonnable, qui est nostre volonté; si bien que la volonté n'est autre chose que l'amour du bien, et l'amour,

1 Voyez l'ouvrage cité de Camus, part. I, sect. 31, et *De la chasteté du cœur*, part. IV, sect. 2 et 3.

c'est vouloir le bien. Si nous nous voulons le bien, c'est-ce que l'on appelle amour de convoitise; si nous le voulons à quelqu'un, c'est ce que l'on nomme amour d'amitié... Aimer donc Dieu et le prochain, c'est vouloir du bien à Dieu pour lui-même, et au prochain, en Dieu et pour l'amour de Dieu... Aimer le prochain en Dieu, c'est se réjouir du bien qu'il a, en tant qu'il s'en sert utilement pour la divine gloire; c'est cette charité qui couvre la multitude des défauts. » — Franchement, je trouve que saint François de Sales ne manquait pas de bon sens et de philosophie.

Mais j'exige trop. M. Michelet s'en tient à l'énigme, et prévoit que la jeunesse mettra tout au pire, ainsi que le commun des lecteurs.

Quiétisme de saint François de Sales.

Et voilà. A la page 52, saint François de Sales pratique et enseigne le quiétisme. Admirez la transition : « Toute la doctrine « de saint François se résume par les mots : « *aimer*, *attendre*... »

A cette occasion, M. Michelet cite un passage sans en indiquer l'origine. J'ai beaucoup lu les écrits de saint François de Sales ; je perds deux heures à les feuilleter encore ; point de passage. Partout la condamnation formelle de cette dangereuse doctrine. Sa vie tout entière la condamne. Nous l'avons vu, nous le verrons.

Admettons que le passage existe, par hasard ; c'est chose possible. Pour écarter les griefs de mon adversaire, il suffit d'une simple et claire définition du quiétisme, laquelle se trouve plus bas[1]. « Je veux peu

[1] Page 335.

de chose, aurait dit le Saint ; ce que je veux, je le veux fort peu. Je n'ai presque point de désirs ; mais si j'étais à renaître, je n'en aurais point du tout. Si Dieu venait à moi, j'irais aussi à lui ; s'il ne voulait pas venir à moi, je me tiendrais là et n'irais point à lui. »

En vain prétendez-vous que les lettres de saint François de Sales s'adressent à des religieuses consommées dans la perfection ; qu'il emploie des allégories mystiques fort en usage parmi les ascètes ; qu'en suivant la glose du professeur, ce passage combiné avec mille et mille autres passages des lettres susdites, impliquerait une contradiction beaucoup trop grossière ; qu'un passage ne définit point une doctrine, à lui seul et abstraction faite des antécédents et des conséquents ; et qu'il faut un œil bien pur et bien exercé pour apercevoir le fil qui sépare le vrai du faux, en ces matières délicates. *Jà* M. Michelet vous accuse d'humeur *coquilleuse*, comme dit l'évêque de Genève, et continue de *gauchir* à son aise. L'évêque de Genève est quiétiste. Oui,

« ce n'en est pas moins lui qui ouvre au « dix-septième siècle et à Molinos la porte « du quiétisme... (*Page* 55.) Et, ajoute « le *grand travailleur*, si votre œil est pé« nétrant — comme le mien — vous *le* « verrez. »

« Saint François de Sales, dit M. de Montlosier, est l'un des hommes les plus vénérables de l'Eglise chrétienne [1]. »

Manuel le jugeait ainsi : « Saint François de Sales est une de ces âmes sublimes, nées pour la vertu et pour la piété, que le ciel crée exprès pour inspirer l'une et l'autre.... Sa candeur inspirait de la confiance, et en le quittant, on était meilleur. C'est surtout au confessionnal que, plus fort que les lois, par le seul empire de la vertu, sans les piéges d'une police souvent trompée parce qu'elle est toujours menaçante, généreux dépositaire des consciences, il a

[1] *Dénonc. aux cours royales*, etc., etc., p. 34.

prévenu et des vols et des crimes. Comme simple officier de morale, il a fait plus de bien qu'une maréchaussée entière[1]. »

[1] *Année française*, tom. IV, p. 429 et 432.

Hors-d'œuvre divertissant. — Promenade dans les seizième et dix-septième siècles. — Comme quoi, pour SOULEVER la famille et l'enlever, les jésuites font de l'enfant un savant en US.

C'est l'objet du chapitre III, qui nous occupera le moins possible.

M. Michelet nous promène à travers une foule de considérations bien absurdes, dans les seizième et dix-septième siècles, ressassant toujours, sinon les idées qui n'existent pas, au moins les *gausseries* pédantesques des chapitres précédents.

Ainsi avancera-t-il que les *grandes ques-*

tions se débattaient dans la famille même au seizième siècle, tandis que la famille, au dix-septième, s'isole des grandes questions. (*Pag.* 58 *et* 59.)— Pourquoi? Rien.

Et que devient la famille au dix-septième siècle? « L'homme est muet pour sa femme « et les siens, qui ne pourraient rien com- « prendre aux *petits problèmes* qui rem- « plissent son esprit. » (*Page* 59.) — Quels *petits problèmes?* Rien.

« Mais au moins la femme a-t-elle ses « enfants pour la consoler? Non. Au temps « qui nous occupe, la maison silencieuse « et vide n'est plus avivée du bruit des « enfants. » (*Ibid.*) — Bien que les *jésuites* ne *les enlèvent* pas *avant l'âge de douze ans*, comme le porte l'horrible Édit sus-mentionné. Mais la *réaction dévote* avait sans doute cassé l'édit... Allez plus loin.

Pourquoi plus d'enfants dans la famille? Parce que « le fils est élevé aux Jésuites, « la fille aux Ursulines *ou chez d'autres*

« *religieuses.* » (*Ibid.*) — Je pense qu'au seizième siècle, les fils et les filles n'étaient pas élevés autrement[1] ; et qu'à l'une et l'autre époque, il y avait d'autres instituteurs que des jésuites et des religieuses; et que les pères de famille, ici et là, pouvaient en toute liberté procurer à leurs enfants le genre d'éducation qui leur convenait. Selon M. Michelet, ce n'étaient pas les pères, mais bien les mères qui livraient les enfants aux jésuites et aux ursulines : les mères étaient à même par conséquent de les conserver au foyer de famille ou de s'en séparer; donc, si les mères restaient seules, c'est qu'elles le voulaient bien, et si le père *y* donnait son consentement, c'est une preuve négative du *grave dissentiment* qu'*il y a dans la famille.*

Comment la séparation produira-t-elle

[1] Les Ursulines, instituées en 1537, par la bienheureuse Angèle de Bresse. Institut approuvé par Paul III, en 1544; Ordre érigé en 1572, par Grégoire XIII, sous la Règle de saint Augustin.

ensuite « l'opposition, la guerre et mille « maux pour la famille, pour la société ? » (*Ibid.*) — Par une raison toute simple : parce que *au dix-septième siècle* (ce qui n'arrivait pas au seizième) *l'instruction donnée par les jésuites et les ursulines* (mais non pas celle que donnent les autres instituteurs) « fera de l'enfant un petit sa- « vant en *us*. » (*Page* 59.)

Dès lors, observe mon adversaire, et sa profondeur d'idées me terrifie, *plus de langue commune entre eux*. (*Ibid.*) — L'enfant parle latin, la mère parle français ; le moyen qu'on s'entende ?

Et suivez bien. *La mère* alors, et nécessairement (*ibid.*), et par ampliation, doit être *ignorante et mondaine*. — Placez son fils auprès d'elle, l'ignorance disparaît, la mondanité cesse.

La clef de la charade au prochain numéro.

Or, les jésuites, pour s'emparer de la famille, vont opérer sur ces deux machines individuellement : l'enfant, la mère.

Et d'abord, pour *prendre* l'enfant, les jésuites et les ursulines le *briseront par l'accablement des études.*

Comment donc ?

« Il faut qu'il écrive, écrive, qu'il copie, « copie; au plus, qu'il traduise, imite. » (*P.* 60.)—Et jamais, de mémoire d'homme, on n'avait imaginé un pareil système ! Aujourd'hui encore, l'Université ne fait pas *copier, copier, écrire, écrire, traduire, imiter !* M. Michelet connaît un autre système bien meilleur ! Et voilà un enfant *brisé !*

Et seulement, quels rapports trouverons-nous entre ces *copies copies*, et l'art de *prendre* les enfants ? Rien.

Et la mère, comment la prendront-ils ?

« *La dame est seule au château.* » — Et les dames qui n'ont point de château?

Le mari est à la chasse ou à la cour. — Voilà *ses petits problèmes techniques...* Et le mari qui travaille assidûment sous son toit, dans un appartement loué, au sixième étage de la rue Saint-Sauveur, n'ayant ni

présidence pour *petits problèmes techniques*, ni *triste hôtel dans le Marais ou la Cité?* — Bah!

Quand je vois le soleil, et quand je vois...

A quoi s'occupera cette dame seule?

« Au seizième siècle, la dame charmait son « oisiveté par le chant, souvent par les vers. « Au dix-septième siècle, *on* lui interdit « les chansons mondaines » (*page* 60).

Certes, l'objection est sérieuse. Elle vaut la peine d'un examen.

Ainsi, on défendait, au dix-septième siècle, la poésie et les chansons mondaines qu'on permettait pourtant au seizième. On faisait subir à ces pauvres femmes une si choquante contradiction!

Quelles étaient ces chansons mondaines? Si elles blessaient la morale, le seizième siècle avait bien tort, j'estime les rigueurs infiniment sages du dix-septième; sinon, le dix-septième aura mes mépris. — M. Michelet ne dit pas quelles étaient ces chansons. Il dira autre chose plus tard.

On défendait la poésie et la littérature aux femmes. C'est une vérité historique : Madame Deshoulières, mesdames de Sévigné, de Grignan, de Maintenon, de La Fayette, Anne Barbier, etc., etc., naquirent au seizième siècle!... Je reste coi.

A propos, que signifie *on ?* Les jésuites, sans doute. Qu'ils le sachent bien.

Ils défendaient même à la dame le *chant des Psaumes* (*ibid.*). « Ce serait se déclarer protestante, » observe encore et toujours finement M. Michelet. — Aussi, les jésuites *d'en deçà* de Louis XIV, et tous les prêtres, sous la Restauration notamment, n'ont-ils jamais fait chanter par les dames des psaumes français-latins, et des paraphrases de psaumes qu'ils appellent *cantiques*.

Ne pouvant chanter, « que *lui* reste-t-il donc » (à la femme) ? (*Ibid.*)

La Fontaine répondait :

Eh bien ! dansez maintenant.

Je réponds qu'il lui reste à soigner son

ménage, à *tricoter* des bas pour son fils et son mari, à diriger ses domestiques ou à préparer de ses mains le dîner de famille comme Nausicaa la Phéacienne, à visiter le cher latiniste, à prier pour lui et pour elle-même, à entendre dans cette intention la messe de chaque matin, à veiller sur son cœur, et mille choses encore. — Ou autrement, « que lui reste-t-il donc ? » « Rien..., dit M. Michelet, que la dévotion galante, la conversation du directeur ou de l'amant. » (*Page* 60.) Honte et malheur aux femmes qui ne chantent pas !

C'est pourquoi, tout père étant préoccupé de *petits problèmes techniques*, et tout enfant pris par les jésuites et les ursulines, toute mère se livrait au libertinage, ou, ce qui me paraît fort synonyme, à la *galanterie*, et devenait au hasard la femme de son directeur ou de son amant, de l'un et de l'autre, du premier surtout, qui le plus ordinairement réunissait les deux titres :

— car, de bonne foi, « si vous écoutiez « (jeune homme), témoin invisible, la con« versation des belles ruelles, vous ne « sauriez toujours distinguer qui parle, de « l'amant ou du directeur. » (*Page* 61.)

Le lecteur verra si j'avais droit de traduire énergiquement les réticences qui pullulent dans ce misérable libelle, et jusqu'à quel point le *National* peut préconiser la candeur de M. Michelet et flétrir nos impuretés de style.

Ceci étant posé, le directeur ayant son entrée au foyer, grâce à l'absence du fils et du mari, comment procédera-t-il pour séduire la femme et devenir son amant ?— Laissez passer un calembour de bonne compagnie. Le directeur exploitera la *Prédestination.* (*Page* 61.)

Et d'abord, la seule chose que j'aie comprise dans la théologie de M. Michelet, c'est que je n'y comprends rien, absolument

rien. Je saisis quelques mots du libelle. J'expose au hasard les principes de la science catholique touchant la grâce et la prédestination. Je tâtonne, je suis fastidieux, et je le sais. A qui la faute?

« En ce siècle, se réveillait, pour les *fai-« bles et orageuses âmes des femmes*, la « question terrible du salut et de la dam-« nation. » (*Page* 61.) — Laquelle *question* n'était pas *réveillée* au seizième siècle; et cela, précisément, parce qu'alors l'époque se *passionnait et guerroyait pour la religion*. (*Ibid.*)

« Trouver une réponse adroite à la ques-« tion, c'était réussir. » — Sérieusement? — Oui.

Les jésuites la trouvèrent.

Et la voici cette question *riotteuse*, comme dit encore saint François de Sales : « *Qui peut nous sauver?* »

Ici mon adversaire distingue les *théolo-*

giens des jésuites, et les jésuites du *juriste.*

Chacun va répondre à son tour.

Suivant lui, les théologiens répondaient : *C'est la grâce du Christ, qui nous tient lieu de justice.* (*Page* 62.)

Mon adversaire dit une chose à peu près juste, pourvu qu'il entende par *théologiens* Luther, Calvin, Jansénius et leurs adeptes.

Luther et Calvin prétendent que la Grâce agit avec tant d'empire sur la volonté de l'homme, qu'elle ne lui laisse pas le pouvoir de résister. Et l'Eglise catholique les anathématise [1]. — Jansénius et Baïus soutiennent que l'efficacité de la Grâce vient d'une délectation céleste, indélibérée, qui l'emporte en degrés de force sur les degrés de la concupiscence qui lui est opposée. Lisez la bulle *Unigenitus.*

Il est bien évident que ces hérésies dé-

1 Luther, *de Servo Arbitrio*, fol. 434. — Calvin, *Institutions*, livre 3, chapitre 2, n. 11 et 12.



truisent le libre arbitre et justifient toutes sortes de crimes, par l'impossibilité où se trouverait l'homme de les éviter; elles détruisent de même les vertus, par l'anéantissement de la volonté, qui seule constitue avec la Grâce le mérite des actions.

A part les théologiens de M. Michelet, nous avons les nôtres qui sont catholiques. Ils se divisent en deux classes: Les uns pensent que l'efficacité de la Grâce vient du consentement de la volonté : et ils l'envisagent comme cause morale des actes; les autres, que la Grâce est efficace par elle-même : et ils disent qu'elle en est la cause physique. De là les augustiniens et les thomistes; de là le congruisme de Suarez: — il fait consister la Grâce dans le rapport de convenance qui se trouve entre elle et les dispositions de la volonté; le molinisme: — il n'admet point la Grâce efficace par elle-même, et veut que son efficacité vienne de la volonté humaine qui la reçoit; et enfin l'opinion du père Thomassin, qui ressemble

fort à celle des congruistes [1]. — J'ai dit : *opinion;* et en effet, l'Eglise, ne jugeant pas que ces divers sentiments puissent altérer en aucune manière le dogme de la Grâce et du Libre Arbitre, en abandonne la discussion aux écoles.

Telle est la réponse des théologiens catholiques et des jésuites.

« Le juriste, poursuit M. Michelet, le ju-
« riste répond que nous sommes punis ou
« récompensés selon l'emploi bon ou mau-
« vais que nous faisons librement de notre
« volonté. » Est-ce donc sans préjudice du concours de la Grâce? Le juriste qui parle si bien répète la leçon des théologiens catholiques. Le juriste, s'il rejette la grâce nécessaire, est pélagien ou semi-pélagien; l'Eglise le flétrit. Je le récuse [2].

Et puis, de quel juriste parlez-vous ?...

[1] Voyez Mallebranche, *Traité de la Nature et de la Grâce;* Henriquez, Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*, et le concile de Trente, sess. 6, c. II.

[2] *Rétractations* de S. Augustin, liv. 1, c. 10.

Je suis forcé de traduire. Par ce mot *juriste*, M. Michelet ne désigne pas l'ancienne magistrature parlementaire. Il sait probablement que le juriste ainsi compris donne de plein pied dans les erreurs de Jansénius, exagérant l'influence de la Grâce jusqu'au fatalisme. Il veut parler de la puissance gouvernementale qui fait la loi, et du juge qui punit les infractions. Tel est l'ordre de ses idées. En face de la justice théologique, il place la justice civile ; il conclut de l'Evangile au code pénal, et *vice versâ*. On va bientôt s'en convaincre. Mais d'abord un peu de patience est nécessaire.

Vues nouvelles de M. Michelet sur la prédestination. — Le théologien et le juriste continuent leurs sermons. — Que les femmes sont en équilibre sur un fil de rasoir. — Les causes. — Les effets.

« Qu'on se représente *les femmes* du dix-
« septième siècle sur une crête étroite et
« tranchante, *un fil de rasoir*. D'une part,
« la prédestination *qui damne;* de l'autre, la
« justice *qui frappe*... Deux terreurs... *Le*
« *pauvre homme*, un pied sur une pente, un
« pied sur l'autre (pente), toujours près de
« glisser. » (*Page* 62.) — Quel est ce *pauvre homme?*

Qui enseignait la *prédestination qui*

[1] Molière, *le Médecin malgré lui*.

damne? Qu'est-ce que la prédestination? M. Michelet ne s'en doute pas; il fait de la théologie à plaisir; mais voici

Un petit bout d'oreille échappé par malheur.

La *prédestination qui damne* est une bévue. « Ce mot ne se prend plus qu'en bonne part pour l'élection à la grâce et à la gloire. Le décret contraire s'appelle *réprobation*[1]. » Saint Augustin, dans son livre *du Don de la persévérance*, chap. 7, n. 15, et ch. 14, n. 35, définit la *prédestination* « la prescience et la préparation des bienfaits par lesquels sont certainement délivrés ceux que Dieu délivre; » et chap. 17, n. 41 : « Dieu dispose ce qu'il fera lui-même selon sa prescience infaillible : voilà ce que c'est que *prédestiner*, rien de plus. » Selon saint Thomas, 1re partie, q. 23, art. 1er, « la *prédestination* est la manière dont Dieu conduit la créature raisonnable à sa fin, qui est la vie éternelle. » Telle est la réponse des théologiens catholique.

[1] Bergier.

Et maintenant, nos théologiens discutent, sans jamais confondre la prédestination avec la fatalité.

Surviennent, après Gotescalc, et Wiclef, et Jean Hus, Luther, Calvin, Théodore de Bèze, et les jansénistes, qui font un dogme de cette confusion; et encore une fois, l'Eglise les a foudroyés, leurs plus déterminés antagonistes furent des jésuites précisément.

Il y a les prédestinatiens mitigés et catholiques, et les prédestinatiens rigides ou hérétiques, ou *réprobatiens* [1], etc., etc. Peu importe aux catholiques.

L'Eglise a parlé, c'est leur réponse; la cause est finie.

Par opposition, M. Michelet place, de l'autre côté de la pente, la *justice qui frappe*. C'est-à-dire qu'il épilogue sur le mot *justice*, et qu'il embrouille la justification théologique dans des chicanes de palais.

La justice du *juriste* demande *la tête*

[1] V. Petau, *de Incarn.*, liv. 13, c. 7.

du coupable (*p.* 63), la justice de Dieu veut la conversion, et non la mort; elle frappe, mais elle guérit; elle punit le mal et couronne le bien. Le Prêtre et les jésuites ne l'ont jamais comprise ni définie autrement. La justice *qui frappe* est la Justice, comme celle qui bénit; et c'est la première fois qu'en dehors des petites-maisons, un être à face humaine veut s'en indigner.

L'image souriait à mon adversaire : une femme en équilibre ou à cheval sur un tranchant de rasoir, tiraillée de ci et de là par la *prédestination* et la *justice*, ce sont toujours manières de parler comme ce bon Sganarelle : *Je m'étais amusé dans votre cour à expulser le superflu de la boisson.*

Résumons-nous.

En saine théologie, Justice, Grâce, Prédestination, ne sont pas des termes contradictoires, le Catéchisme en fait foi, et les théologiens catholiques l'ont assez bien démontré pour qu'il soit inutile d'en repro-

duire la preuve. Il suffisait d'une définition exacte que tout le monde connaît.

Dans le thème de M. Michelet, les jésuites soutiennent la fatalité aveugle et la justice implacable, tout à la fois ou alternativement, pour le plus grand profit de leur Ordre. Deux absurdités hors de proportion.

Et enfin, que veulent-ils donc, ces jésuites? comment arriveront-ils, par ces ravins problématiques, à l'empire des ruelles?

L'avantage ultérieur d'une pareille manœuvre, je ne l'entrevois pas.

Un moment. Jusqu'ici, les jésuites n'ont guère fait que la moitié de leur besogne. C'est à présent le tour des distinctions superfines.

L'homme, *disent-ils*, *est sauvé ou perdu par ses œuvres* (*p*. 64).—Les jésuites disent bien, s'ils disent ainsi; mais ils ne disent pas assez. Que n'ajoutaient-ils : *et par défaut de correspondance à la Grâce qui*

éclaire tout homme venant dans le monde? Ils l'ajoutaient positivement; et l'orthodoxie des jésuites m'enchante; et les jésuites n'enseignent donc pas le fatalisme, puisqu'ils attribuent rigoureusement aux œuvres le salut ou la damnation; et M. Michelet reste arlequin.

« Vous êtes libre (d'agir), partant res-« ponsable, punissable. Vous péchez, et « vous expiez. » (*Page* 63.) — Ainsi concluent les jésuites. C'est exact. *Unicuique secundùm opera ejus* [1]. On croirait même que les jésuites négligent beaucoup trop la Grâce. Et c'est *justement* l'épouvantable crime dont les accuse mon adversaire. Ils ont immolé le fatalisme au libre arbitre.

De la part de M. Michelet, qui adore la liberté, cette accusation vous étonne; et de même, un pareil crime de la part des jésuites qui enfantent partout l'esclavage.

Mais voici le nœud de la difficulté: « Le « jurisconsulte, *qui ne plaisante pas*, veut « une expiation sérieuse [2]. » (*Ibid.*) —

[1] Matth., XVI, 27. — Rom., II, 6.

[2] N'oublions pas que les *juristes*, pour la plupart, don-

Est-ce que les jésuites ne partagent pas son avis? — Non. — Les jésuites prêchent sur l'Enfer! — N'importe. — Est-ce qu'ils plaisantent ? — Oui. — Que font-ils de cette doctrine *libérale et sévère : Vous êtes libre, partant*, etc., etc.? — Ils s'en servent pour duper le public; mais, dans la réalité, ils adoptent des grâces de fantaisie, émoussent galamment le fil du rasoir, et suppriment l'expiation pour amorcer les coupables; c'est-à-dire pour les faire tomber sur une *pente de la crête*. — Donnez un fait, une citation d'ouvrage, un mot... Et M. Michelet donne son témoignage tout nu. « Les jésuites prouveront souvent « qu'il n'y a rien à expier. La faute, bien « interprétée, deviendra un mérite. *Au « pis*, elle sera lavée par des bonnes œu- « vres [1], et la meilleure, c'est de *se vouer « aux jésuites* (*page* 65)..... Ces faibles « âmes de femmes, *pleines de mauvais dé-*

naient alors dans l'erreur de Jansénius, qui exagère l'influence de la Grâce jusqu'au fatalisme.

[1] Ingénieuse équivoque. — Mon adversaire incline au *jésuitisme*

« *sirs et de remords*, saisirent avidement « ce moyen de pécher en conscience; elles « furent heureuses de recevoir au confes- « sionnal, pour toute pénitence, *une direc-* « *tion d'intrigues*, et *pour rester dans le* « *péché, elles firent souvent des crimes.* » (*Ibid.*)

Je suis fort embarrassé, je ne distingue plus rien. Le *rasoir* s'évapore. La prédestination s'est enfuie, la *prédestination qui condamne*. La justice *qui frappe* ne sait plus ce qu'elle vient faire ici.

Il va sans dire que les jésuites faisaient un marché avec leurs pénitents et pénitentes, comme le P. Cotton avec Henri IV: *Vouez-vous aux jésuites, et vous pourrez, en sûreté de conscience, voler, souiller le lit conjugal, assassiner, commettre tous les crimes*. Nos mères étaient pleines de mauvais désirs et de remords; elles saisirent avidement ce moyen d'arriver au crime par le péché. On leur donnait au confessionnal des leçons d'intrigues... Et, nous sommes d'impudiques bouffons! des

historiens faussaires! de lâches calomniateurs! de mauvais fils! Et les Tyrtées du *National* viendront chanter la haute modération, la candide franchise et les coquetteries virginales de M. Michelet!... Nous vivons de plus en plus en un siècle miraculeux.

Ce trivial étalage de mots sonores et d'érudition théologique pourrait signifier en définitive une chose: les femmes du dix-septième siècle, si *mondaines* et *ignorantes* qu'elles fussent d'ailleurs, se préoccupaient vivement du salut éternel. En cet état, deux influences les atteignent: le fatalisme, qui justifie tous les crimes par l'impossibilité de s'y soustraire; la justice implacable, qui n'admet pas la réparation et demande toujours *la tête*. D'abord, M. Michelet nous avait dit une vaste sottise, confondant Molina et Jansénius, la prédestination avec la réprobation, confondant tout. Mais à présent, il admettrait volontiers un moyen terme. Entre ces deux influences, le jésuitisme fait sentir la sienne: il rejette

le fatalisme et la justice implacable; il invoque la miséricorde comme l'un des attributs essentiels de la sévère justice de Dieu.

Que s'ensuit-il de là, suivant M. Michelet? *Les jésuites prouveront qu'il n'y a rien à expier... la faute bien interprétée deviendra un mérite... Les femmes* qui se confessent alors sont *pleines de mauvais désirs;* elles *reçoivent une direction d'intrigues* et *font des crimes pour rester dans le péché.....* La Miséricorde produit tout cela !

Quelle lumière ! Quel culte pour la femme et *la mère !* Quel bon médecin des âmes que cet illustre professeur !... O Madame ! ô ma mère ! soyez une Brinvilliers, je vous prie; *devenez malade, nourrice, devenez malade pour l'amour de moi. J'aurais toutes les joies du monde de vous guérir* [1].

Au total, voilà bien des obscurités. — A qui la faute ?

[1] Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui*. act. 3, sc. 3.

Au secours de ses évolutions, mon adversaire appelle un mauvais écrivassier protestant, du nom de Léger, que personne ne connaît non plus que Gilles, et qui fait partie de sa grande *trilogie vaudoise.* — J'appelle, pour mon compte, le simple bon sens; je nie éperdument que Léger lui-même ait jamais eu l'impudence de mentir comme a menti M. Michelet. Je ne réplique pas.

Je demande seulement s'il est possible qu'une compagnie de religieux aussi méprisable et aussi scélérate eût obtenu les éloges de Bossuet, qui valait peut-être Léger, de M. de Châteaubriand, de Descartes, de Fénelon, de Grotius, de Leibnitz, de Montesquieu, de Richelieu, de Robertson, de Bacon, de Bayle, de Rousseau, de d'Alembert, de Voltaire lui-même, du fameux Kern, luthérien et professeur à l'Université de Gœttingue, de Lalande, de Raynal, de M. de Montlosier.... Ce qui veut dire *de M. de Montlosier*, etc., etc.

« Et vous, s'écriait Bossuet, et vous, célèbre compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur plus bas âge, jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ, à qui Dieu a donné, vers la fin des temps, des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers et jusque dans les terres les plus inconnues la gloire de l'Evangile, ne cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse et la littérature[1]. » — Et M. de Châteaubriand : « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute. Que peut-on reprocher aux jésuites ? Pesez la masse du bien qu'ils ont fait, et vous verrez que le peu de mal *dont les philosophes les accusent* ne balance pas un moment les services qu'ils ont rendus à la société[2]. » — Et Descartes :

[1] Sermons.
[2] *Génie du christianisme.*

« Parce que la philosophie est la clef des autres sciences, je crois qu'il est très-utile d'en avoir étudié le cours entier comme il s'enseigne dans les écoles des jésuites[1]. » — Et l'archevêque de Cambrai : « On ne veut voir que les jésuites dans tout ce qui s'est fait sans eux. Ecoutez le parti : Les jésuites ont fait les censures des Facultés de théologie, dont ils sont exclus. Ils ont présidé aux assemblées pour régler les délibérations de l'Eglise de France. Ils ont conduit la plume de tous les évêques, dans leurs mandements. Ils ont donné des leçons à tous les papes, pour composer leurs brefs. Ils ont dicté les constitutions du Saint-Siége. L'Eglise entière, devenue imbécile, n'est plus que l'organe de cette *compagnie pélagienne.* Il ne faut plus écouter l'Eglise, parce qu'elle est conduite par les jésuites, au lieu de l'être par le Saint-Esprit[2]. »

Ces paroles magnifiques sont de point en

[1] Lettre XC.
[2] Instruct. past. 1714.

point la contre-partie du mauvais libelle que j'ai voulu réfuter. On voit que M. Michelet ne fait pas beaucoup de frais d'invention. Ce qu'il invente, d'autres l'ont inventé avant lui, et plus agréablement. Que vient-il faire?

Je cite encore Grotius et quelques autres: « Les jésuites, dit ce grand homme, ont beaucoup d'autorité dans le monde, à cause de la sainteté de leur vie, et parce qu'ils instruisent avec succès, commandent avec sagesse, et obéissent avec fidélité[1]. » — Et M. Kern : « Quels sont aujourd'hui les ennemis des jésuites? ceux qui ne les connaissent pas. Le rétablissement de cet ordre célèbre, loin de devoir nous causer de l'inquiétude, est au contraire d'un heureux présage pour notre siècle » — Et Bacon : « Dès qu'il s'agit d'éducation, le plus court est de consulter les écoles des jésuites...... Je ne puis voir l'application et le talent de ces maîtres pour cultiver l'esprit et former

[1] *Annales de rebus Belg.*

les mœurs, sans me rappeler le mot d'Agésilas sur Pharnabaze : *Etant ce que vous êtes, faut-il que vous ne soyez pas des nôtres*[1].»— Et Bayle : « Il est certain que tout ce qu'on a publié contre les jésuites est cru avec une égale certitude par leurs ennemis. Il est même vrai qu'on en renouvelle l'accusation, toutes les fois que l'occasion s'en présente, dans *quelque livre nouveau.* Cependant, ceux qui examinent avec quelque sorte d'équité les apologies innombrables que les jésuites ont publiées, y trouvent d'assez bonnes justifications pour faire qu'un ennemi raisonnable abandonnât l'accusation[2]. » —Et Lalande : « Le nom de jésuite intéresse mon cœur, mon esprit, ma reconnaissance. On a beaucoup parlé de leur rétablissement dans le Nord ; ce n'est qu'une chimère, mais elle a rappelé tous mes regrets sur l'aveuglement des gens en place de 1762. Non, l'espèce humaine a perdu pour toujours et ne recouvrera

[1] *De dignit. et augm. Scient.*

[2] *Dict. hist.* — Je recommande particulièrement ce passage à M. Michelet.

jamais cette réunion précieuse et étonnante de vingt mille sujets occupés sans relâche et *sans intérêt* de l'instruction, de la prédication, des missions, *des conciliations*, des secours aux mourants, c'est-à-dire, des fonctions les plus chères et les plus utiles à l'humanité. La retraite, la frugalité, le renoncement aux plaisirs, faisaient de cette société le plus admirable assemblage de science et de vertu. Je les ai vus de près, *c'était un peuple de héros pour la religion et pour l'humanité*... J'eus occasion de voir La Chalotais à Saintes le 20 octobre 1773. Je lui reprochai son injustice, il en convint. Mais Carvalho et Choiseul ont détruit le plus bel ouvrage des hommes[1]. » — Et le cardinal de Richelieu : « La bonté de Dieu est si grande, qu'il convertit d'ordinaire en bien le mal qu'on veut procurer aux siens. Vous pensez nuire aux jésuites, et vous leur servez grandement, *n'y ayant personne qui ne reconnaisse que ce leur est une grande gloire d'être blâmé*

[1] *Année philosophique, morale et littéraire*, tome Ier.

de la même bouche qui accuse l'Eglise, calomnie les saints, fait injure à Jésus-Christ, et rend Dieu coupable.... Beaucoup les aiment particulièrement parce que vous les haïssez.[1] » — Et Rousseau : « On a sévi contre moi pour n'avoir pas voulu prendre la plume contre les jésuites[2]. » — Et Voltaire... (Voyez ci-dessus, page 22.)

Ces citations, quoique un peu étendues, ne déplairont pas ; elles entrent dans mon sujet naturellement. Voici les apologistes que M. Michelet veut combattre. Tous les cas sont prévus; je l'ai dit, pas une syllabe qui ne soit une réfutation directe des calomnies formulées dans son libelle. Il y a une différence pourtant, une double différence : c'est que Voltaire, comme Fénelon et les autres, viennent d'alléguer en termes fort clairs les raisons de la défense et leur expérience personnelle, à l'encontre des billevesées indéchiffrables que M. Miche-

[1] Réponse aux ministres de Charenton.
[2] Lettre à Christophe de Beaumont.

let nous jette à la face; c'est qu'ils portent ces noms-là, et qu'en vérité l'illustre professeur se nomme tout bonnement Michelet. Le génie n'est pas d'obligation, sans doute, et on le voit de reste. Mais le mensonge non plus.

Laide chose que le mensonge! Si laide, qu'il faut de bien grandes nécessités et des efforts violents pour l'imputer hautement à qui l'a faite. J'hésitai longtemps... Hé! que pouvais-je dire? Encore une fois, les sophismes provoquent une discussion rationnelle et souvent exclusive de la personnalité : il n'y avait point de sophismes; c'était une longue suite de faits controuvés, insolemment énoncés, détaillés, affirmés. Y substituer des faits contraires et vrais, n'était-ce pas dévoiler par là même le mensonge? Avocat d'une cause sacrée, je trouve un adversaire qui ment pour me calomnier, qui m'appelle figurément ou en toutes lettres, coquin, traître, lâche, pendard, gueux, bélitre, fripon, maraud, voleur[1],

[1] Molière, *ibid.*, acte I, sc. 1.

qui m'attribue toutes les corruptions et tous les crimes, qui demande *ma tête :* et, par déférence pour une telle dignité d'homme, je ne dois pas dire qu'il a menti mille fois!... Il m'est permis de le prouver, à condition que je n'en dirai rien!... Et M. Michelet se plaindra de mes incivilités!... Allons donc!

Voilà-t-il pas qu'il allègue sa *chasteté de plume*, — car enfin l'expression m'obsède, — et qu'il fait en même temps de toute religieuse et de toute mère une fille de joie, de tout prêtre un séducteur démoniaque et un escroc?

Conversion des pères par les filles. — Ce qui en résulte pour les jésuites. — Un jésuite à cheval sur des cadavres. — Aquaviva fait la guerre de Trente ans.

Nous continuons d'assister au cours de Sganarelle.

Tout à l'heure le dix-septième siècle, dominé par les jésuites, avait rompu *tous les liens de la famille*. Le père allait à la chasse, les enfants au couvent; la femme restait seule, abandonnée aux intrigues de son directeur.

Maintenant la scène change

Le dix-septième siècle multiplie les rapports intérieurs de la famille, et les complique démesurément.

La femme, « que soutient l'obstination « virile d'une main mystérieuse » (*p.* 67), exerce sur le père *qui n'est jamais là*, « une « action molle et forte, ardente et *persévé-* « *rante*, immuable comme le fer, et fon- « dante comme le feu. » (*Ibid.*) — *Oh! la grande fatigue que d'avoir une femme! et qu'Aristote a bien raison quand il dit qu'une femme est pire qu'un démon*[1].

La fille, qui *se tait*, qui est *au couvent*, rivalise néanmoins *à la maison* de zèle avec

[1] Molière.

la mère, et poursuit le père à la chasse dans une intention jésuitique. — Encore l'avis du docteur Sganarelle : *les filles sont quelquefois bien têtues*[1].

Le drame, en vérité, marche bien. Ma femme est là, et n'est pas là. De même ma fille. Je le veux, et tout est dit.—*Je la veux battre, si je le veux; et ne la veux pas battre, si je ne le veux pas*[2].

Si Lesdiguières se convertit[3], c'est que la fille, convertie elle-même par le père Cotton, « travaille *habilement* son père » (*page* 67), et prépare ainsi l'entrée du jésuite à la cour (voir ci-dessus, *page* 180).—C'est encore parce qu'il « *change sa religion*[4] « contre le nom de connétable » (*page* 67). Or, le maréchal de Créquy, son gendre, en

1 Molière.

2 *Idem.*

3 Lesdiguières, comme on sait, fut converti par saint François de Sales.

4 Pour *change de religion*. — Lesdiguières n'a pas, que nous sachions, changé le calvinisme. Il a levé une poignée de terre dans son tombeau de famille, et trouvé des catholiques, ce qui le fit réfléchir.

lui remettant les lettres de connétable, ne l'avait pas deviné : *Pour avoir toujours été vainqueur et n'avoir jamais été vaincu*, dit le maréchal.

En Allemagne, les filles de Ferdinand Ier « *travaillent* si bien que la maison d'Au- « triche s'unit par mariage à la maison de « Lorraine et de Bavière. » (*Page* 68.) — Incontestablement, les jésuites ont *travaillé* d'abord les filles de l'empereur; ils conduisent cette affaire pour élever les enfants à naître, et produire la « *dure et dévote* « génération des Ferdinand II, des Tilly [1], « consciencieux exécuteurs des hautes « œuvres de Rome! »....[2] Toutes choses que l'illustre professeur a vues sans doute dans les écrits de Lamormaini : *Idea principis christiani*, et dans les *Annales* de Khevenhuller, comme *dans les peintures de ce*

[1] M. Michelet écrit *Tilly*. — Pour un grand historien qui a tout *refait*, c'est la moindre des choses... Il s'agit de Jean Tzerclaès, comte de Tilli.

[2] Il est à savoir pourquoi l'Université fournit des précepteurs à la famille du roi des Français, et comment M. Michelet ne s'en plaint pas.

damné Salvator, qui pourtant aimait les jésuites et le disait[1] ! — Quoi ! Salvator dit cela ? — *Oui*. — *Dans quel chapitre, s'il vous plaît ?* — *Dans son chapitre des..... chapeaux*[2].

Il a vu de même cette chose : « Sur les « ruines des villes en cendres, sur les « champs couverts de morts (à la bataille « de Leipsick, 1631), le jésuite trottait sur « sa mule près de Tilly. » (*Pages* 68 et 69.) —Nous ignorons que la cause originelle de cette guerre fut une révolte des Bohémiens sous la conduite du *Roi d'hiver*, et la jalousie des princes protestants d'Allemagne ; que Tilli fut vaincu par Gustave-Adolphe à Leipsick, et, comme tel, ne pouvait guère se promener fastueusement sur des ruines fumantes et des cadavres[3].

Schiller, à la vérité, déplore les horri-

1 Salvator avait ses raisons pour les aimer. Ils furent les protecteurs de son génie naissant.

2 Molière, *ibid*.

3 Je pardonnerais cette idée à Salvator Rosa. M. Michelet nous a bien fait voir les jésuites en sentinelle sur les tours de Notre-Dame !... C'est une fantaisie ; mais ce n'est pas de l'histoire. Et alors même, Salvator lèverait les épaules devant la philosophie de M. Michelet.

bles résultats de la prise de Magdebourg ; mais la poésie et des élans de cœur ne sont point des raisons de guerre. Tilli lui-même les déplorait; « il exprimait des regrets sur le sac de Magdebourg, dont il rejetait tout le blâme sur Pappeinheim, » dit M. Weiss. Après la guerre de 1626 contre Christiern, qui avait pillé toutes les terres ecclésiastiques de cette partie de l'Allemagne, Tilli demanda pour toute vengeance que la paix fût signée ; en effet, la paix fut définitivement conclue à Prague, 1635, entre toutes les puissances belligérantes, et le pape Urbain VIII écrivit à Tilli pour lui exprimer la joie que toute l'Eglise avait d'une conduite si avantageuse aux catholiques [1].

Eh bien, non, nous avons hâte d'adopter les amplifications filandreuses de M. Michelet sur la guerre de Trente ans! C'était expressément *un combat de machines qui marchent sans cœur et l'œil vide* (*p*. 69), au souffle des jésuites. Et Ranke, sans men-

[1] M. Weiss.

tir, dit bien que le *séduisant Aquaviva* montrait *en ceci l'obstination virile de sa main mystérieuse!*—Remarquez en passant que Claude Aquaviva était mort en 1615, et Possevino en 1611; ils avaient sûrement *arrangé de loin* la grande guerre. (*P.* 70.)

Aussi bien, M. Michelet n'ignore pas qu'il bat la campagne : *C'est un homme extraordinaire, qui se plaît à cela et que vous ne prendriez jamais pour ce qu'il est. Il affecte de paraître ignorant...* [1]

Quelles misères! quel insipide bavardage! Quel métier que celui d'analyser ces forceneries rebutantes! Oh! non, ce n'est pas à M. Michelet qu'il appartient de s'écrier: *Qui le fera sans mal de cœur? Il faut s'établir en pleine boue!*... J'en appelle à M. Quinet.

1 Molière, *ibid.*

Saint François de Sales. — Un instrument. — Les jésuites jouaient FAUX. — Saint François de Sales leur donne le TON.

L'intitulé du chapitre nous annonçait un passage concernant les romans dévots de l'époque, ou mieux des jésuites. Au moyen d'une figure que les rhétoriciens définissent la *prétermission*, M. Michelet déclare qu'il n'en dira rien, pour ne point maculer sa *chasteté de plume* et ses mains blanches.

Cependant il observe et constate que ces romans existent ; c'est commode. J'observe et j'affirme qu'ils n'existent pas, ou que du moins s'il y a des ouvrages de spiritualité

auxquels cette qualification singulière pourrait convenir à peu près, ils ne contiennent de boue que celle dont les couvrirait mon adversaire en y touchant.

Comme semblant de méthode, saint François de Sales revient à cette page 71, pour montrer que tant d'hypocrisie et d'intrigues cruelles n'auraient jamais eu cours sans son intervention *charmante*.

De sorte que saint François de Sales, le candide imposteur, le pur débauché, se prêtait ou complaisamment ou sans penser malice à faire la courte échelle pour Aquaviva, Canisius, Possevino et toute la bande de ces renards moitié loups.

Il serait curieux de le voir à l'œuvre.

M. Michelet se redresse, et crie à tuetête : *Mais vous l'avez vu?*—Point du tout. — Mais il a fait *face d'ange?*— Mais j'ai mis à néant vos stupides hypothèses, et j'estime que vous lui faites un rôle de niais qu'il n'eût jamais accepté, qui répugne à son génie délicieux comme à l'inflexibilité connue de sa belle conscience, et dont le plus

malavisé des hommes n'aurait pas été dupe. — Mais voici les preuves. — J'écoute.

..... Tout de bon, quittez ces incartades
Et puisque *la franchise* a pour vous tant d'appas,
Je vous dirai tout franc que cette maladie,
Partout où vous allez, donne la comédie[1].

Or, « les jésuites donnaient l'absolution « au rabais. » (*Page* 71.) — Mensonge. Et je puis répliquer sans plus de preuves : *les jésuites ne donnaient pas l'absolution au rabais*. J'ai démontré l'impossibilité ou l'invraisemblance de cette absolution [2].

Eh bien, soit : les jésuites pratiquaient une *petite morale* (*ibid.*). Qu'en résulte-t-il ? c'est que les jésuites, au sens de mon adversaire, « pouvaient bien corrompre les « consciences, mais non pas les rassurer. » (*Pages* 71 et 72.) Ils eurent donc recours à saint François de Sales, qui les corrompit et les rassura en même temps. Voilà le jésuitisme ; — *c'était lui qui était l'apothi-*

Le Misanthrope, act. I, sc. 1.
[2] Voyez page 75.

caire, et v'là monsieu le médecin qui a fait cette belle opération-là[1].

« Les jésuites pouvaient jouer du riche « instrument de mensonge que leur ins- « titut leur donnait... » (*Ibid.*) C'est-à-dire *jouer la science*, *l'art*, *la littérature*, *la théologie*..... — Et des écrivains de toutes sortes, grands écrivains, grands hommes, répondent que, sur ces divers chapitres, nulle société n'a égalé en puissance réelle la Société de Jésus. « La Chalotais porta l'ignorance ou l'aveuglement jusqu'à dire, dans son réquisitoire, que les jésuites n'avaient pas produit de métaphysiciens. Je faisais alors la table de mon *Astronomie*; j'y mis un article sur les jésuites astronomes: leur nombre m'étonna[2]. » Ma première réfutation[3] présente une assez longue liste des hommes remarquables que produisit la Société de Jésus dans toutes les classes du monde intellectuel. Qu'ils aient exploité pour le mensonge leurs talents et

1 Molière, *ibid.*
2 Lalande, *Annales philosophiques*, etc., tome Ier.
3 *Les Jésuites*, 1843, 2e édit.

leurs œuvres, ce n'était pas une chose si évidente qu'il fût inutile de la rendre palpable.

Au reste, la métaphore paraît exquise. La science, l'art, la littérature, etc., c'est un instrument; les jésuites avaient l'adresse de *s'en servir*, mais non pas d'en *tirer un son juste*. (*Ibid.*) « Ce son juste, c'est précisé-« ment saint François de Sales qui le leur « donna; ils n'eurent qu'à jouer après lui, « pour rendre le faux un peu moins discor-« dant. » (*Ibid.*)

Et comment *jouait* donc saint François de Sales? « Il regardait de préférence les « moindres choses de la création, les pe-« tits enfants, les petits oiseaux, les petits « moutons, les abeilles...; ce qui autorisa « chez les jésuites les *bassesses du style*, « les *petitesses du cœur*. » (*Page* 72.) — Ainsi jouait-il.

Exemple : « Parce qu'il montre Dieu « dans la femme qui allaite son nouveau-né, « il enhardit ses imitateurs aux plus sca-

« breuses équivoques ; et il les a fait « *avancer* à ce point, qu'entre la galanterie « et la dévotion, l'amour et le Père spiri- « tuel, la ligne devient insensible (*p*. 72). » — On n'a pas besoin de mes réflexions. Mais j'observe que l'Etat n'a pas payé Voltaire pour écrire la *Pucelle.*

Tel est le résumé du chapitre III. Telle est la logique de M. Michelet. Il faut bien de l'ineptie pour ne pas la comprendre, et pour se fourvoyer dans les sentiers rocailleux que nous traversons. La mauvaise foi toute seule pouvait faire que nos yeux n'eussent pas rencontré en tout ceci deux ou trois propositions tolérables.

Mieux inspirés, nous saisirons la finesse élégante de style et la haute distinction d'esprit de M. Michelet, 1° lorsqu'il reproche aux jésuites de duper les maris en suivant l'amoureuse tactique des amants, qui consiste en de *lâches* roueries, etc.,

etc. (*page* 75); 2° lorsqu'il accuse les jésuites d'*attraper Dieu* (*page* 75), et qu'il épuise à cette occasion le vocabulaire des bouges.

L'ennui sous forme architecturale. — L'arsenic sous forme d'ennui. — Promenade d'une dame allemande à travers des maisons louches qui ont L'AIR PRÊTRE et L'AIR VIEILLE FILLE. — Cette dame pleure, assise sur une borne.

Une dame *allemande* est introduite. La dame s'égare dans le quartier du Jardin des Plantes. N'ayant rencontré que des *rues entières de jardins*, des *maisons grises qui, par dérision, montrent leurs croisées murées, qui voient et ne voient pas, qui ont l'air prêtre et l'air vieille fille*, *et qui la regardent d'un œil louche*, elle s'assied *sur une borne* et *se met à pleurer*. (*Pages* 78 et 79.)

Qu'arrivait-il donc à cette dame allemande? « L'*ennui.* »

L'ennui, « c'est effectivement ce qui « prend et affadit le cœur, à regarder seu« lement ces disgracieuses maisons; les plus « gaies sont des hôpitaux. » (*Ibid.*) — Et cette dame ne connaît pas un moyen de se désennuyer noblement avec les malades : elle aime mieux des prisons et des casernes, et ses florins.

Le quartier fait comme saint François de Sales; il essaye, à sa manière, l'*instrument*, pour que les jésuites puissent jouer plus juste après lui; le quartier fait *face de*... Dites-le moi.

Or, vous ne saviez pas pourquoi des hôpitaux dans le quartier Mouffetard? Vous aviez béni peut-être l'idée sainte qui plaça précisément au cœur même de l'indigence la providence des indigents? Quelle erreur!

Les jésuites sont beaucoup plus rusés : très-visiblement, ils se proposaient d'*ennuyer le peuple sous forme architecturale*

(*p.* 81), et de le faire mourir; ils voulaient aussi, en *y* multipliant les pensionnats, débarrasser la noblesse de ses filles, ennuyer ces infortunées, et les faire mourir pareillement, au profit du *vieux système mort*.

Les couvents à deux époques. — Direction des religieuses. — Guerre acharnée entre les directeurs. — M. de Bérulle, à propos des jésuites.

Suit une comparaison des couvents du moyen âge avec ceux du dix-septième siècle et d'aujourd'hui.

Au moyen âge : 1° « la discipline était rude. » (*Page* 81.) — On peut en convenir.

2° « Le nombre des religieuses très-petit. » — Et rien n'est plus vrai que la proposition contraire.

3° « Le relâchement de la discipline com-
« mença dès lors (au dix-septième siècle) à
« peupler les couvents, car les parents hé-
« sitaient moins à faire prendre le voile à

« leurs filles; *ce n'était plus les enterrer* « *vives.* » (*Ibid.*) — M. Michelet se combat lui-même : il a dit en maintes circonstances, et il répétera que, dans les couvents d'aujourd'hui, les filles sont enterrées toutes vives et assujetties à des mortifications cruelles.

4° « Le relâchement devait engendrer l'oisiveté. » Au dire de M. Michelet, voici la cause : Comme elles ne chantaient plus *en latin* (pourquoi donc?), les religieuses ne pouvaient plus chanter du tout; chanter, cela du moins leur eût procuré quelque peu de distraction (*pages* 82 et 83 *passim*). D'un autre côté, on leur défendit de lire, *pour ne pas les rendre trop liseuses* (le moyen est ingénieux). On leur défendit de chanter en latin, *craignant qu'elles ne s'attendrissent à chanter les louanges de Dieu*. (Quelle connaissance du cœur humain!) Ne lisant pas, ne chantant pas, que faire? — La Fontaine répond...

Et « comment *remplaça-t-on* tout cela?... (C'est une transition.) « Quelle chose *sub-*

« *stitua-t-on ?....* Une chose? non, mais « un homme, *tranchons le mot.*» (*Ibid.*)— Il était déjà fort tranché. — « Le *directeur.* »

Et ensuite les contes drolatiques, les mêmes que ci-devant.

Et puis cette observation pyramidale : « *Les idées* se pressent ici, mais il faut « qu'elles attendent, nous les écouterons « plus tard; pour le moment, elles rom- « praient le *fil de la déduction historique.*» (*Page.* 84.)

Et cela s'appelle écrire noblement, excellemment. « Il n'est pas, que je sache, dit le rédacteur du *National*, il n'est pas en notre langue de récit plus frais, plus brillant, plus aimable, etc., etc... L'éloquence de la pensée se joint à celle du langage, etc., etc. Les raisonnements les plus sévères ont acquis, sous l'excellente plume, les qualités attachantes, etc., etc. La beauté des sentiments se reflète dans le style..... C'est un charme d'élégance et d'amabilité

qui anime et parfume le livre tout entier, donne de la douceur aux pages sévères.., et, derrière l'écrivain, fait toujours percer l'époux et le père... C'est proprement un charme[1]. » — C'est or mousseux pour les badauds d'antichambre.

Donc, le dix-septième donnera un directeur aux religieuses.

Mais voici un inconvénient : tous les prêtres, séculiers ou réguliers, veulent avoir la direction; « pour eux, c'était *une* « *affaire de cœur* » (*page* 85), ... pour « les *Ordres*, c'était un grand pouvoir. »

Ainsi « M. Bérulle — on dit moins élégamment *M. de Bérulle*[2] — courtisait beau- « coup les carmélites; il *y* allait à toute « heure du jour, et même le soir, les jésuites « disaient *de nuit.* » (*Ibid.*) — Les jésuites disent que vous mentez, et que vous invoquez au moins témérairement ici le témoi-

[1] *National* du 24 février 1845.

[2] D'une ancienne famille de Champagne, connue dès le commencement du 14e siècle.

gnage de Tabaraud, car ils trouvent seulement dans son livre ces paroles suspectes : « *Les carmes français étaient jaloux de le voir chargé de la direction générale des religieuses carmélites.* Tous les religieux disent que vous mentez, et que ces guerres pour la direction des religieuses n'ont jamais existé, même en apparence. Ils disent qu'en tout temps, les directeurs de religieuses furent désignés, non par les Ordres, mais par les évêques, et révocables à la volonté de ceux-ci [1].

Et, à mon tour, je dis que vous faites usage d'un argument pitoyable pour expliquer cet acharnement des directeurs.

Vous alléguez l'*importance idéale et poé-*

[1] Sauf le cas exceptionnel du confesseur extraordinaire, et alors l'évêque désigne un nombre indéterminé d'ecclésiastiques parmi lesquels la religieuse choisira. C'est une mesure, si je ne me trompe, que ne blâmeront pas les gens qui s'entendent en liberté humaine, et non plus ceux qui conçoivent la nécessité d'une haute surveillance dans des positions aussi délicates. Le confesseur extraordinaire est également révocable. Toutes les fables de M. Michelet s'évaporent devant ce document bien simple.

tique des communautés de femmes (*p.* 85).
— Faites-vous comprendre.

Vous dites : « la vie molle Vdes isitan-
« dines était très-propre à faire des vision-
« naires ; et les ursulines, avec leurs cent
« cinquante couvents, présentaient au di-
« recteur un grand instrument politique »
(*Pag.* 86.) — Et 1° nous connaissons la *vie molle* des Visitandines ; et nous admirons que saint François de Sales, le saint François de Sales de tout le monde, eût donné une recette pour faire des visionnaires ; et quand même la visitandine Marie Alacoque n'eût été qu'une visionnaire, cette maladie individuelle ne prouverait rien, selon nous, contre un ordre de religieuses ayant deux cent trente-cinq ans d'existence ; et nous soutenons, comme nous établirons, que les *visions* de Marie Alacoque ne méritaient pas les aimables sarcasmes de M. Michelet. — Et 2°, en ce qui concerne les Ursulines, nous rions tout bonnement de la portée politique dont on les gratifie. — Et 3° enfin, nous goûtons fort peu cette remarque : « *Les Visitandines étaient inactives*, etc. ; *les Ur-*

sulines, plus utiles, se vouaient à l'enseignement. (*Page* 86.) Car, sous le règne de Louis XIV, les Visitandines, et vous leur en faites un crime précédemment, tenaient des pensionnats de jeunes filles....... Si les Ursulines *étaient utiles* parce qu'elles se vouaient à l'enseignement, par là même les Visitandines qui se vouaient à l'enseignement l'*étaient* comme elles.

Saint François de Sales nous dira, lui aussi, combien la direction et la confession *tiennent au cœur* du Prêtre : « Je vous avoue que, comme on appelle martyrs ceux qui confessoient Dieu devant les hommes, il n'y auroit pas de danger d'appeler encore martyrs ceux qui confessent les hommes devant Dieu, même confesseurs et martyrs tout ensemble. O vraiment! vaudroit autant exposer un visage frotté de miel à une ruche d'abeilles. » (*Œuvres*, page 28, ch. 18, 1re part., édit. de 1747.)

Et que dirai-je du passage cité à la page 87? *M'est avis que les religieuses ne savent*

ce qu'elles veulent, si elles veulent attirer sur elles la supériorité des religieux, etc. Ayant cherché dans l'édition des œuvres de saint François de Sales, tome XI, page 120, édition de 1833[1], je n'ai trouvé qu'une lettre *à un seigneur de la cour*, où il est question de l'arrivée de son frère, évêque de Chalcédoine, et une autre *à une demoiselle malade*, où il n'est question que de patience dans les ennuis de la fièvre.

Je note seulement ce gage nouveau d'exactitude et de sincérité.

Voici pourtant une petite leçon d'histoire. « Un gentilhomme du duc de Nemours, ennemi juré de la maison de Sales, trouva moyen d'avoir quelques lettres du saint homme. De concert avec une courtisane, il en contrefit une où celui-ci s'excusait d'avoir été obligé de prêcher contre elle, et lui disait mille criminelles douceurs. Ensuite le gentilhomme

1 Suivant les indications du libelle. — J'ai eu constamment sous les yeux, dit M. Michelet, l'édition de 1833. » (Page 33.)

et la courtisane firent grand bruit. La réputation de saint François de Sales en souffrit beaucoup pendant trois ans. Le caractère et le style étaient si bien imités, qu'il en fut étonné lui-même. Enfin, le misérable avoua son horrible calomnie et mourut en désespéré. Saint François de Sales le pleura [1]. »

O Voltaire! ô malheureux ennemi d'une religion qu'au fond du cœur tu adorais! Homme prodigieux dans tes égarements mêmes, et qui fis déraisonner la vertu en l'enivrant de malice et d'esprit! Menteur immortel, détestable enchanteur, ce sont là tes enfants!... Ils se disent aussi les fils de Pascal!... Ils ont déblayé le *sillon des siècles*... N'ont-ils pas fait des révélations?... Ils sont les prêtres du Vrai et de la Charité! Ils sont d'honnêtes gens! On ose frapper des médailles en leur honneur et les apo-

[1] Aug. de Sales.

théoser comme des dieux! On dit de M. Michelet, qu'il est *l'un des plus vaillants et des plus nobles héritiers de l'excommunication de ce pauvre Voltaire*[1] *!...*

Non, M. Michelet, et toujours non, les jésuites, pour donner le change à saint Ignace, n'ont pas *remplacé* la direction générale des couvents, qui leur était sévèrement interdite, en pratiquant la *direction individuelle*, et dirigeant *une à une* les religieuses qu'ils ne gouvernaient point collectivement (*ibid.*). Le moindre vice de ces allégations, c'est qu'elles égalent en absurdité toutes celles que nous avons vues.

Saint Ignace défend aux jésuites d'accepter facilement la direction des religieuses; pourquoi? pour prévenir peut-être les impurs lazzis de votre *chasteté de plume*[2]. Voilà une règle positive. Eh bien, je

[1] *National* déjà cité.

[2] Voici un exemple de *chasteté de plume :* LES RÉGENTS (JÉSUITES) A QUI LE MONDE DES FEMMES SE TROUVAIT FERMÉ, DEVINRENT TROP SOUVENT DES TIRCIS, DES CORYDONS DE COLLÉGE. (Page 101.) — Il me souvient ici d'une belle parole de saint Augustin, citée dernièrement par le vénérable évêque de Chartres, et qui résume assez bien la prétendue mission

vous défie de prouver que les jésuites n'y soient pas restés fidèles.

Vous confondez à dessein le confesseur et le directeur, le gouvernement et la direction.

La confession:.. mais c'est assez.

La direction, dans le plus large sens du mot, ne consiste qu'en certains rapports de spiritualité librement établis et nourris par une mutuelle confiance entre le directeur et celui qu'il dirige. Elle n'est obligatoire pour personne. Elle est, chez les religieuses, comme chez tous les hommes de tous les états et de tous les caractères, un besoin perpétuel, un appui de la faiblesse, la lumière de l'inexpérience, l'application sentie du fameux adage : *Vis unita fortior*. Si vigoureux que vous soyez, qu'avez-vous fait sans prendre conseil d'un ami? vos libelles probablement, et je le crois... Malheur à celui qui est seul! *Væ soli!* Depuis le premier souffle jusqu'au repos du sépulcre, la di-

morale de M. Michelet. *Verba quædam*, etc., etc., *velut impura exhorrescens, impurus exagitat*. Raffinement usité de nos jours. On maudit le vice pour avoir le plaisir d'en parler.

rection nous suit et ne nous quitte jamais; et d'ordinaire, quand nous la perdons de vue, c'est alors que nous la subissons davantage. Nous sommes des soldats sur la terre, *militia est vita hominis super terram*. Point de soldats, point de bataille sans un chef, point de vie possible sans direction.

Faut-il montrer maintenant en quoi le gouvernement diffère de la direction, et que le directeur, pour donner à des religieuses quelques salutaires avis, ne tient pas nécessairement la clef de la caisse et..... J'ai honte.

Faut-il répéter que le directeur doit être approuvé par l'evêque, comme le confesseur, et qu'il est révocable comme celui-ci; que M. Michelet confond le directeur et le confesseur extraordinaire; et qu'il y a l'objet de la confession et l'objet de la direction, qui sont parfaitement distincts?..... Et enfin ne voyez-vous pas les intentions de l'Eglise, lorsqu'elle consacre par son autorité souveraine ces trois systèmes de conduite intérieure?

Effectivement, la confession, lorsqu'il s'agit de religieuses surtout, *présente une tentation terrible*. Un homme seul peut exercer sur une pauvre femme isolée, qu'il dirige constamment et dont il possède les plus impénétrables secrets, une dangereuse tyrannie. Par ces motifs, l'évêque l'a choisi entre les saints; sur la moindre plainte et sur un simple soupçon, l'évêque intervient et lui retire ses pouvoirs. Il n'importe. L'évêque prendra des précautions plus minutieuses. Si la pauvre femme ne goûte pas son confesseur ordinaire, elle écrira une lettre, sans obligation de la soumettre à sa supérieure, elle la déposera chez la portière du couvent, qui doit la remettre à l'évêque. Cette lettre contient la demande d'un confesseur : l'évêque désigne, comme je l'ai dit, un confesseur nouveau. — Ainsi peut-elle porter au tribunal de l'évêque, remarquez-le bien, tous les sujets de plaintes qu'elle trouverait dans son couvent.

C'est là la règle ordinaire. Il existe une disposition commune. Quatre fois par an,

l'évêque donne aux religieuses un confesseur extraordinaire sous les réserves que j'ai dites.

Indépendamment de ce confesseur, elles avaient un directeur... Eh! lisez l'abecédaire.

Où prenez-vous vos malédictions? Où trouvez-vous de la débauche, des absolutions amoureuses, et le droit d'écrire ces lignes infectes : « Avec le directeur jésuite, « le confesseur devenait peu à peu une es- « pèce de mari dont on ne tenait guère « compte » (*page* 88)? Ignoble propos, calomnie lâche et folle.

Et c'est pour l'excuser, vraisemblablement, que vous dites en si beaux termes : *Toi, jésuite, souviens-t'en, ton art est la calomnie* (*page* 90). Vous avez vos raisons pour crier au voleur; c'est un système connu. Ceux qui vous poursuivent ne s'y tromperont pas..... *Toi, souviens-t'en, ton art est la calomnie.*

Sur quoi vous racontez, prêtre du vrai, quelque anecdote de taverne : « Une des

« parentes du cardinal de Bérulle étant de-
« venue grosse aux Carmélites, les jésuites
« l'accusèrent hardiment[1]. » — Et vous citez Tabaraud..... D'abord, Tabaraud, comme janséniste, était l'ennemi né des jésuites; et c'est un témoignage au moins singulier que le sien. Et puis vous mentez pour la millième fois, car il n'y a pas une syllabe dans tout ce volume de Tabaraud qui justifie la citation. Jamais Tabaraud n'a écrit ni même pensé que les jésuites accusèrent M. de Bérulle.

Prodigieuse effronterie ! dites-vous. (*Ibid.*) Je l'accorde, mais c'est la vôtre.

[1] Page 89.



Quiétisme des jésuites. — Le jésuite Desmarets de Saint-Sorlin. — Scélératesse du P. Annat.

Le cinquième chapitre n'est qu'un résumé des chapitres précédents. On espère y trouver quelques explications; le chaos se complique. M. Michelet fait l'éloge de Port-Royal, qu'il ne connaît pas; du grand Arnaud, dont il n'a pas lu les ouvrages; de Pascal, qui ne méritait pas sa bienveillance.

Suivant lui, le clergé, au dix-septième siècle, *fait des affaires*. (*Page* 91.) — Té-

moin saint Vincent de Paul, Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon, Fleury, etc... Et les laïques *font l'Eglise.* — « Car « Descartes et Galilée ont donné le mouve- « ment à la science, Leibnitz et Newton « l'harmonie. » (*Page* 92.)

Le reste est de même.

On y fait de Desmarets de Saint-Sorlin, membre de l'Académie Française et auteur de *Clovis*, un suppôt du jésuitisme. — Et comme tout exprès, les jésuites ont condamné plus haut que personne le fanatisme bâtard de Desmarets.

On dit que la vie de Simon Morin était innocente. — Chacun sait que Morin, logé chez une fruitière de Paris, abusa de la fille de celle-ci, etc., etc.

On dit que le père Annat poussa Desmarets à faire brûler ce malheureux (*page* 103). — Et en même temps, que Desmarets perdit Morin par jalousie. On prête au père Annat les infernales machinations que voici : « Poussé par ce religieux, Desmarets capta « la confiance de Morin, lui fit croire qu'il « était son disciple (de Morin), et *en* tira

« (pour *tira de* lui) des preuves écrites au « moyen desquelles on *le* fit brûler (non « pas Desmarets, mais Morin [1]).

On dit encore que « la faveur du père « Annat valut aux livres les plus extrava- « gants de Desmarets l'approbation de l'ar- « chevêque de Paris. » (*Page* 103.) — Et l'histoire dit que le clergé de Paris, de son propre chef, approuva les seuls ouvrages irréprochables que Desmarets de Saint-Sorlin eût mis au jour, après sa conversion, ce qui n'entraîne aucunement l'approbation des autres [2].

On dit que Desmarets, *toujours conduit par les jésuites*, « a démembré Port-Royal, « et cela en gagnant *quelques-unes* des « religieuses (*page* 102). » — Ce qui paraît fort logique et vraisemblable.

On ment de toutes les manières et sur tous les tons.

1 Page 103.

2 Ces livres sont l'*Office de la Vierge* et des *Prières* où se faisait remarquer un peu d'exaltation, mais qui n'avaient encore aucun caractère dangereux.

Pourquoi Tartufe n'est pas encore quiétiste. — Tartufe excommunie l'Église. — En quoi le Tartufe se mêle à la réaction dévote. — M. Michelet FAIT LA CLASSE à Molière.

Au chapitre sixième, il s'agit de savoir pourquoi Tartufe n'est pas encore quiétiste, 1664-1669.

Et d'abord, pour constater l'existence des Tartufes réels, M. Michelet cite une anecdote de mademoiselle Bourignon, qu'il dit extraite des œuvres de celle-ci. — Mademoiselle Bourignon a écrit vingt-un volumes, où ce passage ne se trouve pas. Il est dans sa vie écrite par un protestant fanatique, Pierre Poiret. — Quant à Saint-Saulieu

> Nommez-le fourbe, infâme, et scélérat maudit,
> Tout le monde en convient, et nul n'y contredit[1].

La fin du chapitre consiste en une leçon que donne à Molière... M. Michelet, sur la manière d'écrire un meilleur Tartufe.

[1] Molière, *Le Misanthrope*, act. I, sc. 1.

« Le dévot pris en flagrant délit par le « mondain ; l'homme d'église excommu-« nié par le comédien.... Voilà le sens, la « portée du Tartufe. » (*Page* 106.) — Si quelqu'un fut jamais inhabile à juger Molière et ses œuvres, c'est M. Michelet. Molière s'explique lui-même sur le sens de ses intentions. Et le dévot n'est aucunement *pris :* le dévot s'appelle Cléante, et il *prend* tout seul.

Molière a dit :

Il est de faux dévots, ainsi que de faux braves.

Il attaque les faux dévots dans le personnage de Tartufe. Il flétrit précisément l'hypocrisie *religieuse*, parce qu'il la met en regard de la piété sincère ; et cette opposition, ménagée avec un art merveilleux, n'avait encore échappé à personne.

Il est également inouï qu'on ait prêté au grand comique l'idée de faire jouer par le *mondain* je ne sais quel rôle grimaçant de moraliste universitaire. On admire tous les

jours, et à chaque page de ses immortels chefs-d'œuvre, la pitié railleuse et profonde, l'indignation sublime, et les sages maximes que lui inspirent les travers du monde petit et grand.

Cette phrase : « L'homme d'église excom« munié par le comédien, » n'est susceptible d'aucun sens raisonnable.

Tartufe, dans la comédie, ne représente pas l'*homme d'église*, ou du moins ce que M. Michelet voudrait qu'on entendît par là. Tartufe n'est pas un prêtre, ni même un marguillier, ni même un jésuite. C'est un mondain précisément qui passe par l'église pour arriver plus vite au libertinage et au vol, mais qui s'y prend dès l'abord d'une manière assez gauche. Ses contorsions, ses bons offices de bénitier, sa démarche peureuse et sournoise, sa physionomie tout entière trahit le peu d'habitude du lieu et fait que je m'étonne aussitôt de l'y rencontrer. Il ne passera pas. Cléante a vu son masque, et le jette à la porte. Que dis-je? Son masque tient mal, et tombe de lui-même à deux pas du béni-

tier ; Elmire le déjoue, Orgon retrouve sa cassette, M. Loyal fait son métier ; Tartufe est tartufié, il ira aux galères du roi. Voilà le sens, la portée du Tartufe.

Que parlez-vous du *comédien* ? Molière était comédien, sans doute, et si M. Michelet voulait dire que Molière qui jouait la comédie, étant excommunié par l'homme d'église, excommunie l'homme d'église à son tour, il se permet une sauvage naïveté.

Enfin, le sens probable de cette phrase alambiquée serait que Molière a mis en scène un comédien pour l'opposer à l'homme d'église, et les vertus injustement méconnues du premier, pour confondre les ignominies vénérées de celui-ci. M. Michelet m'accorde qu'il n'en est rien.

« Le théâtre, ajoute-t-il, raffermit la morale religieuse, *ébranlée dans l'Eglise*[1]. » (*P.* 107.) Je souffre l'explication ; mais elle fausse l'idée en l'exagérant. Je ne suis point de ceux qui refusent à Molière le bon sens et la sincérité. Sa comédie vaut mieux qu'un

1 *Ebranlée dans l'Eglise!* Luther l'avait dit ; l'Eglise a répondu.

mensonge. Elle peint admirablement des abus réels. Il a existé des Tartufes. Je sais qu'il en existe, et malheureusement tout porte à croire que cette génération maudite se propagera jusqu'à la fin des siècles. Les flétrir, c'est une œuvre méritoire, souvent courageuse. Ils ont généralement le secret de se faire craindre. En effet, ces gens-là sont partout, dans les conseils des rois comme dans les comptoirs des marchands, au Collége de France et sur le pavé des rues, partout. Et après avoir mis Tartufe dans l'église, — puisque alors, la dévotion étant favorisée, Tartufe ne trouvait point de plus sûr moyen d'intrigues, — Molière probablement aurait mis Tartufe dans la position de mon adversaire, vu qu'aujourd'hui le vent de la faveur souffle par là.

Mais fallait-il, en bon moraliste, négliger les préoccupations vulgaires, et, par une peinture trop saisissante du mal, persuader à des esprits ulcérés et faibles que leurs justes ressentiments doivent punir la chose des

fautes commises par les personnes ? La vérité qui produit l'erreur, est-ce la vérité ? Molière parlait bien, les auditeurs entendaient mal ; et ce grand homme ne pouvait l'ignorer. C'est pourquoi Rousseau l'a jugé sévèrement : « Qui peut disconvenir, dit-il, que le théâtre de Molière, dont je suis l'admirateur plus que personne, ne soit une école de vices et de mauvaises mœurs...? J'entends dire qu'il attaque les vices ; mais je voudrais bien que l'on comparât ceux qu'il attaque avec ceux qu'il favorise.... Convenons que l'intention de l'auteur étant de plaire à des esprits corrompus, ou sa morale porte au mal, ou le faux bien qu'il prêche est plus dangereux que le mal même, en ce qu'au grand soulagement des spectateurs, il leur persuade que, pour être honnête homme, il suffit de n'être pas un franc scélérat. »

Au reste, le Tartufe n'est pas la seule comédie que Molière ait écrite. Le *Bourgeois gentilhomme*, l'*Avare*, et surtout l'*Amphytrion* lui donnaient infiniment peu, ce semble, le droit d'excommunier les prêtres.

Je n'aperçois pas en tout ceci un bien solide raffermissement de la morale religieuse; et la tristesse de Rousseau pénètre dans mon cœur.

M. Michelet donne des conseils à Molière, comme il en donnera bientôt à Bossuet. S'il avait fait le Tartufe, il l'eût fait autrement. « Il eût employé *peut-être* le mys-« tique jargon de Desmarets et des pre-« miers quiétistes. » (*Page* 108.) « Il aurait « serré la place *de plus près*, avant d'être « découvert. » (*Page* 116.) La déclaration de Tartufe le choque par son invraisemblance, *déclaration*, dit-il, *d'un tel homme* à *une tellé dame!...* « Un vrai Tartufe eût mené « bien autrement la chose; il aurait attendu le moment favorable. » (*Page* 109.) M. Michelet, beaucoup plus fin que Molière, amènerait d'abord sur les planches « tous les « amants dont Elmire a éprouvé les in-« discrétions; et alors elle se serait laissé « dire bien des choses, qu'elle ne peut en-« tendre au moment où la prend Molière. »

Page 109. — Mais, observe-t-il judicieusement, « c'était chose impossible dans un drame si court. » (*Ibid.*)

Et M. Villemain, qui fit un cours de littérature fort estimé, ne s'en doutait pas ! Et le *National*, juge compétent, s'il en fut, au point de vue de la littérature et de la critique, ne l'avait pas soupçonné davantage[1] !... Le *National* aura longtemps sur la conscience son panégyrique officieux.

J'omets une foule de conseils, non moins charmants.

Quel dommage que Molière soit défunt ! Mais plutôt quel dommage que l'illustre

[1] En blâmant les complaisances du *National* pour M. Michelet, je suis loin de méconnaître le talent du rédacteur. Il y a plus, et je crois fermement qu'au point de vue littéraire, l'article en question vaut mieux à lui seul que le libelle tout entier dont il fait l'éloge. On ne saurait soutenir avec plus d'esprit une plus triste cause. C'est malheureusement un passeport frauduleux où se laisseront prendre des *autorités* même. Voilà pourquoi je l'ai *biffé* de toutes mes forces.

professeur ne produise pas à la Comédie française un Tartufe de sa façon !

Nous trouvons ici une histoire de Molinos, revue, corrigée et considérablement augmentée.

On raconte qu'il eut *du succès à Rome ;* on n'ajoute pas que le succès fut antérieur à la publication de la *Guide spirituelle*. On évite de dire que, dans le principe, Molinos avait une réputation bien méritée de grand directeur, qu'il descendit à l'hérésie par une pente insensible ; que son premier antagoniste fut un jésuite, le P. Segneri, qui publia contre sa doctrine un livre intitulé : *La Concordia tra la fatica e la quiete ;* qu'au premier aperçu, l'erreur, habilement dissimulée, déjouait l'examen, et qu'ainsi s'explique l'approbation des *cinq docteurs ;* que ces erreurs, aussitôt qu'on les eut démêlées et définies, furent condamnées, au nombre de soixante-huit (19 novembre 1687) ; et qu'enfin, par l'organe du père d'Avrigny et de tant d'autres, les jésuites ont adhéré de cœur

et d'âme, expressément, publiquement, logiquement, à la bulle d'Innocent XI [1].

Les nombreuses éditions d'un ouvrage ne prouvent point du tout sa valeur intrinsèque et l'estime qu'on en fait; je pense l'avoir démontré beaucoup trop longuement au début de mes notes. A moins de prouver pour sa part que ces *vingt* éditions et traductions de *la Guida* étaient l'œuvre de Rome et des jésuites, et d'abord qu'elles ont existé réellement, M. Michelet ne prouvera rien.

Rome, suivant lui, continuait la Maidalchini Panfili. « Elle dormait avec le gé- « néral des jésuites, Oliva, parmi les *Vignes* « somptueuses, les lis et les roses, et les « belles paresseuses qui vivent couchées, « l'œil demi-clos. » (*Page* 121.) — On souligne vertueusement le mot *vignes*, et, en fait de *chasteté de plume*, le mot signifie qu'Oliva était un ivrogne, car tout le monde

[1] L'Inquisition avait qualifié Molinos d'*enfant de perdition*, 28 août 1687.

ne sait pas ce que c'était que les Vignes pour les grands personnages de Rome à cette époque.

« Rome, ajoute-t-il, Rome, *la ville des « catacombes, devait aimer le repos et prê- « ter l'oreille à la voix basse, muette* de « Molinos. » (*Ibid.*) — Observation très-profonde.

Les jansénistes, Bossuet, et la France; le ciel et la terre, ont bien su si Clément IX et Innocent XI *dormaient l'œil demi-clos*...

Quand parut la *Guide spirituelle*, 1675, le père Oliva n'avait guère que soixante-quinze ans : singulier sybarite, Anacréon piteux, qui, dans sa fainéantise, évangélisait d'abord toutes les principales villes d'Italie sous trois différents papes; qui dirigeait souverainement d'un pôle à l'autre l'immense conspiration de la société de Jésus; qui devait enfin laisser après lui un *Recueil de lettres*, des *Sermons*, des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, etc., etc.

Voilà le quiétisme à Rome. Le voici chez nous.

Quiétisme en France. — Madame Guyon et le père Lacombe.

« Le quiétisme eut un tout autre carac-
« tère en France, » dit M. Michelet. (*Page* 121.) — C'est fort heureux, qu'il le dise.

Dans un pays vivant (n'oublions pas qu'il était mort), *la théorie de mort montra de la vie.* (*Page* 121.) — Mon intelligence ne va pas jusqu'à pénétrer cette énigme. Ce sont là de ces pensées si fines, si fines, qu'on ne peut les saisir; et leur obscurité fait leur charme.

Je présumerais pourtant la traduction que voici: « La France vivait, bien qu'en maintes circonstances l'illustre professeur ait constaté son décès. Or, les doctrines anéantissantes de Molinos, qui contenaient la mort, furent introduites et propagées en France avec une activité inouïe, et tellement qu'on

se servait de la vie pour produire la mort. »

Si ma version n'est pas plus limpide que le texte, nous attendrons celle du *National*. J'ai cité, comme de coutume, la phrase entière : « *Dans un pays vivant*, *la théorie* « *de mort montra de la vie.* » Le *National*, qui a dit : *C'est proprement un charme*, peut s'expliquer à ce sujet. Je l'en défie charitablement.

Madame Guyon (Jeanne) se distingua parmi les plus chaleureux coryphées du quiétisme.—On n'en doute pas. Et l'Eglise a condamné madame Guyon comme Molinos ; et les jésuites n'absoudraient pas une pénitente ou un pénitent qui, depuis la condamnation, s'obstine à suivre les voies du quiétisme ; et M. Michelet ne trouverait pas au frontispice des *Torrents* l'approbation d'un jésuite ou d'un évêque ou d'un prêtre quelconque, non flétri par l'autorité légitime.

Ce qu'il dit des *Torrents* et des disposi-

tions d'esprit de madame Guyon, j'y souscris volontiers, sans préjudice des observations saugrenues dont il assaisonne son récit.

Il s'y mêle pourtant une calomnie que l'honneur et le simple bon sens repoussent de toutes leurs forces.

Le père Lacombe dirigeait madame Guyon et partageait ses erreurs; une correspondance suivie, comme c'était alors l'usage, s'établit entre les deux illuminés[1]. De là, M. Michelet conclut que le père Lacombe poussait son attachement pour madame Guyon jusqu'à des adultères vaporeux (*page* 123) : « Le père Lacombe, « dès qu'il la vit, jeune alors, encore mariée « et *soignant son vieux mari*, fut si vive- « ment pris au cœur qu'il se trouva mal » (*page* 123). — Reste un inconvénient : le Père Lacombe ne la vit pour la première

[1] Observons que le P. Lacombe, étant un barnabite savoyard, n'était pas un jésuite français. — Madame de Maintenon consulta Bourdaloue sur l'affaire du quiétisme ; le savant jésuite ne fut point favorable à cette doctrine qui n'était pas, disait-il, selon la science, et qui supprimait tous les actes particuliers et pratiques de la religion en se bornant à un simple acte de contemplation ou d'oraison passive.

fois qu'en 1678, et le mari de madame Guyon mourut le 21 juillet 1776. Elle était née le 13 avril 1648, elle avait seize ans à l'époque de son mariage; à vingt-huit ans elle était veuve.— Quant au père Lacombe, s'il ne suffit pas d'indiquer son âge, M. Michelet peut lire trois lettres de l'abbé de la Bletterie qui le disculpent surabondamment, ainsi que son élève, sur le chapitre des mœurs[1]. «On arracha au Père Lacombe, détenu au château de Vincennes, un écrit portant la date du mois d'août 1698, par lequel il exhortait madame Guyon à se repentir de leur coupable intimité. « Le *pau-* « *vre homme* disait-elle, *est devenu fou* » (*page* 124). En effet, le Père Lacombe mourut fou à Charenton quelques temps après. »... Et puis je n'ai pas à défendre le père Lacombe, ni même madame Guyon.

[1] Lettres au sujet de la *Relation du quiétisme* de Jean Phelippeaux. — 1733, in-12.

FÉNELON.

—

Fénélon et madame de la Maisonfort.—Leurs amours.—Scélératesses de madame de Maintenon.—Si l'évêque de Chartres, Godet des Marais, fut un cuistre.

Au sujet d'un article qui parut, il y a quelques mois, dans la *Revue des deux mondes*, M. Michelet prononce cette parole superbe : *Je ne descendrai point à une profession de foi, à une dénégation*, etc., etc. [1]. Pure manière de *jouer au Rousseau*. Le *Voltaire* ne suffisait pas. Cela fait diversion. Ainsi, point d'explica-

[1] Voir le *National* du 4 février 1845.

tions possibles, point de raisons, ni de lumière, ni de conscience, ni d'honnêteté, rien... M. Michelet ne descend pas jusque-là. Ce qu'il écrit, cela est vrai, parce qu'il l'écrit. Il faut l'accepter et se taire.

Le cardinal de Bausset n'a pas fait la vie de Fénelon, et dévoilé d'avance les méprisables calomnies de M. Michelet.

Les qualités charmantes et supérieures de madame de la Maisonfort n'expliquent point par elles-mêmes l'intérêt qu'on lui porte : madame de Maintenon désirait son entrée à Saint-Cyr, par un motif de jalousie seulement, et afin de la soustraire aux lubriques regards du vieux Louis XIV, qui ne l'avait jamais vue. « Elle ne lui laissait voir « que de vieilles femmes, » remarque M. Michelet. (*Page* 139.) Pour les mêmes fins, elle écrit sournoisement à cette jeune chanoinesse que, *dans la première place du monde, elle se meurt de tristesse et d'ennuis*[1].

[1] Lisez l'histoire des Harpies, dans l'*Enéide*.

Ainsi, le cardinal mentait, lorsqu'il a dit : « Madame de Maintenon se plaisait à voir en madame de la Maisonfort celle qui devait un jour la remplacer à Saint-Cyr pour entretenir l'esprit et l'ordre qu'elle voulait y établir... Les lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût, et une confiance qui ne se retrouvent jamais qu'avec un mélange de contrainte dans les autres correspondances... Ce fut peut-être celle qui inspira d'abord l'intérêt le plus vif à madame de Maintenon [1]. »

Godet des Marais mérite bien qu'on l'appelle *cuistre de mérite*. (*Ib.*) Saint-Simon n'a pas dit, à la page 310 du tome XI de ses Mémoires : « Ce prélat était fort savant et surtout profond théologien. Il y joignait beaucoup d'esprit, de la fermeté et même des grâces. Son désintéressement, sa piété, sa rare probité étaient son seul lustre..... Ses mœurs, sa doctrine, ses devoirs épiscopaux, tout était irréprochable. »

[1] *Histoire de Fénelon*, tome Ier, page 213.

Quoiqu'elle eût éloigné l'abbé de Fénelon pour se servir de l'évêque de Chartres, et le quiétisme pour se servir du *sec* et du *littéral* (*page* 139), madame de Maintenon reprend tout à coup Fénelon, sans expliquer sa conduite. — Pourquoi donc? C'est sûrement qu'elle avait compris l'inutilité du *sec* et du *littéral*, et qu'à ses yeux désormais, le quiétisme aurait plus d'adresse pour *imposer* une vocation à madame de la Maisonfort? — Oui et non. Soyez attentif.

Un conseil s'assemble, composé des lazaristes Thiberge et Brisacier, et, chose étonnante!... de l'évêque de Chartres, qu'on avait *éloigné*[1]. (*Page* 143.) Ces trois hommes « règlent la destinée de la *victime*, pen« dant qu'elle se retire *devant le saint sa*« *crement* et verse *dans sa chambre* un « torrent de larmes. (*Ibid.*) — On n'a rien vu d'aussi naturel.

Néanmoins, M. Michelet devrait bien indiquer les sources pures où il puise ses documents. Son autorité est respectable,

[1] En ne l'éloignant pas. Car Fénelon lui fut adjoint.

comme on voit, et sa parole sacrée; mais j'aimerais mieux autre chose. Tout le monde n'a pas assez de génie pour découvrir un doucereux brigand sous l'enveloppe gracieuse qui cache Fénelon. « Madame de la Maisonfort, elle-même, dites-vous, a raconté qu'elle pensa mourir *de douleur.* » Vous faites d'elle une *victime* pitoyable. A vous croire, ces prêtres assemblés se concertaient sur les moyens de l'immoler le plus atrocement possible. Son sort dépendait de leur sentence; et son sort, c'était sa liberté, sa vie. Eh bien ! que diront les lecteurs, lorsqu'ils sauront qu'il s'agissait tout simplement, parmi ces prêtres, de fixer les attributions de madame de la Maisonfort dans la conduite de l'établissement royal et de lui faire accepter une position supérieure dont s'alarmait bien à tort son angélique modestie? Telle est la seule cause de sa douleur; voilà pourquoi ce club ténébreux; voilà pourquoi la *victime* n'assistait pas aux délibérations, chose absurde, chose monstrueuse et impossible, si l'on suppose que Fénelon, des

Marais et les autres machinaient sa vocation religieuse. — Donc, pourquoi le concile ?

Car enfin, « l'abbé de Fénelon est admis « à *ce beau concile.* » — Et certes, je m'y attendais bien. J'aurais même pensé qu'il présidait aux délibérations. C'était une conséquence forcée de sa mission diabolique. — Point du tout. « Seulement il n'y contredit pas. » — A quoi bon le nommer directeur? — M. Michelet répond qu'il jouait cartes sous table. Et la chose s'expliquera tout à l'heure.

Mais, mon Dieu, quelle maladresse de lui adjoindre, dans une circonstance aussi critique, les hommes les plus opposés à sa manière de voir, et celui-là même dont on avait éloigné l'influence *littérale* et *sèche* au profit de son quiétisme? Le *littéral* était en majorité ; le *sec* se combine difficilement avec le tendre. Fénelon avait le dessous nécessairement. La partie était manquée sans retour. — C'est là *justement* le curieux de la scène, et ce qui en fait la rareté.

Au reste, « les délibérations étaient de « pure forme. Madame de Maintenon vou-

« lait, il ne restait qu'à obéir. » (*P.* 143.) Personne n'ignore que cette duègne ombrageuse avait un cœur de tigre et buvait, pour se rafraîchir, le sang des jeunes filles.

En appelant Fénelon à Saint-Cyr, madame de Maintenon voulait que la jeune pensionnaire se prît d'amour pour lui et qu'enfin deux beaux yeux obtinssent du cœur ce qu'un *sec* et *littéral* raisonnement n'avait pu obtenir de l'esprit. (*Page* 144.)

Ce qui fut dit, fut fait. La victime était prête. Mais il fallait sauver les apparences. Voilà pourquoi le concile. Brisacier, Thiberge et des Marais ont l'ordre d'égorger la victime, et Fénelon de les laisser faire. Fénelon ne délibère pas, c'eût été impolitique ; mais il assiste aux délibérations, et guette clandestinement, dans quelque recoin de la salle, une sentence conforme à ses œuvres préparatoires ; lâche et féroce inquisiteur... Il immole le premier toutes ses répugnances connues et tout son cœur ; il se prête, comme je l'ai dit, à des manœuvres d'enfer, « pour obtenir de madame « de Maintenon, avant que la doctrine

« (quiétiste, sans doute) n'éclatât, la po-
« sition d'un grand prélat où *tous les siens*
« le poussaient. » (*Page* 144.) Vil imposteur, plat valet, perdu de débauche et d'ambition.

Sa mission finie, « Fénelon s'éloigna peu « à peu. » (*Ibid.*)

Ainsi convient-il de juger Fénelon, et madame de Maintenon, et Godet des Marais, et l'humanité.

Fénelon, qu'est-ce que cela? Fénelon...

« La réputation de Fénelon, dit J.-B. Rousseau, vivra autant qu'il y aura sur la terre des hommes sensibles au vrai mérite et à la vraie vertu. Et, soit dit à la honte de notre nation, peut-être sera-ce chez nous que sa mort sera le moins pleurée[1] ! »

M. Michelet ne prend pas le mot pour lui; je l'en félicite.

[1] Voyez *Manuscrit de madame de la Maisonfort.*

En résumé, madame de Maintenon voulait et ne voulait pas de quiétisme au pensionnat de Saint-Cyr. Elle n'avait d'opinion que sa noire jalousie; et, pour concentrer sur elle seule les derniers feux d'un vieux roi dissolu, tout lui devenait catholique. Et ce que fait cette histoire à la question du quiétisme, je ne sais encore.

M. Michelet réplique peut-être que Fénelon, comme quiétiste, se trouva *justement* au niveau des intrigues jalouses et des placides brutalités de madame de Maintenon.

Fort mal à propos, Fénelon n'était pas, au pied de la lettre, un quiétiste. Il commit des erreurs qui pouvaient conduire de loin à cette funeste doctrine. Innocent XII, dans son décret du 12 mars 1699, dit que *les fidèles pourraient être insensiblement conduits par le livre des* Maximes *à des erreurs déjà condamnées*; Fénelon se soumit aussitôt, mais il n'était pas quiétiste. — Le principe fondamental du quiétisme est qu'il faut s'anéantir complétement

pour s'unir à Dieu; que la perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre âme, et à regarder comme indifférent tout ce qui peut nous arriver en cet état.—Toute l'erreur de Fénelon consiste uniquement en ceci, qu'il ne voit dans Dieu que Dieu lui-même et porte jusqu'à l'excès l'amour pur et désintéressé. Les vingt-trois propositions condamnées par le bref peuvent se réduire à ces deux points: 1° il est des âmes tellement embrasées de l'amour de Dieu, tellement soumises à sa volonté, que si, dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut. 2° Il est en cette vie un certain état de perfection dans lequel il n'y a plus lieu, pour les personnes qui sont en cet état, ni au désir de la récompense, ni à la crainte des peines [1].

[1] Œuvres, tome 2, page 278, édit. de Lebel. 1823.

Il est juste de reconnaître que Fénelon soutint madame Guyon ; son caractère et la nature de sa piété l'inclinaient tout naturellement vers ces idées fausses, mais généreuses en apparence. A la manière dont il les expliquait, la condamnation portée contre Molinos ne semblait pas l'atteindre. Après la conférence d'Issy, lorsqu'il eut condamné lui-même madame Guyon, quelque chose lui resta pourtant de ses mystiques entretiens. Il publia le fameux livre des *Maximes des Saints*, qui fut aussi condamné ; nous le savons déjà. Rome ayant parlé, il se tut, et rentra dans l'orthodoxie héroïquement, aux acclamations du monde catholique.

Attribuer à l'Eglise des erreurs professées par quelques-uns de ses membres, mais qu'elle a frappées des censures les plus solennelles, c'est au moins un contresens.

Qu'il expose tant qu'il voudra et comme il lui plaira les points fondamentaux du quiétisme, qu'il nous répète à satiété ce que

nous savons aussi bien que lui et mieux que lui, M. Michelet n'aura fait, en définitive, que donner un coup d'épée dans l'eau; à moins qu'il ne s'estime, pour avoir entremêlé ces fastidieuses redites de sales inventions et d'ineptes commentaires; auquel cas, il s'estimera tout seul.

BOSSUET.

Bossuet et la sœur Cornuau. — Leurs amours. — Quiétisme de Bossuet.

Je suivrai encore la méthode analytique. M. Michelet récuse de plus en plus la contradiction. *Il ne descend pas jusque-là.* Dévoiler les conséquences nécessaires de ses assertions éhontées, c'est lui faire *un procès de tendance*. Interpréter ses logogriphes dans le sens le plus présumable, c'est formuler *une dénonciation contre lui. La conscience ne peut être alarmée de bonne foi.* Il voudrait sans doute que,

pour attaquer un homme avec cette virulence, je fusse du moins *à l'abri derrière un texte positif et précis ;* mais si j'apporte *le texte positif et précis*, il répétera son refrain des *procès de tendance*, et il priera le *National* d'ajouter en *post-scriptum*, que *l'honorable professeur est bien bon de s'émouvoir de ces misérables petites dénonciations*[1].

Pour ne pas contrarier une si délicate nature, je me borne à copier le libelle, provisoirement du moins.

« La grandeur du génie, dit-il, et la « noblesse du caractère éloignaient Bossuet « du quiétisme.... » (*Page* 146.)—Cependant Bossuet pratique le quiétisme; car il paraphrase à sa manière quelques versets du *Cantique des cantiques* dans une lettre qu'il écrit à madame Cornuau. (*Page* 152.) Car Bossuet n'a pas de suite dans les idées. (*Page* 153.)

Cette grande dame, que nous appelons

[1] *National* du 4 février 1845.

poliment *la Cornuau*[1], prend Bossuet pour directeur, et lui confie les peines de son âme ; elle avoue, entre autres choses, des péchés de jalousie, et, sur les réprimandes charitables de son directeur, elle se fait garde-malade de la personne dont elle était jalouse. — Donc il faut, 1° que la malade soit *aimée* de Bossuet; 2° que la jalousie de madame Cornuau provienne de là; 3° que, par un raffinement inouï d'amour, la sœur Cornuau soigne désormais dans la malade préférée Bossuet lui-même. (*Pages* 150 et 151.)

Comme madame de Chantal, madame Cornuau est pure, mais passionnée; si passionnée que Bossuet n'ose recevoir sa visite dans les salons de l'évêché de Meaux, et la confine dans un *lieu très-petit*, *très-froid*, *ingrat d'aspect*, *qui rebute par la sécheresse et rappelle que, sous ce beau génie, le meilleur prêtre du temps, il y eut un prêtre encore*[2]. (*P.* 149.) La sœur

[1] Comme nous disions tout à l'heure *La Maisonfort*.

[2] *Il y eut un prêtre encore.* — Saint François de Sales nommait cela des *profondités defunctes*.

Cornuau n'y tiendra pas, il y fait trop *froid* pour l'amour, c'est trop *petit* et *ingrat*, c'est *rebutant;* elle s'en ira très-vite en méditant les lumineuses paroles que voilà, et Bossuet, si j'ose le dire, *l'aura échappé belle.*

Et en effet, comment trouvez-vous cette *honnête* folle qui prend le nom de *Sœur Saint-Bénigne?* (*Page* 149.) Est-ce donc, je vous prie, assez d'amour? Autant s'intituler tout de suite *madame Bénigne*, ou mieux *madame Bossuet.* Il n'en coûte pas davantage.

Les parrains transmettent leurs prénoms à l'enfant qu'ils tiennent sur les fonts baptismaux ; tout le monde s'appelait *Louis* en 1815, et *Napoléon* sous l'empire. On peut, sans trop de témérité, regarder l'entrée en religion comme une sorte de vie nouvelle, et la consécration figure un baptême; alors la professe choisit tel parrain que bon lui semble parmi ceux qui sont le plus capables de soutenir son existence spirituelle. Ayant Bossuet pour directeur, la sœur Cornuau

reçoit le prénom de son parrain. Et puis, *Bénigne* Bossuet, c'était Bossuet... Eh bien, non ! si elle se fait appeler sœur *Saint-Bénigne*, c'est toujours parce qu'elle brûle pour lui de la plus dangereuse flamme.

Observez bien les symptômes :

« Elle s'ingénie, autant que le permet sa « médiocrité naturelle, à suivre les goûts et « les idées du grand homme. » (*Ibid.*) — Même signe. Le grand homme est son directeur, et ne doit pas lui servir de modèle.

Bossuet la charge des affaires de la communauté,—dans l'unique but de « distraire « cette nature passionnée, mais un peu « commune. » (*Page* 150.)

La sœur Cornuau se désole toujours. A quel sujet ? M. Michelet répond : « Comment lutterait-elle, près de lui, contre ses autres filles spirituelles, grandes dames, etc., etc. » (*Ibid.*) — M. Michelet ne se lasse pas d'inventer ni de mentir ; c'est un

grand mérite. Il oublie ingénieusement que la Sœur était, en son nom de famille, baronne Cornuau, et qu'à cette époque une dame n'était point baronne sans être une grande dame.

Il va bientôt se donner à lui-même un démenti superbe ; il en a le droit.

« Bossuet, si occupé, trouve du temps pour lui écrire deux cents lettres. » (*Ibid.*) Qu'est-ce à dire? L'austère Bossuet devient amoureux à son tour, et volage. Il maltraite la grande dame dont *elle* est jalouse (*page* 151), *et qui lui fait des confidences un peu scabreuses*[1]. (*Ibid.*) Au contraire, il paraphrase voluptueusement le *Cantique des cantiques* pour la sœur Cornuau qu'il rudoyait tout à l'heure ; pour calmer sa pénitente boudeuse et la rafraîchir, il emploie — sournoisement ou bêtement — *cette langue brûlante*. (*Ibid.*) Il est pire que saint François de Sales.

Et les choses en viennent à ce point que

[1] Inutile d'ajouter que tout ceci est faux.

M. Michelet n'ose *copier la lettre*. (*Ibid.*)

Mauvais drôle que ce Bossuet! Saint homme que mon adversaire!

Etant moins saint, j'aurais bien voulu *copier la lettre;* mais il est à croire que le lecteur m'en exempte, et j'ai dépensé déjà beaucoup trop de temps pour combattre des moulins, ou, comme dit fort bien Jean Pierre Camus, *des escargots qui ne se nourrissent que dans la pourriture et qui meurent dedans les fleurs.*

Soyons pacifiques.

Aussi, voyez. On s'imagine que Bossuet fut l'ennemi du quiétisme. C'est une sottise. Bossuet combattit le quiétisme et Fénelon lui-même avec un acharnement excessif, mais en théorie seulement. « Vous trouvez « dans la correspondance de Bossuet le « quiétisme pratique[1]. »

— Grande découverte de M. Michelet. Voulez-vous la preuve?

[1] « Il est quiétiste en pratique, » p. 146.

« Bossuet développe à plaisir *leur* texte « favori (des quiétistes) : *Expectans expec-* « *tavi.* » (Page 153.)—Le chaste professeur ose bien cette fois copier un extrait de la Correspondance, mais sans en indiquer l'origine ; il ne descend pas jusque-là.

Que la Grace n'est pas le quiétisme. — Confusion charmante de M. Michelet.—Son savoir théologique.—Sa délicatesse parfaite.

Sauf les *procès de tendance*, une réflexion doit se placer ici.

Il était impossible autrefois de faire un gros volume sur le premier sujet venu, sans avoir même étudié les éléments. On connaît aujourd'hui la manière. On n'a besoin ni d'idées, ni d'études spéciales, ni de style, pour écrire ou parler à satiété de tout et partout.

M. Michelet consacre la majeure partie de son libelle à la question du quiétisme? A-t-il défini le quiétisme? ou plutôt, n'a-t-il

pas montré constamment qu'il ignorait la nature de la chose et la signification du mot ?

Parler sans savoir, c'est un moyen ravissant de trouver toujours son contradicteur en défaut. L'Eglise a dit : Dans tous les actes humains, il y a le concours de la Grâce et de la volonté. Or, aux yeux de M. Michelet, l'Eglise est *impie contre la religion*[1], puisqu'elle donne (comme de raison) la prépondérance à la volonté, *pour confisquer celle-ci à son avantage;* l'Eglise est *impie contre la société* , puisqu'elle absorbe (comme on le conçoit de reste) la liberté dans la Grâce. (*Page* 63.) Au premier cas, l'Eglise prêche le désordre pour faciliter ses rapines; au second cas, et pour faciliter ses rapines, l'Eglise *serre autour de l'homme le cadre de fer de la fatalité*.

Le principal mérite de cette distinction subtile consiste essentiellement en ce qu'elle

[1] Voir page 12.

échappe à la vue. C'est toujours la médecine de Sganarelle, *d'autant que l'incongruité des humeurs opaques, qui se rencontrent au tempérament...* — Répondez, si vous en avez la force.

Un raisonnement poursuit l'autre.

Car enfin, qu'est-ce que la Grâce?

Une force surnaturelle, dira M. Michelet, laquelle domine irrésistiblement l'intelligence, le cœur et les sens, et nous réduit à l'état de pure machine. C'est bien la fatalité. Dès lors, plus de différence entre la grâce et le quiétisme. Celui qui croit à la Grâce croit par conséquent qu'il est non-seulement inutile, mais dangereux d'agir, et il se met au lit pour l'attendre.

Les théologiens n'ont pas autant de génie que M. Michelet. Suivant eux, il faut distinguer aussi, mais autrement. Leur définition de la grâce, qui est celle de l'Eglise catholique, je n'en parle que pour prier M. Michelet de consulter le catéchisme.

Eu égard à la doctrine des quiétistes, les

théologiens distinguent : l'origénisme, des visions d'Evagre ; les hésychastes, des beggards ; le grossier molinosisme, des extravagances mystiques de madame Guyon ; et Fénelon, de tout le reste. Ils distinguent ensuite l'hérésie de ce qui n'est pas elle, à savoir l'inertie systématique de la confiance légitime que nous inspirent les promesses divines, le sang de Jésus-Christ versé pour chacun de nous, et le noble sentiment de nos faiblesses.

Le quiétisme enseigne qu'il n'y a pas de péchés pour les âmes unies à Dieu, et que dès lors il ne faut plus s'en inquiéter. La vraie théologie enseigne qu'il faut pleurer ses péchés sans agitation, sans se tracasser et s'abattre.

Le *Peccavi Domino* de David, le *flevit amarè* de saint Pierre, étaient sans agitation et sans trouble. La situation contraire vient de la grande idée qu'on a de soi-même, de ses vertus, d'un désir de perfection, rapporté à soi et non à Dieu.

L'absurde et pernicieuse doctrine de Mi-

chel Molinos ne fit pas fortune en France, ni ailleurs. Le talent de ce prêtre, la pureté de ses mœurs, sa profonde piété pouvaient surprendre momentanément quelques personnages. Mais l'Eglise n'approuva rien. Toujours sage et prudente, l'Eglise, après un mûr examen, condamna *la Guida* et *l'Oraison de quiétude* (1687)[1], réduisant les erreurs à trois chefs : 1° la contemplation parfaite est un état dans lequel l'âme ne raisonne point; elle ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur elle-même, mais elle reçoit passivement l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucun acte, et dans une inaction entière; 2° dans cet état, l'âme ne désire rien, pas même son propre salut; elle ne craint rien, pas même l'enfer; 3° alors l'usage des sacrements et la pratique des bonnes œuvres deviennent indifférents; les représentations et les impressions les plus criminelles qui arrivent dans la partie sensitive de l'âme, ne sont point des péchés[2]. C'était à peu près la

1 Je le répète à dessein.
2 Bergier.

doctrine des beggards. Innocent XI l'ayant mise à nu et foudroyée, sa nature même devait prémunir contre elle des âmes droites et pures.

Restait l'origénisme spirituel, et les théories nuageuses des hésychastes. Ici l'immoralité n'est plus la même, ou du moins se laisse difficilement apercevoir, dans des conséquences très-éloignées. Entre ce quiétisme et la simple confiance chrétienne, il existe une similitude frappante, mais pourtant imaginaire. Si quelques points obscurs ou ambigus viennent inquiéter leur pieuse délicatesse, les quiétistes français sont tout prets à les élaguer.

Le pas devenait glissant. Madame Guyon, le père Lacombe et Fénelon lui-même n'ont pu le faire sans tomber [1].

En principe, ils avaient raison sur plusieurs points, et l'expression présentait sur

[1] Fénelon définit avec soin le quiétisme et la confiance chrétienne, au tome IV de ses Œuvres, édit. Lebel. — Lisez Feller, *Dictionnaire historique*, article *Molinos*.

d'autres points un sens ambigu ; et voilà pourquoi les approbations qui surprennent si incroyablement M. Michelet.

L'exagération seule fit l'erreur, et la persistance le péché ; et voilà pourquoi encore les condamnations subséquentes qui surprennent de plus en plus M. Michelet.

Voilà pourquoi Bossuet ni madame Cornuau ne furent jamais des quiétistes.

Je cite, moi aussi, la plus délicate des lettres du grand évêque : « L'épouse ne doit pas s'empresser, elle doit attendre en attendant ce que l'époux voudra faire. Si, en attendant, il caresse l'âme et la pousse à la caresser, il faut livrer son cœur... Le moyen de l'union, c'est l'union même. Laisser faire l'époux, c'est toute la correspondance de l'épouse..... Jésus est admirable dans les chastes embrassements dont il honore l'épouse et la rend féconde. Toutes les vertus sont le fruit de ses chastes embrassements. » (28 janvier 1693.) « Il doit suivre un changement dans la vie, mais sans que

l'âme songe seulement à se changer elle-même. »

Où est le quiétisme ?

Certes, Bossuet n'eût pas écrit sur le même ton à M. Michelet ni à des gens du monde : ces admirables paroles voulaient des oreilles préparées. Il écrit à la sœur Cornuau, sainte religieuse, versée dans l'oraison et la science mystique, et dont il voit jusqu'au fond l'esprit et le cœur. Ici, nulle préoccupation funeste qui puisse altérer le sens de ses allusions et les souiller. Dieu lui-même a fait de sa main le *Cantique des cantiques*, c'est-à-dire le texte que Bossuet développe dans l'intérêt de sa direction. A d'autres, Bossuet n'eût pas manqué d'écrire : *Fuyez l'orgueil, la paresse, la jalousie.* — Et en effet, cette dernière misère, il l'a combattue très-expressément chez madame Cornuau. *Ne mentez pas, purifiez-vous, visitez les pauvres, faites la charité.* — Ce fut d'abord le sujet principal de leur correspondance, alors même que rien ne pouvait troubler sa

haute sollicitude à ce sujet. Mais il fallait consolider les vertus acquises, et rendre pour jamais la place imprenable au vice.

Il y a des créatures parfaites sur la terre, autant du moins que le comporte la faiblesse originelle. Madame Cornuau, c'était l'avis de Bossuet, fit des pas rapides dans cette voie de la perfection. Quand il la vit à ce degré, il lui parla le langage du ciel, s'appuyant sur l'autorité de Dieu, je le répète. Les œuvres accomplies, la conscience purifiée, que restait-il à faire? Telle est la question que Bossuet veut résoudre. Convient-il de torturer l'esprit pour découvrir de nouvelles œuvres, d'user l'âme en y jetant la sonde à toute heure, de s'adonner à des scrupules et à des tristesses chimériques? Bossuet répond qu'il faut attendre en attendant la visite de l'époux, puisque l'épouse est prête et qu'il est maître de venir quand il voudra, ou, en d'autres termes, de répandre l'abondance de la grâce ou d'en modérer les douces effusions, d'accorder à l'âme ces ineffables ravissements, qui sont

l'avant-goût du bonheur céleste, ou de l'éprouver encore par les chastes ennuis de l'attente. Bossuet, dans un style sublime et qui jamais n'offrira de scandale qu'au libertinage[1], figure l'union de l'âme et de la grâce avec ses plus délicates nuances. C'était le style ordinaire de la mysticité. L'époque l'avait compris; nous sommes assez corrompus pour nous en offenser. Le coupable n'est pas Bossuet.

Je perds beaucoup d'encre. Ces explications ne présentent point d'attrait. Les gaudrioles plaisent davantage; elles amusent. Pour faire face aux puissantes gaudrioles de M. Michelet, j'aurais dû fondre mes réfutations dans une intrigue romanesque. Je sais rire comme un autre, mais je veux être sérieux et lourd. J'ai mon amour-propre qui regimbe, mais puis-je éviter tant d'inconvénients? Si j'avais ri,

[1] Les saints ne sont pas si sages. M. Michelet l'a fort bien dit.

M. Michelet me renverrait le nom d'arlequin et croirait à la gravité de sa personne. Je n'ai pour toutes ressources qu'un rire ennuyé, avec la crainte beaucoup trop fondée qu'il ne soit ennuyeux.

Comme il a été dit que M. Michelet fait la leçon à Bossuet, le grand désir que j'éprouve de terminer bien vite ce chapitre ne m'empêchera pas d'en apporter la preuve. « Cette lettre à madame Cornuau, lettre « toute quiétiste, dit-il, est écrite le 30 mai « 1696. Huit jours après, il (Bossuet) écrit, « ces paroles inhumaines, (c'est-à-dire anti- « quiétistes,) sur madame Guyon : « On me « paraît résolu de la renfermer *dans un bon « château*....... Triste inconséquence ! » (*Page* 153.)—Voyez-vous l'inconséquence, s'il vous plaît, et combien cette dernière phrase détruit le quiétisme ?

« Comment, s'écrie M. Michelet, comment ne voit-il pas (Bossuet)... comment ne voit-il pas?.... » (*Page* 153.) — C'est bien suffisant.

J'aime mieux finir et citer deux témoi-

gnages qui vraisemblablement ne manqueront point d'importance. Ainsi se résumera le présent paragraphe.

« Bossuet, dit son historien, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon avaient sans doute le droit de parler avec toute l'autorité de leur ministère. Aucun souvenir humiliant, aucun parallèle injurieux ne pouvaient les rabaisser dans l'opinion publique, et certes, aucun de leurs auditeurs n'était tenté de s'établir leur censeur et leur juge [1]. »

« Le génie de Bossuet, ses vertus, sa réputation en imposaient à Louis XIV lui-même, l'homme le plus imposant peut-être qui ait jamais existé. Voyant un jour le prélat se promener dans le parc de Versailles, il dit à un de ses seigneurs : « Je ne sais pourquoi cette grande calotte m'imprime du respect[1]. » Voici, du fond d'une ornière, M. Michelet qui vient, et dit : *A bas la calotte !*

[1] *Histoire de Bossuet*, t. I, p. 268.
[2] P. L. Manuel, *Année française*, tom. I, p. 56.

Nous retrouvons ici Molinos. Que Molinos se tire d'affaire avec M. Michelet. Je ne fréquente point ces gens-là.

D'une part, Michel Molinos, qui n'était pas jésuite le moins du monde, est enfermé dans une prison par ordre du pape Innocent XI, qui est un prêtre; et tous les prêtres vénèrent la sentence. D'autre part, M. Michelet nous dit que les jésuites et les prêtres favorisaient le molinosisme. Oh, non ! Propager avec acharnement les doctrines d'un homme que l'on flétrit pour ces mêmes doctrines, c'est une chose beau-

coup trop fantatisque. Le bon sens y répugne. L'histoire se récrie. On n'en croira rien. On vous rira au nez.

Et si M. Michelet rêve jamais que le cardinal Bona était quiétiste [1], on répondra que l'illustre professeur a bien rêvé en effet.

S'il puise des chroniques dégoûtantes dans les ouvrages du renégat Llorente, on l'accusera lui-même de crédulité sotte et d'immoralité : on demandera comment l'Église a pu béatifier la mère Agueda (*p.* 167), qu'elle avait fait mourir dans les tortures de l'inquisition d'Espagne (*p.* 16) ; on demandera encore sur quel témoignage respectable il s'appuie pour affirmer que Jean de la Véga, provincial des carmes, reçut

1 Il fut au moment de devenir pape, ce qui donna lieu à cette pasquinade : *Papa Bona sarebbe un solecismo*. Le père Daugières répondit :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit ;
Fors erit ut liceat dicere : Papa Bona.
Vana solœcismi ne te conturbet imago ;
Esset papa bonus, si Bona papa foret.

Le père Bertole a dit dans sa vie, traduite par l'abbé du Fuet, 1682, in-12, que certains partisans des nouveautés religieuses surprirent sa confiance ; mais personne qu'il eût soutenu ces nouveautés.

l'argent de onze mille huit cents messes qu'il n'avait pas dites, et qu'il l'avoua aux inquisiteurs..... (*Ibid.*) — De plus en plus, on s'indignera et on s'écriera : Pourquoi donc le gouvernement français donne-t-il à M. Michelet l'argent des pères de famille ?.....

Et puis, quelle conclusion? La mère Agueda était quétiste, et aussi Jean de la Véga : que m'importe? Il en résulta d'horribles aventures dans le couvent des Carmélites de Lerma! Eh bien : L'Eglise catholique et le Prêtre n'en disconviennent aucunement : oui, la doctrine de Molinos présentait d'innombrables dangers; c'est pourquoi Molinos fut flétri avec sa doctrine. Donc, plus de procès possible contre l'Eglise et le Prêtre.

Je soupçonne que M. Michelet croit m'endormir et me faire rêver comme il rêve. Et partant, rêve-t-il que l'Eglise se contredisait, parce qu'elle a condamné le

quiétisme, et qu'un prêtre a péché par le quiétisme? Veut-il dresser un piége à ma bonhomie, et me persuader qu'un prêtre et le Prêtre, un prêtre et l'Eglise, c'est une seule et même chose? Si la mère Agueda, qui était religieuse, et Jean de la Véga, qui était prêtre, poussèrent jusqu'à l'atrocité les conséquences du quiétisme, lui plairait-il d'inférer de là que le quiétisme, avec ses excès détestables, s'introduisait en Espagne et en France par les communautés de femmes et par le Prêtre ou les prêtres?

Les *pourquoi* et les *comment* ne tarissent pas, et me font souffrir beaucoup depuis mon entrée en matière. Nul moyen d'en sortir. Je me croise les bras.

MARIE ALACOQUE.

La dévotion au Sacré-Cœur. — Marie Alacoque et Manon Lescot sur la même ligne. — Comment le Sacré-Cœur est exploité par les jésuites. — Corruption raffinée de nos mères.

Marie Alacoque remplace le quiétisme, sans dire ce qu'il est devenu.

Ecoutons M. Michelet.

Les jésuites firent volte-face. — Nous en saurons la cause.

« Il ne leur avait jamais bien réussi de *faire les théologiens.* » (*Page* 171.) — Qu'est-ce que Suarez, Sanchez, Bellarmin,, etc., etc. !

O mon cher *ennemi*, à quoi pensez-vous ? Certaine histoire serait-elle vraie ? Vous compromettez les vôtres. M. Quinet ne voudra plus d'un frère comme vous. C'est la perte d'un parti. « Laissez parler *Robert*, je vous en prie, et portez les hardes. »

« Le silence leur allait mieux. » (*Ibid.*) — Et Bourdaloue n'a jamais plus existé, ni le P. La Chaise, ni le P. Tellier, ni le P. Annat, ni La Colombière, ni les autres, ni la royauté des jésuites à côté de celle d'Henri IV et de ses descendants !

Que firent-ils du silence ?... Ils l'exploitèrent dans l'intérêt de la dévotion au Sacré-Cœur. — Quels avantages de puissance ou d'argent leur offrait cette dévotion ? — N'allons pas si vite.

« Ce fut *justement* à l'époque où les jésuites n'écrivaient plus, qu'ils obtinrent du roi malade la feuille des bénéfices (1687). — *Justement* le P. Bouhours VENAIT de mourir en 1702, Bourdaloue en 1704, le P. La Chaise en 1709, le P. Tellier en 1719, le P. Daniel en 1728, le P. Ducerceau en 1730, le P. Berruyer en

1758, le P. du Halde en 1743, le P. d'Orléans en 1698, le P. Charlevoix en 1761, le P. d'Avrigny en 1719, le P. Scheffmacher en 1733, le P. Porée, Jouvency, etc., etc., et tant d'autres... *Portez les hardes*, vous dis-je ?

« Ceci explique le prodigieux succès avec « lequel les jésuites répandirent un nouvel « objet de culte très-charnel, très-matériel, « le Cœur de Jésus. » (P. 172) — On est libre, fort heureusement, d'admettre ou de rejeter l'explication.

Pour tout système, ajoute M. Michelet, « un emblème, un signe muet. » (*Pages* 172 *et* 173.) — Bien différent de la Croix, des images de Dieu et des saints, de tant de figures commémoratives que toutes les religions de toutes natures ont adoptées et vénérées..... Mais il suffit de raconter.

« La dévotion au Sacré-Cœur ne pouvait manquer son effet sur les femmes, parce qu'il s'agit d'un cœur d'homme et que cet homme leur dit de venir *sonder ce sein*. (*Page* 173.)—Or, c'est là une chose

que les femmes n'affectionnent pas médiocrement : *Sonder un sein d'homme !* Les femmes sont plus charnelles qu'on ne pense et plus brutales que des louves dans leurs infimes appétits.

« Le cœur, *cet organe*, *passage* du sang, « influencé par *les révolutions du sang* « (N. B.), n'est pas moins dominant dans la « femme *que le sexe même.* » (*Page* 174.) « Les directeurs trouvent dans le *Sacré-* « *Cœur* un texte commode. Les femmes le « prennent au sérieux ; elles s'exaltent, se « passionnent ; elles ont des visions. » (*Page* 175.) — Tout à l'heure, elles dégradaient le mari par le directeur ; il leur faut maintenant, pour donner du sel à l'adultère, la complicité d'un Dieu... Oh ! voilà un blasphème horrible, je le sais et j'en frémis, mais le blasphème ne m'appartient pas.

Toutefois, ce cœur n'était qu'un emblème; les femmes, en s'approchant, ne trouvaient qu'une image brute, et point de *sein d'homme* à toucher ; et comme les jésuites

avaient *attrapé Dieu*, ainsi Dieu *attrapait les femmes.*

De dépit, les femmes se rejetaient sur leur directeur, qui était vivant, lui du moins. (*Page* 173.)

Et alors se réalisait une ténébreuse théorie : « Organe des affections, le cœur « les exprime à sa manière, gonflé, soulevé « de soupirs. La vie du cœur, *forte* et « confuse, comprend, mêle les amours. » (*Page* 174.) — Les femmes donc mêlaient les amours ; elles fermaient les yeux, substituaient mentalement Jésus invisible au directeur palpable, et croyaient sans réserve que ces divines étreintes, loin de flétrir leur conscience, l'empreignaient au contraire d'une éternelle pureté.

Je dis que les femmes généralement se heurtaient contre l'objet imaginaire, et qu'elles furent réduites à nourrir de célestes illusions leur très-réel libertinage. Quelques-unes s'élevèrent plus haut. Les visions de celles-ci n'avaient point de terme. Elles voyaient dans l'emblème du cœur le cœur

même, et l'homme tout entier, c'est-à-dire Jésus-Christ, c'est-à-dire l'*amant* (*p*. 176). Par un effet mystérieux de l'enthousiasme, elles *sondaient* vraiment *ce sein*.

M. Michelet nous annoncera bientôt qu'il se sent profondément le fils de la femme. (*Page* 25 de sa préface datée du jour de Pâques.) On en jugera volontiers, sur l'estime que la femme lui inspire[1].

Telle Marie Alacoque.

« C'était une forte fille, très-sanguine, « qu'on était obligé de saigner sans cesse. »

Elle avait *vingt-quatre ans*, lorsqu'elle entra à la Visitation, dit mon professeur illustre (*page* 176).

Mais point du tout, étant née le 22 juillet 1647, et faisant profession le 6 novembre 1692, elle avait presque vingt-six ans.

Nous lisons ensuite (*ibid.*) « qu'elle entra « au couvent avec des passions entières. » Et la raison qu'on en donne, c'est que

[1] Savez-vous la raison de cette estime profonde? « Ce qu'elles font de leurs mains est très-secondaire, dit M. Michelet, c'est à nous de travailler. Que font-elles? *Elles nous font... C'est un travail supérieur.* » P. 24, même préface.

« son enfance n'avait pas été misérablement « étiolée, comme il arrive à celles qu'on « enferme de bonne heure.» — Et nous répondons, d'après tous les historiens, qu'à l'âge de huit ans, elle perdit son père, et fut mise *justement* dans un couvent à Charolles. Nous ajoutons que l'observation de M. Michelet trahit à plusieurs égards une ignorance fâcheuse. S'il y eut jamais des femmes de génie et des femmes fortes, c'est au couvent qu'elles puisèrent leurs premières inspirations d'enfance et les grandes idées qui d'ordinaire en découlent sur toute la vie. Sainte Thérèse, née le 28 mars 1515, était à douze ans chez les augustines d'Avila ; elle avait déjà prononcé ses vœux au mois de septembre 1534, c'est-à-dire à dix-neuf ans. Marie d'Agréda, auteur du chef-d'œuvre intitulé : *La mystique cité de Dieu*, fit les siens en 1620 ; elle était née en 1602, de François Coronel et de Catherine de Arena, qui avaient embrassé avant elle l'état religieux. A quatorze ans, Marie-Angélique Arnauld était abbesse de Port-Royal-des-Champs. « Sa sœur, la mère

Agnès, fut d'abord, malgré son extrême jeunesse, maîtresse des novices[1]. Leur nièce, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld, entra à Port-Royal à six ans, fut élevée par ses deux tantes, entre les mains desquelles elle devint un prodige d'esprit et de vertu[2] ». Faut-il donc allonger cette liste et se moquer de l'évidence?

Ce n'est pas sans intention que M. Michelet tient ce langage : *forte fille*, *très-sanguine*, *qu'on était obligé de saigner sans cesse*. Molière a complété la pensée de son *maître*[3]. La pudeur m'interdit des explications catégoriques. Un homme moins *chaste* aurait dit : La séve abondait chez cette religieuse; aux dévorantes ardeurs d'un tempérament luxurieux et riche, elle joignait une imagination furibonde; elle était constituée de corps et d'âme pour la débauche. Afin de contrarier M. Michelet,

1 *Hist. de Port-Royal.*

2 *Ibid.*

3 Géronte.—Vous ne sauriez croire comme elle est affolée de Léandre. Sganarelle. — La chaleur du sang fait cela dans les jeunes esprits.

l'histoire dit que « Marguerite Alacoque, dès l'âge de neuf ans, fut attaquée de rhumatisme et de paralysie [1].

Quoi qu'il en soit, des fréquentes saignées à l'amour, la conséquence vaut, comme s'expriment les théologiens, *valet consecutio.* Ainsi, « la dévotion de Marie Alacoque « fut tout d'abord un violent amour qui « voulut souffrir *pour l'objet aimé.* » (*P.* 176.) — Jusque-là, l'esprit du lecteur peut parcourir à l'aise le champ des conjectures libertines. La rhétorique a bien fait de créer une figure qu'on appelle *suspension.* Vous êtes persuadé à peu près que cette *forte fille très-sanguine* renonce au monde par suite d'un amoureux dépit.

Mais l'imposture ne tiendrait pas devant une minute d'examen... Quelle surprise! l'*objet aimé*, c'est Jésus-Christ lui-même! (*Ibid.*)

Alors nous admirons la sainte Religieuse, et nous bénissons Dieu qui fait servir à la sanctification des créatures les sources

[1] J.-J. Languet, *Vie de la véritable mère Marguerite Marie;* 1729, in-4°.

mêmes du mal et de la perdition. Les passions humaines sont très-rarement mauvaises par leur essence propre. Elles sont bonnes. Ce qui constitue le vice ou la vertu, c'est la direction plus ou moins régulière que leur donne la volonté... C'est assez.

C'est assez. Que dirais-je de plus ? Puis-je copier ces fastidieux *ana* d'un bout à l'autre ? Vont-ils donc m'accuser, si je m'arrête ici, d'avoir hypocritement spéculé sur des citations incomplètes ? Que faut-il au lecteur pour asseoir son jugement ?

CONCLUSION.

—

> On perd la raison, comme on a perdu la foi. On tombe d'abîme en abîme, ainsi que de ridicule en ridicule. On perd son âme en se faisant moquer de soi. Ah mon frère, que ne puis-je aider à te convertir, et te délivrer des sifflets dans ce monde et de la damnation dans l'autre?
>
> VOLTAIRE, t. LIX, p. 217, éd. de Kehl.

Somme toute, j'ai fait une croisade dans un égout.

M. Michelet voit dans la famille une guerre affreuse, guerre de la femme contre l'époux, guerre des enfants contre le père et la mère, guerre allumée, nourrie, et qui menace de se perpétuer, par l'influence odieuse du Prêtre.

Comme types de l'influence dont il est question, le professeur nous met sous les yeux : 1° le père Cotton ; 2° saint François de Sales ; 3° Fénelon ; 4° Bossuet. C'est affronter vigoureusement l'opinion publique.

Mais voici à peu près la cause de cet immense coup de main : si le génie et la sainteté deviennent, sous la robe ecclésiastique, des instruments de désordre et de mort, que sera-ce des esprits médiocres, des âmes faibles, et à plus forte raison des natures vicieuses qui peuvent se rencontrer partout, même dans le Saint des saints ?

Première question.

La seconde question paraît beaucoup plus subtile : quelle force mystérieuse, irrésistible, fatale, obsède ces grands hommes et les mène comme des enfants infâmes à travers tous les crimes et toutes les bassesses de la terre ? M. Michelet ne cherche pas la réponse : c'est le jésuitisme.

Et de cette manière, il fait sa partie belle.

On ne risque rien, de nos jours, à calomnier des jésuites, ni la verge des lois, ni les

épreuves du champ clos. C'est du courage de reste. On se dit très-riche en courage, je le crois d'autant mieux qu'on n'en dépense pas beaucoup.

Au contraire, calomnier les jésuites, c'est caresser les passions vulgaires qui semblent dominer le bon sens public depuis quelques jours; on n'en doute pas. On va grossissant son trésor de courage.

D'un autre côté, la loi protége le clergé, comme étant une classe de citoyens reconnue et le ministre de la religion professée par la majorité des Français.

Il en résultait quelque difficulté.

Vainement M. Michelet prétendrait-il que ses calomnies audacieuses regardent les jésuites exclusivement, et qu'en étalant ce hideux amas de fange, il avait en vue de vouer les jésuites à l'exécration, sous la réserve d'une tendre compatissance pour les prêtres. Comment donc? parce qu'il donne aux jésuites la haute main dans le mouvement, et aux prêtres je ne sais quels visages d'hermaphrodites sacrés, femmes devant

les forts, dominateurs et féroces contre la faiblesse, brigands de reflet, parce qu'il use de cette fourberie, M. Michelet n'aura pas calomnié les prêtres! la loi ne sévira pas! la conscience des hommes ne souffletera pas le diffamateur!

Afin d'éviter l'inconvénient, l'honnête homme eut recours à une substitution de nom. Les prêtres s'appelèrent des *jésuites;* et si quelques prêtres furent désignés nominativement, il s'ingéniait à les choisir parmi des personnages morts, qui n'ont de juges que l'histoire.

Cependant, il faut bien le déclarer, ce stratagème, infiniment grossier par lui-même, M. Michelet n'a pas su l'employer avec une habileté supérieure : il prend des noms d'hommes qui n'existent plus, pour calomnier le catholicisme qui vit d'une vie éternelle; il fait comme ces folliculaires tarés, qui, moyennant un anagramme transparent, traînent sur la claie la réputation des rois, et viennent justifier par une lâche réserve les plus évidentes combinaisons de leur rancune assassine. C'est pourquoi j'ai

pu dire en commençant que les jésuites ne sont pas cette fois les héros du libelle. Pour s'en convaincre, il a suffi d'une observation. Quels sont les crimes imputés aux jésuites par M. Michelet? ou, si l'on veut, quels crimes leur impute-t-il dans la personne des prêtres ? la Confession et les prétendues calamités qu'elle engendre pour la famille. Or, la Confession n'a pas été, que je sache, inventée par les jésuites, non plus que le Célibat ecclésiastique, cet autre cauchemar de M. Michelet. Les jésuites ont quitté la France en 1764, et la Confession ne l'a point quittée avec eux. La Confession tient aux entrailles de la religion de Jésus-Christ.

Ainsi, c'est par la Confession que saint François de Sales devient l'amant de madame de Chantal, Fénelon de madame de la Maisonfort, Bossuet de madame Cornuau, le Prêtre de toutes les femmes. C'est par la confession que le père Cotton peut escompter au bénéfice de son ordre les débauches d'Henri IV.

Les électeurs de Marseille ont adressé à

la Chambre des pairs une pétition contre les cours du Collége de France et contre le libelle de M. Michelet. « La Charte, disent les pétitionnaires, proclame la liberté des cultes, promet à chacun la protection qui lui est due, et cependant des professeurs payés par l'Etat professent un enseignement ouvertement hostile à la religion catholique, qui est celle de la majorité. Le gouvernement, si attentif, ajoutent-ils, à épier la parole des prêtres, à scruter leurs écrits pour les traduire devant les tribunaux, demeure inerte devant cette violation de la Charte par des professeurs audacieux. » Ils font observer que les élèves de l'école normale, obligés de suivre les cours du Collége de France, vont ensuite former aux enseignements des deux sophistes (Michelet et Quinet) la jeunesse française poussée dans les colléges par le monopole.

Entre les ouvrages pernicieux des mêmes professeurs, les pétitionnaires signalent surtout le livre intitulé : *le Prêtre, la Femme et la Famille*, pamphlet dans lequel la sainte immutabilité du dogme catholique est as-

similée à la mort, l'autorité de l'Eglise traitée de joug dur et servile, le catholicisme dénoncé comme un principe d'abrutissement et de dégradation pour les peuples, les conseils pieux des prêtres éclairés, comme un ferment de trouble et de discorde dans la famille, le sacrement de la confession qualifié d'adultère criminel. Enfin, les pétitionnaires renoncent à énumérer les blasphèmes et les infamies professées contre l'Eglise catholique, etc., etc.

« Saisi à regret d'une plainte *qui aurait pu d'abord s'adresser ailleurs*, dit M. de Tascher, nous avons lu ce livre, nous l'avons lu *malgré le dégoût qu'il nous inspire.* Il est, au dix-neuvième siècle, un anachronisme de l'esprit irréligieux du dix-huitième. *Notre devoir est de déclarer que tous les reproches que lui adresse la pétition sont fondés, toutes les imputations exactes, et que conséquemment cet ouvrage mérite* AU MOINS *la réprobation dont il est l'objet de la part des pétitionnaires.* »

Une énergique marque d'adhésion s'est élevée de tous les bancs de la Chambre.

M. de Barthélemy a justifié surabondamment les sévères paroles de M. de Tascher, en mettant sous les yeux de la Chambre quelques passages recueillis çà et là dans le pamphlet.

« *Une plainte qui peut-être aurait dû d'abord s'adresser ailleurs.* » On avait compris.

M. Ch. Dupin et M. Cousin s'indignent de voir que l'honorable rapporteur ait *appelé* les poursuites des tribunaux dans une affaire d'enseignement libre. C'est opprimer la pensée; c'est encore une tendance jésuitique.

M. de Montalembert monte à la tribune et déclare qu'il n'*appelle* ni les tribunaux, ni même l'intervention des Chambres; il maintient le droit de l'enseignement, pourvu que ce même droit s'étende indistinctement à tous, aux catholiques et aux gens de l'Université. Quant au fond de la question, c'est-à-dire en ce qui concerne les calomnies de M. Michelet, son opinion ne peut faire l'objet d'un doute.

M. de Salvandy, grand maître de l'Uni-

versité, succède aux précédents orateurs, et s'exprime ainsi : « Je dois déclarer que, *pensant comme l'honorable comte de Montalembert sur le livre et sur le cours*, je ne conclurai pas comme lui. » Le ministre s'attache ensuite à caractériser l'institution du Collége de France. Il prouve, ce qui est vrai, que ce Collége de France ne fait point partie du corps universitaire. D'où résulte, en définitive, que M. Michelet reçoit son traitement, non pas du ministère de l'instruction publique, mais bien du ministère de l'intérieur.

Supposez qu'un électeur de Marseille eût pris la parole et qu'il eût dit : Peu m'importe qu'en cette circonstance l'Etat se fasse représenter par tel ou tel agent; c'est à l'Etat que j'adresse ma plainte, c'est de lui que j'attends satisfaction. Il existe des cours publics fondés par l'Etat, avec le produit de mes contributions, dans l'intérêt de mes enfants, qui doivent, suivant le programme, s'y former à la vraie science littéraire, morale et religieuse. Les

conditions ne sont pas remplies : j'ai vu mon fils déraisonner sur l'histoire, et porter, au sein de ma famille, tous les délires d'une impiété subite et furibonde. Qui l'avait perverti et dénaturé ? ces professeurs mêmes que je payais de mes deniers. Distinguer des juridictions ministérielles, c'est se moquer de moi, ce n'est pas me répondre. Avez-vous rempli mon mandat, oui ou non ? La question est là, et n'est pas autre part. Si je me trompe, excusez-vous ; si vous êtes en défaut, voyez les causes du mal, réparez la faute, chassez ou corrigez les professeurs infidèles.

Par l'organe du ministre, l'Etat reconnaît la faute, mais ne la répare pas [1].

M. Cousin trouve moyen de distraire la

[1] On dit, pour justifier M. Michelet, que son libelle n'est pas un recueil de leçons. Mais ce libelle n'est-il pas la reproduction littérale d'un autre libelle intitulé *Les Jésuites* ? Mais n'est-ce pas comme professeur que M. Michelet l'a publié, ou du moins sous l'égide de l'autorité que lui donne un si respectable titre ? Mais vous avouez par là même qu'il eût été horrible de placer ces enseignements sous les yeux de la jeunesse ! Vous le flétrissez cruellement. Et qu'est-ce donc enfin qu'un pareil système de défense ?

Chambre en appelant son attention sur un objet qui n'est pas le moins du monde en litige : les jésuites ayant été bannis par l'édit de 1764, peuvent-ils, sans outrager la loi, former en France une corporation réelle et notoirement constituée ? Alors, on oublie la pétition, le débat tout entier se reporte sur cette question nouvelle. Voilà des essais d'esprit, des protestations amphigouriques, une débauche de langage qui n'est de ce monde ni de l'autre. Voilà le *libelle* en action.

Eh bien ! suivons sur ce terrain les champions de l'édit de bannissement.

Quel est ce petit *philosophe* souffreteux et pâmé qui poursuivra jusqu'au dernier souffle l'extinction du monstre, et qui, en effet, sur le point d'expirer, n'a pas craint d'accourir à la tribune pour étayer de ses épaules malades la loi compromise et chancelante? C'est M. Cousin. « Il m'en arrivera ce qu'il pourra, dit noblement le Philosophe ; je soutiens que les ministres doivent chasser les jésuites. » Pourquoi ? Toujours par la raison qu'un édit antérieur à la Révolution les bannit à perpétuité du sol français. Mais

M. Cousin lui-même a été ministre; et lorsqu'il l'était, l'édit de 1764 existait déjà; il y avait, comme aujourd'hui, des jésuites parmi nous, et M. Cousin n'a pas songé un instant à les chasser. Pourquoi encore? Les questions se pressent, mais la séance est close, on n'y reviendra plus.

Cependant, le *Globe* répondra :

« Oui, il y a des jésuites en France, malgré les ordonnances; mais depuis quand y sont-ils? Est-ce depuis hier? Pas le moins du monde; les jésuites sont en France depuis douze ans, quinze ans, vingt ans, depuis de longues années. Ils y étaient en 1830, et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Tout le monde sait cela.

« Ainsi, notamment, les jésuites étaient en France en 1840, lorsque M. Cousin était ministre. M. Cousin savait parfaitement qu'ils y étaient, et il ne pouvait, ni devait l'ignorer. Pourquoi donc M. Cousin, qui n'a pas fait exécuter en 1840 les ordonnances contre les jésuites, se plaint-il de ce qu'on ne les fait pas exécuter en 1845? Quelles raisons y avait-il en 1840 qui n'existent pas aujourd'hui? Et si le ministère du 1er mars a été excusable de tolérer la présence des jésuites, M. Cousin voudrait-il nous expliquer comment le ministère du 29 octobre ne peut pas revendiquer la même indulgence?

« Et les journaux, qu'ont-ils à dire pour expliquer la différence de leur langage et de leur conduite? Pourquoi le *Constitutionnel*, qui tolérait la présence des jésuites sous M. Thiers, ne veut-il plus la tolérer sous M. Guizot? Quel changement s'est-il opéré dans la conduite ou dans les desseins de cet ordre? Et le *Journal des Débats*, pour quelles raisons s'est-il décidé à demander l'exécution des ordonnances relatives aux jésuites, lui qui avait si longtemps gardé le silence à ce sujet? On conviendra, si l'on est sincère, que, dans le cas où le cabinet actuel serait répréhensible de ne point faire exécuter les ordonnances relatives aux jésuites, tous les cabinets précédents seraient répréhensibles au même degré; et que tous les journaux, sans exception, se sont associés à cette faute, si c'en est une.

« Voilà pour ceux qui, ayant jusqu'ici pratiqué ou toléré l'inexécution des ordonnances contre les jésuites, font actuellement un crime au gouvernement d'avoir exactement suivi leur exemple, ce qui ne semble pas prouver de leur part une extrême franchise et une extrême loyauté. Venons maintenant à ceux qui n'ont cessé, à aucun moment, de réclamer l'expulsion des jésuites, et qui refusent de trouver une excuse du présent dans les pratiques du passé.

« Vous demandez qu'on expulse les jésuites? mais faites-nous le plaisir et rendez-nous le service de nous apprendre comment il est régulièrement possible de déférer à ce vœu? Supposons un instant que



M. Cousin est garde des sceaux : nous lui demandons, nous, qu'il expulse les jésuites; comment s'y prendra-t-il pour nous satisfaire?

« Autrefois, du temps des parlements, quand on faisait des ordonnances pour expulser des jésuites, rien n'était plus aisé que de les exécuter. On chargeait un exempt de l'affaire, et tout était dit. Mais est-ce que les temps sont les mêmes? est-ce qu'on bannit aujourd'hui? est-ce qu'on exile? est-ce qu'il existe une seule loi qui autorise le gouvernement, hors le cas de la déportation, à interdire le sol de la France à des citoyens français?

« Un homme peut donc crier en pleine place publique qu'il est jésuite, il peut l'écrire, il peut le signer; et il n'existe pas une seule loi qui donne au gouvernement le droit d'exiler cet homme. Si un homme peut faire cela, deux, trois, cent, mille le peuvent : c'est clair comme le jour. Comment donc s'y prendra-t-on, encore une fois, pour expulser du territoire des Français qui se déclareront jésuites? Si l'on nous montre que cela se peut, nous consentons qu'on le fasse.

« Nous comprenons ce qu'on a fait contre les jésuites. On leur a interdit l'enseignement comme corps et comme individus : au moins cela pouvait se faire. On leur a interdit la faculté de posséder en commun ; cela se pouvait encore. Mais les expulser individuellement, est-ce que cela se peut? est-ce qu'il y a une loi qui l'autorise? Si cela est, qu'on

nous la cite; quant à nous, nous n'en connaissons pas une seule.

« On ne peut donc ni interdire le sol de la France à des individus qui se diraient jésuites, ni les empêcher de loger ensemble, au nombre de dix, de quinze, de vingt. Cela nous paraît absolument impossible, avec les lois actuelles, avec le droit commun de tous les citoyens; et si cela est impossible, comment s'y prendrait-on pour appliquer les ordonnances concernant les jésuites?

« Si nous nous abusons, quant à l'inefficacité des lois, qu'on nous désabuse : nous ne demandons pas pas mieux; mais nous déclarons, en âme et conscience, que nous ne savons pas comment M. Cousin lui-même, fût-il garde des sceaux, s'y prendrait pour expulser les jésuites de France. »

Je ne sais quel est l'auteur de cet article. S'il appartient à M. Granier de Cassagnac, j'admire les vues parfaitement saines et la haute raison qui s'y font remarquer, mais je ne m'en étonne pas. C'est vraiment un *fiat lux* après le chaos de la discussion parlementaire. Il conviendrait peut-être de consulter à la suite l'excellent *Mémoire* de M. de Vatismenil *sur les associations non autorisées*. Rien de plus propre à éclairer définitivement l'opinion publique sur une

question que les passions malheureuses du moment s'efforcent d'embrouiller et d'obscurcir. (V. *la Liberté*, 23 avril 1845.)

Oui, les jésuites furent victimes, en 1764, des intrigues *philosophiques* et jansénistes. Il y eut un arrêt de bannissement dicté par la Pompadour et reconnu par ce Sage couronné qui disait en signant : *Il sera plaisant de voir en abbé le P. Pérusseau.*

Et tout à coup, — en un temps de liberté politique et religieuse, après dix ou douze révolutions complètes, au milieu des acclamations universelles qui saluaient l'avénement de la liberté, si belle dans sa jeunesse, si féconde, si glorieuse, si pleine d'amour et de bénédictions maternelles pour tous ses nouveau-nés et pour chacun d'eux, — alors une voix s'élève, horrible et discordante, qui trouble l'harmonie, invoque le privilége, et veut des chaînes ; sous les débris fumants de l'esclavage antique, j'ai vu des citoyens français tressaillir comme les vers d'un cadavre nouveau : ils flairaient un morceau de papier renfermant une proscription !

Qu'il y ait en France des protestants, des *messianistes*, des *almamistes*, des panthéistes, que sais-je? des athées et des *riennistes*, la loi ferme les yeux; elle est elle-même athée. Autorisés par elle, ces inventeurs de religion peuvent bien se réunir, je ne dis pas pour professer extérieurement leur nouveau culte, mais pour faire même des banquets de 7 ou 800 personnes dans des établissements publics. Salariés par elle, quelques professeurs étaleront journellement aux yeux des jeunes générations les plus abominables fantaisies de leur imagination dépravée. Chacun, dans le domaine politique, peut arborer tel drapeau que bon lui semble, et se proclamer, à l'encontre du pouvoir établi, légitimiste ou républicain, ou même communiste... Et s'il se trouve, sur l'étendue de l'empire, quelques hommes animés d'une pensée sublime, qui répudient pour leur compte les avantages de la terre et vouent leur existence individuelle au silence, à la prière, au bien-être de leurs frères, à la plus grande gloire de Dieu et du catholicisme, expressément

déclaré, par le Pacte fondamental, la religion de la France, on leur interdit le feu et l'eau; leur qualité de citoyens est méconnue; sont-ils des hommes?... on les traque, pour ainsi dire, comme des bêtes fauves, on ameute sur ce qu'on appelle leurs *repaires* toutes les rages d'une populace égarée!.....

Mais, dites-vous, la loi frappe les jésuites, la loi ne frappe que les jésuites.

Et, encore une fois, pourquoi donc? Aussi bien que vous, j'ai déploré les fatales ordonnances *de septembre*. Néanmoins, ces lois existent; vous savez qu'elles punissent rigoureusement toute manifestation contraire au régime en vigueur. S'intituler républicain, etc., qu'est-ce que cela? quelle plus flagrante violation de la loi dont il s'agit? Les tribunaux sévissent, je le sais, malgré la Charte; mais ils ne sévissent pas toujours; mais, lorsqu'une sentence est prononcée contre vous à ce sujet, vous vous plaignez; de quoi vous plaignez-vous? La Charte vous absout;

une loi vous condamne. De même, la Charte absout les jésuites, puisqu'elle leur donne, en qualité de citoyens, une part de la liberté commune qui nous est acquise au prix du sang; ce qui les condamne, suivant vous, c'est une loi aussi. Vous appliquez la loi, ils se plaignent; et leurs plaintes vous exaspèrent!..... J'admire grandement une pareille conduite.

Je vais plus loin; je dis: la *loi* fait aux jésuites une condition meilleure. Depuis la nouvelle Charte, nulle ordonnance, nul édit, nulle *loi* contre eux, nulle disposition qui modifie positivement la constitution générale. Non, ce n'est pas en vain qu'à la suite d'un renversement complet des anciennes formes sociales, le Peuple se compose *à novo* une règle de vie. L'ancienne législation dut fléchir et s'oblitérer sous le niveau du droit commun. Je l'ai démontré, ce me semble, dans un premier ouvrage [1]. Ici s'applique excellemment une parole de l'Eglise: *Recedant vetera, nova sint omnia.*

1 *Les Jésuites.*

Singulière chose, vraiment! Pour trouver cet édit de bannissement, qu'allez-vous faire? Traverser une cohue de régimes culbutés, solliciter le néant. Regardez autour de vous, examinez ce qui est, songez à ce qui n'est plus. Demandez compte à chacune des formes de gouvernement qui se sont succédé depuis soixante ans. Quelle est parmi les institutions existantes celle qui pourrait à bon droit se prévaloir d'une autorisation continue? Toutes furent proscrites, toutes furent consacrées. Sans remonter bien haut dans la question qui nous occupe, l'Université vous fournit un exemple: il y a une Loi qui fait aux membres de cette corporation un devoir rigoureux de vivre en commun, sous le même toit, et même célibataires[1]. Si, à l'heure qu'il est, je dénonçais aux Chambres les violateurs de cette loi, qui n'est pas rapportée, l'Université tout entière viendrait s'asseoir sur la sellette; et avant tout, l'Université se moquerait du dénonciateur. Respectons un peu la

[1] Il est bon de remarquer ce dernier fait.

bonne foi et le bon sens, et respectons-nous nous-mêmes.

Mon Dieu! quel mal font-ils donc ces jésuites? Ceux qui les connaissent, ceux-là n'en disent que du bien, et les aiment; ni M. Cousin, ni M. Michelet, ni les autres ne connaissent les jésuites. Ils n'ont jamais vu les jésuites. Sous la Restauration, au plus fort de la guerre que le *Constitutionnel* avait déclarée à ces pauvres religieux, M. Thiers adressait à l'abbé de ***, de triste mémoire, cette question bien significative : *Est-ce que sérieusement il y a des jésuites?*

Oh! la sotte chose que l'homme! Il a tant de peine à croire en Dieu! et pourtant imaginerez-vous une absurdité qui ne puisse à l'instant même soumettre sa foi? On a vu la populace poursuivre un malheureux vieillard et le mettre en pièces, sur ce motif qu'il portait le choléra dans le chaton de sa bague. Dites à tel ou tel que les jésuites sont faits comme nous autres, ces gens-là vous soupçonneront de les

duper. Dites que leurs maisons ne regorgent pas de poignards, de canons et de *taureaux de Phalaris*, et qu'ils ne vivent pas de chair humaine, on vous plaindra comme une victime horriblement fascinée de ces noirs séducteurs!... Ma plume se lasse à raconter de pareilles misères.

Et vous, monsieur Michelet, calmez vos esprits.

Et vous, mon triste ennemi, rafraîchissez ce sang brûlé. Trêve de rancune. Que voulez-vous enfin? Prenez soin de vous-même. Une réputation perdue ne se rachète pas, ou se rachète bien cher. Que feriez-vous de cette laide célébrité? Quelquefois un homme pactise avec l'enfer, mais parce que l'enfer l'accepte d'abord; nul pacte de ce genre ne peut vous lier; l'enfer vous récuse: à quoi lui serviriez-vous? vous n'avez pas la force d'un démon. Revenez au bien; il est plus facile d'être vertueux. Que ce peu de bruit ne vous enfle pas; d'autres l'ont fait, vous n'êtes survenu

dans le mouvement que par hasard, et fort secondairement. Sans la chaire importante que vous tenez d'une faveur et qui vous met à même de démoraliser la jeunesse, ni plus ni moins que ne pourrait faire en son lieu un mauvais instituteur de campagne, sans cette circonstance et l'appui complaisant de quelques écrivains que vous ne valez pas, nul n'aurait parlé de vous, soyez-en sûr, nul n'aurait songé à vous.

Quand vous dites, dans la préface d'une soi-disant 3e édition : « Ce livre a produit « sur nos adversaires un effet que nous « n'avions pas prévu[1], » vous ne faites qu'une chose, vous jouez niaisement une scène de Sancho-Pança; vous rappelez beaucoup trop les malices du Bonhomme:

N'ai-je pas bien servi dans cette occasion?

Ce livre a produit un effet, qui est de vous ridiculiser ; et vous deviez le prévoir.

[1] Préface nouvelle, pages 1 et 4.

Quand vous dites qu'*on a nommé l'auteur* (M. Michelet) *par son nom, en pleine église, en chaire, et prêché contre lui*[1], vous mentez, je le répète, vous mentez ; ou bien dites de plus dans quelle église et quelle chaire... Mais vous mentez. Vous avez voulu mentir jusqu'à la fin[2].

Monsieur, vous invoquez un souvenir sacré.

J'invoque le même souvenir.

« J'ai écrit tout ceci, dites-vous, en pen-
« sant à une femme dont le ferme et sé-
« rieux appui ne m'eût pas manqué dans
« ces luttes : je l'ai perdue il y a trente
« ans, et néanmoins, toujours vivante, elle
« me suit d'âge en âge. Elle a eu mon mau-
« vais temps, et elle n'a pu profiter de mon
« meilleur. Jeune, je l'ai contristée, et je
« ne la consolerai pas. *Je ne sais pas seule-*

1 Préface nouvelle, page 1.
2 Voir l'Appendice.

« *ment où sont ses os.* J'étais trop pauvre « pour lui acheter de la terre[1]. »

Vous la calomniez aussi, cette respectable mère. Son *esprit ferme et sérieux* ne vous eût pas secondé dans ces luttes. Elle était pieuse. Elle vous fit aimer Dieu dès le premier soupir ; elle mit aux soins des prêtres catholiques la chère âme de son fils ; elle vous enseigna la prière ; elle fut heureuse et triomphante au retour du baptême. En expirant, elle pensait que vous restiez seul, si jeune encore, abandonné à ces pauvres instincts qui nous dirigent bien mal, et qu'au souffle du monde allaient périr peut-être les germes de vertu chrétienne qu'elle avait semés de son cœur dans le vôtre. Elle pleura.

Et depuis, qu'avez-vous fait? Hélas! vous avez outragé son souvenir. Ne cherchez pas *ses os*, et ne faites pas de tels enfantillages dans un cimetière. Ce sont des

[1] Même préface, page 35.

naïvetés sacriléges quelquefois. Voyez son âme au ciel, où elle est. Vous l'avez dit, cette bonne et sainte mère, *elle est toujours vivante, elle vous suit d'âge en âge;* mais prenez garde... j'ai cru entendre une malédiction.

Oh non ! une mère ne maudit jamais; elle supplie... « N'oublie pas, dit l'Ecriture, n'oublie pas les gémissements de ta mère. » *Gemitus matris tuæ ne obliviscaris*[1].

Pourquoi ces mots lugubres : « Jeune, « je l'ai contristée, et je ne la consolerai « pas?..... » C'est une erreur. Jeune vous l'aviez consolée; vous suiviez fidèlement ses doux préceptes. Naguère encore, l'Eglise vous comptait parmi les plus fervents observateurs de sa loi; la religion s'était assise à votre foyer de famille; vous aviez le bonheur, et cet ineffable bien-aise du cœur qui rit, comme s'exprime délicieusement J.-J. Rousseau. Si la fortune semblait vous délaisser un instant, vous appeliez de

[1] *Eccl.*, 7-29.

ses rigueurs aux bons offices du Prêtre, et vos espérances n'étaient jamais trompées : par eux, vous obteniez une chaire au collége Rollin, puis une chaire à l'Ecole normale, et ce titre même de professeur au Collége de France... Ce que vous calomniez aujourd'hui, vous l'adoriez alors.

Le vent de l'orgueil a passé. Où êtes-vous ?

APPENDICE.

Extrait du Discours de M. l'abbé Cœur.

(Cité à la page 140.)

.......Je finis par une pensée dont j'ai l'âme pleine et qui m'a pénétré de douleur. Ecoutez : il ne s'agit plus de doctrines ; c'est une question toute d'égards, de respect et d'humanité.

Vous voulez rétablir, dites-vous, l'harmonie de la famille, vous voulez ennoblir le foyer domestique et relever la mère de l'homme de cet abîme d'humiliations religieuses où l'entraîne le christianisme. Il fallait la prendre pour juge, vous adresser à sa raison, l'engager à peser avec vous les preuves du christianisme, les motifs où on se fonde pour affirmer que la confession est une création de Dieu ;

l'institution du Christ. Cette marche était simple, elle était grave, et ce moyen, s'il ne devait pas obtenir plus de succès qu'un autre, n'avait du moins aucun péril pour la paix des familles.

Au lieu de cela, que faites-vous? c'est à l'un des époux que vous vous adressez pour vaincre plus sûrement la conscience de l'autre, c'est aux plus grossières passions, aux plus tristes préjugés de l'un que vous demandez un appui pour triompher plus aisément de l'autre. C'est en jetant dans l'esprit du chef de la famille mille soupçons injurieux, c'est en lui répétant qu'il est trahi, vendu, abandonné ; qu'il n'aura de sécurité, de repos et d'honneur que par la ruine du christianisme et de la confession, c'est par de tels moyens que vous travaillez à détruire les pratiques religieuses, la foi de sa compagne. Avez-vous réfléchi à tout ce qui se cache là-dessous de terrible?

D'une part, vous troublez les familles en faisant naître des soupçons odieux; d'autre part, vous proclamez la soumission absolue de la femme et l'anéantissement complet de sa volonté dans les questions même qui touchent le plus directement à Dieu, à sa conscience, à ses destinées immortelles.

Je sais bien que ces choses vous ne les voulez pas, je sais aussi qu'il sera donné rarement à vos paroles d'avoir cette influence, mais tous les esprits ne sont pas également forts, toutes les âmes ne sont pas également saines ; et quand vous n'auriez qu'un succès de ce genre, il serait de nature à désoler votre âme.

Suivez-moi dans cet intérieur où deux époux vivaient heureux. L'un est assez indifférent aux pratiques religieuses, il est susceptible d'ombrages, d'une exaltation maladive et jalouse, toutefois il a vécu jusqu'ici dans le respect du christianisme et dans la foi d'une tendresse qui jamais n'a manqué à sa vie.

Mais voici qu'un livre a paru, on le parcourt... Ce christianisme, qu'on ne connaissait pas, on le croit tout à coup dévoilé, on regarde avec épouvante cette longue suite de trahisons, d'infidélités sacriléges ; pour la première fois une sinistre défiance est entrée dans cette demeure, oseriez-vous en prévoir les suites? pour la première fois un terrible doute est entré dans un cœur, pourriez-vous dire quels seront ses effets?

Nous voici dans la classe pauvre. Pénétrez dans une autre famille plus humble. Celui qui en est le chef a peu d'intelligence, je suppose, une médiocre valeur ; il manque de dignité morale, il croit peu à l'honneur qu'il n'a pas, à la vertu qui lui est étrangère ; auprès de lui vit une femme condamnée à toutes les douleurs, abreuvée de tous les dégoûts, accablée de tous les travaux ; dans ses défaillances elle avait encore un secours, elle allait au temple et revenait plus forte et plus résignée, toujours patiente, fidèle et soumise, toujours douce, même envers l'injure. Mais un livre est venu de Paris, il a circulé dans la petite ville. Les bons amis d'estaminet lui ont donné leur haute approbation; la confession sous son toit ou l'adultère désormais, c'est

une même chose ; le mari en est persuadé, on n'en doute plus dans l'endroit ; sa triste compagne va se voir déchirée, torturée dans sa religion après l'avoir été dans tous ses sentiments ; la source qui lui restait pour aller puiser un peu de vie, ne lui sera plus ouverte qu'au prix d'amertumes cruelles et d'outrages sanglants ; elle aura un autre supplice dans l'âme de ses fils, ils seront sous ses yeux ravis à sa religion, à son espérance, à sa foi ; on les aura sauvés de la confession et du christianisme, mais non pas toujours de la honte et du crime, non pas du bagne quelque jour, des échafauds peut-être.

Voilà quel sera, dans plusieurs cas, le résultat de vos doctrines ; ô vous si remarquable par la bonté du cœur, comment avez-vous pu courir ce terrible hasard ? Et prenez garde à tout ce qui respire là-dessous de mépris pour la femme.

Vous faites appel au chef de la famille, il faut que sa compagne adopte les pensées qu'il a et n'en reçoive d'aucun autre. Vous n'en exceptez pas même la religion ; mais dites, a-t-elle une âme ? Faut-il parmi nous, comme en certains lieux d'Orient, poser cette question ? Mais si vous ne lui refusez pas une âme, laissez-lui donc la liberté d'en exercer les droits. Est-ce que le premier de tous n'est pas celui de la conscience ? Vous ne voyez en elle qu'un être faible qui se décide par de faibles instincts. Le christianisme pour les femmes, c'est un directeur, c'est un homme. Voilà votre jugement sur elles : cela n'est pas trop poli ou trop

flatteur à dire. Avec la marche que prennent vos idées, on arriverait bien vite à n'en faire plus qu'une brillante bagatelle, un meuble utile, un jouet, une esclave. Faites plus d'honneur à la mère de l'homme. La vie est pour elle plus lourde et plus amère; elle souffre plus que l'homme; elle a plus de douleurs, moins de joies. Voilà pourquoi elle est plus religieuse. Elle aime le christianisme par cet instinct élevé qui ramène toutes les âmes d'élite vers le Dieu couronné d'épines; elle honore le christianisme et le christianisme l'honore. C'est à lui qu'elle doit ses plus nobles vertus et cette dignité morale qui l'ont portée si haut dans les respects du monde.

Annotation de la page 404.

Je ne puis passer sous silence un incident qui prouve jusqu'à quel point M. Michelet mérite cette odieuse réplique : *Vous mentez, mentiris impudentissimè*. On lit à la page 189 : « Généralement dans leurs estampes (estampes des catholiques), la Vierge est plus jeune que son fils, ayant vingt ans par exemple quand il en a trente, en sorte qu'il semble moins fils qu'époux ou *amant*. Cette année, j'ai vu à Rouen, dans Saint-Ouen, à la chapelle du Sacré-Cœur, j'ai vu un dessin que les demoiselles ont fait à la plume, et qui est approuvé au bas par l'auto-

rité ecclésiastique, Jésus à genoux devant la Vierge agenouillée! » (*Page* 189.) — On lit aussi dans l'*Univers* du 9 mars 1845, la lettre suivante, qui fut adressée par M. le curé de Saint-Ouen à M. l'évêque de Chartres.

« Rouen, 19 février 1845.

« Monseigneur,

« M. Michelet prétend (page 189) « que *cette année* « *même*, à Rouen, dans Saint-Ouen, à la chapelle du Sa- « cré-Cœur, *il a vu* sur un dessin que les demoiselles ont « fait à la plume, et qui est approuvé au bas par l'autorité « ecclésiastique, Jésus à genoux devant la Vierge agenouil- « lée. »

« Voici la vérité : Il y a deux tableaux dans la chapelle du Sacré-Cœur. Il est impossible que l'auteur ne fasse pas allusion à l'un de ces tableaux; or, son imagination y a vu ce qui n'y est pas représenté. Ce sont deux grands cadres de bois contenant la nomenclature des indulgences accordées par notre Saint-Père le pape à la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, et qui, selon les instructions envoyées de Rome, doit être affichée dans la chapelle de ladite confrérie. Comme la liste est longue, je l'ai partagée en deux. Au haut du premier cadre est un petit dessin au crayon représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ, le cœur ouvert, et de chaque côté deux anges adorateurs. En tête du second est un autre dessin offrant un sacré-cœur avec deux personnages, homme et femme, à genoux et sans aucuns attributs.

« Comme il faut à M. Michelet des femmes et des filles à tout prix, pour étayer son système de domination par la conscience, il a trouvé charmant d'affirmer que ces dessins avaient été exécutés par des demoiselles. Or, ce sont les

bons frères des écoles chrétiennes qui, m'ayant rendu le service de copier, en caractères gros et lisibles, cette liste d'indulgences, ont fait de leur mieux ces dessins. Donc, premier mensonge.

« Ces deux personnages agenouillés ne représentent et n'ont jamais pu représenter autre chose que les associés, hommes et femmes, qui s'unissent ensemble pour vénérer le cœur adorable de notre Sauveur. Ils représenteraient même M. et Mme Michelet, s'ils nous faisaient l'honneur d'entrer dans la confrérie. Mais il plait à M. Michelet d'en faire *Jésus à genoux devant la Vierge agenouillée.* Libre à lui; seulement, c'est un second mensonge. Total : deux dans six lignes. Jugez alors combien il doit s'en trouver dans les 331 pages de son livre.

« Daignez agréer, Monseigneur, etc.

« Mac-Cartan,

« *Curé de Saint-Ouen à Rouen.* »

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE — DE M. MICHELET.

M. MICHELET ET LE SIMPLE BON SENS.

SECONDE PARTIE. — DU PRÊTRE.

LE PRÊTRE ET LE SIMPLE BON SENS.

SAINT FRANÇOIS DE SALES.

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET MADAME DE CHANTAL.

FÉNÉLON.

BOSSUET.

MARIE ALACOQUE.

CONCLUSION.

Appendice.

FIN DE LA TABLE.



DU PRÊTRE,

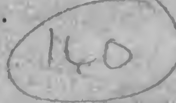
DE M. MICHELET

ET DU SIMPLE BON SENS,

PAR UN SOLITAIRE.

[H. Barbier]

> Lâche et indigne métier d'écrivain, qui ne sait se poster au milieu des erreurs publiques que pour les ménager et les flatter.
>
> MONTLOSIER, *Monarchie*. 1832.



DEUXIÈME ÉDITION.



PARIS.

A. SIROU, IMP.-LIB., Rue des Noyers, 37. | J. LECOFFRE ET Cie, Rue du Pot-de-Fer, 8.

1845

A LA MÊME LIBRAIRIE.

LES JÉSUITES, par un Solitaire, 1 vol. in-12. Prix. 2 fr.

LES SEPT BASILIQUES DE ROME, par M. le baron Marie-Théodore de Bussierre, auteur de *la Foi de nos Pères*. 2 vol. grand in-8° avec plans gravés. 10 fr.

HISTOIRE DE LA LIGUE FORMÉE CONTRE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne. Par le même 1 fort vol. in-8°. 5 fr.

PANORAMA DE LA CORSE, ou Histoire abrégée de cette île, et description des mœurs et usages des habitants, par M. l'abbé de Lemps, in-18 grand-raisin. 1 fr. 50

ISOLA, souvenirs des vallées de Bretagne. Par M. Jéhan. 2 vol. in-18 raisin, avec 4 grav. 4 fr.

LES QUARTS DE NUIT, contes et causeries d'un vieux navigateur, par G. de la Landelle. 1 vol. in-18 jésus, format Charpentier. 2 fr. 50

La collection complète des Ouvrages de Mgr de Langres et de M. le comte de Montalembert, et tous les ouvrages relatifs à la Liberté d'enseignement.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE PARIS.

Par UN SOLITAIRE.

Imp. d'A. SIROU, rue des Noyers, 37.



